



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 115 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 14 juin 2005
Partie A

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer dans les deux langues officielles plusieurs nominations par décret du gouvernement.

* * *

• (1005)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, je suis également heureux de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport du Comité permanent de la santé. Le comité recommande que le gouvernement fédéral confie à la vérificatrice générale les vérifications du rendement de certaines fondations du gouvernement dans le domaine de la santé.

CONDITION FÉMININE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la condition féminine.

Le comité recommande que le ministère de la Justice et celui des Ressources humaines et du Développement des compétences présente, au plus tard en octobre, une mesure législative s'inspirant des recommandations exhaustives du Groupe de travail sur l'équité salariale et que la mesure législative soit renvoyée au Comité permanent de la condition féminine.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité a demandé une réponse globale du gouvernement.

[Français]

FINANCES

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 14^e rapport du Comité permanent des finances, sur le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements. Le comité a convenu, le lundi 13 juin 2005, d'en faire rapport avec amendements.

[Traduction]

Je veux remercier tous les membres du comité qui ont effectué avec diligence et rapidité l'étude article par article, hier soir, afin que la Chambre puisse faire adopter le projet de loi et que nous puissions partir pour l'été.

[Français]

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, intitulé « L'accessibilité universelle ».

[Traduction]

L'accessibilité est un droit. Ce n'est pas un privilège. C'est le rapport que je présente ici aujourd'hui. Il y est question de ce que vivent les personnes handicapées, quelle que soit la gravité de leur handicap. Il est important de nous rappeler que, si nous avons toutes nos facultés physiques, ce n'est que temporaire. Ce rapport aura donc des répercussions d'une portée considérable sur tous les Canadiens.

J'aimerais féliciter et remercier le député de Thunder Bay—Rainy River, président du Sous-comité de la condition des personnes handicapées, et ses collègues, qui ont travaillé avec tant de diligence. Les nombreuses recommandations traduisent les opinions exprimées par les témoins qui ont comparu devant le comité. Certaines réclament des mesures de contrôle, d'examen, de coordination et d'amélioration des systèmes dans les édifices fédéraux, y compris ceux de la Cité parlementaire.

[Français]

Je veux également remercier mes collègues du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Affaires courantes

●(1010)

[Traduction]

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je propose l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, qui a été présenté le mercredi 11 mai dernier.

Le cinquième rapport traite de la nomination de John Reid, qui est actuellement commissaire à l'information du Canada, et demande que son mandat soit prolongé d'une année à compter du 1^{er} juillet 2005. Cette recommandation n'empêcherait pas le Parlement de renouveler la nomination après cette prolongation d'un an.

Il s'agit d'une motion très importante et c'est la raison pour laquelle je veux en discuter ici. Nous le savons tous et tous les Canadiens en sont probablement aussi conscients, nous vivons actuellement une période grandement marquée par l'agitation et l'instabilité politiques et nous avons besoin qu'une personne aussi chevronnée que M. Reid puisse poursuivre son travail de commissaire à l'information.

M. Reid s'est acquitté de ses fonctions avec grande distinction au cours des sept dernières années. En outre, nous ne créerions pas de précédent en prolongeant son mandat, si nous décidions de le faire. Nous avons déjà pu constater que la gouverneure générale avait vu son mandat être prolongé d'une année. C'est essentiellement l'instabilité politique dans laquelle nous sommes plongés qui a été invoquée pour justifier cette prolongation. Il convient certes que la Chambre et le Parlement daignent du moins envisager la possibilité de maintenir le commissaire Reid dans ses fonctions actuelles.

J'aimerais vous entretenir brièvement des compétences de M. Reid parce que, en toute franchise, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il a accompli un travail extraordinaire. J'espère ne rien apprendre à la plupart des députés et à la majorité des Canadiens en soulignant que M. Reid a exercé de nombreuses fonctions au fil de sa carrière. C'est un ancien parlementaire. Il était membre du cabinet Trudeau. Il a été élu la première fois au Parlement en 1965 et est demeuré député en remportant six élections consécutives avant de finalement quitter cette Chambre en 1984.

C'est durant son mandat que ce sont vraiment manifestées ses capacités et ses compétences à titre de commissaire à l'information.

Alors qu'il était secrétaire parlementaire du président du Conseil privé dans les années 1970, il a été à l'origine d'un examen visant à évaluer les pratiques en matière d'information et à déterminer les mesures raisonnables et améliorations à apporter quant à l'accès à l'information à fournir aux Canadiens.

C'est ainsi que grâce à l'excellent travail accompli par M. Reid, le ministre Francis Fox a pu déposer à la Chambre la première Loi sur l'accès à l'information en 1983. C'est grâce aux efforts de John Reid que cette proposition législative a pu être soumise à la Chambre pour éventuellement devenir la loi qui s'applique aujourd'hui.

C'est là, il me semble, le rôle que M. Reid a joué au chapitre de l'accès à l'information. Par la suite, il y a sept ans, il a été nommé commissaire à l'information du Canada. Depuis, il a continué de très bien servir la Chambre et le Parlement. Son expérience et ses connaissances sont telles qu'à mon avis, il serait négligent de la part de la Chambre de laisser un homme de cette qualité partir alors que nous savons que la Loi sur l'accès à l'information sera modifiée.

La Loi sur l'accès à l'information a maintenant 22 ans. Le ministre de la Justice a promis de déposer une nouvelle loi à la Chambre. La

loi, qui a été adoptée il y a 22 ans, a besoin d'être mise à jour et modifiée.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il aurait déjà dû déposer une nouvelle loi. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Il a plutôt transmis et déposé un document de travail. Néanmoins, il continue d'assurer à la Chambre qu'il déposera une nouvelle loi.

●(1015)

Si nous croyons le ministre de la Justice sur parole et qu'il dépose une nouvelle loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, nous aurons besoin de l'aide de M. Reid pour faciliter la transition. Il s'agit d'une loi qui a 22 ans et qui a grandement besoin d'être modifiée. Il est essentiel qu'elle soit mise à jour.

Au Comité de l'accès à l'information, nous en sommes conscients. Quand je dis « nous », je parle des membres de l'opposition qui siègent au comité et qui ont voté pour que le mandat de M. Reid soit prolongé d'un an. Les seuls membres du comité qui se sont opposés à la motion de prolongation du mandat de M. Reid sont les membres du Parti libéral du Canada.

Je trouve fascinant, s'agissant d'un ancien ministre libéral, élu à six reprises et qui a siégé ici avec grande distinction pendant près de 20 ans, que des membres de son propre parti soient les seuls au Comité de l'accès à l'information à s'opposer à la prolongation d'un an de son mandat.

Nous devons tous nous demander pourquoi les membres libéraux du comité s'opposent à cette prolongation. Ce n'est certainement pas à cause de ses compétences. Il sert bien ce Parlement depuis sept ans. Ce n'est certainement pas parce qu'il manque d'expérience. Il possède probablement plus d'expérience à titre de mandataire du Parlement que quiconque. De plus, il possède une expérience approfondie du domaine de l'accès à l'information. Cet argument de l'expérience ne tient tout simplement pas la route. Il doit s'agir d'autre chose.

La seule chose qui me vient à l'esprit, c'est que M. Reid a affirmé catégoriquement qu'il aimerait que la nouvelle loi sur l'accès à l'information permette de mettre plus d'information à la disposition de tous les Canadiens, sur demande.

M. Reid a déclaré que si sa vision d'une nouvelle loi se concrétisait, nous pourrions affirmer sans risque de nous tromper que des incidents comme le scandale des commandites ne se seraient jamais produits. Des individus, qu'il s'agisse de députés, de journalistes ou de citoyens canadiens, auraient pu recevoir des ministères l'information qui aurait laissé présager le scandale des commandites.

Affaires courantes

Cependant, les députés libéraux qui siègent au comité ont déjà dit qu'ils ne voulaient pas que le mandat de M. Reid soit prolongé. La seule conclusion que je peux tirer en conséquence, c'est que les libéraux sont opposés à une plus grande transparence et à une obligation redditionnelle plus stricte. Ils ne veulent pas que les Canadiens, les médias ou les parlementaires puissent découvrir ce qu'ils font en secret. Je dois dire que si c'est là leur motif, il est absolument honteux.

Actuellement, nous nous trouvons dans une situation où les Canadiens sont outrés, avec raison, de ce qu'ils découvrent pendant les travaux de la Commission Gomery sur le scandale des commandites. Nous devrions tous travailler au nom des Canadiens à mettre en place des mécanismes et des règles pour empêcher que ce type de situation ne se répète un jour.

Avec l'éclatement du scandale des commandites, nous constatons que l'argent des contribuables a été littéralement volé et s'est retrouvé dans les coffres d'un parti politique pour des raisons clairement politiques. Aucun Canadien ni aucun parlementaire ne devrait accepter une telle chose. En tant qu'assemblée parlementaire, nous devrions unir nos efforts et déterminer ce que nous pouvons faire pour que cela ne se reproduise jamais.

En fait, comme nous le savons tous et comme tous les Canadiens le savent, le juge Gomery s'est vu confier la responsabilité d'essayer de tirer au clair le scandale des commandites, puis de recommander des mesures pour empêcher que ce type de situation ne se reproduise un jour.

Tous les députés de cette Chambre ont dit un jour ou l'autre qu'ils croyaient en ce que fait le juge Gomery et qu'ils approuvaient son mandat. Il y a donc lieu de se demander pourquoi, lorsqu'une personne comme John Reid, l'actuel commissaire à l'information, souhaite mettre en place des mécanismes pour renforcer les recommandations que nous allons recevoir du juge Gomery pour empêcher que des choses comme le scandale des commandites ne se reproduisent, les membres du Parti libéral du Canada qui siègent au comité s'opposent à la prolongation de son mandat.

• (1020)

Peut-être que les libéraux ne veulent pas que les Canadiens aient accès à de l'information pertinente. Peut-être que les libéraux ne veulent pas que les parlementaires aient accès à de l'information qui pourrait peut-être empêcher que des situations comme celle du programme des commandites ne se reproduisent un jour. Peut-être que, et je pense que c'est probablement plus près de la réalité, les libéraux ne voulaient pas que les Canadiens ordinaires aient accès à l'information que possède le Cabinet. Peut-être que le Parti libéral ne veut pas que les Canadiens ordinaires soient au courant de ce qu'il fait au Cabinet et de ce qui s'y dit. Peut-être qu'il y a des documents du Cabinet qu'il ne veut pas leur montrer.

Pourquoi ce besoin de secret? Je pense que les Canadiens peuvent tirer leurs propres conclusions, mais je dois dire que tout parlementaire qui craint que les Canadiens, les médias ou certains de leurs collègues examinent ce qu'il fait à la Chambre ou à huis clos doit bien avoir quelque chose à cacher.

Le gouvernement, s'il tient absolument à faire preuve d'ouverture et de transparence comme il le laisse entendre, devrait être en faveur de la reconduction du mandat de M. Reid. Les libéraux devraient encourager tous leurs collègues de leur côté de la Chambre à prolonger le mandat de M. Reid d'une année au moins. Toutefois, ce n'est pas le cas. Tout ce que font les députés libéraux au sein du comité, c'est critiquer M. Reid, sans raison apparente.

Une voix: Parce qu'il fait du bon travail.

M. Tom Lukiwski: C'est peut-être pour cela, parce qu'il fait du bon travail.

Encore une fois, certains députés libéraux à la Chambre s'opposent à la reconduction de son mandat. Ils ne veulent pas d'une personne qui s'est acquittée de ses fonctions avec distinction et qui compte, s'il n'en tient qu'à elle, introduire des changements qui contribueront à renforcer la Loi sur l'accès à l'information.

Encore une fois, les députés d'en face disent une chose et en font une autre. Tout ce qu'ils font, à mon avis, c'est dire, pour la forme, qu'ils veulent plus d'ouverture et de transparence au sein du gouvernement, sauf que leurs gestes prouvent le contraire.

Nous ne pouvons pas permettre qu'une telle chose se produise. J'aimerais qu'on me donne une bonne raison pour ne pas prolonger le mandat de M. Reid. Les libéraux n'en ont fourni aucune. Tout ce qu'ils disent, c'est qu'ils sont contre. C'est une vraie honte.

M. Reid n'est ni conservateur, ni bloquiste, ni néo-démocrate. Il est non seulement libéral, mais il a également été ministre du Cabinet sous le règne de M. Trudeau. Il a servi la Chambre et les Canadiens pendant près de 20 ans comme député libéral. Or, les libéraux, sans raison valable, ne veulent plus de lui comme commissaire à l'information. Tout ce qu'ils veulent, c'est qu'il quitte son poste ou que son mandat ne soit pas renouvelé.

Au risque d'insister sur ce point, revenons à ce que M. Reid a fait et aux raisons pour lesquelles les libéraux ne veulent plus de lui dans ce poste. M. Reid a déclaré, sans équivoque aucune, qu'il veut renforcer la Loi sur l'accès à l'information pour la rendre plus transparente et pour qu'il soit plus facile pour les Canadiens, les parlementaires, les médias d'obtenir de l'information du parti ministériel.

S'il y a des gestes qui ont été posés et qui ont contribué au scandale des commandites, M. Reid tient à ce que tous les Canadiens aient accès à l'information qui porte sur les transgressions qui ont été commises. À l'heure actuelle, cet accès leur est refusé. M. Reid souhaite que tous les Canadiens aient accès aux renseignements entourant les sources de financement du gouvernement. Cet accès, pour l'instant, leur est refusé.

• (1025)

Comment les membres du parti ministériel peuvent-ils affirmer jour après jour qu'ils croient dans la reddition de comptes, la transparence et l'ouverture? Ils acceptent le mandat du juge Gomery, ou du moins c'est ce qu'ils prétendent, alors qu'en pratique ils agissent exactement de façon contraire. À mon avis, c'est tout à fait honteux. Quand on dit une chose, il faut agir en conséquence. Autrement dit, il faut joindre le geste à la parole. Le gouvernement actuel ne fait rien de cela. C'est tout à fait honteux.

Affaires courantes

Encore une fois, j'invite n'importe quel membre du Parti libéral à expliquer devant la Chambre ou même devant un comité pourquoi le mandat de M. Reid n'est pas reconduit. Les libéraux n'ont donné aucune explication. J'encourage tous les députés aujourd'hui à le faire. J'aimerais qu'ils me disent si c'est le manque d'expérience de M. Reid qui les a empêchés d'appuyer la reconduction de son mandat. Est-ce parce qu'il ne connaît pas le ministère? Bien sûr que non.

Cet homme a pris des mesures au milieu des années 70 qui ont conduit à la présentation à la Chambre, en 1983, de la première Loi sur l'accès à l'information et, depuis sa nomination au poste de commissaire à l'information il y a sept ans, il a rempli ses fonctions de façon admirable, avec distinction et de manière impartiale et non partisane, ce qui est tout à son honneur. C'est pour ça que les députés libéraux ne veulent pas qu'il soit reconduit dans ce poste.

Une voix: Ils veulent un valet du parti.

M. Tom Lukiwski: Ils veulent un chien de poche libéral dans ce poste.

Lorsque la nouvelle Loi sur l'accès à l'information sera déposée à la Chambre, les députés d'en face préféreront que le nouveau titulaire du poste n'ait aucune connaissance ou expérience préalable afin qu'ils puissent le mener par le bout du nez et lui dire quoi faire et ne pas faire. Ils ne veulent pas d'une personne impartiale. Ils ne veulent pas d'une personne qui saurait ce que signifie la confidentialité des travaux du Cabinet.

Comment pouvons-nous permettre cela? Comment un Canadien peut-il permettre cela?

Au cours de la dernière année, la Commission Gomery a mis au jour des renseignements ayant trait au plus grand scandale politique de l'histoire canadienne. Tout ce que j'ai entendu des députés d'en face sont les commentaires suivants: c'était un groupe de politiciens sans scrupule; les libéraux n'ont pas été éclaboussés; nous voulons aller au fond des choses; nous sommes furieux et nous n'arrêterons pas tant que nous n'aurons pas toutes les réponses. Comment peuvent-ils dire pareilles choses?

Comment les libéraux pensent-ils avoir la moindre crédibilité quand ils disent à la population canadienne qu'ils veulent faire toute la lumière sur cet incident alors que le genre de mesure législative que M. Reid propose que nous adoptions est exactement ce qu'il faudrait pour prévenir de telles situations? Ils devraient appuyer sa nomination ou la reconduction de son mandat, mais ils s'en gardent bien.

Je vois que les députés d'en face rigolent, car ils savent qu'ils passent encore une fois un sapin à la population canadienne. Ils pensent que c'est amusant. Ils pensent que c'est drôle. C'est une affaire sérieuse. Je trouve tout à fait révoltante l'attitude de ces députés qui croient pouvoir s'en tirer à bon compte une fois de plus.

La population canadienne finira par comprendre ce que défendent vraiment les députés d'en face. Ils essaient de restreindre complètement l'accès des Canadiens à l'information plutôt que de le faciliter. Il faudrait absolument que tous les Canadiens et tous les parlementaires de la Chambre s'y opposent catégoriquement avec la dernière énergie.

La Chambre finira par être saisie de cette motion—du moins, je l'espère. Je suis convaincu que tous les députés de ce côté-ci et tous les néo-démocrates appuieront la reconduction du mandat de M. Reid pour une année. Sans crainte de représailles, je peux dire d'ores et déjà que les députés d'en face rejeteront ou essaieront de rejeter la nomination de M. Reid. Ce gouvernement a perdu toute crédibilité,

et il devrait être indigne de la confiance de la population canadienne lorsqu'il est question de transparence et de reddition de comptes notamment.

• (1030)

Je conclurai en disant que, une fois de plus, les députés d'en face ne sont pas passés de la parole aux actes. S'ils sont sérieux lorsqu'ils parlent de transparence, de reddition de comptes et d'ouverture au sein de l'appareil gouvernemental, je les invite à se joindre à moi pour demander la reconduction immédiate de John Reid au poste de commissaire à l'information du Canada.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec le député lorsqu'il dit que M. Reid s'est acquitté de ses fonctions de façon admirable et avec distinction.

Il s'agissait d'une nomination valable pour sept ans. Son mandat arrive à échéance. Certains députés ne se sont peut-être pas rendu compte que les règles ont changé. En ma qualité d'ancien président et de vice-président actuel du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, je veux souligner que tous les comités disposent maintenant de nouveaux pouvoirs leur permettant d'examiner toutes les nominations effectuées. De fait, chaque comité permanent compte maintenant une majorité de députés de l'opposition qui auront donc la possibilité, lorsque viendra le temps de cet examen, de s'assurer qu'une personne est nommée lorsque le mandat de sept ans de M. Reid arrivera à échéance.

M. Reid a été nommé à son poste par le gouvernement. Ses états de service sont excellents et il a fait un travail extraordinaire au nom des Canadiens, mais son maintien en poste pour une année supplémentaire n'est en quelque sorte qu'un geste purement symbolique. Ce n'est d'ailleurs même pas ce que souhaite M. Reid.

Je veux également rappeler au député qu'il y a eu un comité multipartite sur la Loi sur l'accès à l'information et que c'est une question qui relève en fait de la Chambre. Je crois que les députés participant à ce comité spécial multipartite sur la Loi sur l'accès à l'information en ont effectué l'examen complet, sous la direction d'un ancien collègue, John Bryden. D'importantes améliorations peuvent y être apportées et un consensus a pu être dégagé à cet égard; la suite des événements se dérouleront d'ailleurs dans ce même esprit de consensus.

J'espérais bien pouvoir prendre la parole au sujet de cette motion. J'aimerais simplement demander au député s'il a confiance dans le processus d'examen des nominations par les comités établi depuis le début de la législature. Ainsi, notre comité a examiné la nomination du nouveau PDG de Postes Canada. Nous nous sommes également penchés sur la nomination, au cours de la législature précédente, de la nouvelle commissaire à la protection de la vie privée.

Croit-il qu'il sera possible pour les parlementaires d'examiner les nominations, que ce soit au poste de commissaire à l'information ou pour tout autre poste de mandataire du Parlement? En fait, les règles s'appliquent aux dirigeants de toutes les agences et commissions qui reçoivent leur financement directement ou indirectement du gouvernement. Est-il convaincu que les nominations seront soumises à un examen parlementaire, examen fait par un comité où, dans chacun cas, l'opposition est majoritaire?

Affaires courantes

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je siége au Comité de l'accès à l'information. J'aimerais rappeler au député que les membres de l'opposition qui siègent à ce comité ont approuvé unanimement la prolongation d'un an du mandat de M. Reid, en précisant que la prolongation pouvait dépasser un an.

Le député affirme aussi que M. Reid s'oppose à cette prolongation. C'est absolument faux. M. Reid a été consulté et a déclaré que si on le lui demandait, il serait heureux de rester en poste une autre année. Il est faux que M. Reid ne veut pas continuer d'occuper ses fonctions actuelles.

Encore une fois, je signale au député que notre comité a discuté de cette question à fond. Pour le compte rendu, je répète que tous les membres du comité, sauf les libéraux, ont convenu de prolonger d'un an le mandat de M. Reid.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, un précédent a été établi car ce gouvernement, sans consulter qui que ce soit ou après des consultations très limitées, a décidé de prolonger d'un an le mandat de la Gouverneure générale en invoquant, comme l'ont dit les libéraux, l'instabilité politique qui règne autour du gouvernement actuel. Ils estimaient qu'une certaine continuité à ce poste renforcerait la confiance de tous les Canadiens dans un gouvernement qui pourrait ne pas durer.

Le mandat de M. Reid est tel qu'il serait chargé de superviser la transition vers cette nouvelle loi que l'on attend. Je dois dire, car je vois le député de Winnipeg-Centre qui entre, que...

• (1035)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je rappelle à l'honorable député qu'il n'est pas censé évoquer l'absence ou la présence des députés. Tous les députés sont présents.

M. Tom Lukiwski: Merci, monsieur le Président. Je retire mon dernier commentaire.

Je vais reformuler ma pensée. Il n'y a pas si longtemps, le ministre de la Justice a promis au député de Winnipeg-Centre qu'une nouvelle loi sur l'accès à l'information serait présentée au comité. En fait, cette nouvelle loi n'existait pas. Il n'y avait qu'un document de travail. Voilà un autre fait qui prouve que ce gouvernement ne veut pas que les Canadiens aient accès à l'information. Nous devons renouveler le mandat de M. Reid.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir proposé cette motion, et je remercie tous mes collègues de l'opposition qui siègent au comité de cette motion si cruciale. Je trouve ironique que, dans le contexte d'un gouvernement qui a présenté la Loi sur la protection des dénonciateurs dès son arrivée au pouvoir comme gouvernement minoritaire, ce soit le Parti conservateur qui intervienne ici aujourd'hui pour protéger et appuyer un ardent défenseur de l'accès à l'information, un véritable dénonciateur des méfaits et du secret qui entourent le gouvernement libéral.

L'accès à l'information est plus que fondamental pour permettre aux parlementaires de l'opposition de faire leur travail. Peut-être que le gouvernement ne veut par d'une opposition forte. Il voudrait que nous nous croisions les bras, mais non, nous devons être en mesure de faire notre travail comme il faut. Les Canadiens s'attendent à ce que nous exigions des comptes de ce gouvernement. C'est pour ça qu'ils nous ont élus comme députés de l'opposition.

Lorsque j'étais enfant, on m'a toujours dit que tout ce qu'on faisait secrètement finissait par éclater au grand jour. C'est pourquoi une motion comme celle-ci est si importante. Ce que ce gouvernement fait en secret depuis 12 ans doit éclater au grand jour. Je ne parle pas

seulement du scandale des commandites. Je suis certain qu'il y a toutes sortes de scandales qui n'attendent que d'être dévoilés. C'est pourquoi les libéraux n'appuient pas la prolongation du mandat du commissaire à l'information.

Ce qui me sidère surtout, c'est que le premier ministre actuel était censé être un défenseur de la transparence et de l'ouverture. C'est ce qu'il n'a cessé de répéter au cours de ses neuf années d'ascension au pouvoir, laissant dans son sillage les cadavres de ses adversaires libéraux.

Ma question est simple et je l'adresse à mon collègue. Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il si peur de prolonger, ne serait-ce que pour un an, le mandat de ce commissaire à l'information connu pour sa rigueur? Ne veut-il pas qu'un dénonciateur rigoureux critique de façon constructive son penchant pour le secret et sa tendance à la dissimulation?

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, pour répondre à la question de mon collègue, j'ai indiqué dans ma déclaration liminaire que la seule raison pour laquelle, à mon avis, les libéraux ne veulent pas reconduire le mandat de M. Reid, c'est parce qu'il y a encore plus de corruption qu'on ne le pense et qu'ils essaient de le cacher.

Ils ne veulent pas d'une personne qui connaît bien le processus politique, le système, le Cabinet. Ils ne veulent pas d'une telle personne dans ce poste, parce que, soyons réalistes, si ces nouvelles règles, qui seront plus sévères, sont mises en oeuvre, elle sera en mesure de mettre au jour la corruption qui sévit incontestablement juste sous la surface.

Les libéraux ont accumulé 12 années de corruption et ils ont l'audace d'intervenir à la Chambre et de dire que, bien que M. Reid se soit acquitté de ses fonctions avec distinction, ils ne croient pas qu'ils puissent, en vertu des règles, prolonger son mandat d'un an.

Je ne vois pas comment les libéraux peuvent s'attendre à ce que les Canadiens aient cette excuse. Ce qu'ils essaient de faire, c'est de trouver une personne qui n'a ni les connaissances, ni l'expérience, ni les antécédents politiques voulus pour démasquer les magouilles et la corruption. Ils veulent une personne qui va leur servir de chien de poche. Ils ne veulent pas découvrir la vérité. Ils ne veulent pas mettre au jour leur propre corruption. Voilà pourquoi ils refusent de prolonger le mandat de M. Reid.

• (1040)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ne veulent pas renouveler le mandat de M. Reid parce qu'ils n'aiment pas les principes qu'il défend. Toutefois, nous savons que, ce qui caractérise un régime totalitaire, c'est le contrôle de l'information. Ce contrôle est essentiel au fonctionnement de toute dictature.

J'ai déjà discuté de cette question avec la vérificatrice générale. Elle a dit qu'il avait des limites à ce qu'on pouvait arriver à faire avec les lois, les règles et les directives, mais que, de toute façon, on ne les respectait pas. Ce qu'il faut en plus, c'est une culture de la transparence.

Affaires courantes

Je veux que le député explique ce que la nouvelle démarche révèle du gouvernement. Elle révèle que le gouvernement pratique la culture du secret et qu'il a l'habitude de saper la Loi sur l'accès à l'information. Il a refusé de bonifier les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la loi. L'élément central, le fondement de toute démocratie, c'est l'ouverture et la transparence, l'accès du public à l'information et le droit du public de savoir.

Peut-il nous expliquer, en termes simples, ce que signifie le geste du Parti libéral pour l'électeur moyen? Pourquoi l'électeur moyen devrait-il s'intéresser au débat qui entoure l'accès à l'information?

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, en termes très clairs, les Canadiens devraient être inquiets parce que le sceau du secret dont le gouvernement a marqué ses activités au cours des 12 dernières années est répréhensible.

Le scandale des commandites n'aurait jamais éclaté, n'eût été de la vérificatrice générale. Les libéraux ne souhaitent pas plus de transparence et d'ouverture. S'il y en avait, tous les faits entourant les vols et la corruption dont les libéraux se sont rendus coupables seraient connus du public. Ils ne veulent pas plus d'ouverture parce qu'ils craignent les conséquences politiques que subirait leur parti si le public devait apprendre comment ils se sont servis eux-mêmes au lieu de servir les Canadiens depuis 12 ans.

Les libéraux ne veulent pas d'une personne qui ferait preuve de rigueur. Ils ne veulent pas d'une personne qui veillerait à ce que les Canadiens aient accès à tous les renseignements sur ce qui, d'après eux, relève du gouvernement.

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai été un peu étonné, ce matin, de connaître le sujet dont nous allions débattre.

[Traduction]

Il y a quelques semaines, lors d'une réunion du comité que j'ai eu l'honneur de présider, un certain nombre de députés conservateurs se sont donnés en spectacle se plaignant de ne pas obtenir ce qu'ils jugeaient être un nombre suffisant de journées de l'opposition. À ce moment-là, le comité a décidé de soumettre la question à la Chambre dans son 35^e rapport. Les conservateurs ont alors fait valoir non seulement qu'ils avaient besoin d'un plus grand nombre de journées de l'opposition, mais qu'ils les voulaient tout de suite parce qu'ils souhaitaient débattre des questions qui les préoccupent.

Or, voici ce qui se produit aujourd'hui. Au lieu de profiter de leur journée de l'opposition, et d'indiquer ce qu'ils reprochent au gouvernement dans l'administration des affaires de la nation, les députés de l'opposition ont décidé de faire de l'obstruction en discutant d'une motion d'approbation d'un rapport de comité. J'imagine qu'ils ont été incapables de trouver quoi que ce soit à reprocher au gouvernement.

Ils prétendent que ce n'est pas le cas, mais je les mets au défi. La prochaine fois qu'ils auront une journée de l'opposition, qu'arrivera-t-il si un député libéral propose l'adoption d'un rapport de comité, faisant en sorte de déplacer leur journée de l'opposition? Ce serait tout à fait acceptable, puisque c'est bien ce qu'ils se font à eux-mêmes aujourd'hui. S'ils peuvent s'infliger un tel traitement, on peut présumer que quelqu'un d'autre pourrait les traiter de la même façon et que ce serait tout aussi acceptable. Sinon, pourquoi le feraient-ils maintenant?

Monsieur le Président, vous assumez votre rôle de manière objective et sans considération partisane, alors vous avez probablement compris maintenant que l'opposition conservatrice ne sait

pas ce qu'elle fait, du moins ce matin. Je laisserai à d'autres le soin de décider de ce qu'il en est à d'autres occasions. Il est clair que ce matin ces députés ne veulent pas débattre de leur propre motion d'opposition.

À quoi sert une journée de l'opposition? Sur les plans historique et constitutionnel, c'est un processus en vertu duquel le souverain ne reçoit les crédits qu'une fois que les doléances du peuple ont été entendues. Dans le langage parlementaire, les doléances du peuple sont exprimées lors de journées de l'opposition et des débats. Lorsqu'il ne reste plus de journées de l'opposition, nous mettons aux voix les crédits, ce que nous ferons ce soir. Le projet de loi de crédits ne fait alors plus l'objet de débats, ceux-ci ayant eu lieu avant sa présentation à la Chambre. C'est le processus.

Aujourd'hui, nous sommes censés entendre les doléances de la population exprimées dans le cadre des journées de l'opposition. Ce matin, les députés de l'opposition disent qu'ils n'ont aucune doléance. Ils ne veulent pas débattre des doléances qu'ils disaient avoir en déposant leurs motions d'opposition. Ils font ainsi preuve d'une grande indécision. Ils ne peuvent pas convenir des doléances qu'ils veulent formuler parce qu'ils ont déposé une demi-douzaine de motions de l'opposition. Ils doivent alors déterminer si l'une d'entre elles peut légitimement faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes.

Je pense que, ce matin, ils ont examiné la liste de leurs soi-disant doléances pour conclure qu'aucune d'entre elles n'était justifiée. Par la suite, ils ne pouvaient que proposer l'adoption d'un rapport de comité. Le rapport en question portait sur la reconduction d'un mandataire de la Chambre et non d'un fonctionnaire.

• (1045)

[Français]

Bien sûr, il s'agit de l'honorable John Reid, qui est le commissaire à l'information du Canada. Je connais un peu le dossier de M. Reid, car, il y a déjà quelques années, c'est moi-même qui avais présenté la motion proposant sa nomination à ce poste. On se souviendra qu'à l'époque, un autre candidat était intéressé, mais sa candidature ne faisait pas l'unanimité de cette Chambre. Ce candidat n'avait pas soumis sa candidature de façon formelle. Ce sont des députés de cette Chambre, même certains de l'opposition, qui ont suggéré que le gouvernement considère de nommer ou de présenter formellement la candidature de l'honorable John Reid, si ce dernier était intéressé. Tout cela s'est avéré être le cas. L'honorable John Reid, ancien ministre, a démontré un intérêt dans le dossier. Auparavant, il avait été l'un des parrains de la Loi sur l'accès à l'information. Il était bien connu dans ce domaine, tout comme il l'est toujours depuis sa nomination. À mon avis, il a accompli un excellent travail.

Toujours est-il que la candidature de l'honorable John Reid a été proposée. Il a comparu devant un comité parlementaire et sa nomination a été ratifiée par un vote unanime de cette Chambre, on s'en souviendra. C'était lors du Parlement précédent, il y a de cela cinq ans, je crois.

Affaires courantes

Aujourd'hui, certains députés pensent que M. Reid devrait être nommé à nouveau. Je ne sais pas si, conformément aux règles, c'est possible de le faire. Certes, il est une personne de grande compétence. Le gouvernement décidera s'il veut soumettre sa candidature à nouveau.

Bien sûr, un comité parlementaire est tout à fait libre de féliciter un agent du Parlement pour son travail. De toute évidence, c'est ce qu'a conclu le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique en déposant son cinquième rapport. Tout cela est bien. Je n'ai aucune objection face au processus ou au fait que le comité ait fait cette constatation et qu'il soumette la question à cette Chambre.

Toutefois, ce que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est que l'opposition a déchiré sa chemise, il y a quelques semaines, en disant qu'elle n'avait pas son quota de journées de l'opposition. En effet, on a demandé au comité que j'ai l'honneur de présider de déposer en cette Chambre un rapport revendiquant cette lacune exprimée. Aujourd'hui, les mêmes députés qui ont revendiqué leurs journées de l'opposition sont en train d'exercer un *filibuster* sur la journée de l'opposition qu'ils ont eux-mêmes demandée. Je ne comprends plus rien.

Je suis député en cette Chambre depuis un bout de temps. Cette stratégie parlementaire est un peu difficile à comprendre. Normalement, les parlementaires, surtout ceux siégeant dans l'opposition, disent que ces journées de l'opposition sont en quelque sorte sacrées. Dans une mesure, elles le sont, parce qu'elles font partie de nos conventions constitutionnelles, que j'ai énumérées plus tôt, par lesquelles les doléances du peuple doivent être entendues avant que nous ne votions sur les crédits budgétaires.

C'est ce que nous sommes en train de faire ou, du moins, ce que nous devrions faire aujourd'hui. Les députés d'en face ont l'occasion de débattre de telle ou telle politique du gouvernement, que ce soit la politique agricole ou celle des affaires étrangères. Ils peuvent dire que ce n'est pas à leur goût et qu'ils pensent qu'il devrait y avoir plus de ceci et moins de cela. Ils peuvent dénoncer le gouvernement pour ne pas en avoir fait autant qu'il aurait dû dans tel dossier ou pour en avoir fait trop dans un autre. Ces sujets de débat sont tout à fait légitimes. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. C'est la raison que l'opposition elle-même a évoquée en demandant le dépôt du 35^e rapport.

Je résume ce 35^e rapport, dans l'éventualité improbable où les députés auraient peut-être oublié certains éléments du texte.

● (1050)

Le 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, que j'ai l'honneur de présider, dois-je le rappeler, disait:

Conformément au mandat que lui confère le sous-alinéa 108(3)a)(iii) du Règlement, le Comité a examiné une modification au Règlement.

Le Comité recommande que l'article 81(10) du Règlement soit modifié par adjonction de l'alinéa suivant:

d) Au cours de la période de subsides se terminant le 23 juin 2005 [...]

Il s'agit de la période de subsides qui se termine ce soir, la date fatidique étant le 23 juin. Or, c'est ce soir que nous trancherons, et c'est la dernière journée de l'opposition.

[...] si le gouvernement ne désigne aucun des six jours restants de manière à permettre qu'une motion de l'opposition soit mise à l'étude [...]

Cela ressemble drôlement à ce qui aurait pu arriver aujourd'hui, si l'opposition avait agi en vertu du mandat qui est le sien. Selon la Constitution, l'opposition doit vouloir, par définition, rendre publiques les doléances. En effet, le chef de l'opposition se dit le

chef du gouvernement en attente. Donc, le chef de l'opposition veut, à tort ou à raison — cette fois, je pense que c'est à tort —, remplacer le premier ministre. Pour ce faire, il doit expliquer au peuple canadien, avec toute la force dont il est capable, pourquoi ses idées sont meilleures que celles du gouvernement, par voie de ces journées de l'opposition.

Or, ce n'est pas du tout ce qui se passe. Comme on dit dans la région de Glengarry—Prescott—Russell que vous connaissez bien: « Pantoute! » Ce n'est pas du tout ce que l'opposition essaie de faire ce matin.

Je continue à lire cette motion, parce que je sais qu'elle intéresse les députés:

[...] que le 19 mai 2005 soit désigné jour réservé aux travaux des subsides [...]

Ce que l'on voulait, l'autre jour, c'était obtenir le plus de journées de l'opposition possible, et ce, le plus rapidement possible. On ne voulait pas en manquer avant d'arriver à la fin. Par contre, on arrive maintenant à la fin et l'opposition conclut, qu'on le croie ou non, qu'il y a une journée de l'opposition en trop. Ils n'en veulent plus.

Je demande ceci à mes collègues néo-démocrates. Si on leur offrait une journée de l'opposition supplémentaire, la prendraient-ils? Je pense que oui. Il existe sans doute des dossiers que les néo-démocrates voudraient soulever en cette Chambre, s'ils avaient une journée de l'opposition supplémentaire. J'en suis convaincu. Or, comment se fait-il que les néo-démocrates aient un dossier à soulever et que les conservateurs, semble-t-il, en manquent? Il ne leur reste plus de dossiers à traiter, il n'y a plus rien à faire ou à demander. Selon eux, le gouvernement a déjà suffisamment bien fait, que ce n'est pas nécessaire de l'interpeller pendant la dernière journée réservée à ces fins. En fait de stratégie parlementaire, ce n'est pas le diable, comme on dit.

Je poursuis la lecture de cette motion, toujours issue du rapport que j'ai déposé au nom du comité que je préside:

[...] le vote ne soit pas différé plus tard qu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le jour même.

Il était tellement urgent d'avoir des journées de l'opposition, que l'on ne pouvait même pas reporter le vote au lendemain, selon les dires des députés de l'opposition. Il fallait avoir le plus de journées de l'opposition possible, le plus rapidement possible, et que les votes se tiennent tout de suite le même soir, tellement ils en avaient à dire pour dénoncer le gouvernement.

● (1055)

[Traduction]

Quel en est le résultat? Il reste une journée à l'opposition. Celle-ci est à court de questions susceptibles d'être posées au gouvernement. Elle a inscrit plusieurs motions de l'opposition au *Feuilleton*. Elle devrait n'en inscrire qu'une seule de toute façon. C'était l'intention qui figurait dans le premier rapport sur la modernisation produit par le comité que j'ai présidé, mais il s'agit d'une autre question. Par la suite, l'opposition les a toutes examinées et a estimé qu'aucune n'était justifiée. Aucune de ces soi-disant doléances ne méritait d'être soulevée. L'opposition a donc proposé l'adoption d'un rapport de comité plutôt que de débattre d'une de ses motions le dernier jour réservé à l'opposition, ce qui constitue pour elle la dernière possibilité de le faire avant l'ajournement pour l'été.

Affaires courantes

Par conséquent, je demande à tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre si c'est ce que devrait faire un parti d'opposition. Mon collègue de Scarborough—Rouge River et moi avons siégé dans l'opposition. Nous avons alors toujours des questions à poser à Brian Mulroney, et j'ai été dans l'opposition pendant longtemps. Nous n'étions jamais à court de sujets lors des journées de l'opposition. Nous savons, naturellement, que les conservateurs avaient plusieurs lacunes lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Compte tenu de toutes les lacunes des conservateurs de l'époque, nous avons beaucoup de questions à leur poser à la Chambre. Nous n'avons jamais manqué de sujets d'intérêt. Nous n'avons jamais non plus exercé d'obstruction systématique à l'égard de nos propres journées de l'opposition en vue de ne pas en arriver à l'ordre du jour, parce que nous souhaitons toujours débattre de notre motion. Nous voulions que le premier ministre en poste ait des comptes à rendre. Premièrement, parce que le gouvernement en question accusait de nombreuses lacunes et, deuxièmement, parce que nous considérons que c'était notre devoir en tant que gouvernement en devenir, car c'est bien ce que nous étions. Nous nous sommes montrés très patients, surtout entre 1988 et 1993, comme en conviendra mon collègue de Scarborough—Rouge River, avant de finalement former le gouvernement en 1993, après avoir dûment exercé notre rôle de gouvernement en devenir.

Pourquoi sommes-nous devenus le gouvernement? C'est parce que le gouvernement précédent n'était pas très bon. En fait, il était plutôt mauvais. Nous nous sommes acquittés de notre rôle en lui demandant des comptes, après quoi les libéraux ont été élus. C'est ce qui est arrivé en 1993.

Nous assistons aujourd'hui au triste spectacle d'une journée de l'opposition où l'opposition est à court de sujets pour interroger le gouvernement. L'opposition fait obstacle à sa propre journée de l'opposition en évitant de demander des comptes au gouvernement. Si ce n'est pas tout à fait illogique, je me demande bien ce que c'est.

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, ce qui fait vraiment peur lorsqu'on écoute la diatribe de l'honorable député, c'est qu'il croit vraiment une partie de ce qu'il dit. C'est tout simplement effrayant. À toutes fins utiles, il vient de se lever pour affirmer que le travail de l'opposition se résume à s'opposer aux mesures prises par le gouvernement. Et Dieu sait si le gouvernement nous facilite la tâche à ce chapitre en agissant aussi mal qu'il le fait.

C'est toutefois exactement ce que nous faisons. Il dit que nous devrions débattre de notre motion de l'opposition. Nous aimerions énormément en arriver là. Si les libéraux étaient des gens honorables, ils se lèveraient dès maintenant pour appuyer...

• (1100)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député sait bien sûr que tous les députés sont honorables.

M. Jim Gouk: Pardonnez-moi, monsieur le président. Je parlais de l'ensemble du parti et non d'un individu en particulier. Je ne visais personne.

Nous avons maintenant un commissaire à la protection de la vie privée qui contribue au bon fonctionnement du Parlement et qui aide l'opposition et les Canadiens en les informant sur le genre de méfaits auxquels le gouvernement se livre.

Je peux comprendre pourquoi l'honorable député ne veut pas nous donner l'occasion de prolonger le mandat de l'un des rares hauts fonctionnaires qui fait vraiment son travail. Étant donné l'habitude

qu'ils ont de nommer des amis qui leur obéissent au doigt et à l'oeil, des pantins, les libéraux ont dû ressentir tout un choc en constatant qu'une personne qu'ils avaient nommée faisait vraiment son travail.

Comment l'honorable député peut-il croire que l'opposition ne s'acquitte pas de ses responsabilités en s'opposant à la mesure même que le gouvernement essaie de prendre en remplaçant quelqu'un qui fait son travail? En déclarant qu'il ne veut pas faire ce que le comité a recommandé, le gouvernement balaie les recommandations du comité du revers de la main.

Si l'honorable député pouvait répondre à cette question et si son parti était honorable, posait le bon geste et acceptait de se conformer aux recommandations du comité, nous serions heureux de passer à la motion de l'opposition d'aujourd'hui.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, l'honorable député se trompe en ce qui a trait à l'application des règles régissant ce genre de nominations. Permettez-moi de revenir brièvement à l'époque qui a précédé la modernisation des comités.

Avant la modernisation, certaines nominations par décret de mandataires du Parlement étaient soumises à un débat, certaines étaient simplement assujetties à un décret, d'autres étaient soumises à un débat et au vote d'une chambre, et d'autres encore faisaient l'objet d'un débat et d'un vote aux deux chambres. C'était un véritable méli-mélo. Il n'y avait pas deux cas semblables et, à l'époque, nous avons unanimement accepté de modifier la règle.

J'invite l'honorable député à consulter certains de ses collègues qui ont travaillé très fort à cette modification. Nous avons tout uniformisé et nous avons dit que nous allions nommer tous les mandataires du Parlement. Il pourrait y avoir un examen en comité si les députés le souhaitaient. Puis, quand le nom du candidat serait soumis à la Chambre, la nomination serait confirmée par la majorité simple. Toutes les nominations, en tout cas celles qui sont prévues par la loi, seraient soumises à un vote des deux chambres. Il y a une seule exception, et c'est le poste de directeur général des élections. Cette nomination n'est soumise qu'au vote de la Chambre des communes, mais dans le cas d'un renvoi, les deux chambres doivent voter.

Pour revenir au cas qui nous occupe, on ne peut pas débattre des nominations, on les met aux voix immédiatement. C'est la façon dont le système fonctionne. Comme il s'agit d'un haut fonctionnaire du Parlement, le seuil d'approbation est très élevé. Ce n'est pas dans les règles, mais si j'étais nommé commissaire à la protection de la vie privée, par exemple, même si je ne cherche pas à obtenir ce poste ni aucun autre, parce que je vais bientôt prendre ma retraite, le seuil serait très élevé. Personne ne voudrait être un haut fonctionnaire du Parlement sans savoir que tous les partis, ou du moins une masse critique des députés de la Chambre, croient qu'on est compétent pour faire le travail. Autrement, il serait très compliqué de le faire. Le même argument vaut pour le nouveau commissaire à l'éthique et tous les autres.

C'est la façon dont le système fonctionne. Ce n'est pas simplement le gouvernement qui choisit quelqu'un de son goût et qui impose cette personne à la Chambre. De nos jours, ce serait très difficile à faire.

Dans ce cas-ci, le candidat en question a été député libéral et ministre libéral, et la vague d'enthousiasme a été générée en grande partie par les députés de l'opposition. Cette personne a maintenant accompli son mandat. Je n'ai aucune idée si le gouvernement va proposer sa candidature de nouveau, mais je considère que M. Reid a été un excellent commissaire. C'est la façon dont le système fonctionne.

Affaires courantes

Maintenant que j'ai expliqué cela au député, peut-être pouvons-nous passer à la motion de l'opposition, si l'opposition a des griefs à présenter, ce qui n'est probablement pas le cas.

• (1105)

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, nous assistons à un spectacle incroyable. Nous venons de voir le député se lever et prétendre défendre les journées de l'opposition.

Le gouvernement nous a retiré notre privilège et notre droit parlementaire de tenir des journées de l'opposition. Pourquoi? Parce qu'il ne voulait pas que nous en profitions pour déposer une motion de défiance un jour des crédits avant qu'il n'ait eu le temps d'acheter assez de votes pour se maintenir au pouvoir.

C'est la chose la plus honteuse que j'aie entendue. Comment les libéraux peuvent-ils dire que nous agissons ici de façon à offusquer ce député alors que les libéraux sont ceux-là mêmes qui nous ont empêchés, nous et tous les députés de l'opposition, de déposer nos motions sur la journée de l'opposition? Le député devrait avoir honte. C'est mon point de vue.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, c'est ce que pense le député, mais il se trompe. À moins que les journées de l'opposition ne soient épuisées, le député sait que le gouvernement ne peut mettre un terme à l'examen des crédits. Il doit prévoir le nombre de journées de l'opposition qui sont nécessaires pour voter ces crédits. C'est évident, et le député sait fort bien que j'ai raison. C'est ainsi que fonctionne le processus.

L'honorable député soutient qu'il voulait qu'une journée particulière soit réservée à l'opposition. Or, la journée de l'opposition découle d'une mesure d'initiative ministérielle. Cette mesure est définie par le gouvernement et est annoncée à la Chambre par le leader du gouvernement à la Chambre des communes. J'ai occupé ce poste pendant sept ans et demi. J'ai désigné de nombreuses journées de l'opposition au cours de cette période, et j'en ai aussi annulé.

La journée de l'opposition n'existe officiellement que lorsque la journée débute. Le ministre dépose, à l'intention des députés, un calendrier informel. Cette procédure n'existait même pas dans le passé. Elle a vu à l'époque où j'étais leader à la Chambre. Ensuite, le ministre désigne une journée, le jeudi précédent. Il peut la modifier n'importe quand. Je l'ai fait à plusieurs reprises.

L'honorable député n'a pas écouté la réponse. C'est peut-être pour cette raison qu'il pose ces questions.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, si le mandat de John Reid n'est pas renouvelé, c'est parce qu'il a l'habitude d'exposer les coups, les balivernes et enfin la corruption des libéraux.

Je me souviens de la journée où il a comparu devant le Comité des opérations gouvernementales. Il a exposé les nombreuses échappatoires que le gouvernement essayait de camoufler dans sa soi-disant Loi sur la protection des dénonciateurs. Ces échappatoires, si elles avaient été en place à l'époque où le Parti libéral subtilisait l'argent des contribuables par le biais du scandale des commandites, auraient permis de camoufler le scandale pendant encore une vingtaine d'années. Elles ont été exposées par un homme, John Reid.

Je me souviens des députés libéraux qui étaient présents dans la salle ce jour-là. Ils l'ont regardé dans les yeux avec colère et déception. Ils se sont rendu compte qu'il n'allait pas leur servir de chien de poche. Certains de ces députés sont ici présents et ils affichent à l'égard de John Reid le même mépris qu'ils affichaient ce

jour-là. Je savais à ce moment-là qu'ils allaient s'en prendre à John Reid.

Je savais qu'ils étaient furieux qu'il fasse bien son travail de commissaire à l'information et qu'il mette au grand jour les manigances et la corruption du Parti libéral. Sans le témoignage de John Reid ce jour-là, ces manigances n'auraient jamais été dévoilées et ce projet de loi sur les dénonciateurs aurait servi à camoufler la corruption libérale. Voilà pourquoi le gouvernement essaie d'assassiner un haut fonctionnaire de la Chambre.

Pourquoi le député n'admet-il pas ici que c'est ce que lui et son parti essaient de faire?

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je n'ai jamais vu un aussi triste spectacle.

Premièrement, je n'ai jamais dit que John Reid ne serait pas reconduit dans ses fonctions. Je ne sais pas si c'est même possible d'accorder un deuxième mandat à un commissaire, parce que cela ne s'est jamais produit. Le gouvernement décidera s'il offre une candidature. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Le député devrait peut-être regarder son ordinateur parce qu'il n'écoute pas la réponse, ce qui, par ailleurs, ne changerait pas grand-chose.

Deuxièmement, il parle d'une vingtaine d'années. J'ai été ici pendant 21 ans, et pendant la moitié de cette période, c'est un gouvernement conservateur qui était en place. Le pays accusait un déficit et s'endettait. Presque chaque semaine, un ministre donnait sa démission. Les ministres des finances n'avaient aucune crédibilité. La popularité du gouvernement était aussi grande que mes souliers. Nous nous souvenons tous de cette période conservatrice. Nous savons que c'est le même Parti conservateur qui a perdu une dizaine de points en un an. Peu importe sous quel angle on regarde la chose, le portrait est le même parce que c'est ce qu'il en est.

Tout le monde sait qu'ils essaient de se sortir du borbier dans lequel ils se sont avancés ce matin en omettant de produire un jour de l'opposition. Ils essaient de reprendre pied, mais leur dernière manoeuvre n'a pas fonctionné et celle-ci ne fonctionnera pas non plus.

• (1110)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, il est difficile de suivre un brillant orateur et un député chevronné comme celui de Glengarry—Prescott—Russell, mais j'aimerais commencer par féliciter mes collègues de l'opposition de nous avoir donné l'occasion de débattre non pas d'une mais bien de deux questions urgentes pendant une journée de l'opposition. Contrairement à ce que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell dit à propos de la mauvaise utilisation des journées de l'opposition, il n'en demeure pas moins que ces députés de l'opposition nous ont permis de nous pencher non pas sur une mais bien sur deux questions, et qu'ils ont donné aux Canadiens, dans les derniers jours de la présente session, l'occasion de débattre d'un sujet que j'estime essentiel: l'accès à l'information.

Vous me permettrez de souligner d'entrée de jeu que l'accès à l'information est l'oxygène que respire la démocratie. Au Canada, il n'y a pas de plus grand défenseur de l'accès à l'information que le commissaire à l'information sortant, l'honorable John Reid, qui, au cours des sept dernières années, a vaillamment essayé d'abattre les barrières pour accroître la transparence du gouvernement et favoriser véritablement l'accès à l'information.

Affaires courantes

Je me dois de reconnaître et de féliciter un autre défenseur de longue date de cette cause. Il s'agit de l'ancien député John Bryden. À la fin de sa carrière parlementaire, il était député du Parti conservateur. Comme parlementaire, il s'est toujours employé à libéraliser l'accès à l'information détenue par le gouvernement canadien afin que les citoyens puissent être au courant des rouages internes des gouvernements qui les représentent.

À l'instar de nombreux Canadiens, je compte, à bien des égards, sur Hugh Winsor, doyen des journalistes canadiens, lorsque j'ai besoin d'inspiration et d'un commentaire éclairé. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui contient un article de lui qui porte le titre: « Un grand irritant pour le gouvernement tire sa révérence ». Ce titre résume bien la situation. C'est pourquoi John Reid nous quitte. Il a beaucoup dérangé le gouvernement canadien parce qu'il a fait preuve d'honnêteté et de franchise en préconisant avec acharnement des modifications aux règles régissant l'accès à l'information.

Je ne vais pas vous faire lecture de l'article de M. Winsor, mais je recommande fortement à tous d'en prendre connaissance bien attentivement. Il explique très clairement ce qui est arrivé à M. Reid.

Il y a eu des tournants prévisibles dans la carrière de M. Reid. L'un de ceux là, comme mon collègue du Parti conservateur l'a signalé, a été l'exposé qu'il a présenté au Comité des opérations gouvernementales. On l'a regardé d'un mauvais oeil lorsqu'il a signalé les échappatoires flagrantes que comportait ce texte législatif que le gouvernement présentait comme son projet de loi pour la protection des dénonciateurs. Dans les faits, la loi proposée visait davantage à protéger les ministres contre les dénonciateurs, et c'est ce que M. Reid a mis en lumière, au grand dam de certains.

Mais le tournant principal dans la carrière de M. Reid, et mes collègues en conviendront peut-être, a été selon moi son soutien à une demande d'accès à l'information visant à obtenir les emplois du temps quotidiens de l'ancien premier ministre Chrétien. Peut-être aurait-on pu ainsi savoir le temps qu'il passait au club de golf Royal Ottawa. Il a également jugé approprié d'appuyer une demande d'accès aux notes d'information quotidiennes d'Art Eggleton à l'époque où il était ministre de la Défense nationale.

Le Bureau du Conseil privé a essayé d'entraver le travail de M. Reid en présentant 25 demandes de contrôle judiciaire à la Cour fédérale relativement aux décisions qu'il avait rendues. Autrement dit, M. Reid considérait qu'il était tout à fait normal et approprié que tout le monde puisse avoir accès aux itinéraires quotidiens de l'ancien premier ministre et aux notes d'information de M. Eggleton.

Le BCP a voulu étouffer le tout, conformément à cette culture du secret qui prédomine maintenant à Ottawa. Il s'est mis à la tâche pour poser des obstacles en intentant une rafale de poursuites. On a présenté 25 demandes de contrôle judiciaire afin d'étouffer l'affaire. Le BCP n'a eu gain de cause dans aucune d'elles. Les décisions de M. Reid ont été jugées tout à fait appropriées. Son interprétation des lois sur l'accès à l'information était correcte et le gouvernement devrait divulguer les renseignements demandés. Jusqu'à maintenant, il a refusé d'acquiescer. Nous n'avons pas encore vu ces emplois du temps. Cet exemple illustre on ne peut mieux les lacunes des lois sur l'accès à l'information dans notre pays.

• (1115)

Les lois existent sur papier, mais c'est comme les déclarations des droits de la personne dans les pays du tiers monde: tout est beau sur papier, mais les faits parlent d'eux-mêmes. Nous attendons toujours. Même si la Cour fédérale a donné raison à M. Reid dans les 25 causes, le gouvernement ne fournit toujours pas les documents et le commissaire a dû faire de nouveau appel à la Cour fédérale.

La carrière de M. Reid se traduit par sept ans de frustration. Après s'être consacré à la réforme et avoir tenté d'appliquer les lois sous leur forme actuelle, il n'a récolté que des maux de tête.

Nous aurons beaucoup de regret à le voir partir. Nous déplorons ce que je considère être une recommandation exécutoire d'un nouveau comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Un comité permanent de la Chambre des communes a recommandé que le mandat de M. Reid soit prolongé d'un an. En partie à cause de la nature délicate de son travail et des progrès que nous avons réalisés au chapitre de l'accès à l'information, par souci de continuité, le comité estime qu'il est essentiel que le responsable de l'accès à l'information reste en poste pendant encore un an.

Nous avons relevé une tendance inquiétante. Le gouvernement du Canada n'a pas tenu compte des recommandations des comités permanents de la Chambre des communes. Je suis certain que nous pourrions citer quatre ou cinq exemples récents où des comités permanents ont clairement demandé au gouvernement de prendre telle ou telle orientation et où ces demandes sont restées lettre morte, contrairement à l'engagement que le premier ministre avait pris de s'attaquer au déficit démocratique.

La lumière du jour est un désinfectant puissant et certains d'entre nous considèrent les lois sur l'accès à l'information comme la lumière sur le monde politique. Les lois sur l'accès à l'information sont les ennemies naturelles de la culture du secret qui a permis à la corruption de prendre de l'ampleur au pays. On pourrait difficilement trop insister sur le rôle crucial que l'accès à l'information joue dans notre culture.

Le Comité de la justice de la Chambre des communes a dit que la Loi sur l'accès à l'information du Canada avait autant d'importance que la Charte canadienne des droits et libertés. Récemment, la Cour suprême a dit de la Loi sur l'accès à l'information qu'elle était quasi constitutionnelle. C'est de cela qu'il s'agit ici. Il s'agit des droits fondamentaux dans toute démocratie occidentale et, pourtant, ils sont foulés au pied, balayés du revers de la main et banalisés, en tout cas depuis sept ans que M. Reid est commissaire à l'information.

Il apparaît trop clairement que beaucoup de hauts fonctionnaires d'Ottawa adhèrent à la philosophie de sir Humphrey dans la comédie britannique *Yes, Minister* lorsqu'il dit à son patron: « Vous pouvez avoir un bon gouvernement ou vous pouvez avoir un gouvernement ouvert, mais vous ne pouvez pas avoir les deux, monsieur le premier ministre. » Nous ne voulons pas nous rabaisser au niveau d'un téléroman, mais nous y sommes presque dans notre façon de traiter les lois sur l'accès à l'information. Si « transparence » et « responsabilité » sont les mots à la mode à Ottawa, il y en a beaucoup qui y résistent dans la pratique et qui passent toutes leurs journées à essayer de trouver des moyens de renverser le droit des gens de savoir, leur droit d'accès à l'information. Très peu d'initiés du gouvernement sont des défenseurs du droit de savoir du public. C'est le problème fondamental que nous avons.

Affaires courantes

Lorsque des gens du public soumettent des demandes d'accès à l'information, trop souvent les fonctionnaires dilue l'intention de la loi en imposant des délais déraisonnables, en effectuant des recherches inappropriées, en imposant des frais incongrus qui constituent une barrière à l'accès à l'information ou encore, à un niveau politique plus général, en s'opposant à l'élargissement de la portée de la loi pour qu'elle s'applique à plus d'activités gouvernementales. C'est là où la question commence à m'intéresser.

Il m'est difficile de comprendre, par exemple, pourquoi seulement 49 des 246 sociétés et organismes d'État sont assujettis à la loi. Pourquoi puis-je avoir facilement accès à l'information sur l'Administration de pilotage de l'Atlantique, mais pas sur Postes Canada ni sur VIA Rail?

• (1120)

Au cours de la dernière législature, j'ai été fier d'appuyer un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-462, qui a été présenté par mon ancien collègue, M. John Bryden. Pour ce projet de loi, John Bryden a passé dix ans à essayer d'aplanir les obstacles au sein de son propre parti, de son propre gouvernement, pour faire adopter des modifications significatives à la Loi sur l'accès à l'information. En tant qu'ancien journaliste, M. Bryden connaissait très bien les obstacles qui existent.

Comme M. Bryden n'a pas été réélu aux dernières élections, j'ai pris la relève et, sous mon propre nom, j'ai présenté un projet de loi identique, en fait mot à mot, au C-201.

Des voix: Bravo!

M. Pat Martin: Je remercie les honorables députés de leur reconnaissance, mais ce n'était pas mon projet de loi. C'est le fruit de l'effort conjugué de tous les députés qui ont cette question à cœur. Beaucoup de députés libéraux et de députés de l'opposition ont siégé à un sous-comité spécial que M. Bryden avait mis sur pied pour cette raison précise.

Je pense qu'il importe de souligner que le projet de loi C-201 a été le premier projet de loi d'initiative ministérielle ou parlementaire à être présenté à la 38^e législature, et c'est pourquoi il porte le numéro de C-201. Je pense que cela convient tout à fait, parce que c'est la chose la plus importante que nous pouvions faire pour améliorer le gouvernement.

Si nous n'avions adopté qu'une seule loi au cours de la 38^e législature, c'est-à-dire le projet de loi C-201, le Canada serait aujourd'hui un meilleur endroit où vivre. Je dis cela sans hésitation aucune. Je ne le dis pas pour me féliciter. C'est tout simplement la conclusion à laquelle je suis arrivé, alors que je me rends compte de plus en plus à quel point l'accès à l'information est important. Il ne faudrait pas utiliser cette expression à la légère. Nous devrions bien peser la portée de ces mots. L'accès à l'information est la pierre angulaire de toute démocratie occidentale.

En prévision de ce débat, j'ai jeté un coup d'oeil à quelques notes. J'ai aussi lu un passage d'un ouvrage rédigé par un professeur d'histoire qui soutient que le secret a été la règle par défaut des gouvernements pendant des décennies. Les révolutions qui ont eu lieu en Angleterre, en 1688, et en France, en 1789, ont tranquillement mis fin à la monarchie absolue et introduit le droit à la liberté d'expression, ce qui a permis d'ouvrir le processus d'élaboration des lois à l'examen du public. Toutefois, le secret était la règle dans le labyrinthe des bureaucraties, et continue de l'être aujourd'hui.

C'est ce que déclare l'auteur de l'ouvrage intitulé *Blacked Out: Government Secrecy in the Information Age*, qui doit paraître cette

année. Il ajoute que « au fur et à mesure que les gouvernements modernes élargissent leurs activités et leurs sphères d'influence, les fonctionnaires du gouvernement se transforment en bureaucrates dotés de pouvoirs nouveaux et extraordinaires qui leur permettent de formuler les politiques du gouvernement, le secret étant la règle du jour. Le secret est devenu le nouveau pouvoir absolu. »

Je trouve cette pensée inquiétante.

Au cours des dernières semaines, nous avons tous pris connaissance, j'en suis sûr, d'un sondage dont les résultats ont fait la une de 45 quotidiens à l'échelle nationale. Le sondage était parrainé par l'Association canadienne des journalistes et l'Association canadienne des journaux et s'intitulait « Accès refusé ».

Ces journalistes ont mené un sondage détaillé auprès de chaque administration municipale, provinciale et fédérale dans le but de vérifier dans quelle mesure on peut avoir accès à de l'information sous le régime actuel. Vous savez où se classe le gouvernement fédéral? Aucune surprise : au dernier rang.

La province de l'Alberta, si je ne m'abuse, arrive au premier rang, 93 p. 100 de toutes les demandes d'accès à l'information ayant donné des résultats à la satisfaction des demandeurs. Les résultats ne sont pas toujours complets, mais ils ont satisfait les demandeurs sauf s'il y a des motifs raisonnables, comme la sécurité nationale ou la protection des renseignements personnels, de ne pas divulguer l'information.

Le Manitoba, je suis fier de le dire, qui est ma province d'origine, s'est classé deuxième, avec 88 p. 100 de toutes les demandes d'information ayant donné des résultats à la satisfaction des demandeurs.

Devinez un peu quel est le résultat pour le gouvernement fédéral? Au total, 25 p. 100 des demandes d'accès à l'information ont donné des résultats à la satisfaction des demandeurs. C'est moins du quart.

La transparence du gouvernement est chose possible. Deux des gouvernements provinciaux les plus efficaces au pays n'ont aucun problème à se conformer aux principes de transparence.

• (1125)

Toutefois, le gouvernement fédéral se ferme et refuse l'accès. Nous n'avons pas le droit de savoir, peu importe ce qui est écrit. Même s'il existe un agent du Parlement chargé d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information, nous ne pouvons obtenir cette information. C'est comme si on donnait des directions aux gens et qu'on leur disait qu'ils ne peuvent se rendre à l'endroit indiqué. Eh bien, nous ne pouvons obtenir l'information à laquelle nous avons droit à titre de contribuables canadiens sous ce régime.

M. John Reid, le commissaire à l'information du Canada sortant, a fait une déclaration très touchante récemment quand il a dit ceci :

D'une façon ou de l'autre, tous les contrôles et toutes les balises visant à éliminer les abus de pouvoir dans l'administration publique sont tributaires de l'accès, par des gens de l'extérieur, à l'information gouvernementale interne.

Une fonction publique qui tient mordicus au secret est une fonction publique mûre pour les abus.

Nous en avons la preuve tous les jours à la Chambre des communes. Nous pourrions passer tout notre temps à pourchasser les bureaucrates fautifs, ou à essayer de supprimer les cas d'abus que le hasard nous fait découvrir, ou nous pouvons aller à la source du problème et faire le ménage. Nous pourrions faire la lumière et désinfecter cette culture de corruption qui existe. Si c'est un désinfectant assez puissant, nous pourrions mettre l'affaire au jour et laisser la libre démocratie dans laquelle nous vivons faire son oeuvre pour mettre fin à la corruption dans notre système.

Affaires courantes

Nous avons un exemple de la façon dont nous pourrions nous y prendre; c'est ce qu'a soigneusement préparé mon ancien collègue, John Bryden, et qui est devenu le projet de loi C-201. Permettez-moi de vous raconter la triste histoire du projet de loi C-201 et de vous dire où il stagne aujourd'hui.

Non seulement j'ai été le premier à déposer un projet de loi au Parlement, tous projets de loi du gouvernement ou d'initiative parlementaire confondus, le tout premier jour où j'ai pu le faire, un projet de loi qui avait l'appui de tous les partis à la Chambre des communes, mais la chance a voulu que mon nom sorte à la loterie des députés et que ce soit le quatrième projet de loi à être débattu au cours de la 38^e législature.

Le gouvernement s'est retrouvé aux prises avec un véritable problème. Les libéraux forment un gouvernement minoritaire, ils craignent plus que tout un projet de loi et ils avaient une initiative parlementaire offrant la possibilité de débattre de la mesure législative en quatre jours. Ils m'ont envoyé des émissaires. Ils ont très sagement choisi l'un des libéraux que j'admire beaucoup et pour qui j'ai énormément de respect. C'est l'actuel ministre de la Justice.

Le ministre m'a indiqué que le gouvernement avait la ferme intention de présenter toutes les mesures que je préconisais dans mon projet de loi. Il a ajouté que, si j'étais disposé à retirer mon projet de loi du *Feuilleton* et à convenir qu'il ne soit pas débattu à la Chambre pour être par la suite mis aux voix, le gouvernement proposerait, au cours de la session, une mesure législative comparable, qui serait, sinon meilleure, au moins égale à la mienne. C'est la promesse qui a été faite.

N'étant pas né de la dernière pluie, je voulais que le tout soit confirmé. J'ai donc insisté pour obtenir des précisions et des détails. On m'a répondu: « Oui, cela fera partie du projet de loi. Oui, il sera question des sociétés d'État. Oui, les documents confidentiels du Cabinet y seront intégrés dans la mesure du raisonnable. Oui, tous les aspects pertinents qui ont été élaborés dans le projet de loi C-201 en dix ans seront repris dans la mesure législative du gouvernement, qui sera une priorité au cours de la présente session. »

C'était en octobre 2004. Nous sommes actuellement en juin 2005. Les mois ont commencé à s'écouler. Le ministère de la Justice a rédigé de nombreux projets de loi, mais nous attendons encore celui qui devait porter sur l'accès à l'information et qui était censé avoir la priorité absolue.

Six mois plus tard, le ministre de la Justice s'est présenté devant le Comité de l'accès à l'information pour présenter en grande pompe non pas un projet de loi mais un document de travail pour que nous puissions commencer à essayer d'analyser et de déterminer si des recherches étaient nécessaires afin d'établir si la Loi sur l'accès à l'information posait un problème. Quelle véritable farce! Quel abus de confiance! Quelle violation non équivoque de la promesse qui m'avait été faite lorsqu'on s'était engagé à présenter une mesure législative sur l'accès à l'information.

• (1130)

Le gouvernement ne veut nullement être transparent. C'est davantage un gouvernement qui ressemble à ce que dit sir Humphrey dans le téléroman *Yes, Minister*. Selon ce dernier, nous pouvons avoir soit un bon gouvernement soit un gouvernement transparent, mais non les deux. C'est le dilemme empirique auquel nous sommes confrontés. Quelle autre conclusion pouvons-nous en tirer?

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le président, je tiens à féliciter le député qui ramène sur le tapis le projet de loi Bryden et je comprends très bien sa frustration à

l'endroit du ministre de la Justice. Nous n'avons toutefois pas eu droit à toute l'histoire.

Je fais également partie du Comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique et j'ai entendu le ministre nous dire que le gouvernement n'allait pas déposer ce projet de loi, qu'il allait d'abord étudier la question et je ne sais quoi encore. J'ai ensuite entendu le chef du Parti conservateur, Steven Harper, déclarer que la politique de...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable député doit sans doute se rappeler qu'il ne doit pas citer de noms.

M. David Tilson: Je vous prie de m'excuser, Monsieur le président.

Le chef de l'opposition a alors exposé la politique du Parti conservateur en matière d'information. C'est alors que le ministre de la Justice a déclaré qu'il allait déposer un projet de loi à l'automne. Il dit au départ qu'il va déposer un projet de loi; l'instant d'après, il indique qu'il va étudier la question, puis, en réponse au chef de l'opposition officielle, il déclare qu'il va déposer un projet de loi à l'automne.

Je n'ai pas souvent de compliments à faire au gouvernement libéral et je n'en ai certes pas pour les anciens députés libéraux, mais je veux féliciter M. Reid, un ancien ministre libéral, pour son travail remarquable. Il a passé presque le tiers de sa vie au sein de la Commission et il y a accompli un travail admirable avec toute la compétence voulue.

Il semble bien que nous aurons des élections dans un avenir rapproché. Il semble bien également que, si le ministre Cotler ne change pas d'avis encore une fois, nous aurons un projet de loi. Il semble...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable député sait sûrement que la même règle s'applique pour tout le monde.

M. David Tilson: Vous m'avez repris deux fois, monsieur le Président, et je vous en demande pardon.

Le ministre de la Justice a dit qu'il allait présenter un projet de loi à l'automne à ce sujet.

Nous savons que nous aurons une nouvelle loi et il semble que nous aurons une élection très bientôt. Nous savons que toute la question de l'accès à l'information constitue un véritable fouillis. Le député de Winnipeg-Centre a fourni des données sur la feuille de route fédérale en matière d'accès à l'information. Nous savons que l'Association canadienne des journaux a donné au gouvernement fédéral une note d'échec pour ce qui est de l'accès à l'information.

La question que j'adresse au député de Winnipeg-Centre est la suivante : Avons-nous le choix? Nous avons un commissaire très compétent; la situation tient du fouillis; des élections sont imminentes et nous avons un projet de loi qui, semble-t-il, sera présenté par le gouvernement. Je ne vois pas quel choix nous avons.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je suis reconnaissant à mon collègue président du Comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de ses commentaires. J'estime que le seul espoir que nous avons de mener ce dossier à terme est de préserver le savoir-faire acquis par le commissaire à l'information pendant son mandat de sept ans. Je pense qu'il serait très difficile pour n'importe qui d'autre de prendre la relève.

Affaires courantes

Ce qui me frustre vraiment, et je sais que mon collègue partage ma frustration, c'est que si je ne m'étais pas laissé berné et que je n'avais pas abandonné mon projet de loi, le projet de loi C-201 aurait aujourd'hui force de loi. Ce serait l'un des rares cas où un projet de loi d'initiative parlementaire aurait franchi toutes les étapes et aurait été adopté, et le Canada s'en porterait mieux.

Je sais que j'ai l'air blasé de le prétendre, mais je crains que l'enjeu ici en soit plutôt un d'avantage politique que de mérite véritable, parce que le gouvernement serait ravi de se présenter à la prochaine élection fédérale en disant que, s'il est élu, il va présenter un nouveau projet de loi sur l'accès à l'information. Tout au contraire, la vérité est telle qu'une fois élu, il a fait tout ce qu'il pouvait pour bloquer le projet de loi sur l'accès à l'information. C'est l'une de ces choses qu'il se réserve pour la campagne électorale. Il veut pouvoir dire que, si les Canadiens veulent une vraie bonne loi sur l'accès à l'information, ils feraient mieux de réélire un autre gouvernement libéral, parce que c'est le seul qui va respecter sa promesse en ce sens.

Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Les preuves abondent dans le sens contraire, mais c'est ce qui semble être la motivation. Par conséquent, une autre année s'écoulera sans loi sur la liberté d'information.

• (1135)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je peux comprendre la frustration de mon collègue de Winnipeg-Centre. J'aimerais toutefois qu'il me précise comment il a pu se laisser berné par les représentants libéraux, alors que lui-même avait la chance, à moins que je ne me trompe, de présenter le premier projet de loi émanant des députés. En effet, il avait la chance de déposer le projet de loi modifié par M. Bryden. Pour ceux qui nous écoutent, il faut spécifier que l'ordre dans lequel les députés peuvent déposer un projet de loi émanant des députés est tiré au sort. Le député de Winnipeg-Centre avait cette chance.

Je peux comprendre sa frustration. Or, j'aimerais qu'il essaie de nous expliquer comment il a pu se laisser berné par ces représentants libéraux venus lui dire de ne pas présenter ce projet de loi, sous prétexte qu'ils allaient eux-mêmes en déposer un. J'aimerais mieux le comprendre.

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, c'est sûr que la question de mon collègue doit venir à l'esprit de tous.

Si une personne est vraiment sincère sur un enjeu et qu'elle ne cherche pas à en retirer des gains politiques, alors elle passera le flambeau à la personne la mieux placée pour l'amener à bon port. Nous savons tous qu'un projet de loi présenté par le gouvernement a plus de chances de suivre son cours jusqu'au Sénat et à la sanction royale qu'un projet de loi d'initiative parlementaire, qui se heurte à des obstacles du début à la fin.

Comme je fais très confiance au député libéral qui s'est présenté à moi et qui a pris cet engagement, et que je l'admire beaucoup, je l'ai cru. Je lui ai fait confiance et je me suis fié à sa sincérité. En plus, cela m'a libéré d'un projet de loi d'initiative parlementaire et m'a permis d'en présenter un autre qui me tient très à cœur, qui propose des mesures de protection des travailleurs en cas de faillite. C'est la logique. J'essaie de répondre le plus honnêtement possible.

J'ai fait confiance à ce député pour présenter un projet de loi du gouvernement parce qu'il en a pris l'engagement non pas une fois,

mais deux, très en détail. Cela m'a permis de présenter un autre projet de loi qui me tient très à cœur, et il s'agit de la protection du salaire et de la pension de retraite des employés en cas de faillite.

J'espère que cela répond à la question de mon collègue.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, je sais que le député est un partisan de la reddition de comptes. Il a apporté une bouffée d'air frais à la Chambre des communes et aux comités.

Nous étions tous les deux présents à la même réunion quand John Reid a témoigné. Je me souviens très bien de son témoignage; c'était l'une des plus brillantes interventions qu'il m'avait été donné d'entendre depuis mon arrivée ici. Je ne suis ici que depuis peu de temps, mais je me souviens de cette intervention. Elle était fort éloquente. Il nous a expliqué que la Loi sur la protection des dénonciateurs proposée par les libéraux risquait de camoufler encore davantage la corruption que de l'exposer. Il nous a présenté ses arguments de façon méticuleuse et rigoureuse.

Je me souviens de la colère qu'avaient manifesté les libéraux ce jour-là. Ils étaient absolument furieux que quelqu'un vienne exposer les échappatoires de leur projet de loi. Je me souviens d'avoir pensé à ce moment-là que les libéraux allaient lui faire mordre la poussière. Je le savais à ce moment-là. Sa volonté d'indépendance et son désir de parler ouvertement au nom de la liberté de l'information et de la responsabilisation signifiait qu'il allait en payer chèrement le prix. Et c'est ce qui s'est passé.

Je pose cette question avec une certaine tristesse. Je suis profondément convaincu que le gouvernement réussit à corrompre le processus de la liberté d'information. Il parvient à camoufler tous les actes de corruption qui ont cours et empêche qu'ils soient dévoilés au grand jour. La fraude, la corruption, les pots-de-vin des libéraux, mis au jour par le scandale des commandites et la commission Gomery, pourraient être cachés. Si tous ces actes ont été dévoilés, c'est grâce d'abord à l'accès à l'information.

Si le gouvernement libéral réussit à camoufler ces faits en corrompant le processus de la liberté d'information, les scandales comme celui des commandites ne seront jamais portés à l'attention du public. Si les libéraux avaient réussi à étouffer le processus d'information, nous n'aurions jamais connu l'existence du scandale des commandites. Celui-ci aurait très bien pu continuer.

Je me demande si le député est aussi inquiet que moi des conséquences profondes que risque d'entraîner la tentative du gouvernement de corrompre le processus de la liberté d'information. Craint-il, tout comme moi, que ce geste ne donne lieu à des actes de vol, de fraude, de subornation encore plus importants de la part des libéraux? Partage-t-il ces inquiétudes?

• (1140)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, mon collègue aussi a rapidement acquis la réputation d'être un défenseur de la responsabilité et de la transparence. Je compte sur lui pour faire la lumière, pendant de nombreuses années, sur tout ce qui cloche ici, au nom des Canadiens.

Affaires courantes

Pour répondre à sa question brièvement, tout ce que je peux dire, c'est qu'on ne peut trop insister sur la place centrale qu'occupe la liberté d'information dans notre société. La Cour suprême du Canada a affirmé que l'accès à l'information était quasi constitutionnel. Il s'agit d'une des libertés et d'un des droits fondamentaux dont jouit toute société occidentale libre. Il semble que nous n'apprécions pas ce que nous avons puisque nous avons permis un relâchement. Nous avons permis un tel relâchement que personne ne peut dire en toute franchise que les Canadiens ont le droit de savoir et le droit d'accéder à l'information, parce que la preuve va dans le sens contraire.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion déposée par le Parti conservateur. L'idée derrière cette motion est de prolonger d'une année le mandat du commissaire à l'information, M. John Reid. Cela me fait d'autant plus plaisir qu'il y a quand même toute une histoire derrière cette décision du gouvernement de ne pas renouveler le mandat du commissaire à l'accès à l'information. C'est sur ce sujet que je vais m'attarder.

Évidemment, je pourrais citer des déclarations contenues dans les rapports annuels du commissaire, je pourrais citer certaines déclarations dans les journaux et ainsi de suite, mais je vais laisser cela aux autres collègues qui auront la chance de le faire. Je m'attarderai plutôt à cette décision du gouvernement libéral. En effet, il ne faut pas oublier non plus que le commissaire, M. John Reid, est un ancien ministre libéral. C'est donc une décision qui touche la famille libérale. C'est là que réside le noeud du problème. La famille libérale a un sérieux problème depuis les révélations à la Commission Gomery et depuis que le Bloc québécois, entre autres, a décidé en cette Chambre de faire la lumière sur ce qui sera probablement jugé comme étant le plus grand scandale de toute l'histoire canadienne et québécoise. C'est un scandale attaquant directement le Québec.

Le problème est que le gouvernement est pris avec une promesse. En effet, en campagne électorale, le premier ministre a dit qu'il serait plus transparent. C'est bien beau d'écrire au sujet de la transparence et c'est bien beau de vouloir déposer des projets de loi. Mon collègue de Winnipeg-Centre a vécu à la dure cette façon libérale de gouverner. Il avait effectivement un très bon projet de loi d'initiative parlementaire. Il avait la chance de le déposer en première lecture, de modifier la Loi à l'accès à l'information pour la rendre applicable à toutes les sociétés d'État afin qu'il y ait plus d'organisations paragouvernementales qui puissent être visées par le commissaire. Cependant, le Parti libéral a décidé de déposer un cadre d'intervention plutôt qu'une loi, car cela lui donne du temps. Tel est le problème. Le Parti libéral a besoin de temps pour essayer de faire oublier ce scandale.

Pourquoi s'attaque-t-on directement au commissaire à l'accès à l'information? Parce que ce commissaire reçoit de plus en plus de demandes afin de dénouer justement l'impact du scandale. Tel est le problème du commissaire.

Je suis membre du comité. Depuis les révélations de la Commission Gomery et depuis les révélations de la vérificatrice générale, le commissaire nous a mentionné qu'il y avait un surplus de demandes à son commissariat. À juste titre, des citoyens et des citoyennes posent des questions à propos de choses qu'ils ont vues. Ils demandent des documents. Des journalistes en demandent également. Il y a donc beaucoup de demandes et un surplus de travail.

Le gouvernement, le Parti libéral lui-même, gouverne avec l'argent de l'État, comme on l'a constaté. On verra quelles seront les décisions de la Commission Gomery. Ce gouvernement ne veut pas que l'on découvre autre chose. On limite donc les moyens du commissaire à l'accès à l'information.

Croyez-le ou non, le commissaire à l'information a présentement plus de 2000 demandes en retard. C'est plus d'un an et demi de travail en retard. Tout ce que les libéraux trouvent à faire, c'est de changer de commissaire. Évidemment, la ligne de communication serait plus simple si on dit que le commissaire n'effectuait pas le travail et que c'est la raison pour laquelle il y a tant de dossiers en retard. Les fonctionnaires du Conseil privé sont déjà venus nous dire en comité que peut-être qu'une meilleure réorganisation à l'intérieur du commissariat fera en sorte que l'on épargnera de l'argent. Finalement, cela est simple: il y a trop de demandes suite à la corruption libérale qui se retrouve au commissariat de l'accès à l'information.

Aussi, on dit que l'on est transparent et on limite le budget. On a donné un budget supplémentaire de 18 mois au commissaire. Toutefois, les demandes continuent d'affluer à un rythme d'au-delà de 25 à 30 p. 100 de plus que les années précédentes. D'année en année, depuis 2002-2003, il y a eu 25 p. 100 de plus de demandes d'accès à l'information. Des citoyens et des citoyennes, certains députés et des journalistes font des demandes. Beaucoup de citoyens et des citoyennes demandent des documents. Ils veulent savoir des choses dont ils ont entendu parler dans certains ministères du gouvernement.

● (1145)

Ils veulent avoir des documents, il y a donc de plus en plus de demandes dues non pas à la gouvernance du gouvernement canadien, mais à la corruption libérale, tout simplement. On nous a dit carrément qu'on ne voyait pas le jour où les demandes allaient diminuer. Au contraire, les citoyens se sentent attaqués dans leurs propres façons de voir les politiciens. Ils ne leur font plus confiance. Ils veulent prendre eux-mêmes possession de certains documents et demander certains renseignements. C'est correct ainsi.

Finalement, la seule façon d'en sortir tous gagnants, pour nous les politiciens, c'est que les citoyens reprennent confiance dans l'appareil de l'État, posent des questions et demandent des renseignements. Le commissaire devrait avoir un budget plus important pour ce faire.

Eh bien non! Le Parti libéral qui gouverne ce gouvernement a décidé qu'il n'avait pas avantage à ce que les citoyens, les journalistes ou même les députés en sachent davantage. On limite donc le travail du commissaire. On ne lui donne pas les budgets nécessaires. On sait que les besoins augmentent, mais on prétend que c'est peut-être parce qu'il travaille mal, qu'il gère mal son commissariat et qu'il devrait le réorganiser.

On décide donc de ne pas renouveler son mandat et de nommer quelqu'un à sa place en espérant que cette nouvelle personne fasse mieux. C'est berner l'intelligence des députés en cette Chambre. Quelqu'un de nouveau, qui ne connaît pas l'appareil, va arriver là et tout régler rapidement. Cela va se passer comme avec la commissaire à la protection de la vie privée, Mme Stoddart. Cela fait deux ans qu'elle essaie de rétablir le commissariat à la protection de la vie privée, depuis les immenses gaspillages de M. Radwanski. Elle n'est pas encore capable d'atteindre son objectif. Cela fait deux ans qu'elle restructure.

Affaires courantes

Cela veut dire que si l'on change le commissariat, on va retarder encore plus le traitement des demandes. Cela fait l'affaire du Parti libéral du Canada qui veut retarder lesdites demandes au moins jusqu'après les prochaines élections. Si les résultats ne font pas alors son affaire et qu'il est encore en minorité en cette Chambre, il voudra retarder le travail.

Tel est le but de mon discours: essayer de mettre du plomb dans la tête des députés libéraux et leur dire d'arrêter de jouer avec le système, de prendre l'argent de l'État pour faire leur politique partisane libérale. Il faut laisser agir le commissaire à l'information qui, justement, a voulu se détacher de tout ce qui est libéral et prendre son indépendance. Maintenant, les libéraux n'acceptent pas que le commissaire, M. Reid, soit devenu un commissaire indépendant qui veut s'écarter de la machine libérale et de l'organisation politique libérale. Il a justement compris que le peuple veut une réponse à ses demandes, veut avoir les documents qu'il demande et veut qu'un commissaire indépendant lui réponde et le sécurise.

Cela sera tout à l'avantage de la députation. C'est pourquoi le Bloc québécois va appuyer la motion du Parti conservateur, pour permettre au commissaire de continuer son travail. On demande une nouvelle année. En ce qui me concerne, on devrait renouveler son mandat d'année en année pour qu'il puisse justement rendre public tout ce que la population peut sentir en matière de corruption de la part du Parti libéral du Canada. Telle est la réalité. Pour nous, son travail ne consiste pas seulement à répondre aux demandes de la députation, des députés ou des chercheurs du Bloc québécois. Il faut aussi que les journalistes puissent obtenir facilement les documents.

On souhaite un nouveau projet de loi. Comme le député de Winnipeg-Centre le demande, on souhaite qu'il y ait rapidement une nouvelle loi qui modifie l'accès à l'information pour permettre à ce que toutes les sociétés d'État et paragouvernementales — soit tout l'appareil et tout ce que finance le gouvernement fédéral —, soient soumises à l'accès à l'information. Ainsi, lorsque les citoyennes et les citoyens jugeront que, peut-être, quelque chose ne fonctionne pas dans l'appareil, on pourra y remédier facilement.

En effet, ce n'est pas le Parti libéral qui est capable de faire cela. Si l'on veut redresser le gouvernement fédéral, un effort de toute la population est alors nécessaire. Ce ne sont pas les seuls députés libéraux, qui sont pris dans la corruption jusqu'au cou, qui seront capables de faire cela. N'oublions pas qu'ils n'ont pas cette capacité et cette intelligence. On l'a vu et on le verra dans le rapport que déposera le juge Gomery. Néanmoins, il faut que toute la population se donne la main et essaie de rendre public tout ce qui existe à ce sujet et demande des renseignements pour obtenir toutes les informations. Il faut que toute tentative ou tout ce qui peut avoir trait à certaines corruptions soit rendu public. À ce moment-là, tranquillement, lentement mais sûrement, on réussira à replacer le gouvernement fédéral.

On se rappellera que c'est un grand effort du Bloc québécois. C'est nous qui avons commencé à faire le ménage ici, dans le gouvernement canadien. Que l'on arrête de penser que nous sommes contre. Nous l'avons prouvé. Nous sommes en train de montrer à la population canadienne comment le gouvernement fédéral agit avec le Québec. C'est une raison de plus qui incite les Québécoises et les Québécois à penser qu'un jour, peut-être, ils feraient mieux de se gouverner eux-mêmes dans leur propre pays, plutôt que dans ce pays de corruption.

● (1150)

Ce ne sera pas parce que nous n'aurons pas tenté d'ouvrir les portes pour nettoyer cette écurie d'Augias qu'est le gouvernement fédéral. C'est ce que nous sommes en train de faire. Je pense que cela se fera par l'entremise de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Ceux-ci devraient, en premier lieu, avoir rapidement le droit de recevoir des réponses à leurs questions.

La seule instance qui devrait être neutre et permettre aux citoyennes et aux citoyens de déposer des demandes quant à des questions importantes qu'ils se posent sur la gestion de l'État, c'est le Commissariat à l'information. C'est lui qui devrait transmettre rapidement une réponse aux citoyennes et aux citoyens. Il devrait disposer de tout le personnel nécessaire pour demander à n'importe quel ministère ou organisme paragouvernemental de fournir des réponses aux questions que posent les citoyennes et les citoyens, les députés, les journalistes, etc. Il faut pouvoir le faire rapidement, de sorte qu'on ne laisse jamais un gouvernement, comme l'a fait le Parti libéral du Canada, continuer à se servir de l'argent de l'État, de tous les pouvoirs et de l'opération de l'État pour promouvoir son parti. Quant à nous, au Québec, le jugement sera sévère; il l'est présentement face à cette corruption qui est à la base même du Parti libéral. C'est cet effort très important que nous devons faire les citoyennes et les citoyens, par l'accès à l'information.

Trop souvent, on prend à la légère l'accès à l'information. Or, le gouvernement fédéral est un appareil qui grossit de plus en plus. Depuis 2000, l'appareil gouvernemental a augmenté de 37 p. 100. Ce n'est pas une machine qui a tendance à diminuer; c'est une machine qui a tendance à grossir toujours plus. Il suffit de regarder les projets de loi déposés en cette Chambre: on scinde des ministères pour en créer deux nouveaux, on crée de nouveaux ministères dans chacune des provinces.

La tendance du gouvernement libéral fédéral est de grossir la machine de l'État. Et plus c'est gros, moins c'est gérable. Tout le monde peut comprendre cela, sauf le Parti libéral du Canada. Malgré tout, il continue de grossir la machine fédérale afin qu'il y ait des fonctionnaires présents partout au Canada. Probablement qu'il souhaite être le plus grand employeur parmi tous; c'est un choix. Le problème, c'est que pendant ce temps, on ne règle pas les vrais problèmes de la population, dont la santé, l'éducation et la pauvreté.

Telle est la réalité. On dépense de l'argent pour avoir une présence, une visibilité, et pour que des fonctionnaires puissent répondre aux citoyens. Pendant ce temps, des hommes et des femmes sont dans la misère, et le système de santé souffre. Le jugement de la Cour suprême du Canada, rendu au cours de la dernière semaine, est une dure réalité pour le Parti libéral.

Depuis 1996, alors que le premier ministre actuel était ministre des Finances, on a coupé dans les transferts aux provinces. Aujourd'hui, la plus grande cour du Canada stipule que le système de santé ne peut plus tenir, qu'il craque de partout, et qu'il y aura un système de santé à deux vitesses. Cela est directement relié aux coupures faites par le Parti libéral du Canada. C'est simple. Ce sont ces coupures dans les transferts aux provinces qui ont obligé les provinces à couper en santé.

Aujourd'hui, selon l'avis de la cour, on ne peut plus continuer ainsi, puisque tous ont le droit d'être soignés. Le fait d'être soigné fait partie des droits et libertés. Donc, si quelqu'un a l'argent pour se payer des soins privés, il faut permettre l'existence d'un système privé parallèle. C'est un système de santé à deux vitesses.

Affaires courantes

J'ai bien hâte de voir de quelle façon le ministre de la Santé du Québec jouera avec cela. Il tentera de dire qu'il n'y en a pas, alors que ce sera le cas. C'est pourtant la dure réalité. Tout cela parce que le gouvernement libéral fédéral, en 1996, a coupé dans les transferts aux provinces.

On doit se souvenir que lors de la mise en place du régime, en 1960, le fédéral payait 50 p. 100 des coûts; en 1996, il n'en payait plus que 12 p. 100. Le taux est en train de remonter à 25 p. 100 en vertu de l'entente signée par les premiers ministres des provinces. Par contre, la semaine dernière, la Cour suprême a indiqué que le mal était fait. Le système de santé se porte mal. Selon la Charte des droits et libertés du Québec, les citoyens ont le droit de demander à être soignés. La Cour suprême a décidé d'y donner raison, tout cela parce que le gouvernement libéral fédéral a décidé de couper dans les transferts aux provinces en 1996.

Cela rend les citoyennes et les citoyens, les hommes et les femmes, les Québécoises et les Québécois surtout, les Canadiennes et les Canadiens de plus en plus critiques envers l'appareil fédéral. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait davantage de demandes d'accès à l'information pour tout ce qui concerne le gouvernement fédéral.

• (1155)

La Commission Gomery, à la suite du scandale des commandites, en est un exemple. Le scandale du registre des armes à feu est un autre exemple où des sommes phénoménales ont été englouties. Certaines personnes ne le croient pas, mais on avait annoncé initialement des coûts de 2 millions de dollars, alors que le registre en coûte 2 milliards. Le problème, c'est que, dans tout ce dédale, le Parti libéral ne s'en tire pas trop mal, puisque les gens ne croient pas qu'on puisse annoncer qu'un tel registre coûtera 2 millions de dollars et qu'il finisse par en coûter 2 milliards. Les citoyennes et les citoyens ne comprennent pas cela, qu'ils soient d'affiliation libérale ou autre. Tous pensent que cela ne se peut pas. Or, c'est possible ici, au Canada. On annonce que c'est supposé coûter 2 millions de dollars, mais cela en coûte 2 milliards. Telle est la réalité.

De plus en plus de gens le constatent, se posent des questions et demandent des réponses au Commissariat à l'information. C'est tellement gros que certains ne le croient pas. Évidemment, cela profite encore au Parti libéral. Cela s'est passé au Canada en 2003, 2004 et 2005. C'est un système dont on a perdu complètement le contrôle et qui coûtera une fortune. On dépose un budget supplémentaire pour ce registre tous les automnes depuis maintenant quatre ans, tout comme on en déposera un l'automne prochain.

Pourquoi a-t-on perdu le contrôle? C'est parce que c'est trop gros. Les ministres qui en sont responsables ou qui en ont été responsables n'avaient peut-être pas la capacité de gérer ce programme. C'est la réalité. C'est une grosse machine et il faut des gens compétents pour la faire fonctionner. Parfois, on ne choisit pas les meilleurs, surtout au Parti libéral, ou bien l'on choisit les moins pires. C'est la façon libérale de gouverner. Les libéraux vivent avec les conséquences. Nous les attendons dans le détour, comme dirait l'autre, lors de la prochaine campagne électorale fédérale. Nous serons là pour les remettre à l'ordre et défendre, encore une fois, les intérêts des Québécoises et des Québécois.

Dans ce souci, les intérêts des Québécoises et des Québécois seraient mieux défendus par la prolongation du contrat du commissaire à l'information, M. John Reid. Même si c'est un ancien ministre libéral, il serait préférable que cette personne continue d'être en poste. M. Reid a été d'une grande véracité. Il a toujours été capable de donner l'heure juste, autant au comité que dans ses rapports annuels, année après année. Je crois sincèrement qu'il a une

volonté de répondre à toutes les questions et, surtout, de participer à la refonte d'un projet de loi visant à rendre tous les appareils gouvernementaux ou paragouvernementaux redevables au commissaire à l'information.

Quand on s'engage dans une grande réforme comme celle-là, et quand on s'engage aussi à régler le retard de 18 mois dans les réponses aux demandes causé par un manque de personnel, on ne fait pas appel à des débutants, mais on maintient plutôt en poste les personnes expérimentées. Qui plus est, M. Reid a la volonté de rattraper ce retard et de contrer l'augmentation de 25 p. 100 du volume des demandes. Comme je le disais, il nous a très bien indiqué en comité qu'il ne voyait pas le jour où ce volume diminuerait, justement à la suite du scandale des commandites.

M. Reid est donc conscient du problème causé par le volume des demandes. Ce dont il a besoin, c'est plus d'argent pour pouvoir embaucher plus de personnel. Aussi, il a besoin d'une nouvelle loi pour rendre tous les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux sous la gouverne du commissaire à l'information, que ce soit VIA Rail, Postes Canada ou autres.

Dans le scandale des commandites, ces organismes ont dépensé l'argent des contribuables. Évidemment, ils ont des entrées de fonds indépendantes, ce qui fait d'eux des corporations paragouvernementales. Ces organismes ont pu impunément, sans que personne puisse leur poser de questions et surtout sans être obligés de répondre au peuple, dépenser de l'argent, acheter de la publicité, vendre le drapeau du Canada un peu partout, et ce, au profit de l'unité nationale. Au fond, leur seul but est d'offrir des services. Dans le cas de VIA Rail, le but est que les usagers du train se rendent le plus rapidement possible à destination; dans le cas de Postes Canada, que les lettres se rendent le plus rapidement possible à destination.

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois appuiera la demande du Parti conservateur de reconduire le contrat de M. John Reid.

• (1200)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon honorable collègue d'être un membre actif du Comité de l'accès à l'information.

Il me paraît assez évident, et c'est peut-être le cas pour tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, que ce que les libéraux essaient de faire en refusant de prolonger le contrat de M. Reid, c'est d'étouffer et de contrôler l'information. C'est extrêmement dangereux lorsque cela se produit dans une démocratie.

Nous en avons la preuve non seulement avec cette mesure, mais avec d'autres également. Le député de Winnipeg-Centre nous a dit comment il s'était fait duper en se laissant convaincre de ne pas déposer un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'accès à l'information. Aujourd'hui, le gouvernement refuse de prolonger le contrat d'un commissaire à l'information très compétent, malgré l'appui extraordinaire des députés de l'opposition.

Je ne peux que conclure que les libéraux essaient de contrôler la circulation de l'information et l'accès à l'information. C'est probablement l'une des situations les plus dangereuses que peut vivre une démocratie. J'aimerais que mon honorable collègue me dise s'il partage ou non mes inquiétudes.

• (1205)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il est aussi un intervenant très important autour de la table du comité.

Affaires courantes

Il a tout à fait raison. Ce qui est encore plus grave, c'est que le premier ministre s'est engagé à gouverner avec plus de transparence. Voilà une façon libérale de toujours dire une chose et son contraire. Ils veulent être plus transparents, par contre, ils vont limiter les budgets du commissaire à l'accès à l'information pour qu'il ne réponde pas aux demandes de la population.

Puisque le commissaire persiste, le gouvernement fini par concéder. En effet, le commissaire a continué à mettre de la pression sur le gouvernement en disant qu'il avait besoin d'une nouvelle loi et aussi de plus de ressources. Je vous assure, ce n'est pas transparent ni dans l'appareil, ni dans la machine. Il a donné plusieurs recommandations. Toutefois, le gouvernement a décidé de ne plus renouveler son contrat. Pourtant, il était la personne la plus crédible pour traverser cette crise.

À l'accès à l'information, à cause du scandale libéral des commandites, il y a beaucoup plus de travail. C'est le message que le commissaire a voulu nous laisser. Mon collègue l'a très bien compris. Le Parti libéral — non pas le gouvernement du Canada — essaie d'enlever les meilleurs instruments pour régler la crise, et ce, au nom de la transparence.

J'ai beaucoup de difficultés à comprendre le premier ministre. Il envoie un message de transparence et, finalement, il ne donne pas les ressources au commissariat à l'accès à l'information. Cela fait en sorte que les demandes s'empilent d'année en année, à un point tel qu'il y a jusqu'à 18 mois de retard dans le traitement des demandes. Plus de 2 000 demandes ne sont pas traitées. Toutefois, on laisse continuer cette situation.

Cela n'est pas fait au nom de la meilleure gouvernance du Canada, mais au nom de la meilleure façon pour le Parti libéral de se sortir de ce scandale qu'il a lui-même créé et qui fait en sorte qu'il y a plus de demandes présentement au commissariat à l'accès à l'information. Le commissaire ne s'en est pas caché. Lorsque je lui ai posé la question: « Est-ce que vous avez plus de demandes depuis que la vérificatrice générale a commencé à faire ses rapports sur le scandale des commandites? » Il a répondu que oui, qu'il voyait clairement une augmentation de 25, 30 à 35 p. 100 par année. Il doit vivre avec cela. Il n'est pas content. Je le comprends, car moi non plus je ne suis pas content.

[Traduction]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le président, je sais bien pourquoi l'opposition souhaite faire dévier le débat sur l'expiration du mandat de M. Reid vers d'autres questions politiques, mais je dois souligner que l'honorable député a indiqué dans ses observations que les demandes étaient adressées à M. Reid. En réalité, en vertu de la loi en vigueur, les demandes d'accès à l'information sont présentées au ministère concerné. Tous les ministères ont mis en place des mécanismes bureaucratiques chargés de fournir les informations demandées en application de la loi. Tous ces processus existent déjà. Ce n'est pas comme si nous réinventions l'accès à l'information.

L'honorable député a personnalisé le débat en plaçant M. Reid au centre de tout l'exercice d'accès à l'information. J'aimerais l'inviter à s'interroger sur la pertinence de faire la distinction entre la personne et le poste qu'elle occupe.

Le mandat de M. Reid arrive à échéance. Sa nomination était valable pour une période de sept ans. On souhaitait lui accorder un mandat de longue durée. C'est ce que prévoit la loi pour permettre au titulaire d'avoir le temps de s'intégrer au commissariat, d'instaurer de saines pratiques de gestion et de travailler avec plus d'un Parlement. C'est d'ailleurs ce que M. Reid a accompli de façon exemplaire.

Pour une raison quelconque, l'opposition veut une prolongation d'un an. Elle n'a pas vraiment expliqué pourquoi. Une prolongation pourrait être raisonnable, mais le faire pour une seule année ne le serait peut-être pas. Comme je ne comprends pas clairement, je demanderais à mon collègue d'expliquer davantage toute la question de la prolongation.

Mon collègue a également parlé de contrat. Or, il ne s'agit pas d'un contrat. Il s'agit d'une nomination de sept ans faite par le gouvernement pour le compte du Parlement. Il ne s'agit pas de prolonger un simple contrat. Pourrais-je demander à mon collègue de développer ces deux points?

• (1210)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Scarborough—Rouge River de sa question. Cela me surprend un peu venant de sa part. En effet, je lui connais une rigueur intellectuelle, mais je m'aperçois que quand la partisanerie libérale fait surface, il perd un peu cette rigueur. Cela m'inquiète.

Il était présent à toutes les réunions où le commissaire est venu nous dire qu'il y avait un surplus de travail à son bureau, entre autres depuis le scandale des commandites, et qu'il avait besoin de plus d'argent. Aujourd'hui, le député ne comprend pas pourquoi on demande au Parlement de reconduire le mandat du commissaire. C'est simple. On juge que c'est la personne la plus apte à faire ce travail. On ne comprend pas comment quelqu'un de tout nouveau, de junior, pourrait arriver en pleine crise.

En notre qualité de députés, nous sommes chargés de faire les recommandations à la Chambre des communes concernant l'accès à l'information et les autres comités. Je pensais alors que, même pour lui, cela aurait été évident. Bien sûr, quand la partisanerie libérale entre en jeu, je peux comprendre qu'il perde un peu sa rigueur intellectuelle et que, sur le plan politique, il préférerait que M. Reid ne soit pas là en raison de tous les rapports qu'il a émis et qui étaient très durs à l'égard du gouvernement.

À ce sujet, nous pensons qu'au contraire, c'est probablement — et de plus en plus —, la personne la plus apte à gérer ce commissariat. Soit dit en passant, c'est en ce commissariat que les citoyens et les citoyennes doivent avoir confiance. C'est là qu'ils déposent leurs demandes. Je conçois que c'est chacun des ministères qui doit apporter la réponse. Je comprends ce que mon collègue veut dire. Toutefois, il n'en demeure pas moins que c'est le commissaire à l'information qui oriente tout cela, qui fait les demandes, qui s'assure que toutes les réponses sont données et que, finalement, tout ce qui est au dossier a été remis au contribuable, au journaliste ou au député qui a pu en faire la demande.

Par conséquent, je comprends mal que, aujourd'hui, on dise que le mandat du commissaire ne devrait plus être renouvelé. Le député se demande peut-être pourquoi nous demandons une autre année. S'il voulait nous suggérer de reconduire le mandat pour sept ans, je pense qu'il aurait l'appui unanime des députés en cette Chambre. En effet, s'il voulait renouveler un mandat pour une période de sept ans, ce ne serait pas un problème. Je pense qu'il aurait seulement à le demander. Si tel était le but, cela irait. Peut-être qu'au courant de la journée, il pourra nous faire une suggestion. Il nous fera alors plaisir de l'accepter.

Affaires courantes

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion d'adoption du rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Le rapport recommande la prolongation d'un an du mandat du commissaire à l'information.

Avant de passer à mes observations, je voudrais savoir pourquoi l'opposition a si souvent utilisé des expressions comme « corruption », « pots de vin », « scandales », « camouflage », « culture du secret », etc.. J'en parle pour signaler aux députés que tant que ces expressions ne visent pas un député en particulier, ou un sénateur, notre Règlement permet qu'on les emploie.

Voilà qui est bien malheureux. On fait ici des déclarations qui ne pourraient être faites en public au-delà de ces portes sans donner lieu à des poursuites fondées sur les lois du Canada. Il est malheureux, selon moi, que des députés se prévalent de la protection de la Chambre pour dire des choses qu'ils ne s'aventureraient pas à dire à l'extérieur.

La Loi sur l'accès à l'information est entrée en vigueur au début des années 1980 et n'a pas été modifiée en profondeur depuis. Or, il n'y a pas un seul député, à mon avis, qui estime qu'elle ne doit pas faire l'objet d'un examen minutieux du Parlement. Le public et toutes les parties intéressées, tant celles qui ne sont pas visées par la loi à l'heure actuelle que celles qui le sont, auraient l'occasion de se prononcer sur l'opportunité des exemptions, qui sont assez nombreuses à l'heure actuelle.

Je voudrais donner un bref aperçu de l'objet de la Loi sur l'accès à l'information. Voici ce qui y est énoncé:

La présente loi a pour objet d'élargir l'accès aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

On a laissé entendre des choses ici. En fait, quand je suis sorti de cette enceinte pour saluer des membres du public, ceux-ci m'ont dit qu'ils avaient entendu parler du débat en cours. Ils avaient entendu dire que nous allions congédier le commissaire à l'information.

C'est fascinant, car on peut donner de fausses impressions selon les mots qu'on utilise. La réalité est que le commissaire à l'information est un mandataire du Parlement, comme le sont la vérificatrice générale, le commissaire à la protection de la vie privée et le commissaire aux langues officielles. Ce sont tous des mandataires spéciaux du Parlement.

Ces mandataires sont nommés pour une période déterminée, pour un nombre d'années précis. On ne peut pas tout bonnement les démettre de leurs fonctions pour des raisons d'ordre administratif. Ils jouissent d'une indépendance absolue. Je pense que la Chambre conviendra que la vérificatrice générale a souvent critiqué vertement certains points se rapportant à l'administration du gouvernement. On ne peut pas la suspendre de ses fonctions et lui retirer son rôle.

En fait, pour congédier un mandataire du Parlement, il faut tenir un débat à la Chambre et un vote à la Chambre et au Sénat. C'est un processus extrêmement sérieux. On parle de postes très importants du point de vue de leur apport à la gouvernance du Canada.

Une fois que l'honneur a été fait à une personne d'être nommée à l'un de ces postes, les aptitudes et titres de compétences de celle-ci ne sauraient être remis en question.

●(1215)

Il y a eu un incident dans lequel un haut fonctionnaire du Parlement a commis des actes répréhensibles. Il a fini par donner sa démission de la Chambre sans que celle-ci n'ait à se prononcer à son sujet. Je tiens à dire très clairement que, d'après les observations des députés et d'autres intéressés, M. Reid, dont le mandat vient à échéance ce mois-ci, s'est acquitté de ses fonctions de façon admirable et avec distinction. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Quand le mandat d'un haut fonctionnaire du Parlement arrive à échéance et que la Loi n'en prévoit pas la reconduction, cette personne peut être nommée de nouveau pour un autre mandat complet. Je ne crois pas que cela se soit produit déjà. Il s'agit d'un engagement très important pour le ou la titulaire. À l'évidence, les personnes qui acceptent une telle charge connaissent une carrière absolument remarquable ailleurs. Que ce soit dans le domaine politique ou, comme pour la vérificatrice générale, dans le domaine de la comptabilité professionnelle, elles acquièrent une grande reconnaissance dans leur domaine d'activité et aussi de la part de leurs pairs, ce qui est une marque d'excellence à leur crédit.

Quand un haut fonctionnaire du Parlement est nommé, à la suite du processus actuel, la valeur de cette personne ne fait aucun doute.

Il y a un autre aspect dont il faut tenir compte. Le mandat d'un haut fonctionnaire du Parlement arrive à échéance et, à point nommé, une motion est présentée spontanément en vue de reconduire d'une année le mandat de son titulaire. Cette coïncidence sent la fourberie.

D'après moi, les députés ne seront pas surpris d'apprendre qu'on recherche depuis un certain temps de nouveaux candidats pour occuper ce poste. Le processus visant à établir une liste de candidats présélectionnés et à entamer le processus officiel de nomination du nouveau commissaire est très avancé.

Comment se fait-il que, précisément au moment où le processus est sur le point de franchir une nouvelle étape, on nous propose de reconduire cette nomination d'une année? Je m'interroge sur cette coïncidence. Elle est très bizarre et inhabituelle, étant donné qu'il y a eu un engagement de tenir des élections au plus tard 30 jours après le dépôt du rapport final de la Commission Gomery.

Selon le moment où se produiront diverses choses, il y a fort à parier que, vers la fin de l'année, des élections seront déclenchées. Cela veut dire que, d'ici aux élections, il est peu probable qu'il y ait des modifications à la Loi sur l'accès à l'information. En outre, il est peu probable que la Chambre ait l'occasion de participer à l'élaboration d'une mesure législative et qu'elle la soumette au processus législatif normal, quand on sait que, de toute façon, cela prend de six à neuf mois s'il y a entière collaboration. Néanmoins, je peux dire qu'il y a, dans ce dossier, matière à des discussions et des débats très importants.

Affaires courantes

À mon avis, il ne sera pas possible d'élaborer une mesure législative sur cette question extrêmement importante et de lui faire franchir toutes les étapes du processus législatif avant au moins un ou deux ans. Cela signifie que s'il y avait prolongation du mandat du commissaire, celui-ci pourrait fort bien être en fonction l'an prochain, mais il ne participerait pas dans une large mesure au suivi d'un projet de loi à la Chambre.

La motion aurait peut-être dû porter sur le renouvellement du mandat du commissaire à titre de haut fonctionnaire du Parlement, selon la formule réglementaire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres candidats désireux, compte tenu de leur situation actuelle dans la vie, de prendre un engagement pour une période de temps substantielle.

● (1220)

Ce genre de chose ne concorde pas avec les plans de tout le monde, que ce soit sur le plan professionnel ou familial. Il s'agit d'une très grande responsabilité. Le titulaire de ce poste doit habiter ici, à Ottawa. Cela représente un engagement important.

Je tiens à rendre hommage à John Bryden, notre ancien collègue d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, une circonscription dont la présidence oubliait souvent le nom. M. Bryden a joué un rôle prépondérant à la Chambre pendant dix ans. J'étais présent à l'époque. Il a mis sur pied un comité spécial qui, pendant un certain temps, n'était formé que de membres de notre caucus. Nous l'avons ouvert et il est devenu un groupe de travail spécial officiel constitué de membres de tous les partis. Des témoins importants, y compris M. Reid, ont passé beaucoup de temps avec nous. Je dois admettre qu'il avait d'excellentes idées, mais que je ne me ralliais pas à chacune d'entre elles. Le monde serait bien ennuyeux si tous s'entendaient sur tout.

Il avait proposé de combiner deux postes de hauts fonctionnaires du Parlement. Il voulait combiner les mandats du Commissariat à la protection de la vie privée et du Bureau de l'accès à l'information, qui touchent à des domaines très semblables. Il y avait des désaccords au sujet de l'utilité de combiner ces deux postes de hauts fonctionnaires du Parlement.

La Loi sur l'accès à l'information n'est pas une petite loi quelconque. Selon le format avec lequel je l'ai imprimée, elle fait 26 pages de long et comprend un certain nombre d'articles importants.

Par exemple, elle définit qui peut avoir accès aux dossiers du gouvernement. Tous les Canadiens y ont accès. Tout résident permanent aux termes des lois canadiennes a le droit d'avoir accès, sur demande, à tout dossier appartenant à une institution gouvernementale. Il y a certaines exemptions; c'est ce qui intéressait John Bryden. Elles portent sur les sociétés d'État et d'autres organismes. J'y reviendrai dans un moment.

Une demande d'accès à un dossier en vertu de la loi peut être présentée par écrit à l'institution gouvernementale à qui appartient ce dossier. Cette demande doit être suffisamment précise pour qu'un employé d'expérience de l'institution puisse trouver le dossier recherché ou l'information désirée avec un effort raisonnable.

Le député du Bloc s'est peut-être mal exprimé lorsqu'il a dit que les demandes d'information étaient soumises au commissaire. Le Commissaire à l'information n'a pas pour rôle de recevoir des demandes des citoyens canadiens et d'entreprendre des recherches. Il existe des règles dans tous les ordres de gouvernement. Il faut d'abord s'adresser directement à l'organisme, au conseil, au ministère ou à l'institution responsable. On retrouve dans chacune de ces entités du personnel désigné devant se tenir au fait des développe-

ments concernant ces questions et devant assurer le respect des dispositions de la loi.

Des délais sont prévus. Les demandes sont assorties de frais nominaux. Par exemple, une demande couvrirait un million de pages. J'ignore pourquoi un citoyen canadien voudrait des documents totalisant un million de pages, mais la personne en question a dû assumer des frais additionnels pour le nombre excessif de pages.

● (1225)

La loi prévoit des exceptions. La loi actuelle précise que le responsable d'une institution fédérale est tenu de refuser la communication de documents contenant des renseignements obtenus à titre confidentiel — et maintenant les renseignements de tiers — des gouvernements des États étrangers ou de leurs organismes; des organisations internationales d'États ou de leurs organismes; des gouvernements des provinces ou de leurs organismes; des administrations municipales ou régionales; ou d'un gouvernement autochtone.

Certains types de renseignements sont protégés ou constituent des exceptions, mais l'institution elle-même peut faire l'objet d'autres demandes d'information appropriées.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue toute la loi en vigueur. Nous nous entendons selon moi sur le fait qu'il faudra étudier certaines modifications qui devront ensuite être apportées à la Loi sur l'accès à l'information. En tant que parlementaires, nous devons veiller à ce que la loi demeure constamment actuelle. John Bryden, un ancien député, a préconisé sans relâche ces changements ou un examen complet de la loi. Il a même réécrit la loi lui-même et l'a déposée comme projet de loi d'initiative parlementaire C-462 durant la session précédente du Parlement.

J'ai examiné un discours que M. Bryden a prononcé durant cette session. J'ai jugé qu'il serait utile de montrer l'engagement de l'ancien député libéral qui a déployé tant d'efforts au cours de toutes ces années. Dans son discours du 24 février 2004, il a déclaré:

Permettez-moi de donner aux députés un aperçu du problème. À l'heure actuelle, la Loi sur l'accès à l'information ne s'applique qu'à 49 des 246 sociétés et organismes d'État.

C'est très important. Sur 246, à peine 49 sont visés. Ainsi, près de 200 sociétés et organismes d'État sont exemptés de l'application de la loi. Nous devons nous demander pourquoi.

Monsieur Bryden notamment nous a motivés à former un comité spécial et à consulter M. Reid et d'autres personnes au sujet de ce que nous pourrions faire. Il a donné un exemple. L'Administration de pilotage de l'Atlantique est assujettie à la loi, mais pas la Banque du Canada, Postes Canada et VIA Rail.

Affaires courantes

On pourrait se demander s'il est important que la population canadienne ait accès à la Banque du Canada pour demander des exemplaires de certains renseignements. Les députés doivent comprendre que certaines choses seront exemptées. Il faut un certain temps pour régler ces questions, mais entre-temps cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a rien fait.

Deux choses se sont produites. Tout d'abord, on a créé un comité permanent responsable de l'accès à l'information. C'est un comité important qui accomplit de l'excellent travail. On a ensuite présenté un projet de loi qui tend à protéger les dénonciateurs. Il devrait être prêt pour l'étude article par article la semaine prochaine. Nous sommes près du but maintenant. Aux termes de cette mesure législative, les employés des organismes et sociétés d'État auront de larges pouvoirs. Pratiquement tous les fonctionnaires fédéraux auront l'occasion de s'adresser à un commissaire indépendant pour transmettre des renseignements permettant de répondre à certaines des questions que les députés ont soulevées dans leurs discours.

C'est un important progrès. La Loi sur l'accès à l'information a avancé d'un petit pas. Il est maintenant question de permettre à la population canadienne, aux citoyens et aux résidents permanents, d'avoir accès à l'information en provenance de diverses institutions. C'est un débat très important.

Je remercie notre collègue d'avoir soulevé cette question. Je ne suis pas certain qu'une petite prolongation du mandat du commissaire à l'information soit la meilleure solution, mais ce fut un débat intéressant. J'espère qu'à la suite de ce dernier, tous les députés seront plus déterminés que jamais à veiller à ce que nous ayons un bon plan pour mettre à jour la Loi sur l'accès à l'information.

• (1230)

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai une question simple à poser au député au sujet d'un point qui a été soulevé à quelques reprises. Nous avons entendu les députés d'en face déclarer que l'une des raisons pour s'opposer, c'est qu'on demande une prolongation d'une année, alors qu'il s'agit en fait d'un mandat de sept ans. S'il était question du renouvellement du mandat du commissaire, ce serait une autre histoire.

Je pense que tous les députés de l'opposition s'entendent pour dire que M. Reid a fait un travail remarquable dans l'exercice de ses fonctions de commissaire à l'information. Le député d'en face confirmera-t-il que le gouvernement conviendrait de renouveler le mandat de M. Reid pour sept autres années, à condition bien sûr que celui-ci soit d'accord? Oui ou non?

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, en tant que simple député, je n'ai pas cette autorité, mais je sais que cette nomination arrivant à terme, une procédure est en cours pour identifier des candidats potentiels et examiner les candidatures.

Selon le député, le commissaire actuel fait bien son travail. Il se demande donc pourquoi ne pas le garder en poste. Je pense que le commissaire devrait se prononcer lui-même sur la question. Je suis personnellement au fait de sa position quant au renouvellement de son mandat pour sept autres années.

Denis Desautels, par exemple, a été un excellent vérificateur général, dont le travail au service du Parlement a mérité tous les éloges. Pourquoi alors ne pas avoir renouvelé son mandat? C'est parce qu'il y a un grand nombre de personnes honorables et compétentes qui sont capables de s'acquitter de ces fonctions. L'engagement inhérent à ces fonctions très importantes est une question très sérieuse et il faut d'autre part tenir compte non seulement de la volonté personnelle et de la capacité des candidats

de s'en acquitter, mais aussi de leur famille, de leur santé et de l'ensemble de la situation.

Je dirai simplement qu'il ne s'agit pas d'une décision que les députés peuvent prendre unilatéralement. Des consultations sont nécessaires et elles auraient même dû commencer il y a un an.

• (1235)

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, l'idée d'une nomination d'un an n'est pas nouvelle. Le gouvernement a bien prolongé le mandat de la gouverneure générale pour une certaine période.

M. Paul Szabo: Il ne s'agit pas d'une fonctionnaire du Parlement.

M. David Tilson: J'en conviens. Le député de Mississauga-Sud dit qu'elle n'est pas une fonctionnaire du Parlement. Toutefois, elle est nommée par le gouvernement.

Le député a clairement indiqué que les dispositions législatives liées à l'accès à l'information étaient désuètes et mal administrées. Lorsqu'il a comparu devant le Comité de l'accès à l'information, le commissaire à l'information a notamment avoué se heurter à des obstacles de toutes parts, et manquer de financement et de personnel.

La loi a manifestement besoin d'être modifiée. Le ministre de la Justice s'est dit prêt à déposer un projet de loi à l'automne. Il faut s'y préparer cet été. Nous savons qu'il y aura bientôt des élections. Peut-être que nous nous trompons, mais il semble qu'elles seront déclenchées au cours des 12 prochains mois, ou même très bientôt.

Le dernier intervenant, le député du Bloc québécois, prétend que le gouvernement ne fait que retarder les choses. C'est tout ce qu'il fait.

Ma question est semblable à celle qui vient d'être posée. Pourquoi ne pas nommer un homme extrêmement compétent et qui est à la hauteur pour la suite des choses? Le domaine de l'information va connaître beaucoup de bouleversements. Pourquoi ne pas nommer un homme des plus compétent et expérimenté pour diriger ce processus?

Le vice-président: Je rappelle à tous les députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, j'ai beaucoup de respect pour M. Reid. Je n'ai rien contre le fait que son mandat soit prolongé d'une autre année, mais il importe, à mon avis, que les députés comprennent qu'il y a un processus de nomination établi pour un certain nombre d'années et que cela a été présenté d'une manière plutôt inhabituelle.

La terre ne s'arrêtera certes pas de tourner si le mandat de M. Reid est prolongé d'une année, mais cela ne règlera pas le problème. Ce qui importe, c'est que nous puissions compter sur les personnes les plus compétentes pour les postes de mandataires du Parlement et que nous saissions toutes les occasions pour veiller à ce que la loi régissant les nominations soit à jour. Je le répète, je ne m'oppose pas à ce que le mandat de M. Reid soit prolongé d'une année et je ne sais pas si quelqu'un s'y oppose; M. Reid est un homme honorable et je pense qu'il n'y a pas de raison pour qu'il parte.

Affaires courantes

Cependant, assurons-nous que le processus auquel nous recourons ne soit pas à la pièce. Cette question a été présentée à la Chambre. Il doit y avoir une logique stratégique dans tout cela, une logique reflétant le fait que ce ne sont pas des députés qui vont décider au nom de ces gens-là. Il doit y avoir un processus garantissant que la nomination se fera de manière transparente et responsable.

Pensons à M. Radwanski, qui a quitté dans la honte parce que des problèmes n'avaient jamais été rendus publics. Nous devons régler ce problème. Je pense que nous l'avons fait en créant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Nous l'avons fait aussi en créant le projet de loi relatif aux dénonciateurs. Je suis assez satisfait en principe, mais je veux m'assurer que le processus ne sera pas enrayeré, compte tenu de l'important travail qui a été accompli par le Parlement.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la vraie raison pour laquelle le député et le Parti libéral s'opposent à prolonger le mandat de M. Reid est qu'ils savent que M. Reid a fait un travail exemplaire en exposant au grand jour les tentatives libérales de cacher des actes de corruption.

Le député était présent lorsque M. Reid est venu expliquer au Comité des opérations gouvernementales comment, grâce à une disposition soigneusement intégrée à l'actuel projet de loi libéral sur les dénonciateurs, on aurait pu dissimuler le scandale des commandites pendant 20 ans. Il a présenté des arguments juridiques incontestables pour montrer comment les libéraux se servaient du projet de loi afin de dissimuler des actes de corruption.

Je me souviens que ce député libéral en particulier fulminait à la suite de ce témoignage. Il était furieux qu'un haut fonctionnaire du Parlement ose dénoncer cette manigance libérale. Je me souviens m'être dit, à ce moment-là: « Ils vont s'en prendre à M. Reid. Ils vont lui montrer la porte parce qu'il a révélé une manigance libérale qui devait permettre au gouvernement de faire adopter en catimini un projet de loi qui lui convenait ».

Maintenant, le député libéral se porte encore une fois à la défense d'une manoeuvre de corruption libérale, comme il le fait régulièrement lors des travaux du comité. Le député dit qu'il ne s'oppose pas à ce qu'on prolonge le mandat. Alors, pourquoi donc ne veut-il pas voter pour la motion visant à prolonger le mandat de M. Reid? S'il dit la vérité lorsqu'il prétend qu'il appuie la prolongation du mandat de M. Reid, pourquoi ne vote-t-il pas pour la motion qui aurait cet effet?

• (1240)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que, lorsque M. Reid a comparu au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, je présidais la séance et je n'ai pas pris la parole. Puisque le député prétend que j'étais furieux alors que je n'ai même pas pris la parole, il induit la Chambre en erreur et, selon moi, il déshonore cette assemblée. Il doit des excuses à la Chambre.

Puisque le député a posé la question, je vais répéter: j'ai dit dans mes observations que, pour ma part, je n'avais aucune objection à la prolongation du mandat de M. Reid, mais je suis aussi conscient que, comme il s'agit d'un mandataire du Parlement, il y a une démarche à suivre. Un processus de recrutement a été amorcé il y a un certain temps. Il faut également en tenir compte. Il y a un processus en place.

Je répète aussi, à propos du témoignage de M. Reid devant le comité en question, que, au bout du compte, on a constaté que le

témoin avait fait erreur et qu'aucune modification ne sera apportée à la loi pour donner suite à ses recommandations.

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre part aujourd'hui au débat sur la motion présentée par le Comité permanent d'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

La motion est ainsi formulée:

Que le mandat du commissaire à l'information du Canada John Reid soit prolongé d'un an à compter du 1^{er} juillet 2005. Cette recommandation n'empêcherait en rien le Parlement d'accorder une nouvelle prolongation par la suite.

Les raisons ne manquent pas pour que le gouvernement se conforme à cette directive. La plus importante, et je crois qu'elle va ressortir très clairement lorsque nous voterons sur la motion, c'est qu'il s'agit de la volonté d'une forte majorité de députés et d'au moins trois partis à la Chambre.

Lorsque le gouvernement est minoritaire, ce n'est pas une petite affaire, car, comme nous l'avons déjà vu, le gouvernement libéral n'a pas la pleine confiance de la Chambre et doit apprendre à ravalier sa fierté et à travailler avec les autres partis dans l'intérêt supérieur de notre pays.

Il est dans l'intérêt supérieur du Canada, d'abord, d'assurer le plus de stabilité possible à un moment où l'instabilité règne au Parlement. Ce n'est pas le moment de changer d'attelage s'il y a moyen de faire autrement. À cet égard, je signale que la Chambre a accepté récemment, dans un esprit de coopération, de prolonger d'un an le mandat de la Gouverneure générale.

Deuxièmement, le gouvernement doit accepter le fait que la nomination du commissaire à l'information est différente de la plupart des autres nominations faites par le gouverneur en conseil. Le commissaire à l'information est un haut fonctionnaire du Parlement et, à ce titre, sa nomination doit être approuvée par le Parlement. Les députés et les sénateurs ont donc un intérêt direct beaucoup plus grand à nommer quelqu'un en qui nous pouvons avoir entièrement confiance comme haut fonctionnaire du Parlement.

La troisième raison pour laquelle le gouvernement devrait appuyer la prolongation du mandat de M. Reid est son curriculum vitae. Il est, sans conteste, la personne la mieux qualifiée pour occuper ce poste important. Qui d'autre possède sept ans d'expérience comme commissaire, en plus d'une expérience du Cabinet et de la vie publique? En règle générale, il vaut toujours mieux embaucher la personne la mieux qualifiée pour le poste.

Le quatrième argument, qui est connexe, est lié aux nombreuses réalisations de M. Reid pendant ses sept premières années à ce poste. Son plus récent rapport annuel rend compte de certains des combats qu'il a menés, et gagnés, contre le gouvernement actuel. En ma qualité d'avocat, je suis impressionné par sa détermination à toute épreuve à résoudre les questions juridiques épineuses concernant la bonne administration de la loi et l'exercice de ses justes pouvoirs aux termes de la loi.

Je demande aux députés d'écouter la description que fait M. Reid de ces combats; je la tire de son rapport:

Durant pratiquement la totalité des sept dernières années, sauf une, le gouvernement de l'ex-premier ministre Jean Chrétien s'est engagé dans de nombreuses contestations juridiques de la compétence et des pouvoirs du Commissaire à l'information.

Affaires courantes

Selon le commissaire à l'information, « aucun autre organisme gouvernemental n'a jamais fait l'objet d'attaques aussi violentes » que celles que cette administration libérale a fait subir à son bureau.

M. Reid devrait également être maintenu en fonction parce qu'il a aiguillonné la création au cours de l'actuelle législature du nouveau Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, dont j'ai l'honneur d'être membre fondateur.

En outre, on lui doit la réduction de l'arriéré des demandes et la diminution substantielle des délais d'attente qui existaient avant son entrée en fonction.

C'est tout un bilan de réalisations. Je crois que M. Reid a créé un sentiment d'adhésion à son travail qui va probablement être bénéfique à tous les Canadiens à l'avenir. J'espère qu'on lui donnera l'occasion de poursuivre ses réformes.

Toutefois, si le gouvernement refuse de renouveler la nomination de M. Reid, nous nous retrouverons dans l'embarras. Son mandat prend fin le 30 juin. La loi indique clairement ce qui se produit si le poste devient vacant le 1^{er} juillet. Le paragraphe 54(4) de la Loi sur l'accès à l'information prévoit ce qui suit:

En cas d'absence ou d'empêchement du Commissaire à l'information ou de vacance de son poste, le gouverneur en conseil peut confier à toute personne compétente, pour un mandat maximal de six mois [...]

Ainsi, le gouvernement peut fort bien désigner temporairement un commissaire pour qu'il dirige le bureau en période d'agitation et d'instabilité. Ce commissaire ne bénéficierait pas de l'approbation, voire de l'appui, du Parlement avec lequel il serait censé collaborer. Il ne bénéficierait pas non plus de l'autorité morale nécessaire pour tenir le gouvernement responsable de ses efforts constants pour rendre son administration encore plus secrète.

Bien sûr, le refus apparent du gouvernement de réintégrer M. Reid dans ses fonctions devrait permettre à tout le monde de prendre conscience de la culture du secret et de la méfiance dans laquelle le gouvernement libéral est enlisé.

● (1245)

Lors de ses comparutions devant notre comité et pendant la période des questions, le ministre de la Justice a manifesté maintes fois son mépris à l'égard des principes de l'accès à l'information. Si le Parlement devait suivre l'approche malavisée du ministre à l'égard de la refonte de la loi, nous empêcherions la communication à la population d'encre plus de renseignements. En fait, comme je l'ai déjà souligné à la Chambre, si ses propositions de réforme avaient été mises en oeuvre il y a à peine quelques années, le scandale des commandites, le plus grand scandale gouvernemental de l'histoire du Canada, n'aurait jamais été mis au jour.

Certains libéraux, en face, auraient peut-être préféré que le scandale des commandites n'eut jamais été mis au jour. Ce scandale est peut-être gênant et malencontreux pour certains députés d'en face, même s'ils n'ont pas personnellement été mêlés aux méfaits commis par des membres de leur parti. Or, il est préférable que certains députés soient embarrassés que d'autres puissent piller le trésor public en toute impunité.

Je ne suis pas venu ici aujourd'hui pour critiquer les propositions faibles, voire dangereuses, du ministre de la Justice sans proposer une meilleure solution.

Le scandale des commandites libéral a causé des torts indicibles à l'institution qu'est le Parlement, au gouvernement fédéral et à l'ensemble de la classe politique. Il a alimenté le cynisme et la méfiance et trompé la confiance de la population à l'égard de son

leadership national. Il est essentiel de raviver la confiance du public, et nous réussissons à le faire avec le temps en offrant à la population un gouvernement bon et intègre qui soit à la fois responsable et transparent.

Notre parti n'a ménagé aucun effort pour trouver des façons de rendre notre gouvernement fédéral plus transparent en offrant au public un meilleur accès à toutes sortes de renseignements gouvernementaux. La transparence au sein du gouvernement permet d'assurer que des pratiques inappropriées comme le blanchiment d'argent associé au scandale des commandites sont exposées. Qui plus est, la transparence au sein du gouvernement a un effet dissuasif sur les auteurs potentiels d'activités criminelles ou contraires à l'éthique.

Voici cinq mesures qu'un gouvernement conservateur prendrait.

Premièrement, nous assujettirions à la Loi sur l'accès à l'information l'ensemble des sociétés d'État, des fonctionnaires du Parlement, des fondations et des organismes qui dépensent l'argent des contribuables ou exercent des responsabilités publiques.

Deuxièmement, nous prévoirions une exemption pour les documents confidentiels du Cabinet, qui seraient examinés par le commissaire à l'information.

Troisièmement, nous obligerions les fonctionnaires à tenir des dossiers documentant leurs actes et leurs décisions, mesure qui fait défaut à l'heure actuelle.

Quatrièmement, au nom de l'intérêt public, nous prévoirions une dérogation à toutes les exemptions de manière à ce que l'intérêt public passe avant le secret gouvernemental.

Enfin, nous rendrions toutes les exemptions discrétionnaires et sujettes à un critère de préjudice.

Bien sûr, nous prendrions d'autres mesures afin de rehausser la reddition de comptes au sein du gouvernement aussi, y compris en augmentant les pouvoirs du vérificateur général et du commissaire à l'éthique, en accordant une protection accrue aux dénonciateurs et en faisant le ménage dans nos lois sur le financement des campagnes.

Les libéraux ont une réputation minable au chapitre de la transparence et de la reddition de comptes. J'invite le gouvernement à ne pas laisser la situation s'envenimer encore davantage en refusant de maintenir en poste un des rares responsables en qui le Parlement a confiance. Je l'invite à tenir compte de la volonté du Parlement et à renouveler le mandat de John Reid à titre de commissaire à l'information.

● (1250)

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale de ses remarques concernant cette motion importante visant à reconduire pour une année le mandat de John Reid au poste de Commissaire à l'information.

À titre de commissaire, il a personnellement prôné une réforme de cette loi, de cette mesure législative, depuis la publication de son rapport annuel en 1998. Dans l'édition d'hier du *Globe and Mail*, Hugh Windsor l'a décrit à juste titre comme l'une des épines les plus persistantes dans le flanc du gouvernement.

Affaires courantes

Le député est-il d'avis que c'est la vraie raison pour laquelle le gouvernement n'est pas prêt à renouveler le mandat d'une personne très compétente qui a fait ses preuves en matière d'information, non seulement à titre de député fédéral, mais aussi à titre de Commissaire à l'information au cours des sept dernières années?

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, je félicite le député qui fait un excellent travail comme président intérimaire du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Je crois que la véritable raison pour laquelle le gouvernement libéral ne veut pas renouveler le mandat de M. Reid c'est parce qu'il a fait un travail remarquable lorsqu'il s'est agi de mettre au grand jour le gaspillage et la corruption au sein du gouvernement libéral. Cet argument a été présenté plus tôt aujourd'hui et j'ai tenté de le faire ressortir dans mon discours.

Comme mon collègue de Nepean—Carleton l'a mentionné, les libéraux ne comptent plus sur ce commissaire pour faire leurs quatre volontés ou pour leur servir de valet. Ils ne se fient plus à sa capacité de continuer de défendre la position libérale voulant que tout aille pour le mieux dans le domaine de l'accès à l'information.

Ce n'est clairement pas le cas. J'attire votre attention sur l'intervention du député libéral de Glengarry—Prescott—Russell concernant la motion. Nous avons entendu sa sortie contre l'opposition qui, selon lui, ne tirerait pas le maximum des journées dont elle dispose.

Le député n'apprécie pas ou ne respecte pas le fait que les Canadiens aient le droit de demander au gouvernement de rendre des comptes par l'intermédiaire du commissaire à l'information. En fait, il a laissé entendre que c'était perdre son temps que de discuter d'une motion demandant au gouvernement de prolonger le mandat d'un commissaire à l'information expérimenté qui a fait un excellent travail lorsqu'il s'est agi de dénoncer les travers du gouvernement libéral.

Le député se demande pourquoi les partis d'opposition jugent important de discuter de la nomination d'une personne qu'il qualifie lui-même de personne extrêmement compétente qui a fait un excellent travail. Le gouvernement dont fait partie le député refuse de prolonger le mandat de cette personne parce qu'il a exposé avec trop d'efficacité le gaspillage et la corruption au sein du gouvernement.

Le député a débâté sur le fait que les libéraux avaient manipulé le processus au moment de sa nomination. Nous avons entendu un autre député libéral dire qu'un long processus complexe avait été suivi pour embaucher quelqu'un d'autre.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement libéral a déployé tant d'efforts pour remplacer quelqu'un qui fait un excellent travail, quelqu'un qui, de l'aveu même de ce gouvernement, fait un travail remarquable. Est-ce parce qu'il mettait au jour les choses que ce gouvernement voulait tant cacher?

• (1255)

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député d'en face a une fois de plus répondu avec fureur à ma question précédente. J'ai indiqué qu'il était là quand le commissaire à l'information, M. Reid, a comparu devant le comité. Le commissaire à l'information a dévoilé les ruses et les échappatoires que les libéraux ont tissées dans leur loi sur la dénonciation. Le député d'en face était si furieux qu'un agent de la Chambre fasse tant d'efforts pour exposer les manigances des libéraux qu'il en était bouche bée. Il a lui-même reconnu à la

Chambre qu'il était tellement en colère qu'il ne pouvait plus parler. Il ne pouvait pas dire un traître mot.

À ce moment-là, je me suis dit que les libéraux allaient s'en prendre à John Reid, parce qu'il a fait quelque chose d'assez spectaculaire. Il a dénoncé les échappatoires dans une loi que les libéraux tentaient de faire passer comme une loi sur la dénonciation, des échappatoires qui auraient permis au scandale des commandites de rester dans l'ombre pendant au plus 20 ans.

Ces échappatoires auraient empêché les journalistes et d'autres de faire des demandes d'accès à l'information, demandes qui ont permis de porter le scandale des commandites à l'attention de la vérificatrice générale à l'origine. En d'autres mots, cette échappatoire aurait fait en sorte qu'on ne puisse pas informer la vérificatrice générale ou d'autres de scandales potentiels.

Le gouvernement voulait l'introduire en cachette pour qu'il ne se fasse pas attraper la prochaine fois qu'il se livre à de telles activités. John Reid a dit non aux libéraux. Et maintenant, ils se vengent. Ils veulent le limoger. Ils veulent le chasser.

Le député pourrait-il nous parler des motifs douteux du gouvernement relativement au renvoi de cet homme décent et honorable, le commissaire Reid?

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, mon collègue de Nepean—Carleton a parlé de son expérience comme membre d'un comité. J'ai vécu une expérience très similaire au Comité de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Lorsque le ministre de la Justice a proposé des modifications à apporter à la Loi sur l'accès à l'information, j'ai pris le temps d'examiner le document. C'était un document assez volumineux, de 30 à 40 pages. Vers le milieu du document, une phrase, au haut d'une page, a retenu mon attention. Si la modification avait été adoptée à la Chambre, cela aurait eu précisément le résultat que le député a mentionné: le scandale des commandites n'aurait jamais pu être mis au jour.

La phrase en question disait essentiellement que, si un ministre embauchait des experts-conseils, ce renseignement ne serait pas fourni en réponse à des demandes d'accès à l'information. Or, je le rappelle à la Chambre, c'est ce genre de renseignement qui a mis la puce à l'oreille de la vérificatrice générale, il y a plusieurs années. Elle a alors entrepris de faire enquête sur ce que l'on appelle aujourd'hui le scandale des commandites. Si le bout de phrase que j'ai relevé était devenu loi, comme le proposait le ministre libéral de la justice, des scandales comme celui des commandites et d'autres formes de corruption, comme il y en a peut-être en ce moment, n'auraient jamais éclaté au grand jour. C'est le jeu des libéraux.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, certains intervenants ont parlé aujourd'hui de la fureur que le commissaire Reid a déclenchée parmi les membres libéraux du comité lorsqu'il a fait part de ses constatations. Les libéraux sont devenus extrêmement furieux lorsqu'il a mis au jour ces lacunes. Il a expliqué aux témoins et aux membres du comité ce que les libéraux essayaient de faire adopter en douce. Les libéraux étaient furieux de ce que le commissaire Reid avait fait.

Les crédits

Le député voit-il là un parallèle avec la colère que nous avons vue chez les libéraux lorsque la vérificatrice générale a mis au jour les faits sordides du scandale des commandites? Qu'ont-fait les libéraux alors? Nous les avons vus sabrer son budget. Nous les avons vus exercer directement leur vengeance contre un mandataire de la Chambre lorsqu'elle a exposé la conduite inacceptable des libéraux, leur corruption et les détails louches des enveloppes d'argent comptant glissées sur une table. Maintenant, nous les voyons faire la même chose avec le commissaire à l'information.

Le député voit-il un parallèle entre ce qui se produit ici et la mesquinerie dont a été victime la vérificatrice générale lorsqu'elle a divulgué ce genre de faits?

• (1300)

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de donner un exemple aussi clair et évident d'une autre situation où les libéraux se sont fait prendre en flagrant délit et où ils ont réagi d'une manière semblable, dans la mesure où ils ont essayé de limiter les pouvoirs de la vérificatrice générale en réduisant son budget lui permettant d'enquêter sur la corruption gouvernementale. Il y a là une excellente analogie.

Le commissaire à l'information et la vérificatrice générale ont tous deux enquêté sur la corruption gouvernementale, obtenu de l'information et pris les libéraux en flagrant délit, et le gouvernement dont ils sont censés examiner les activités s'en est ensuite pris à eux parce qu'ils s'étaient si bien acquittés de leur travail. Que dire de pareille récompense?

Les gens font ce qu'ils sont censés faire. Ils portent à notre connaissance la corruption libérale. Que font les libéraux? Ils ne les en remercient pas. Ils ne leur remettent pas une plaque ou un montre en or. Ils réduisent leur budget ou ils tentent de les congédier. Voilà le mépris que le gouvernement libéral montre envers ceux dont le travail consiste à mettre au jour la corruption.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

Le vice-président: À la demande de la whip en chef du gouvernement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à demain, 17 h 30.

PÉTITIONS**LE MARIAGE**

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition sur le mariage signée par plusieurs Canadiens, dont certains habitent ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les questions fondamentales de politique sociale doivent être décidées par les députés et non pas par les juges, qui ne sont pas élus. Ils souhaitent également nous rappeler que la responsabilité de définir le mariage incombe au Parlement.

En conséquence, les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris le recours à l'article 33 de la Charte, aussi appelé disposition de dérogation, pour préserver la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je vais présenter un certain nombre de pétitions signées par les bonnes gens de ma circonscription, Winnipeg Centre, en particulier de la région de Weston et Brooklands.

Les pétitionnaires font remarquer que les activités des bandes de jeunes deviennent un grave problème dans leur région. Ils demandent au Parlement de faire appliquer avec plus de rigueur les dispositions actuelles de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, et de modifier la loi de façon à permettre que les jeunes de 14 ans et plus puissent être mis en accusation comme des adultes et que les parents puissent être tenus responsables des activités criminelles de leurs enfants de 12 ans et moins.

* * *

• (1305)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS**MOTION DE L'OPPOSITION—LES GARDERIES**

Le vice-président: Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période des crédits se terminant le 23 juin 2005, la Chambre suivra la procédure habituelle pour examiner les projets de loi de crédits et en disposer.

Compte tenu des pratiques récentes, les députés sont-ils d'accord pour que l'on distribue maintenant les projets de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC) propose:

Les crédits

Que le gouvernement reconnaisse que ses actuelles propositions en matière de services de garde d'enfants crée un système à deux vitesses, car: a) il ne tient pas compte du fait que chaque province est unique et vit ses propres difficultés lorsqu'il s'agit d'aider les familles à trouver et à fournir des services de garde; b) il fait de la discrimination envers les familles qui choisissent de rester à la maison, d'obtenir des services à l'extérieur du cadre du système public, de travailler des postes de travail ou qui disposent d'un faible revenu.

—Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Nepean—Carleton.

Je prends aujourd'hui la parole au sujet d'une motion qui, selon nous, permettra de corriger une erreur. Cette erreur s'est produite lorsque le gouvernement libéral a finalement décidé de respecter une promesse faite il y a plus d'une décennie.

Peu après la dernière campagne électorale fédérale, le ministre du Développement social a annoncé que le gouvernement ferait fi des souhaits des parents, des familles et des enfants de notre pays. Le gouvernement a décidé qu'il était plus facile d'exclure une majorité pour satisfaire une minorité.

Le programme de garderies que le gouvernement est en train de mettre en oeuvre est malheureusement à deux vitesses. Il y a une vitesse pour ceux qui ont accès au programme des libéraux et une pour la majorité de Canadiens qui doivent se débrouiller eux-mêmes. À l'opposé, il y a le programme du Parti conservateur du Canada, qui est universel. Nous croyons qu'il faut donner des choix, nous croyons en l'égalité et nous voulons traiter toutes les familles sur le même pied.

Le Parti conservateur du Canada croit fermement que tout régime concernant la garde des enfants doit être avantageux pour tous les enfants. Il doit être universel. Il doit être particulièrement bénéfique pour ceux qui ont le plus besoin de notre aide. Que les parents travaillent par quart, habitent dans une région rurale ou ne disposent que d'un faible revenu, le gouvernement a le devoir et l'obligation de s'occuper d'eux. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas oublié cela.

Nous avons observé le ministre préparer l'assemblage hétéroclite qu'il considère comme un régime de services de garde d'enfants. Mais déjà, nous voyons les écueils que présente cette approche. Au lieu du régime national promis, il y a de nombreux accords parallèles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, accords qui ne sont pas équitables et qui ne garantissent pas l'égalité au sein de notre fédération.

Le Parti conservateur du Canada offre une politique universelle et améliorée concernant les services de garde d'enfants. Notre politique serait inclusive plutôt qu'exclusive. Notre approche, que nous souhaitons sincèrement voir privilégiée, si la motion d'aujourd'hui est adoptée, consiste à donner le choix aux parents et à comprendre leurs besoins au XXI^e siècle.

En trouvant des moyens de mettre entre les mains des parents l'argent dont ils ont tant besoin, nous leur permettons d'être financièrement capables. Et dans le présent débat, nous visons justement à donner cette capacité aux parents, aux familles et aux autres aidants intervenants essentiels, et ce, de manière égale.

Le gouvernement aurait dû envisager d'autres politiques innovatrices, comme le Parti conservateur l'a fait, notamment les mesures fiscales pour inciter les entreprises et les employeurs à construire des garderies sur les lieux de travail, au lieu de s'appuyer sur le cadre existant, qui a vraiment besoin de nouvelles idées pour être viable. L'État devrait toujours choisir des solutions à long terme de réduction modeste des impôts plutôt que des solutions très coûteuses.

La pire imposture dans ce programme, comme je l'ai mentionné, est qu'il est discriminatoire envers ceux qui pourraient en avoir le plus besoin. Il n'y a aucune souplesse, ni aucune aide financière pour les parents qui restent à la maison. Ces derniers vont payer pour ce système, mais parce qu'ils préfèrent une autre solution que de faire garder leurs enfants dans un établissement public, ils n'auront pas accès au programme de garderies des libéraux, ni à aucune aide financière.

Il n'y a aucune souplesse, ni aucune aide pour les parents qui travaillent par quart. Le programme de garderies des libéraux est conçu pour les familles dont les parents travaillent de 9 à 5. Les parents qui travaillent la nuit ou à d'autres heures inhabituelles ne pourront pas avoir accès à ce programme de garderies. Comment une serveuse qui travaille par quart s'y prendra-t-elle pour faire garder ses enfants? Pourquoi le gouvernement estime-t-il qu'en raison de leur choix, ces parents n'ont pas droit à l'aide financière dont ils auraient pourtant grand besoin?

Ce programme n'offre aux collectivités rurales ni souplesse ni appui. Le programme libéral de garderies est conçu pour les familles qui vivent dans les villes, car l'infrastructure n'est tout simplement pas là pour offrir le service dans les régions rurales. Certains experts en garde d'enfants ont proposé d'utiliser comme modèle pour tout le Canada le système de garderies à 7 \$ par jour qui est mis en oeuvre au Québec. Cependant, le modèle québécois ne répond pas aux besoins de tous.

Même si beaucoup croient que les familles ayant un revenu plus élevé devraient peut-être payer plus pour leurs services de garde et qu'on devrait offrir des services de garde subventionnés seulement aux familles à revenus faible et moyen, l'expérience québécoise a montré que ce sont souvent les familles ayant le revenu le plus élevé qui profitent des places subventionnées en garderie.

Les détracteurs prétendent également que l'expérience québécoise montre que les chiffres fédéraux concernant le coût du programme pourraient ne pas être exacts. Au Québec seulement, il en coûte 1,1 milliard de dollars par année pour subventionner 234 000 places et il y a 33 000 enfants sur des listes d'attente à l'heure actuelle.

Les Canadiens doivent donc se demander si une somme de cinq milliards de dollars sur les cinq prochaines années sera suffisante pour créer un programme national de garderies, et si le programme va finir par coûter aux contribuables beaucoup plus que ce qui était prévu au départ.

• (1310)

Les provinces demandaient également une certaine souplesse. Je me rappelle les observations du premier ministre Lord, du Nouveau-Brunswick. Il a déclaré:

Nous devrions vraiment répondre aux besoins des enfants du Nouveau-Brunswick, et pas simplement tenir pour acquis que la solution des garderies est bonne pour tous. Il n'en est rien.

Je reçois d'innombrables lettres, courriels et coups de téléphone de parents inquiets au sujet de la question de la garde des enfants. Des parents, comme Kate Tennier, la fondatrice d'une organisation appelée *Advocates for Childcare Choice*, demandent simplement d'avoir des choix. Mme Tennier a déclaré dans un article paru récemment dans le *Globe and Mail*:

[...]À l'instar d'autres groupes dans tout le pays, *Advocates for Childcare Choice* croit que les parents doivent conserver le pouvoir de décision quant à la façon dont ils veulent s'occuper de leurs enfants. Nous croyons que le choix doit être la pierre angulaire de tout nouvel accord sur la garde des enfants.

Les crédits

Et la grande majorité des familles de la classe moyenne n'ont pas un véritable choix non plus, car elles sont confrontées à une politique fiscale régressive en matière de garde d'enfants, que le gouvernement ne semble pas vouloir modifier. Le nouveau programme va grandement limiter les choix, et puisque les deniers publics vont être affectés au modèle universel de garderies, les parents ne recevront pas un financement comparable pour leurs propres choix.

Ceux d'entre nous qui oeuvrent dans le mouvement en faveur de choix pour les parents en ont assez d'être présentés comme des gens qui travaillent contre le bien des enfants et de la société. L'ingénierie sociale du gouvernement est régressive, selon nous. L'affirmation voulant qu'un vote contre un régime universel de garde soit un vote contre les enfants ne s'applique pas à nous. Nous demandons simplement que les milliards de dollars qu'on va affecter à la garde d'enfants au Canada soient versés aux parents, pour qu'ils puissent obtenir les types de services et d'éducation préscolaire dont leurs enfants ont besoin et qu'ils méritent, selon eux.

Mme Tennier et d'autres membres du groupe *Advocates for Childcare Choice* ne sont pas seuls. L'Institut Vanier a publié une étude qui révèle que, en général, les Canadiens estiment que les garderies sont l'option la moins populaire en matière de services aux enfants. En outre, 90 p. 100 des mères qui travaillent et 84 p. 100 des pères qui travaillent préféreraient avoir un emploi à temps partiel s'ils pouvaient se le permettre.

Par surcroît, une enquête menée en 2002 par le Conseil stratégique révèle que 76 p. 100 des répondants, dans l'ensemble du Canada, préfèrent qu'un parent reste à la maison avec les enfants plutôt que de recourir à une autre formule, si l'aspect financier n'entre pas en ligne de compte.

Le ministre du Développement social a décidé de faire abstraction des parents préoccupés plutôt que d'en tenir compte. En fait, il a minimisé l'importance de leurs préoccupations en déclarant à la Chambre, lors d'une journée de l'opposition précédente sur le financement des garderies, que:

À titre de parents, nous nous sentons tous coupables de ne pas passer du temps avec nos enfants. Toutefois, si nous demandions aux mêmes personnes, ou à tout autre groupe de personnes, si elles aimeraient perdre du poids, 90 p. 100 d'entre elles répondraient oui. Si nous leur demandions si elles aimeraient manger de la crème glacée une fois par semaine et du chocolat deux fois par jour, à peu près le même pourcentage répondrait oui là aussi.

Le ministre du Développement social a choisi d'écouter uniquement ceux qui partagent son point de vue sur les garderies et de faire abstraction des préoccupations légitimes des parents. L'avenir de notre société repose sur les épaules de ceux qui sont encore trop jeunes pour même se rendre compte de cette responsabilité. De ce fait, il faut créer les conditions nécessaires pour que nos jeunes réussissent et se développent, tout en les préparant à relever les défis et à surmonter les obstacles qu'ils rencontreront sur leur route.

Le Parti conservateur du Canada a clairement reconnu l'importance des services de garde d'enfants. Nous voulons que tous les Canadiens soient traités de façon égale et que tous les choix soient respectés. J'espère sincèrement que les députés se joindront à moi et appuieront cette motion.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, même si nous avons débattu la question à maintes reprises, j'ai du mal à comprendre ce que la députée entend par « choix ».

Nous proposons aux Canadiens un système national d'éducation préscolaire et de services de garde d'enfants. Il ne s'agit pas de gardiennage comme l'a affirmé l'opposition, ni seulement de garderies. Nous offrons aussi un système d'éducation préscolaire. Nous y travaillons en collaboration avec nos collègues provinciaux. D'ailleurs, cinq provinces ont déjà signé une entente de principe.

La députée a parlé comme si l'argent n'était pas un facteur. Malheureusement, c'en est un pour de nombreuses familles à faible

et à moyen revenu au pays. C'est pourquoi nous estimons nécessaire d'avoir un système universel qui assurera aux enfants un bon départ dans la vie.

Mes enfants ont été chanceux. Ils ont bénéficié de la présence de leur mère à la maison. Leur grand-mère en a aussi pris soin et ils ont fréquenté une garderie. C'est l'expérience que j'ai vécue, en tant que femme qui a choisi de travailler. En général, les femmes à qui je parle et les personnes que le ministre et le ministère ont consultées souhaitent pouvoir faire le bon choix.

Or, le seul choix que leur offre l'opposition, c'est un allègement fiscal de 400 \$. Pour autant que je sache, ce montant ne couvrirait même pas la moitié des frais d'une place en garderie à Toronto ou à Montréal. La députée et son parti ont également dit qu'ils honorerait les ententes de principe. À quoi rime la politique des conservateurs? Ces derniers vont-ils respecter les ententes de principe qui ont déjà été signées ou vont-ils tout rejeter en bloc et se contenter de proposer la solution de fortune qu'ils préconisent pour régler tous les problèmes du pays, soit un allègement fiscal?

• (1315)

Mme Rona Ambrose: Monsieur le Président, quand je parle de ce que disent les parents, je m'en remets aux sondages et aux études selon lesquels la quasi totalité des parents qui travaillent aimeraient pouvoir choisir, si l'argent n'entraîne pas en ligne de compte. Nous voulons mettre l'accent sur le facteur choix. Les parents qui travaillent aimeraient avoir le choix de travailler ou non ou de rester à la maison à temps partiel s'ils le souhaitent. Dans le moment, ils estiment que ce choix n'est pas possible sur le plan financier.

Cela nous mène à une politique équitable et universelle. Notre politique est universelle, car nous donnerions le même soutien financier à tous les parents. Voilà la différence. Le plan libéral ne donnerait qu'un seul choix aux parents quant au soutien financier. Nous donnerions aux parents une aide financière qui leur permettrait de choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants, à leurs collectivités et à leurs familles. J'espère que c'est un peu plus clair.

Oui, notre politique durant la dernière campagne électorale tournait autour d'un crédit d'impôt. Comme tout le monde le sait, nous avons publié une politique améliorée beaucoup plus exhaustive. Cette politique comprend, entre autres, des subventions versées directement aux parents, en plus d'un régime fiscal exhaustif et de la politique qui l'accompagne, des réformes fiscales qui aideront les familles à mieux répondre à leurs besoins pour ce qui est des services de garde d'enfants et d'autres aspects de la vie familiale.

En plus, nous avons aussi un programme détaillé d'incitatifs fiscaux qui encourage les employeurs et les milieux de travail à aménager plus d'infrastructures, ce qui est l'autre défi que le gouvernement refuse de reconnaître et au sujet duquel il n'a absolument aucune politique innovatrice.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le Parti conservateur nous amène à débattre d'une motion importante. Cette motion est importante pour les familles québécoises.

Je ne suis pas surprise de la voie proposée aujourd'hui, mais je suis un peu surprise de voir que l'on n'est pas en mesure de constater qu'un programme de garderies — on ne parlera pas du programme national de garderies, on parlera des programmes de garderies dans les différentes provinces qui pourraient voir le jour — est essentiel. En effet, si l'on veut un programme inclusif, il faut donner le choix aux familles.

Les crédits

Pour avoir un vrai choix, l'idée n'est pas de ne pas avoir de garderies nationales. Le fait de ne pas avoir de garderies du tout n'est pas un vrai choix. Peut-être que l'on peut discuter du montant de 5 millions de dollars échelonné sur 5 ans. Ce montant n'est pas suffisant. Je suis d'accord avec la députée; cela est trop peu.

Toutefois, en même temps, on dit de mettre le débat à l'aube du XXI^e siècle. Si on veut le mettre, il faut aussi constater que pour des milliers et des milliers de familles, les besoins en garderies sont essentiels afin de permettre aux femmes d'aller sur le marché de l'emploi.

Au Québec, on a assisté à l'instauration d'un système de garderies qui nous coûtait 500 millions de dollars. On avait prévu cela pour mettre sur pied les garderies. On est rendu à 1,7 milliard de dollars. On constate donc bien qu'il y a eu un engouement. Le besoin est évident. On avait besoin d'un système de garderies. Ne pas permettre ce système de garderies dans les autres provinces, c'est ne pas permettre à des milliers de femmes l'accès à un système de garderies.

J'aimerais que la députée reconsidère sa vision d'un projet de garderies qui serait aussi un programme inclusif et non pas un programme de garderies instauré de façon nationale. Parler de quelque chose de national dans les provinces n'est pas un système inclusif.

• (1320)

[Traduction]

Mme Rona Ambrose: Monsieur le Président, je me fais un plaisir de donner l'heure juste à la députée, qui semble mal comprendre notre politique. Il me paraît important que tous les députés constatent que le Parti conservateur favorise toutes les formes de garderies. C'est pourquoi nous parlons de choix. Nous appuyons le choix de tout parent de fréquenter une garderie officielle, mais nous appuyons également le choix du recours aux services de garde informels si cela correspond aux besoins de la famille. En définitive, nous estimons que ce sont les parents qui doivent prendre la décision.

Je voudrais signaler à la députée que la proposition des libéraux est loin d'être universelle. Elle n'entraîne une augmentation que de 7 à 10 p. 100 des places subventionnées et réglementées en garderie, soit un accroissement de trois points de pourcentage seulement. Or, d'après nos estimations, cela ne fait qu'effleurer la surface du problème des besoins en services de garde d'enfants au Canada.

Tant pour le Québec que pour toutes les autres provinces, nous estimons qu'il faut offrir aux parents des politiques et des choix novateurs qui permettront de relever les véritables défis en matière de garde d'enfants. Nous prévoyons un programme universel offrant aux parents des choix qui correspondent vraiment aux besoins.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer une motion qui défend les principes de la liberté de choix des parents et de la responsabilité parentale.

Le ministre du Développement social a proposé un régime de garderies qui coûtera entre 10 et 13 milliards de dollars, ce qui se traduira par des augmentations d'impôt pour les familles et réduira les choix qui s'offrent aux parents.

D'où ces chiffres proviennent-ils? Des partisans du programme que propose le ministre. En effet, ces derniers répètent sans cesse qu'il faudrait investir au moins 1 p. 100 du PIB pour assurer le financement d'un régime ayant la portée et l'étendue de celui auquel songe le ministre.

Notre PIB national étant actuellement d'environ 1,3 billion de dollars, 1 p. 100 du PIB, cela fait 13 milliards de dollars. Le ministre a laissé entendre à la Chambre qu'il arriverait à financer son régime de garderies avec 1 milliard de dollars par année. Il y aurait donc un trou d'au moins 9 milliards de dollars dans le budget de son régime de garderies, si le coût réel se situe entre 10 et 13 milliards de dollars et qu'il n'a prévu qu'un milliard de dollars.

La question est de savoir comment ce manque à gagner de 9 à 12 milliards de dollars sera comblé. La réponse, nous la connaissons: par des augmentations d'impôt pour les familles de travailleurs, ce qui réduira les choix qui s'offrent aux parents qui travaillent.

Lorsque les parents ont moins d'argent à dépenser, cela limite leurs choix. Ils ont moins d'options si leur situation financière est difficile. L'imposition d'une obligation fiscale de 13 milliards de dollars aux familles et aux parents réduirait considérablement la portée des options de garde d'enfants à la disposition des familles et des parents.

Je suis fier d'appuyer une politique différente qui préconise que l'on remette l'argent directement aux millions d'experts en garde d'enfants que sont les pères et les mères. Nous croyons à la famille et aux parents et nous estimons que personne n'aime mieux les enfants du pays que ceux qui les ont mis au monde. Ce sont eux qui devraient avoir le droit de décider ce qui est meilleur pour leurs enfants.

Le ministre du Développement social veut hausser les impôts pour financer un programme de garderies de 13 milliards de dollars dont ces parents ne veulent pas. Comment est-ce que je sais qu'ils n'en veulent pas? Je le sais, parce que c'est ce qu'a affirmé l'Institut Vanier, un centre de recherche gauchisant, après avoir effectué le sondage de l'opinion publique sans doute le plus ambitieux et le plus important jamais réalisé auprès des parents.

Le premier choix des parents en matière de garde d'enfants était qu'un parent reste à la maison. Ce choix était surtout celui des femmes qui ont répondu à ce sondage scientifique, mais il y avait un certain nombre d'autres options: demander à un membre de la famille de s'occuper des enfants durant le jour; créer des garderies de quartier; demander à ce qu'une église, une synagogue ou une mosquée serve de garderie durant le jour. Toutes ces options ont recueilli des appuis auprès des parents, mais l'option proposée par le ministre s'est classée au cinquième rang et comptait parmi les moins populaires.

Le ministre estime que nous devrions prélever de 10 à 13 milliards de dollars sur le revenu des parents et des contribuables et les investir dans l'option la moins populaire auprès des parents.

De ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons que ce n'est pas au ministre ni au premier ministre de déterminer quel genre de services de garderie est le meilleur. Nous avons l'humilité d'admettre que ce n'est pas à nous de faire ce choix. Ce choix-là ne doit pas être fait par les politiques, mais par les parents.

• (1325)

Nous allons prendre l'argent destiné aux garderies et le remettre directement aux parents, parce que nous croyons qu'ils ont les compétences voulues pour faire leur travail, qu'ils aiment leurs enfants et qu'ils souhaitent les voir grandir et s'épanouir.

Les crédits

Beaucoup de mes électeurs ont été profondément blessés lorsqu'ils ont entendu le ministre prétendre que les parents qui restent à la maison avec leurs enfants assurent des soins médiocres et dire que la volonté des jeunes parents de rester à la maison pour élever leurs enfants était un caprice du même ordre que vouloir manger de la crème glacée une fois par semaine ou du chocolat deux fois par jour. C'est exactement ce qu'il a dit à la Chambre. Tant mieux s'il peut prouver que j'ai tort, mais ces mots sont gravés pour toujours dans le compte rendu de la Chambre, et ils ont beaucoup blessé et insulté les parents.

Ce débat donnera au ministre l'occasion de présenter des excuses pour ces propos très offensants et blessants. Ce sera aussi l'occasion de modifier son orientation : d'admettre que nous n'avons pas les moyens de nous payer son programme de garderies de 13 milliards de dollars; d'admettre qu'il est impossible de le financer et qu'il faudra relever les impôts, ce qui donnera encore moins de choix aux parents; de renoncer à toute cette idée et de décider de plutôt remettre l'argent directement aux parents. Ce serait un grand acte d'humilité, mais cela ferait beaucoup pour rétablir la confiance en notre institution.

Je voudrais maintenant dire un mot des échanges que nous avons eus dans notre parti. Beaucoup de jeunes familles sont représentées de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons beaucoup de jeunes parents, des jeunes mères, dans nos rangs, et ils ont proposé des idées excellentes qui recueillent un large appui parmi les jeunes familles de ma circonscription. Que dire par exemple d'une subvention directe aux parents? Remettons-leur un chèque pour la garde des enfants, ce qui les aidera à assumer les frais de garde au quotidien. S'ils optent pour la garderie, fort bien, mais s'ils décident qu'un des parents reste à la maison, ce chèque les aidera également.

Encore une fois, ce choix ne revient pas aux hommes ou femmes politiques, mais aux parents. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes conscients que les services de garde ne relèvent pas des compétences fédérales, ni provinciales, mais bien de la compétence des parents.

Le ministre a dit que son plan comprend le choix, le choix fait par son gouvernement. Et comme son gouvernement choisira la façon dont le budget des garderies sera dépensé, le système comprend le choix.

Ce qu'il ne comprend pas, c'est que ce n'est pas à lui de décider de la façon d'élever les enfants des autres. Ce n'est pas à lui qu'il appartient de dépenser l'argent des autres. Toutefois, son programme de 13 milliards de dollars pour les garderies prend l'argent des autres et le dépense pour élever les enfants des autres. Cela va à l'encontre du respect fondamental des prérogatives de la famille, de la cellule familiale.

Enfin, il dit qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que le rêve des parents que l'un d'eux reste à la maison et s'occupe des enfants soit jamais réalisé à nouveau. Selon lui, c'est une idée dépassée, bien que sa famille l'ait mise en pratique, d'après ce que je sais. Je l'en félicite. Toutefois, il dit que c'est dépassé, que ça ne peut pas se faire et, alors que les parents nous disent que c'est ce qu'ils veulent, que cela ne peut tout simplement pas arriver. Il affirme que les statistiques montrent que cela n'arrive pas. Quelle que soit la mesure dans laquelle ces statistiques sont vraies ou non, c'est une prophétie qui se réalise d'elle-même.

La politique gouvernementale fait qu'il est impossible aux parents de faire le sacrifice de demeurer à la maison. Un taux d'imposition beaucoup plus élevé s'applique à une famille à revenu unique qu'à une famille à deux revenus. S'il voulait vraiment bonifier les options

en matière de garde d'enfants, il instaurerait le partage du revenu, qui permet aux parents de diviser leur revenu de manière à ce qu'une famille recevant un revenu unique de 60 000 \$ serait imposée de la même façon qu'une famille à double revenu où chacun des parents gagne 30 000 \$, ce qui signifie qu'il y aurait équité fiscale pour les gens qui ont choisi de garder un des deux parents à la maison. C'est une idée encourageante, mais c'est aussi le type d'idée qui peut inspirer la vie familiale, reconstruire les collectivités et nous redonner l'espoir qu'une génération pourra transmettre tout ce qu'elle a de meilleur à la suivante.

J'aimerais oeuvrer de concert avec le ministre pour atteindre cet objectif. J'espère qu'il prendra la parole à la Chambre aujourd'hui et annoncera que nous pouvons commencer dès aujourd'hui.

• (1330)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a une question à laquelle j'ai consacré pas mal de travail au cours de ma carrière. Nous avons entendu le député qui vient de parler du fardeau fiscal des gens. Je vais tenter de rétablir les faits par une question.

Le député a laissé entendre que le fardeau fiscal d'une personne ayant un revenu annuel de 60 000 \$ est supérieur à celui de deux personnes ayant chacune un revenu annuel de 30 000 \$. En vertu de notre système d'impôt progressif, c'est rigoureusement exact. La question n'est pas de savoir si le fardeau fiscal d'une personne gagnant 60 000 \$ est équivalent à celui de deux personnes gagnant 30 000 \$ chacune. Il faut examiner le cas d'une famille.

Si, dans une famille, l'un des conjoints gagne 60 000 \$ et l'autre, peut-être, 30 000 \$, la question n'est pas de comparer un revenu de 60 000 \$ avec deux revenus de 30 000 \$. La question est plutôt de savoir si le conjoint gagnant 30 000 \$ par année renoncera à son emploi pour demeurer à la maison et prendre soin des enfants, si tel est son choix. Comparer deux salaires annuels de 30 000 \$ avec un autre de 60 000 \$ n'est pas un très bon argument.

Je demande au député: comment mettre de l'argent entre les mains des parents afin qu'ils puissent prendre soin de leurs enfants à leur convenance? Toutes les familles sont différentes l'une de l'autre. Selon moi, on ne peut pas mettre un très grand nombre de familles dans la même catégorie.

Nous disposons de ce qu'on appelle la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation nationale pour enfants. Ces deux programmes procurent une prestation mensuelle aux familles en fonction du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci, jusqu'à 18 ans.

Il y a cependant une différence avec ce que proposent les conservateurs. Il y a une évaluation de l'état des revenus. Il y a un examen des ressources. Au-delà d'un certain plafond de revenu, le montant des prestations est réduit. En effet, il nous importe de veiller à ce que les plus démunis reçoivent le plus d'argent.

Le programme conservateur suggère qu'un allègement fiscal soit accordé à tous, sans égard à leur revenu, et cela aurait essentiellement pour effet de diminuer le montant que chacun reçoit. Les allocations seraient accordées selon le plus petit dénominateur commun, sans tenir compte de la capacité d'une personne à répondre aux besoins des enfants.

Le député est-il d'accord ou non avec moi sur le fait qu'il devrait y avoir un examen des ressources, quel que soit le genre de prestation, dans la mesure où elle est versée de la façon proposée par les conservateurs, afin que les plus démunis de notre société reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour leurs enfants?

Les crédits

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, non, je ne suis pas d'accord. Je crois que toutes les familles, peu importe leur revenu, devraient bénéficier d'une aide pour la garde des enfants pendant ces premières années cruciales. Je crois que cet argent devrait être envoyé directement aux parents. Au lieu d'envoyer l'argent aux fonctionnaires et aux syndicats de la fonction publique, nous l'enverrions directement aux parents.

Il est intéressant que le député ait posé une question au sujet des montants accordés. Il n'a rien dit de ceci, mais je me demande ce qu'il pense du fait que, au Québec, où le système de garderies est en vigueur, les employés font la grève. Ils mettent les parents dans une position précaire. Leur emploi est en jeu. Ces parents comptent sur ce système pour qu'il s'occupe quotidiennement de leurs enfants. Ils paient pour ce système en versant des impôts. Ce service ne sera même pas offert, car les employés des garderies font la grève.

Pouvons-nous nous attendre à ce que des grèves de ce genre soient déclenchées dans tout le pays? Pouvons-nous nous attendre à des grèves dans les garderies dans tout le pays, alors que les parents se sont engagés à envoyer leurs enfants dans une garderie toute la journée? Les parents comptent sur ce service. Une grève pourrait être déclenchée subitement et les parents n'auraient plus de choix, même s'ils étaient obligés de payer pour ce service en versant des impôts.

Voilà le genre d'obstacles énormes qui surgiront avec ce plan bureaucratique.

Je remarque également que le député n'a pas expliqué d'où viendra le montant de 13 milliards de dollars consacré au programme de garderies de l'État. Faudra-t-il augmenter les impôts? Faudra-t-il réduire les fonds destinés à la santé? Faudra-t-il réduire les prestations de sécurité de la vieillesse, à un moment où la génération du baby-boom se retrouve dans un groupe d'âge plus élevé? D'où viendra ce montant de 13 milliards de dollars?

Comment se fait-il que, même si on lui a posé la question près de dix fois à la Chambre des communes, le ministre refuse toujours de dire combien coûtera vraiment son programme de garderies? Il veut garder le secret. Il veut que nous envisagions un programme qui ne pourra peut-être jamais fonctionner, comme il l'a admis le week-end dernier.

• (1335)

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis l'occasion de parler des politiques du gouvernement sur la famille ainsi que sur l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants.

Ces politiques et ces programmes partent du principe que la vie d'un enfant est centrée sur sa relation avec ses parents. Cette relation est fondamentale et elle le sera toujours.

Reconnaissant qu'une société équitable, dynamique et productive exige que l'on investisse dans nos enfants, le gouvernement du Canada a mis en place un train complet de politiques et de programmes visant à aider les parents et à faciliter et à améliorer les choix offerts aux familles. C'est dans ce contexte que s'inscrit et que doit être compris l'engagement du gouvernement à verser 5 milliards de dollars sur cinq ans au titre de l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants aident les familles à faible revenu. On a décrit ces mesures comme étant le programme social le plus important depuis la mise en oeuvre du régime d'assurance-maladie. Elles aident plus de 3,5 millions de familles à élever leurs enfants.

Pour 2002-2003, l'aide annuelle apportée par le gouvernement du Canada aux familles avec enfants par l'intermédiaire de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du Supplément de la prestation nationale pour enfants a totalisé 7,76 milliards de dollars. On prévoit que cette aide atteindra 10 milliards de dollars en 2007.

Les prestations de maternité et les prestations parentales sont des volets du programme d'assurance-emploi. Il y a cinq ans, ces prestations ont été bonifiées pour assurer un revenu de remplacement durant une période allant jusqu'à un an à tout nouveau parent restant à la maison pour s'occuper d'un enfant nouveau-né ou adopté.

En 2003, 86,4 p. 100 des femmes qui avaient des gains assurables et des enfants âgés de moins d'un an ont touché des prestations de maternité ou des prestations parentales. Ce type de prestations attire de plus en plus d'hommes. En 2003, environ 11 p. 100 des hommes ayant des enfants âgés de moins d'un an ont demandé des prestations parentales ou envisagé de le faire.

Ces prestations peuvent faire une différence énorme dans la vie des familles. Elles fournissent aux parents l'occasion de passer avec leur enfant les premiers jours de sa vie, d'apprendre à jouer leur rôle parental et de connaître le bonheur d'être parents. Lorsqu'ils reprennent leurs activités professionnelles, ils éprouvent un instinct parental plus fort et leur attachement à la vie familiale s'intensifie.

Le Régime de pensions du Canada comporte une disposition qui permet aux parents de renoncer temporairement à leur travail pour s'occuper de leurs jeunes enfants sans être pénalisés lorsqu'ils prendront leur retraite. Toutes ces mesures visent à encourager, non pas à décourager, le développement du lien important entre parents et enfants.

[Français]

Pour aider financièrement les familles qui élèvent un enfant handicapé, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures ciblées comme la nouvelle prestation pour enfant handicapé et d'autres initiatives fiscales.

Nous aidons également à améliorer et à élargir les programmes d'apprentissage destinés aux jeunes enfants par le biais d'initiatives conjointes avec les provinces et les territoires. Au moyen du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003, le gouvernement du Canada transfère 1,05 milliard de dollars sur cinq ans aux provinces et aux territoires, pour les aider à améliorer et à élargir leurs programmes et leurs services. D'ici 2007-2008, cet engagement représentera un montant annuel de 350 millions de dollars.

• (1340)

[Traduction]

Il y a un an, nous avons décidé de faire davantage. Nous avons décidé que le moment était venu de mettre à contribution l'important travail de nombreuses personnes dévouées. Nous nous sommes engagés à mettre en place un système concernant l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants dans chaque province et territoire de notre pays. Il y a un an, les députés d'en face ne parlaient pas d'établir pareil système au Canada. Je suis heureux que l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants soient maintenant un élément prioritaire de leur programme national. Il était temps.

Les crédits

Comme je j'ai dit tout à l'heure, il y a, au coeur de la vie d'un enfant, la relation qu'il a avec ses parents. Cela a toujours été le cas et il en sera toujours ainsi. La vie d'une famille peut changer et change effectivement avec le temps. Le défi qui consiste à permettre à un enfant de s'épanouir et d'apprendre pleinement demeure le même.

L'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants ne sont pas, n'ont jamais été censés être et ne seront jamais la seule solution pour permettre à un enfant de se développer, au même titre que l'école primaire et secondaire n'est pas considérée comme le seul moyen d'apprentissage et d'éducation. Autrement dit, l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants sont un outil, parmi de nombreux autres, qui peut contribuer au développement et que les parents peuvent utiliser s'ils le jugent opportun.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, et comme les députés d'en face le savent, l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants sont des réalités de la vie dans notre pays. Dans 70 p. 100 des cas, les pères et les mères qui ont des enfants de moins de six ans travaillent tous les deux. La grande majorité de ces enfants se retrouvent dans des services quelconques de garderies qui sont de qualité insuffisante. Seulement 20 p. 100 des enfants fréquentent des garderies réglementées, mais celles-ci ne sont pas adaptées aux besoins d'apprentissage et de développement d'un jeune enfant. Ces services ne permettent pas aux enfants de tirer pleinement profit des heures, des jours, des semaines et des années qu'ils y passent. Les enfants qui fréquentent ces garderies s'y épanouissent-ils ou y perdent-ils leur temps? Nous voulons que ce temps leur soit profitable.

Il y a un an, au Canada, nous étions loin d'en être où nous en sommes en ce qui a trait à l'éducation préscolaire et à la garde des jeunes enfants. Exception faite du Québec, aucune des provinces et aucun des territoires n'avait la capacité de mettre en place un vaste réseau ambitieux, ou n'avait cette priorité. Quant au parti d'en face, celui-ci ne s'intéressait absolument pas à ce dossier.

Lors de la campagne électorale de l'an dernier, les libéraux s'étaient engagés dans leur programme à verser 5 milliards de dollars sur cinq ans afin de contribuer à l'édification d'un système d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants dans tout le pays. Le processus était en marche. Soudain, durant quelques semaines, tout récemment, lorsque l'opposition faisait obstacle à l'adoption du projet de loi d'exécution du budget, nos efforts ont semblé compromis. L'enjeu était énorme. Comme l'a dit la directrice générale de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, « nous sommes tellement proches. Je ne peux tout simplement pas imaginer que l'on puisse être aussi proche encore une fois. J'ai le sentiment d'avoir attendu ce moment durant toute ma vie professionnelle. Si cette occasion nous échappe, je ne sais pas comment je vais pouvoir continuer ».

Nous avons poursuivi nos efforts. Nous avons conclu plusieurs ententes bilatérales avec les provinces. La première fut signée à Winnipeg. Le premier ministre du Canada ainsi que le premier ministre du Manitoba et son ministre des Services sociaux étaient présents. La salle était comble. Tous ceux et celles qui étaient présents avaient cette citation à l'esprit, mais il y avait aussi une entente. Nous allions de l'avant. Ce fut une célébration. Il en a été de même à Regina, Hamilton, Gander et Halifax, parce que les Canadiens et les gouvernements provinciaux et territoriaux veulent un système d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants dans chaque province et territoire au pays. Ils savent à quel point c'est important. Ils savent que c'est tellement important qu'on ne peut laisser passer cette occasion.

Afin de placer les choses en contexte, je précise que 5 milliards de dollars en cinq ans représentent une augmentation de 48 p. 100 de ce que tous les gouvernements consacrent actuellement aux garderies au Canada. La troisième année, soit à mi-chemin du programme de cinq ans, cet argent représentera une augmentation de 105 p. 100 en Colombie-Britannique, de 121 p. 100 en Alberta, de 95 p. 100 en Saskatchewan, de 48 p. 100 au Manitoba et de 69 p. 100 en Ontario. Même au Québec, avec tout l'argent qu'il injecte déjà, l'augmentation sera de 21 p. 100. Ce sera 132 p. 100 au Nouveau-Brunswick, 90 p. 100 en Nouvelle-Écosse, 85 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard et 130 p. 100 à Terre-Neuve-et-Labrador.

● (1345)

Les ententes établissent: la vision nationale globale; des principes et des objectifs en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants; des objectifs clairs et mesurables; des niveaux de financement et des secteurs admissibles pour l'investissement; une reddition de comptes serrée par la production de rapports publics; un engagement à mettre en commun l'information, les connaissances et les meilleures pratiques; et l'engagement de la part des provinces et des territoires à élaborer un plan d'action couvrant la période de financement fédéral en consultation avec leurs citoyens et les intervenants.

Ce sont là des éléments communs, mais nous reconnaissons aussi que chaque province et territoire est unique. Nous reconnaissons que l'éducation préscolaire et les services de garde sont à un stade différent de développement dans chaque province et territoire. Chacun a ses propres priorités. Les besoins et les contextes varient et c'est pourquoi, en plus d'une série de principes et de paramètres communs, nous avons prévu de la souplesse pour que les provinces et les territoires répondent aux exigences de leurs citoyens.

Par ailleurs, le système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants est étonnamment flexible; il n'en est encore qu'à ses débuts et il est appelé à évoluer d'une manière considérable. Le gouvernement du Canada convient avec les provinces et les territoires des principes, des attentes, des ententes et des responsabilités. Les provinces et les territoires décident de la meilleure formule pour respecter ces obligations; ils ont la flexibilité voulue pour trouver des réponses différentes pour les campagnes et les grandes villes, pour répondre aux besoins des minorités linguistiques et des travailleurs à horaires spéciaux ou à besoins particuliers.

Ce n'est pas une école élémentaire. On n'a pas besoin d'un groupe de 150 élèves et de millions de dollars pour un immeuble afin que tout fonctionne bien. L'éducation préscolaire et la garde d'enfants ne sont pas tout ou rien non plus, c'est-à-dire un système fonctionnant huit heures par jour, cinq jours par semaine et 50 semaines par année ou rien du tout. Non, ce n'est pas tout ou rien. Même les parents qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants veulent que, durant la semaine, leurs enfants vivent d'autres expériences avec d'autres enfants ailleurs qu'à la maison. L'éducation préscolaire et la garde d'enfants, ce peut être deux matins par semaine ou un jour par semaine pour les parents et leurs enfants, à leur gré.

Nous voulons que les parents aient un vrai choix. Nous voulons qu'ils aient la possibilité de choisir la qualité, l'abordabilité et la disponibilité. Nous n'avons pas construit nos écoles en mettant de l'argent dans les poches des parents et en leur demandant s'ils voulaient bien mettre un peu de cet argent dans un fonds destiné à construire une école et à embaucher des enseignants.

Les crédits

Ce n'est pas non plus de cette façon que nous avons construit nos hôpitaux ou nos routes. Nous avons décidé que les écoles, les hôpitaux et les routes étaient suffisamment importants pour suffisamment de gens et pour notre société actuelle et future pour que nous affections des fonds publics directement à leur construction. C'est ce que nous faisons avec l'éducation préscolaire et la garde des enfants.

Avoir le choix signifie également comprendre la réalité qui nous entoure. La majorité des femmes et des hommes du Canada ne possèdent pas de diplôme universitaire. La grande majorité n'ont pas de diplôme d'études professionnelles. Leur revenu est modeste. Ces gens n'ont pas le choix de demeurer à la maison. Ils n'ont pas le choix de se passer de services de garde d'enfants. Le seul choix qu'ils ont, ce qu'ils recherchent désespérément pour leurs enfants, mais n'obtiennent que trop rarement, c'est un service de garde d'enfants de qualité et abordable. C'est le seul choix qui s'offre à eux et à la grande majorité des Canadiens.

Avoir le choix ne signifie pas ne rien avoir à acheter. Avoir le choix ne signifie pas attendre un autobus qui coûte 2,50 \$ quand on a 10 ¢ dans ses poches. Avoir le choix ne signifie pas bénéficier de plein de places dans des garderies médiocres ou inexistantes dans trop de régions du pays. Avoir le choix ne signifie pas frapper à la porte d'une garderie où les places coûtent en moyenne 8 000 \$ par année quand on a 320 \$ dans ses poches.

Pour avoir le choix, tous les parents qui le souhaitent — qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, qu'ils soient riches, à revenu moyen ou pauvres, dans chaque province et chaque territoire — doivent avoir accès à des services de garde d'enfants de qualité, abordables et disponibles. C'est le choix que nous voulons leur offrir.

Aucun programme ne répond seul à tous les besoins à la fois. Rien ne peut le faire, ni le système de santé, ni le système d'éducation. Même si nous aimerions que ces systèmes en fassent davantage, ce qu'ils font est extrêmement important. Ils améliorent notre qualité de vie. Un système d'éducation préscolaire et de garde des enfants dans chaque province et chaque territoire du Canada rendra également nos vies meilleures.

• (1350)

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, je souligne l'effort consenti par le nouveau ministre du Développement social pour mettre en place un réseau de garderies. Là où je ne le suis pas, c'est lorsqu'il ne reconnaît pas que le développement de la petite enfance, ce qui comprend aussi les garderies et la famille, relève des compétences des provinces.

Je lui poserai une question à l'extérieur de la période des questions orales. En effet, bien souvent, nous n'avons pas le temps de nous exprimer comme nous le voudrions. Le ministre a maintenant le temps de bien répondre.

Lors de la dernière campagne électorale, plusieurs des collègues du ministre ont été très clairs quant à l'engagement de ce gouvernement à respecter les compétences des provinces.

À la question d'un journaliste lui demandant s'il allait respecter les compétences des provinces, le premier ministre a répondu: « Absolument! » On connaît son légendaire « absolument ». Au fond, cela voulait dire oui. On sait très bien que la ministre des Affaires intergouvernementales a aussi eu à répondre à des questions en ce sens. Elle a alors répondu que les provinces pourraient faire ce qu'elles voudraient de l'entente spécifique qui représente exactement les priorités des provinces, et ce, sans condition. La ministre du

Patrimoine canadien a également abondé dans le même sens. Voilà donc trois ministres qui se sont engagés à respecter le versement de l'argent au Québec sans condition.

Le ministre du Développement social abondera-t-il dans le même sens que ces trois ministres durant la campagne électorale? Ces promesses ont été faites. Les transcriptions parues dans différents journaux peuvent faire foi de leur engagement à respecter les provinces, surtout le Québec, s'agissant d'un dossier du Québec. Le ministre donnera-t-il donc la même réponse à cette même question?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden: Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la députée et à la Chambre à maintes occasions, nous reconnaissons certainement la compétence des provinces en ce qui concerne l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants.

Nous respectons aussi le travail, les efforts et l'engagement du gouvernement et de la population du Québec par rapport au système d'éducation préscolaire et aux services de garde d'enfants mis en place dans cette province. Comme l'ont mentionné d'autres intervenants, le Québec dépense à cet égard environ 1,5 milliard de dollars, ce qui est nettement supérieur aux dépenses engagées n'importe où ailleurs au Canada pour l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants.

Nous croyons aussi que lorsque quelqu'un fait un pas dans la bonne direction et qu'il le fait avec autant d'enthousiasme que le gouvernement et la population du Québec, il faut le reconnaître, le comprendre, féliciter les intéressés et éviter à tout prix de les pénaliser. Tout ce que je puis dire de plus à la députée, c'est que nous comprenons tout cela pendant que se poursuivent nos discussions et nos négociations avec le gouvernement du Québec.

• (1355)

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre pérorer sur l'État-providence des libéraux. Je voudrais lui poser des questions sur certains aspects qui ont des répercussions particulières sur les gens de ma circonscription. Je représente une circonscription qui comprend officiellement 19 localités, la plus peuplée comptant 8 000 habitants. Plusieurs autres ont une population de moins de 1 000 personnes. Ce sont là des localités officielles.

Je voudrais savoir un certain nombre de choses. Premièrement, le ministre croit-il vraiment que les riches devraient pouvoir bénéficier de services de garde gratuits pour leurs enfants, des services essentiellement subventionnés par des familles de contribuables canadiens dont un parent reste à la maison pour s'occuper des enfants parce qu'ils estiment cela important?

Deuxièmement, qu'offrira-t-il aux travailleurs de quart qui ont besoin d'aide, mais qui n'en obtiendront pas à moins qu'il existe des centres ouverts 24 heures par jour?

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement ma circonscription, quel genre de services ou d'aide les parents exténués obtiendront-ils s'ils vivent dans des collectivités de moins de 1 000 habitants? Le gouvernement pense-t-il vraiment qu'il va ouvrir des dizaines de milliers de garderies partout au Canada, y compris dans des petites localités comme celles de ma circonscription?

L'hon. Ken Dryden: Monsieur le Président, comme je l'ai brièvement indiqué plus tôt, à mi-parcours de ces cinq ans, le programme correspondra pour la Colombie-Britannique, que représente le député, à une augmentation de 105 p. 100 dans les dépenses actuelles de tous les ordres de gouvernement au titre de l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants.

Article 31 du Règlement

Comme le député le sait déjà et comme je l'ai signalé précédemment, les décisions quant aux modalités d'application relèvent des provinces et des territoires. Nous établissons les principes, mais ce sont les provinces et les territoires qui prennent les décisions en ce qui concerne la mise en oeuvre.

L'augmentation de 105 p. 100 dans le financement de l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants donne à la Colombie-Britannique une excellente occasion d'offrir ces services dans les petites localités que représente le député. C'est un énorme pas en avant et un changement considérable par rapport à la situation actuelle dans sa circonscription.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, tous les députés savent que le Nouveau Parti démocratique prône un programme national de garderies axé sur les principes et sur la loi et disposant d'un financement suffisant pour que tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, puissent y avoir accès.

Quand on jette un coup d'oeil à ce qui se passe actuellement, on constate que comme des fonds ont été avancés et que bon nombre d'ententes bilatérales ont été conclues, le programme a une envergure nationale. Sur quelle recherche le ministre s'appuie-t-il pour insister sur la nécessité de recourir à la fois aux organisations à but lucratif et au système à but non lucratif? Quand une mesure législative sera-t-elle présentée à la Chambre pour encadrer ce nouveau programme national si important?

L'hon. Ken Dryden: Monsieur le Président, j'ai eu des discussions avec le député à ce sujet. En ce qui concerne sa question sur le caractère national du programme en question, qui comporte des ententes particulières avec les provinces et les territoires, comme je l'ai signalé au député et à d'autres précédemment, l'analogie qui convient ici, à mon avis, est celle de l'éducation au Canada. L'éducation est de compétence provinciale. Il existe un système d'enseignement en Ontario. Il en existe un en Colombie-Britannique. Il en existe un en Saskatchewan.

Les provinces et territoires ont chacun leur propre système d'enseignement. En se familiarisant avec ceux-ci, les Canadiens en sont venus à avoir une idée de ce qu'est un système d'enseignement à l'échelle du pays et à avoir certaines attentes en la matière: ce que le système comporte ou non, la part qui devrait être assumée et celle qui ne devrait pas l'être, ce qui devrait normalement être offert parce que d'autres provinces l'offrent.

Pour ce qui est des services à but lucratif ou non, comme le député le sait, à l'heure actuelle, les services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants dans chacune des provinces et chacun des territoires sont un amalgame de services à but lucratif et sans but lucratif. C'est le cas, non seulement au Canada, mais également en Europe de l'Ouest, où ces services sont nettement plus avancés que chez nous. On utilise les deux modes de prestation.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1400)

[Traduction]

LE RÉSEAU CANADIEN POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Madeline Boscoe, directrice exécutive du Réseau canadien pour la santé des femmes, organisme basé à Winnipeg. Mme Boscoe est chef de file dans le domaine de la promotion de la santé des femmes et des jeunes filles au Canada.

Que ce soit à titre de membre du personnel soignant ou de gestionnaire de projet, d'intervenante à la Cour suprême, d'auteure et d'éditrice, ou de participante à diverses conférences nationales et internationales, Mme Boscoe est l'une des principales porte-parole nationales qui défend la santé des femmes, principalement des femmes à faible revenu et qui sont marginalisées.

La semaine dernière, l'Université d'Ottawa a rendu hommage à Mme Boscoe en lui décernant un doctorat honorifique. À mon avis, le chancelier a très bien résumé l'apport de Madeline Boscoe lorsqu'il a affirmé:

Je crois que beaucoup de Canadiens conviendront avec moi qu'il nous faut remercier le ciel pour Madeline Boscoe et ses efforts de sensibilisation. Elle contribue à un monde meilleur.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour féliciter Mme Boscoe et pour la remercier de ses efforts inlassables.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour féliciter les habitants du comté d'Oxford de leur générosité et de leur appui continu aux services de soutien aux victimes du cancer et à la recherche sur cette maladie.

Le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer attire de nombreux participants à Tillsonburg, Woodstock et Ingersoll. Plus de 3 200 habitants de ces trois localités y prennent part, y compris plus de 200 survivants dans chaque ville.

Le Relais pour la vie est le fruit de plusieurs mois de planification et est rendu possible grâce aux efforts de centaines de bénévoles et à la générosité de nombreux commanditaires. Le comté d'Oxford s'est vu décerner le prix du bâton d'or pour avoir amassé le plus de fonds par habitant.

Je tiens à féliciter tous les participants du relais de Tillsonburg et à souhaiter la meilleure des chances à ceux qui participeront aux relais de Woodstock et d'Ingersoll.

Je remercie aussi les nombreux bénévoles, commanditaires et participants qui ont fait de ce relais une réalité. Félicitations, Oxford!

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, dans cette déclaration, la sixième d'une série qui vise à déterminer si les tribunaux protègent bien nos enfants, je tiens à porter un autre cas à l'attention de la Chambre.

Randall Weber, un homme de 40 ans, avait en sa possession une collection de plus de 600 photos de pornographie juvénile, dans un ordinateur auquel avaient facilement accès sa femme et ses trois enfants. Les photos contenaient des scènes épouvantables montrant de vrais enfants, les plus jeunes étant âgés de deux ans, qui étaient agressés sexuellement, de diverses façons dégradantes et répugnantes. Il partageait même ces photos avec des centaines d'autres amateurs sur Internet.

Le juge Roy Bogusky de l'Ontario a condamné cet homme à une peine de 14 mois avec sursis. Quelle mauvaise plaisanterie. La Couronne en a appelé de la sentence, mais les juges Catzman, Feldman et Gillese de la Cour d'appel, ont rejeté l'appel.

Article 31 du Règlement

Des décisions comme celles-là ne font rien pour protéger nos enfants. La Chambre pourrait-elle me dire quand les tribunaux canadiens commenceront à prendre au sérieux la protection de nos enfants?

* * *

[Français]

LA CANADA STEAMSHIP LINES

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, alors que l'industrie de la construction navale est en difficulté, la Canada Steamship Lines, qui appartient à la famille du premier ministre, a décidé de faire construire deux nouveaux navires en Chine.

Malgré les prétentions de la Canada Steamship Lines, le chantier de Lévis pourrait très bien faire le travail. Malheureusement, l'absence de politique maritime mine sa compétitivité face à des concurrents agressifs comme les chantiers chinois. De toute façon, CSL ne lui a pas demandé de présenter une soumission.

La Canada Steamship Lines enregistre ses filiales dans des paradis fiscaux pour éviter de payer ses impôts ici, enregistre des bateaux sous pavillon de complaisance pour se soustraire aux lois environnementales, du travail et sur la sécurité nautique et abandonne maintenant les chantiers maritimes d'ici.

Au lieu de nous doter d'une politique navale digne de ce nom, le premier ministre se fait le complice du déclin de nos chantiers de construction maritime. Voilà qui en dit long sur les véritables intérêts du premier ministre et de sa famille.

* * *

[Traduction]

LE COLE HARBOUR HERITAGE FARM MUSEUM

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de visiter le Cole Harbour Heritage Farm Museum qui est situé dans ma circonscription.

En 1973, devant l'expansion urbaine rapide et la menace concrète de perdre tout contact avec leur passé rural, des gens de la région ont fondé la Cole Harbour Rural Heritage Society. Leur but était de recueillir et de préserver ce qu'ils pouvaient du patrimoine agricole et naturel de la région.

Plus tard, a été fondé un musée de l'agriculture qui continue d'exister grâce à la communauté, qui en assure l'entretien et le fonctionnement. Grâce à l'aide fournie par les bénévoles, il s'est agrandi. Il comprend maintenant une riche collection d'objets personnels et agricoles régionaux, des documents d'archives locaux, y compris des enregistrements sonores d'histoire orale, plus de 1 000 photographies, une bibliothèque de consultation, du matériel patrimonial et plus encore.

Je félicite les nombreux bénévoles qui, au cours des années, ont soutenu et construit le musée, des gens comme Mike Eaton, récemment décoré de l'Ordre du Canada, feu Rosemary Eaton, Millie Richardson, les présidente et vice-présidente actuelles du conseil d'administration, Judith Tulloch et Jill Hogg, ainsi qu'Elizabeth Corser, la directrice générale.

J'encourage tout le monde à visiter et à appuyer le Cole Harbour Heritage Farm Museum.

● (1405)

PERTH—WELLINGTON

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, l'été qui vient semble fort prometteur dans ma circonscription, Perth—Wellington.

Le 30 mai, j'ai eu le grand plaisir d'assister au spectacle d'ouverture de la 53^e saison du Festival de Stratford du Canada. À Stratford, toute l'équipe travaille très fort chaque année pour assurer au public une grande expérience théâtrale.

Plus tard en juin, je serai au Temple de la renommée du baseball à St. Marys. Chaque année, j'attends avec impatience cet événement qui célèbre les réalisations des athlètes, la ferveur de la vie communautaire et le patrimoine canadien.

À partir du 27 juin, le Festival de musique estival de Stratford réunira des musiciens de partout au Canada et d'ailleurs dans le monde pour saluer les centenaires de l'Alberta et de la Saskatchewan.

À peu de distance par l'autoroute, les visiteurs pourront se laisser divertir par un autre groupe d'acteurs talentueux au Festival de Drayton.

Et il y a plus. Nous allons également accueillir, à Listowel, du 20 au 24 septembre, le Championnat international de labour.

Ainsi y en a-t-il pour tous les goûts dans Perth—Wellington.

* * *

ARNIE HAKALA

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Arnie Hakala, journaliste au *North Bay Nugget*, qui est décédé vendredi, 22 jours seulement avant son 65^e anniversaire.

Arnie était un vieux routier du journalisme, qui incarnait la profession depuis plus de 40 ans. Il a débuté sa carrière à Kapuskasing en 1962, et son cheminement de journaliste l'a mené à Timmins, au *Port Arthur News Chronicle*, à la Presse canadienne à Toronto, au *Hamilton Spectator*, au *Toronto Star*, au *Oshawa Times*, puis au *North Bay Nugget*.

Arnie devait prendre sa retraite du *Nugget* le 29 juillet, mais il avait résolu de continuer à écrire comme journaliste à la pige. Voici ce qu'il écrivait dans son dernier article, à la veille de son décès:

Je n'ai pas l'intention d'accrocher mes patins. J'adore ce que je fais et je sais qu'il y a encore des reportages qui n'ont jamais été écrits.

Arnie Hakala était un journaliste exigeant mais son écriture était généreuse. Il avait le don d'accorder de l'importance à ceux qui l'entouraient et il vivait sa vie à travers ses lecteurs et les gens qui habitaient ses écrits.

Arnie Hakala nous manquera beaucoup.

Article 31 du Règlement

[Français]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le démarrage d'une ferme écologique aquaponique produisant des truites et de la laitue, la construction d'une soufflerie verticale à pression positive et l'étude sur la revitalisation du noyau villageois, voilà les projets créés pour venir en aide à l'industrie du bois d'oeuvre dont se vantait le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, ici même en cette Chambre, le 10 juin dernier.

Ces projets, très intéressants pour les communautés, ne s'adressaient ni à l'industrie du bois d'oeuvre, ni aux travailleurs et travailleuses concernés qui ont été laissés à eux-mêmes par le gouvernement libéral d'Ottawa.

Le gouvernement fédéral doit soutenir l'industrie directement et modifier les règles de l'assurance-emploi pour les travailleurs et travailleuses touchés. Un véritable plan d'aide doit aussi appuyer l'industrie à assumer des frais juridiques qui dépassent maintenant 350 millions de dollars et doit comprendre également des garanties de prêts pour les entreprises touchées.

Ce n'est pas le genre de programmes mis en place par les libéraux qui sauvera l'industrie du bois d'oeuvre au Québec, comme au Canada. Il y a urgence d'agir.

* * *

[Traduction]

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je veux féliciter George MacDonald, un ancien maire de Charlottetown. Il a récemment reçu la plus haute distinction offerte par la Fédération canadienne des municipalités.

La FCM a ajouté le nom de George MacDonald à sa liste d'honneur à l'occasion de son assemblée annuelle à St. John's, laquelle réunissait plus de 2 500 délégués de partout au Canada.

La liste d'honneur rend hommage aux agents de la FCM qui ont oeuvré au sein d'une administration municipale au Canada avec distinction et dévouement. M. MacDonald a eu une longue et éminente carrière en politique municipale à Charlottetown. En effet, il a réalisé cinq mandats comme conseiller municipal, et deux comme maire de la ville.

M. MacDonald est le troisième habitant de l'Île-du-Prince-Édouard à recevoir cet honneur. Seulement 56 autres Canadiens l'ont eu.

Je félicite George MacDonald pour cet immense honneur.

* * *

L'HABITAT D'OISEAUX DU FLEUVE FRASER

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, l'habitat d'oiseaux qui se trouve à l'embouchure du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, subit une dégradation constante.

L'estuaire du fleuve est un carrefour de routes migratoires d'oiseaux provenant de 20 pays et trois continents. Cinq millions de sauvagines, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux chanteurs migrent à travers l'estuaire. Chaque jour, jusqu'à 180 000 canards et oies pénètrent dans le delta du Fraser. Les basses terres et les marais côtiers sont une source essentielle de nourriture.

Toutefois, à cause des activités croissantes de développement, les terres protégées de l'Alaskan National Wildlife Area et du refuge

d'oiseaux Reifel ne suffisent pas pour assurer le maintien de la voie migratoire. Selon les naturalistes, il faudrait 1 400 hectares.

Le gouvernement fédéral doit acquérir des terres menacées et agrandir la réserve d'espèces sauvages et le refuge afin de garantir la pérennité de l'estuaire. Au lieu de prendre les devants et de réunir tous les intervenants, le gouvernement libéral soutient qu'il ne fera rien tant qu'il n'aura pas rallié les autres parties.

* * *

● (1410)

PORTES OUVERTES 2005

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, j'encourage les résidents de Etobicoke—Lakeshore à participer à Portes ouvertes 2005, qui est une merveilleuse occasion pour les Ontariens d'un certain âge et leurs familles de découvrir les établissements de soins prolongés et les maisons de retraites à Etobicoke—Lakeshore et ailleurs en Ontario.

Le choix d'une résidence future est une question très personnelle. Grâce à Portes ouvertes, les aînés peuvent trouver une maison de retraite qui réponde à leurs besoins précis.

Ce samedi, de nombreux établissements de soins prolongés et maisons de retraite accueilleront les aînés et leurs familles afin de leur faire connaître les aménagements, le personnel et l'atmosphère générale.

J'encourage tout le monde qui envisage la retraite à visiter certains de nos établissements de soins prolongés comme, par exemple, le Versa Care Centre à Rexdale, le Highbourne Lifecare Centre et le Lakeshore Lodge.

Félicitations aux responsables et aux bénévoles pour avoir...

Le Président: La députée de Halifax a la parole.

* * *

LE BUDGET

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, malgré l'obstruction des conservateurs, le projet de loi C-48, le projet de loi d'exécution du budget amélioré et plus équilibré du NPD est de retour à la Chambre à l'étape de la troisième lecture. Qu'ont fait les conservateurs pour que toutes les régions du pays bénéficient d'investissements dont elles ont tant besoin? Radier toutes les dispositions du projet de loi.

Les députés conservateurs, y compris ceux de la Nouvelle-Écosse, demandent à la Chambre de ne pas investir des sommes afin de réduire les frais de scolarité de l'enseignement postsecondaire, de ne pas financer les logements abordables, de ne pas investir dans les transports en commun ou l'amélioration de la qualité de l'air, de ne pas accorder un demi milliard de dollars de plus en aide étrangère, malgré le fait que, au Comité des affaires étrangères, ils ont voté en faveur d'une motion du NPD voulant augmenter l'APD du Canada à 0,7 p. 100 de notre PIB. Quelle hypocrisie.

Les Canadiens méritent mieux. Ils ont élu un gouvernement minoritaire. Je suis fière de faire partie d'un caucus qui a travaillé sans relâche afin que le Parlement fonctionne et assure l'investissement des sommes dont les Canadiens ont besoin. Il est grand temps que l'opposition officielle, dans le même esprit, arrête de se plaindre, se remette au travail et adopte le projet de loi C-48, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le Dakota du Nord a décidé de dériver l'eau du lac Devils dans la rivière Rouge, le lac Manitoba, le lac Winnipeg et jusque dans la baie d'Hudson. Pareille dérivation met en péril le lac Winnipeg et les écosystèmes du Manitoba.

Une fois qu'on aura commencé à dériver l'eau, il y aura un grand risque de dommages écologiques et économiques au Manitoba causés par la pollution de l'eau, sans compter qu'il y aura violation du droit international.

Le lac Devils contient des taux élevés de sel, de phosphore et d'autres contaminants. On y trouve des parasites des poissons qui vont nuire aux ressources de nos lacs et de nos rivières, où s'introduiront des espèces aquatiques et des bactéries étrangères.

La Chambre exhorte le gouvernement fédéral à passer immédiatement à l'action pour résoudre ce problème en le renvoyant à la Commission mixte internationale et en convainquant le gouvernement et le Sénat américains de s'adresser immédiatement à la Commission mixte internationale, eux aussi.

Ces problèmes relatifs à l'eau au Manitoba deviennent urgents, et le gouvernement du Canada ne s'acquitte pas de ses responsabilités.

* * *

[Français]

LE MOIS NATIONAL DU SPINA-BIFIDA ET DE L'HYDROCÉPHALIE

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, c'est présentement le Mois du spina-bifida.

Un enfant sur 1 000 naît avec cette maladie au Québec, et il n'existe pour le moment aucun traitement pour la guérir.

Le mot d'origine latine « spina-bifida » signifie « colonne vertébrale fissurée ou divisée ». C'est une malformation congénitale dont nous ignorons toujours les origines. Les dommages à la moelle épinière sont irréversibles et permanents.

Le spina-bifida peut aussi s'accompagner de l'hydrocéphalie, qui est une accumulation trop grande de liquide céphalorachidien dans le cerveau, ce qui peut provoquer une motricité réduite.

L'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec donne de l'information et fait la promotion de l'acide folique, qui permet de prévenir cette affliction auprès des mères enceintes.

Bravo aux responsables de l'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec pour la qualité de leur implication!

* * *

• (1415)

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, le Comité de la défense nationale a rejeté

Questions orales

aujourd'hui la nomination du candidat choisi par le gouvernement pour agir à titre d'ombudsman des Forces canadiennes. L'ombudsman est censé défendre les personnes contre les abus du système. Toutefois, compte tenu du parcours professionnel antérieur de la personne choisie par le gouvernement, M. Yves Côté, les membres du comité sont d'avis que ce dernier constitue un mauvais choix.

M. Côté est sans aucun doute un avocat compétent. Cependant, il a souvent été chargé de défendre l'État et ses divers organes. Les membres du comité pensent que M. Côté n'a pas les prédispositions nécessaires pour passer de l'autre côté de la clôture et défendre les personnes contre le système.

Si l'histoire se répète, et je suis certain que c'est ce qui se produira, le gouvernement libéral ignorera encore les recommandations de l'un de ses comités et procédera à la nomination de son candidat préféré. J'exhorte le gouvernement à prendre la bonne décision dans l'intérêt des militaires et dans le respect de la décision du comité, qui rejette la candidature de M. Côté.

* * *

LA BRIGADE POLICIÈRE JEUNESSE

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter la Thunder Bay Police Youth Corps à l'occasion de son 12^e anniversaire.

C'est en 1994 que fut créée la brigade policière jeunesse de Thunder Bay, dans le but de sensibiliser les jeunes à leur collectivité et au travail des organismes d'application de la loi. La brigade jeunesse est un organisme à but non lucratif, entièrement bénévole; son système hiérarchique est calqué sur celui du service de police de Thunder Bay.

Les apprentis policiers, âgés de 13 à 19 ans, sont initiés aux divers aspects du travail d'un policier, notamment la prise d'empreintes digitales, la procédure radio et l'entraînement. Leur devise, « Donner l'exemple », est plus qu'une devise, elle est un mode de vie pour les jeunes qui sont membres de cette brigade jeunesse, une des dernières qui restent au Canada.

Je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter le commandant Charles Meeking et ses confrères, le conseil d'administration et les apprentis policiers de la brigade policière jeunesse de Thunder Bay.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, on sait maintenant que le gouvernement a conclu un arrangement secret qui permettrait à Jean Chrétien d'empêcher le juge Gomery de terminer son travail. Cette entente secrète du gouvernement met le juge Gomery, et je cite son avocat, « dans une position extrêmement difficile ».

Sachant que cela mine le travail du juge Gomery, pourquoi le premier ministre a-t-il autorisé cette entente secrète?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'entente secrète ni quoi que ce soit. Il y a eu un échange de correspondances entre avocats, c'est tout.

Depuis le début, nous appuyons le travail du juge Gomery et nous allons continuer de l'appuyer. Je dois dire que le juge Gomery n'est pas partial et nous allons le défendre contre toute allégation disant le contraire. De plus, nous nous opposerons à toute tentative faite dans le but de retarder le dépôt de son rapport.

[Traduction]

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le premier ministre n'a pas dit toute la vérité à la Chambre au sujet de l'existence de cette correspondance. Hier et aujourd'hui, il a encore induit la Chambre en erreur quant à la nature de cette entente. Contrairement à ce que le premier ministre soutient, le juge Gomery lui-même affirme que cette entente secrète mine son travail. Son avocat a souligné que la possibilité que M. Chrétien puisse présenter de nouveau sa requête était simplement inacceptable.

Encore une fois, sachant que cet échange de lettres, ou peu importe comment le premier ministre veut appeler cette entente, minerait le travail du juge Gomery, pourquoi le premier ministre a-t-il donné son approbation?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'entente secrète. Il n'y a pas eu de pacte et, comme le dit le dicton, « honni soit qui mal y pense ». Il n'y a pas eu d'entente.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le ministre a dit que l'entente n'était pas secrète, mais lorsque nous avons posé des questions à ce sujet à la Chambre des communes, nous n'avons pas pu obtenir de réponses. Hier et encore aujourd'hui, le premier ministre et le gouvernement affirment qu'ils appuient le travail du juge Gomery, que ce dernier est impartial et qu'ils continueront de le défendre féroce.

Le premier ministre peut-il nous montrer cette lettre et nous dire où, dans celle-ci, on se porte à la défense du juge Gomery?

• (1420)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai défendu le juge Gomery à la Chambre hier. Le gouvernement et moi-même avons défendu le juge Gomery chaque fois qu'il a été la cible des attaques du chef de l'opposition à la Chambre.

Je serai très clair. Le juge Gomery a agi de façon impartiale et il ne devrait y avoir aucun retard dans la publication de son rapport. Nous défendrons le juge Gomery contre toute allégation à l'effet du contraire.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, c'est là une défense intéressante, et je vais donc lancer un défi au premier ministre.

Dira-t-il dès maintenant à la Chambre qu'il retire l'appui accordé dans l'entente avec M. Chrétien et aidera-t-il le juge Gomery à voir à ce que cette requête soit retirée de façon définitive? Le premier ministre est-il prêt à faire cela?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je vais simplement lire un extrait de la lettre: « La principale position du procureur général dans la note de service était que l'allégation de partialité de M. Chrétien n'était pas fondée et que le droit de M. Chrétien à l'équité en matière de procédure avait été respecté en tout temps. »

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit la lettre dont il est question.

Le juge Gomery estime que la position adoptée récemment par le gouvernement et consistant à ne pas écarter la possibilité d'une autre requête entravant la publication de son rapport final lui fait ombrage et le place dans une position extrêmement difficile. Le juge Gomery s'adresse maintenant au tribunal en vue d'obtenir le rejet définitif de la requête de M. Chrétien. Les Canadiens tiennent à ce que l'intégrité du juge Gomery soit protégée et ils veulent avoir l'assurance qu'ils verront un rapport final.

Le gouvernement appuiera-t-il le juge Gomery dans la bataille qu'il livre au nom de l'intégrité et du respect des délais de publication de son rapport, ou est-ce que le premier ministre est en train de se ménager une sortie de secours?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole. Il semble qu'il s'apprête à répondre.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, le gouvernement a exprimé son point de vue par l'intermédiaire de ses avocats. La publication du rapport du juge Gomery ne saurait être retardée. En fait, si M. Chrétien devait soulever l'argument de la partialité sur la base des faits déjà allégués, il serait préférable qu'il le fasse après que le juge Gomery aura présenté son rapport aux Canadiens.

Le juge Gomery veut régler la question dès que possible. Nous respectons et nous appuyons la position du juge Gomery, car nous continuons d'appuyer le travail qu'il fait. En effet, il fait un travail important et positif au nom des Canadiens.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé, hier en Chambre, que l'envoi d'une lettre à l'avocat de Jean Chrétien était tout à fait normal. Or, dans une lettre datée du 6 juin, que le premier ministre avait d'ailleurs en main, l'avocat du juge Gomery explique que la garantie donnée à Jean Chrétien qu'il pourra revenir à la charge pour obtenir sa tête place le juge dans « une position extrêmement difficile ». Ce sont ses mots.

Le premier ministre admettra-t-il que, contrairement à ce qu'il prétend, la garantie donnée à Jean Chrétien n'a rien d'un geste banal, car elle risque de nuire au travail du juge Gomery?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il n'y avait pas de garantie, ni d'entente secrète, ni d'accord, comme je l'ai déjà dit. *Honni soit qui mal y pense!* Nous avons appuyé le juge Gomery et nous allons continuer de le faire. Nous nous sommes opposés à toutes les tentatives visant à retarder la Commission Gomery et nous nous opposerons à toute tentative semblable qui pourrait surgir.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, j'ai un proverbe qui conviendrait mieux: « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. » C'est plutôt cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilles Duceppe: On voit bien la civilité de l'autre côté.

Questions orales

Si une lettre a été envoyée, les parties n'ont pas écrit pour ne rien dire. On a envoyé une lettre. Or, je demande au premier ministre, qui, du temps des commandites, a tout fait pour ne rien voir, pourquoi il ne nous a pas dit, hier, qu'il avait une lettre en main datée du 6 juin qui disait exactement le contraire de ses prétentions. Pourquoi a-t-il caché des choses à la Chambre, comme c'est sa bonne habitude...

• (1425)

Le Président: Le ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, peut-être le chef du Bloc n'aime-t-il pas que j'aie dit: « *Honni soit qui mal y pense!* », mais je le répéterai, parce qu'il n'y avait aucun accord ni aucun secret, point.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le juge Gomery considère qu'il est essentiel que le doute soulevé sur son impartialité par Jean Chrétien soit levé immédiatement. En conséquence, il a donné instruction à son procureur de présenter une requête à la Cour fédérale le plus rapidement possible.

Comment le gouvernement pouvait-il, hier encore, prétendre qu'il appuyait le juge Gomery, alors que le procureur du juge Gomery lui-même, dans une lettre datée du 6 juin que le gouvernement avait en main hier, affirme le contraire, c'est-à-dire que la position adoptée par le gouvernement à l'endroit du juge Gomery le place dans une situation extrêmement difficile?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons appuyé et nous allons appuyer le juge Gomery contre toutes les allégations à l'égard de sa partialité, parce que nous avons pleinement confiance en la Commission Gomery.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, hier, le gouvernement avait simplement à révéler la teneur de la lettre qu'il avait. Il avait en plus l'avis du juge Gomery, qui mentionnait être dans une situation extrêmement difficile à cause de l'entente du gouvernement. Voyons donc, il y a des limites!

Le ministre de la Justice dira bien ce qu'il voudra, c'est un fait. Le juge Gomery a dit lui-même que la position du gouvernement lui nuit considérablement et il a entrepris des actions pour se défaire de cette position.

Pourquoi le gouvernement a-t-il caché hier l'existence de cette lettre, le malaise qui existait et les problèmes qu'il a créés au juge Gomery?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons rien caché. Tout est public. Il y avait un échange de lettres entre les avocats. Il n'y a aucune chose à cacher.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

La fête du Canada approche et pourtant, dans un geste qui va à l'encontre de la notion de bon voisinage, c'est la journée que le Dakota du Nord a choisi pour procéder à la dérivation des eaux du lac Devils.

Le premier ministre a parlé à George Bush. Quand s'attend-il à ce que la Maison-Blanche nous précise si nous célébrerons dorénavant

la fête du Canada comme le jour où les États-Unis ont choisi de faire fi du Traité des eaux limitrophes?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la gravité de la situation ne fait aucun doute. Les mesures prises par le Dakota du Nord sont tout simplement inacceptables.

J'en ai parlé au président et, comme le député devrait le savoir, nous sommes en négociations constantes avec les Américains. Je ne suis pas en mesure de dire à quel moment ces négociations aboutiront, mais permettez-moi de dire à la Chambre que nous ferons tout en notre pouvoir pour régler ce problème.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, dans un autre dossier environnemental, l'Association médicale canadienne a rendu publique une étude montrant que le smog cause chaque année 5 800 décès prématurés au Canada.

Ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre de l'Environnement. Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il est temps de prendre de véritables mesures pour remédier à cette situation? Cela fait plus de 12 ans que nous parlons de mesures volontaires. Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il est temps d'imposer des normes d'émission obligatoires, d'appliquer un plan solide de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et de prendre des mesures pour s'attaquer au smog, car des gens meurent? Il est temps d'agir pour le gouvernement.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très grave et si des règlements sévères n'avaient pas été pris pour assurer la mise en oeuvre du Programme décennal relatif à l'air pur, la situation serait nettement pire de nos jours.

Nous avons été en mesure de réduire les émissions de mercure de 90 p. 100. De nouveaux règlements sur le soufre et le diesel ont été établis, et ils vont réduire les émissions de 97 p. 100 d'ici 2006. Nous avons également mis en oeuvre des règlements très stricts qui vont réduire les émissions des autobus de 95 p. 100. Nous agissons très sérieusement pour nous attaquer à un problème très grave.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le gouvernement trompait la Chambre en niant l'existence d'un arrangement secret avec Jean Chrétien. Hier, le premier ministre a trompé la Chambre concernant le contenu de cet arrangement. Il a faussement affirmé que sa lettre disait, et je cite: « Nous nous opposons farouchement à tout ce qui pourrait retarder le rapport ».

Pourquoi le premier ministre a-t-il, encore une fois, trompé la Chambre?

• (1430)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, au fond, le problème concerne la question. Il n'y avait pas d'entente secrète et il n'y avait pas de pacte secret, point.

Questions orales

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a déclaré que, dans la lettre qui n'existait pas il y a deux semaines selon le gouvernement, il est écrit : « Nous nous opposons farouchement à tout ce qui pourrait retarder la présentation du rapport Gomery. » J'ai la lettre entre les mains, je l'ai lue plusieurs fois et je n'arrive pas à trouver un seul mot d'opposition aux efforts déployés par Jean Chrétien pour faire planer une menace au-dessus de la tête du juge Gomery.

Le premier ministre pourrait peut-être nous dire où, dans la lettre, se trouve le passage qui dit que le gouvernement s'oppose féroce­ment à tout effort visant à faire planer une menace sur les travaux du juge Gomery. Où se trouve ce passage? Peut-il nous le citer?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, la conspiration est dans la tête du député. Personne ici ne voit de conspiration. Peu importe comment on déforme les faits. Il n'y a pas eu de pacte. Il n'y a pas d'accord secret. Il n'y a qu'un soutien à la Commission Gomery. S'il le faut, nous le répéterons encore et encore. C'est la situation.

* * *

[Français]

LES GARDERIES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le réseau de garderies du Québec est encore en grève, ce qui rend la vie très difficiles aux parents québécois.

Pourquoi ce gouvernement s'entête-t-il à implanter, partout au Canada, un modèle aussi vulnérable?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, que peut-on répondre à une telle question?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre du Développement social a la parole et je ne peux pas entendre un mot de ce qu'il dit. Il semble que les députés assis à ma gauche veulent aider le ministre, mais je n'entends pas un mot de ce qu'il dit. Nous voulons entendre le ministre.

L'hon. Ken Dryden: Monsieur le Président, ce que nous voulons faire, c'est créer un système d'éducation préscolaire et de garderies dans chaque province et territoire du Canada. La meilleure analogie serait un système d'éducation qui relève des provinces. Dans un tel système, comme dans le cas mentionné par la députée, des grèves peuvent se produire. Elles surviennent dans le cadre des rapports entre le gouvernement provincial et les travailleurs du système d'éducation.

[Français]

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, voilà maintenant six ans que le programme de garderies du Québec a démarré. La semaine dernière, nous avons vu à la télévision des parents qui faisaient la queue dans la rue pour obtenir une place, certains pendant plus de 24 heures.

Le modèle de garderies que les libéraux veulent implanter n'est-il pas encore un système de liste d'attente?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit à la Chambre à maintes

reprises, le système québécois est une source d'inspiration. C'est ce système qui a servi de modèle à la mise en place de programmes d'éducation préscolaire et de garderies dans tout le Canada.

Les problèmes au Québec sont en majeure partie des problèmes d'ambition. Cependant, il est nettement préférable d'avoir un problème dû à l'ambition que de manquer d'ambition.

* * *

[Français]

LES CONVERSATIONS ENREGISTRÉES

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le 31 mai dernier, concernant l'affaire des enregistrements, le premier ministre a été très clair: une offre a été sollicitée. Cette déclaration a été faite à la Chambre, et on peut même la lire dans le compte rendu officiel des *Débats de la Chambre des communes*.

Puisque nous avons la preuve tangible que le premier ministre savait qu'il y avait possibilité d'infraction au criminel, il reste toujours à déterminer quand il en a été informé.

Je demande à nouveau au premier ministre: à quel moment a-t-il su que le député conservateur sollicitait une offre auprès de son chef de cabinet? Était-ce pendant ou après les négociations?

● (1435)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme il a déjà été dit à de multiples reprises à la Chambre, le député de Newton—Delta-Nord voulait changer d'allégeance politique. Le premier ministre a affirmé qu'aucune offre ne lui avait été faite, et aucune offre n'a été faite.

Je crois savoir que le Bloc a communiqué avec la GRC et que le député veut faire sa propre enquête à la Chambre. Toutefois, s'il a déjà écrit à la GRC et s'il dispose de plus de renseignements qu'il peut communiquer à la GRC, je l'invite à le faire.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a déclaré à maintes reprises que quiconque possédant de l'information sur l'affaire des enregistrements devait communiquer avec la GRC. Nous avons donc porté plainte à la GRC sur la base de ce que le premier ministre nous a dit en cette Chambre.

Or, le premier ministre savait, avant nous, qu'une infraction criminelle s'était possiblement produite. Pourquoi a-t-il manqué à son devoir et fait complice, en n'avertissant pas la GRC? Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas répondre?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ce que le premier ministre savait, c'est que le député de Newton—Delta-Nord voulait changer d'allégeance politique. Ce que le premier ministre a dit, c'est qu'aucune offre n'avait à être faite, et aucune offre ne l'a été.

Questions orales

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement répète, depuis plusieurs jours, qu'il y a eu une grande demande de la part d'un député, mais qu'il n'y a pas eu d'offres pour inciter le député à traverser la Chambre. Peu importe pour l'instant s'il y a eu des offres ou non de la part du gouvernement; c'est qu'il y aurait eu infraction criminelle dès le moment où quelqu'un aurait sollicité une offre pour vendre son vote au gouvernement.

Quand le premier ministre a-t-il su qu'il y avait une demande de la part du député?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on me pose encore la même question, à laquelle je répondrai que s'il dispose d'autres renseignements, le Bloc devrait les communiquer à la GRC.

Plutôt que de faire leur enquête sur le parquet de la Chambre des communes, les députés bloquistes devraient donner suite à leur lettre. S'ils disposent de renseignements supplémentaires, je leur propose de les communiquer à la GRC.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre en a trop dit. Aujourd'hui, il ne veut pas répondre de ses actes. C'est la même chose que dans le scandale des commandites. Le premier ministre ne voulait rien voir ni rien entendre, et tout laisser faire sans qu'on puisse lui attribuer une responsabilité.

Je lui demande ceci. Il y a possiblement eu commission d'un acte criminel. Nous voulons savoir quand il en a été informé.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il incombe vraiment à ceux qui sont chargés de l'enquête de déterminer si une infraction a été perpétrée ou non. Le Bloc a déclaré à la Chambre qu'il avait adressé une lettre à la GRC dans laquelle il lui a demandé de déterminer si une enquête était nécessaire.

Le Bloc doit maintenant laisser la GRC faire le travail qu'il lui a demandé de faire. S'il dispose d'autres renseignements, qu'il les communique à la GRC.

* * *

LES SERVICES DE GARDE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le ministre du Développement social n'est pas disposé à écouter les critiques constructives de son plan de services de garde. Il refuse de rencontrer Kids First et d'autres organismes qui sont en faveur du choix en matière de services de garde. Il n'accepte même pas un appel téléphonique. Il refuse de prendre en compte les familles qui se retrouvent exclues de son plan. Il refuse qu'on lui parle de solutions de rechange novatrices aux garderies en établissement.

Pourquoi le ministre croit-il qu'il s'y connaît mieux que quiconque?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, depuis juillet dernier, j'ai parcouru le pays à de nombreuses reprises, et je me suis rendu d'un océan à l'autre, et presque jusqu'au troisième. Partout où je vais, j'écoute les gens me parler de leur vie et de la façon dont ils ont vécu. Je les écoute me parler des défis à relever en tant que parents et des objectifs, des

ambitions et des espoirs qu'ils ont pour leurs enfants. Je les écoute me parler de ce qu'ils ont, de ce qu'ils aimeraient avoir et de ce qui leur manque.

Une des choses qu'ils aimeraient avoir, c'est la possibilité de choisir un bon service d'éducation préscolaire et de garde des enfants, à prix abordable et accessible.

• (1440)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le ministre a l'obligation d'examiner toutes les possibilités avant de dépenser des milliards de dollars, mais il s'y refuse. Il a l'obligation de discuter des options stratégiques avec tous les Canadiens, mais il s'y refuse. Il a l'obligation d'étudier le véritable coût de son régime de services de garde, mais il s'y refuse. Il parle d'ouvrir l'esprit des enfants et de les exposer à tout ce que le monde a à offrir.

Pourquoi ne suit-il pas son propre conseil?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, la députée fait erreur dans a peu près tout ce qu'elle dit. Elle était dans l'erreur hier et elle l'est encore aujourd'hui. On finit par se dire qu'elle est délibérément dans l'erreur.

Ce que nous tentons de faire, c'est de créer un régime national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants pour tous les parents et tous les enfants, un régime qui ait des ambitions en matière d'éducation préscolaire, un régime qui sera en place pour les régions rurales, les régions éloignées et les zones urbaines, au lieu de verser seulement 320 \$ aux familles à faible revenu.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il est tout nouveau à la Chambre et, pourtant, quelle arrogance. C'est stupéfiant.

Hier, le ministre des Finances a eu l'audace de blâmer le secteur privé pour la baisse de la productivité du Canada. Les taux d'imposition du Canada sur l'investissement de capitaux sont parmi les plus élevés au monde, et le ministre des Finances en est responsable. Les entreprises nagent dans le rouge, et son gouvernement en est responsable.

Si le ministre veut blâmer quelqu'un pour la baisse de la productivité, pourquoi ne se regarde-t-il pas dans le miroir?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député aurait plus de succès dans sa recherche s'il ne se fiait pas que sur les coupures de journaux. Il aurait pu assister à l'allocation et entendre tout le discours.

La productivité représente le défi du XXI^e siècle pour le Canada. Il s'agit de notre grande priorité économique. Dans l'administration publique et dans le secteur privé, nous avons un travail très important et très urgent à accomplir pour accroître la productivité.

Par exemple, nous devons promouvoir une union économique plus forte, l'efficacité de la réglementation, l'innovation et la commercialisation. En effet, le secteur privé doit investir davantage dans la recherche et le développement.

Nous sommes des chefs de file en ce qui concerne l'investissement dans le secteur public. Nous sommes en retard en ce qui a trait à l'investissement dans le secteur privé.

Questions orales

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne fait pas son travail. Une des clés de la croissance de la productivité et de l'augmentation du nombre et de la qualité des emplois consiste à prélever auprès des entreprises des impôts peu élevés sur des postes importants comme l'investissement dans la technologie et l'équipement, mais les impôts du Canada sur ces postes sont parmi les plus élevés au monde.

Malheureusement pour les travailleurs et les entrepreneurs, le ministre a cédé aux pressions et a élaboré un budget trop généreux pour ses amis du NDP.

Quand admettra-t-il qu'il a sacrifié la productivité du Canada en achetant l'approbation du parti le plus farouchement opposé aux entreprises, à la création d'emplois, à savoir le NDP?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de l'ovation que font les députés d'en face. Je souligne que je ne ferai pas un tel aveu, car, en fait, l'allégation du député est fausse.

J'ai dit que, du côté de l'administration publique, nous devons améliorer l'efficacité de la réglementation et renforcer l'union économique. Nous devons promouvoir l'infrastructure, l'éducation, les compétences, l'innovation et la commercialisation, de même que des impôts concurrentiels.

Du côté du secteur privé, nous devons accélérer le rythme de l'investissement dans la recherche et le développement. Nous sommes passés du 6^e au 1^{er} rang parmi les pays du G7 en ce qui concerne la recherche et le développement financés par l'État, mais nous sommes encore en retard du côté du secteur privé.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT EN COMMUN

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, le ministre d'État responsable de l'Infrastructure et des Collectivités a annoncé récemment l'affectation de 800 millions de dollars au transport en commun.

Dans l'ensemble du Canada, les maires comptent sur ces crédits pour améliorer le transport en commun dans leurs municipalités. Mais ce financement et les 5 milliards de dollars provenant de la taxe sur l'essence, promis aux municipalités, ne peuvent être alloués avant l'adoption du budget. Les maires sont unanimes. Ils ont besoin de ce financement dès maintenant.

Le fait est que le projet de loi sur l'exécution du budget a été modifié par le Comité permanent des finances et déposé à la Chambre. Les conservateurs et les bloquistes sont-ils à l'écoute de leurs municipalités?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, il est triste de constater que les conservateurs et les bloquistes ont fait front commun en comité, hier soir, pour supprimer du projet de loi C-48 toutes les dispositions pertinentes.

Le chef de l'opposition prétend que son parti est tout aussi favorable au nouveau pacte sur les villes et les collectivités que nous le sommes. Comment peut-il prétendre une telle chose, alors qu'il a demandé à ses députés de voter contre — tout comme les députés du Bloc — les 800 millions de dollars prévus dans le projet de loi pour le transport en commun? Il s'agit de crédits dont les villes ont besoin dès maintenant.

• (1445)

[Traduction]

L'ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE MAHER ARAR

Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP): Monsieur le Président, le surintendant principal de la GRC responsable de l'enquête sur la sécurité nationale qui a débouché sur le fiasco de l'affaire Maher Arar a demandé que, lorsqu'il comparaitra dans le cadre de l'enquête publique dans l'affaire, son témoignage ne soit pas censuré.

Il est temps que le gouvernement cesse de se montrer paranoïaque lorsqu'il est question de sécurité et arrête de prétendre que l'enquête sur la sécurité n'est pas limitative.

Quand le gouvernement cessera-t-il de se cacher derrière le voile du secret et permettra-t-il à la vérité d'éclater? Pourquoi ne pas commencer en autorisant le témoignage public du surintendant de la GRC, Michel Cabana?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. Ce dont il est question, c'est de ce qu'on peut rendre public.

Le juge O'Connor dispose de toute l'information disponible. Le juge entendra des arguments plus tard cette semaine à ce propos. Il ne convient pas que j'en dise plus.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP): C'est incroyable, monsieur le Président. Le gouvernement se plaît à cacher de l'information à tout le monde.

Durant les années 1960, sous les administrations conservatrices et libérales, on a constaté que de l'agent orange avait été pulvérisé sur des civils et des militaires à leur insu.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'agent pourpre, un cancérigène trois fois plus létal, a aussi été pulvérisé sur des militaires et des travailleurs civils à leur insu.

La question que j'ai à poser au ministre de la Défense nationale est très claire: au lieu de nous obliger à formuler des demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, allez-vous divulguer immédiatement tous les renseignements que vous possédez sur ces deux agents qui ont été...

Le Président: Le député de Sackville—Eastern Shore, j'en suis sûr, n'a vraiment pas besoin de se faire rappeler qu'il doit adresser ses questions à la présidence. Il connaît bien cette règle.

Le ministre de la Défense a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question très grave. À ce sujet, nous faisons de notre mieux pour mettre le plus de renseignements possibles à la disposition de ceux qui peuvent aider les intéressés à établir ce qui s'est passé il y a longtemps.

Il s'agit d'herbicides qui étaient couramment employés par d'autres autorités dans toute la province. Ces herbicides étaient utilisés selon les normes industrielles et commerciales en vigueur à l'époque et on ne croyait pas alors qu'ils présentaient un risque quelconque pour les humains.

Questions orales

Nous faisons tout en notre pouvoir afin que les personnes qui ont été mises en contact avec ces agents obtiennent les meilleurs renseignements possible et reçoivent les prestations d'invalidité auxquelles elles ont droit par l'entremise du ministère des Anciens Combattants. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens. C'est un processus laborieux et long; mais nous sommes déterminés à faire toute la lumière sur cette affaire afin que les intéressés puissent...

Le Président: La députée de Kamloops—Thompson—Cariboo a la parole.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, nos anciens combattants ont servi fièrement notre pays au cours de deux guerres mondiales et de la guerre de Corée, et comme gardiens de la paix aux quatre coins de la planète. Ils ont risqué leur vie pour nous, mais il faut maintenant qu'ils se défendent contre leur propre gouvernement.

Un bel exemple est le programme d'essais de substances chimiques à Suffield et à Ottawa. Maintenant, nous avons le problème de la pulvérisation d'agent orange sur la BFC Gagetown.

Aurons-nous un autre processus interminable au cours duquel des anciens combattants âgés et malades seront soumis à la question avant d'être indemnisés?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Madame la Présidente, Anciens Combattants Canada cherche à subvenir aux besoins des anciens combattants, comme la députée le sait. Nous avons mis sur pied un comité d'examen pour nous assurer que nos programmes répondent à leurs besoins.

La députée sait que nous avons depuis longtemps une politique qui vise à aider les anciens combattants à obtenir...

Une voix: Quel est le délai?

L'hon. Albina Guarnieri: Monsieur le Président, le ministère n'a jamais refusé de pension pour des raisons de retard. On ne refuse jamais aucune information susceptible d'aider un ancien combattant à faire valoir sa cause...

Le Président: La députée de Kamloops—Thompson—Cariboo a la parole.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, il arrive régulièrement que des anciens combattants essuient un refus parce qu'ils ne peuvent prouver que leur incapacité est liée à leur service dans les forces armées. Le brigadier-général à la retraite Gordon Sellar et sa femme, Gloria, en sont un bel exemple. Il a fallu une bataille rangée de 15 ans avec les Anciens Combattants avant que ce vétéran n'ait gain de cause.

La ministre des Anciens Combattants s'engagerait-elle à passer en revue toutes les demandes des anciens combattants qui souffrent de maladies qu'on sait liées à l'agent orange et à l'agent pourpre et à les indemniser correctement sans tarder?

• (1450)

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, la députée, en parlementaire chevronnée, sait que je ne peux parler de cas individuels. De toute évidence, elle n'a pas écouté ma réponse. J'ai dit que nous avons mis sur pied un comité d'examen chargé d'étudier les cas liés à l'utilisation de l'agent orange et de l'agent pourpre.

Le discours irresponsable des députés d'en face ne mène à rien. J'invisite la députée à collaborer avec moi pour faire avancer les dossiers des anciens combattants.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le ministre laisse entendre qu'il existe un

régime d'indemnisation pour les membres des forces armées exposés à l'agent orange.

Cependant, le ministre n'a pas une fois mentionné le personnel civil exposé à ce même produit, les entrepreneurs privés, les employés et les résidents des villes et villages proches de la base. À quel régime d'indemnisation sont-ils admissibles, eux?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il va sans dire qu'à ce moment-ci, nous tentons de recueillir le plus d'information possible.

Si le député a lu les journaux de sa propre province, il doit savoir que les gouvernements provinciaux ont utilisé ces mêmes herbicides un peu partout dans leur province.

Nous devons avant tout déterminer qui est entré en contact avec ces herbicides et dans quelles circonstances. Nous pourrions ensuite déterminer comment les indemniser. Il faut avant tout connaître les faits. Basons-nous sur les faits plutôt que sur une poignée de rumeurs, comme le voudrait le député.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, en langage codé, cela veut dire qu'ils ne font rien. Les libéraux ont fait la même chose dans le dossier de l'hépatite C. L'opposition a dû exercer des pressions constantes sur le gouvernement pendant 12 ans pour qu'il finisse par tenir compte de l'ensemble des victimes de l'hépatite C. Le gouvernement a utilisé le même langage dans ce dossier.

Le gouvernement connaît les faits. Quand va-t-il enfin passer à l'action et indemniser toutes les victimes, et pas seulement quelques-unes?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la question vient d'un membre du parti qui était au pouvoir pendant huit ans il y a 12 ans, quand la guerre du Vietnam et les événements en question étaient plus récents, et qui n'a absolument rien fait pour savoir ce qui se passait, pour indemniser qui que ce soit, pour recueillir les faits. Quarante-cinq ans plus tard, les conservateurs nous disent de nous débrouiller avec le problème alors qu'ils auraient dû s'en charger il y a 15 ans quand ils étaient au pouvoir et qu'ils étaient en mesure de le faire. Voilà ma réponse.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, on apprend que, dans les années 1960, le Canada a offert à l'armée américaine de venir tester sur son territoire un défoliant très toxique, l'agent orange, qui a été utilisé durant la guerre du Vietnam et qui continue d'avoir de terribles conséquences sur la santé de plusieurs générations de Vietnamiens. Ces tests étaient secrets.

Je demande au ministre de la Défense nationale comment peut-il justifier que le gouvernement de l'époque ait permis à l'armée américaine d'utiliser le territoire canadien pour procéder à des tests sur des poisons?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire à l'autre député, tous les herbicides utilisés à l'époque étaient des produits commerciaux et industriels utilisés par beaucoup de personnes. Comme l'a dit la presse récemment, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a utilisé le même genre de choses.

Ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est de trouver les faits et de regarder quelle compensation nous pouvons offrir à ceux et celles qui ont été touchés. Je promets aux députés de la Chambre que c'est exactement ce que fera le gouvernement.

Questions orales

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le Canada a aussi testé plusieurs défoliants, notamment l'agent pourpre, trois fois plus toxique que l'agent orange. Des militaires y ont été exposés, mais aussi leur famille et des résidents des environs.

Qu'attend le gouvernement pour, premièrement, admettre sa responsabilité, deuxièmement, mesurer toutes les conséquences de ces déversements et, enfin, venir en aide à toutes les victimes, les militaires comme les civils?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je viens de dire que tous ces produits étaient utilisés par plusieurs gouvernements, individus et agents commerciaux partout au Canada. À l'époque, c'étaient tous des produits acceptés par l'industrie.

Nous essayons aujourd'hui de reconstruire les faits. Nous allons trouver les liens de causalité et nous allons offrir une compensation à ceux et celles qui ont été touchés par cela. Or, avant, il faut trouver les faits, et c'est ce que nous faisons.

* * *

• (1455)

[Traduction]

L'USAGE DE LA MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, la culture de marijuana gérée par le gouvernement dans une mine de métaux communs située à Flin Flon, au Manitoba, est un véritable fiasco. Le gouvernement a dépensé des millions de dollars pour faire pousser du pot; cependant, cette culture a très peu de valeur médicinale et pourrait être contaminée par des produits présents dans la mine.

Le ministre mettra-t-il un terme à cette activité, ou les contribuables continueront-ils de se faire berner?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le programme d'usage de la marijuana à des fins médicales fait l'objet d'une surveillance constante. Ce programme a été lancé afin de venir en aide à ceux qui souffrent. Nous continuons de surveiller ce programme qui, selon nous, fonctionne bien.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, comme pour le tabac, la consommation de marijuana a de graves effets sur la santé. Paradoxalement, le gouvernement lutte contre le tabagisme tout en encourageant la consommation de marijuana.

Une nouvelle solution sans danger s'offre aux utilisateurs de marijuana à des fins médicales. Il s'agit d'un vaporisateur de cannabis du nom de Sativex. Compte tenu de la mise en marché de ce nouveau produit, le gouvernement réévaluera-t-il sa politique sur la marijuana?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le programme d'usage de la marijuana à des fins médicales a été mis en oeuvre afin de répondre aux besoins médicaux de patients soignés par des médecins et des professionnels de la santé qualifiés. Ce programme est bien géré. Évidemment, il y a toujours des écueils, et le programme d'usage de la marijuana à des fins médicales n'y a pas échappé. Nous continuons d'exercer une surveillance constante.

[Français]

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Je dois avouer que j'ai été surpris des propos du ministre québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, lors de sa présence au Salon aéronautique du Bourget, disant que le gouvernement du Canada n'était pas nécessairement sensible à la politique aéronautique et que, finalement, même Québec devrait faire sa propre politique.

Le ministre de l'Industrie peut-il remettre les pendules à l'heure, nous démontrer à quel point le gouvernement est sensible à l'industrie aéronautique et dire qu'il a l'intention, à titre de ministre, de poser des actions très concrètes pour démontrer que nous avons une politique aéronautique au Canada?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car ces commentaires m'ont également laissé très perplexe. Après tout, ce sont le gouvernement et le premier ministre actuels qui ont mis sur pied le Conseil canadien de l'aérospatiale.

Nous faisons de la planification et du développement et nous travaillons avec ardeur. Tous les membres de l'industrie, d'un bout à l'autre du pays, sont en train d'élaborer une stratégie aérospatiale pour l'ensemble du Canada. Nous avons investi d'importantes sommes au Québec dans le secteur de l'aérospatiale. Le ministre du Québec est membre du Conseil canadien de l'aérospatiale et il a choisi de ne pas assister à la dernière réunion.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, récemment, le gouvernement de l'Ontario a, dans un premier temps, refusé de traiter un bébé née au Canada, et, dans un second temps, il a envoyé une facture supplémentaire à ses parents, un couple de militaires. On a dit à ces parents qu'il leur fallait prendre des dispositions spéciales pour inscrire leur enfant au régime d'assurance-maladie de l'Ontario.

Pourquoi le ministre de la Santé refuse-t-il d'invoquer la Loi canadienne sur la santé au nom des membres des Forces canadiennes?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des détails précis de ce cas. Comme la députée le sait déjà, certains membres des Forces canadiennes se trouvent en Ontario. Lorsqu'ils se présentent à l'hôpital ou qu'ils demandent des soins médicaux à l'extérieur des établissements mis à la disposition des Forces canadiennes, ces dernières doivent payer le gouvernement de l'Ontario pour les services rendus. Voilà comment les choses fonctionnent et comment elles sont gérées.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, depuis que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a dit aux militaires de s'attendre à ce que le remboursement de la contribution-santé de l'Ontario soit inclus dans leur indemnité de vie chère en région, ceux-ci ne cessent de réclamer l'argent en question.

Pourquoi tous les militaires attendent-ils encore d'être remboursés pour un impôt que le ministre lui-même a qualifié d'injuste devant la Chambre?

Décision de la présidence

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour dire que cet impôt est injuste. J'ai soulevé la question avec le ministre de la Santé de l'Ontario. Néanmoins, on nous informe que cet impôt est parfaitement légal et que l'Ontario a le droit de le réclamer. Nous n'allons pas dire à nos officiers et à nos soldats de ne pas respecter la loi ontarienne. Ils doivent payer des impôts à la province de l'Ontario.

Nous nous efforçons de collaborer avec les autorités ontariennes pour obtenir les meilleurs services de santé pour les Forces armées canadiennes à un prix convenable et il n'est pas juste que nos militaires soient tenus de payer une deuxième fois alors que nous payons déjà. Je suis d'accord là-dessus, mais cet impôt n'en demeure pas moins légal et il faut composer avec la situation.

• (1500)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, malgré mon intervention du 7 juin dernier en cette Chambre, le ministre de la Défense multiplie les déclarations rassurantes concernant la contamination de l'eau de la ville de Shannon. Pourtant, des informations stipulent qu'il existe un taux inquiétant de cancers autour de la base militaire. Cela rappelle même le comportement cachotier du gouvernement relativement à l'agent orange durant les années 1960.

Comment le ministre de la Défense peut-il prétendre qu'il collabore avec la communauté de Shannon, quand il refuse de rendre public le rapport préliminaire que le ministère de la Défense possède depuis février dernier?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à plusieurs reprises à des questions relatives à Shannon. Nous avons transféré des millions de dollars à la Ville de Shannon. Nous avons raccordé des maisons à des sources d'eau potable. Nous travaillons en collaboration avec la communauté pour déterminer d'où provient la contamination. D'une part, elle provient de notre base, mais, d'autre part, elle provient des sites industriels de la région.

Nous travaillons donc de près avec la communauté. Il faut d'abord constater les faits pour pouvoir établir les responsabilités. Toutefois, nous sommes responsables. Nous avons déjà payé et entrepris des actions. Nous continuons d'agir de concert avec la communauté.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

Lors de sa visite au Festival annuel de télévision de Banff, en Alberta, la ministre a confirmé que le Fonds canadien de télévision serait encore doté d'une enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars au cours de la prochaine année. Elle a annoncé son intention de regrouper les conseils d'administration du Fonds canadien de télévision et de Téléfilm en un seul.

La ministre peut-elle nous dire comment ces initiatives dynamiseront la production télévisuelle canadienne, et nous expliquer la direction future qu'elle entend donner au Fonds canadien de télévision.

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, dimanche dernier, à Banff, nous avons annoncé un financement de 100 millions de dollars pour l'année

2006-2007. Ce financement permettra à tous les créateurs et aux producteurs, d'ailleurs, de planifier et d'avoir une meilleure stabilité.

En ce qui a trait à la gouvernance du Fonds canadien de télévision, nous avons aussi annoncé notre volonté d'avoir un conseil d'administration au lieu de deux et un bras administrateur qui serait Téléfilm. Sur une base contractuelle, le mandat serait donné à Téléfilm par l'entremise du conseil d'administration du conseil de télévision.

[Traduction]

Le Président: Cela met fin à la période des questions d'aujourd'hui, mais la présidence a reçu avis d'un recours au Règlement découlant de la période des questions et invoqué par le député de Calgary-Sud-Est.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, durant la période des questions, le très honorable premier ministre a cité directement un document qu'il a décrit comme étant une lettre. Je demande que le premier ministre dépose ce document.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois savoir que la lettre qu'a citée le premier ministre n'est que dans une seule langue officielle. Nous voudrions la faire traduire dans l'autre langue officielle pour pouvoir la déposer à la Chambre, comme le député l'a demandé.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre pour que le document soit déposé dans une seule langue officielle.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Je crains que le député devra faire preuve de sa patience habituelle.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je compte que vous ferez ce qui s'impose pour que rien ne soit perdu dans la traduction.

Le Président: Le député sait sans doute que, normalement, la présidence ne s'occupe guère de traduction. Elle prend des décisions, certes, mais ne fait pas de traduction.

L'ADMISSIBILITÉ DE QUESTIONS ORALES — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur les rappels au Règlement soulevés par le député de Mississauga-Sud au sujet de commentaires faits durant la période des questions des vendredi 3 juin et lundi 6 juin 2005 par le député de Nepean—Carleton sur l'octroi de contrats gouvernementaux mettant en cause un membre de l'autre Chambre.

Je désire remercier le député d'avoir soulevé cette question. Je tiens également à remercier le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, le leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre et le député de Nepean—Carleton pour leurs observations.

Décision de la présidence

Lors de sa première intervention, le député de Mississauga-Sud a déclaré que, dans le préambule d'une question posée par le député de Nepean—Carleton durant la période des questions du 3 juin 2005, le député avait porté atteinte à la réputation d'un membre de l'autre Chambre, allégué des actes répréhensibles et attribué des déclarations inexactes au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le député de Mississauga-Sud a laissé entendre que les questions soulevées par le député auraient dû être jugées irrecevables. Il a en outre demandé que le vice-président examine les témoignages faits le 2 juin dernier devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, qui démontrent clairement, selon lui, que le député de Nepean—Carleton savait parfaitement que les déclarations qu'il a faites dans ses préambules étaient inexactes.

Dans ses remarques sur ce rappel au Règlement, le député de Nepean—Carleton a soutenu que les commentaires faits dans ses préambules reposaient sur le témoignage du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux devant le comité permanent, témoignage au cours duquel, prétend-il, le ministre a admis qu'un membre de l'autre Chambre avait enfreint l'article 14 de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le vice-président a déclaré qu'à son avis, la première question était recevable. Il a cependant fait part de ses préoccupations quant à la question complémentaire soulevée par le député en ce qu'elle pouvait avoir prêté des intentions à des parlementaires ou avoir porté atteinte à leur intégrité. Il s'est engagé à examiner la question complémentaire et à en faire rapport à la Chambre, au besoin.

Après la période de questions du 6 juin 2005, le député de Mississauga-Sud a invoqué le Règlement pour protester contre le fait que le député de Nepean—Carleton avait encore posé des questions qui, directement ou indirectement, attaquaient un membre de l'autre Chambre. Il m'a encore une fois demandé d'examiner la transcription des travaux du comité permanent.

Au terme des interventions du député de Nepean—Carleton et du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, j'ai indiqué à la Chambre que, selon moi, la question du député de Nepean—Carleton n'était pas contraire au Règlement. J'ai également exhorté les députés à se rencontrer et à discuter de l'affaire et j'ai demandé à tous les députés de faire preuve de retenue dans la formulation de leurs questions et de leurs réponses. Je me suis néanmoins engagé à examiner l'affaire et à vous en faire rapport. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision concernant les deux plaintes.

• (1505)

[Français]

Dans le cadre de mon examen de ces rappels au Règlement, j'ai étudié les questions posées au cours des deux périodes des questions ainsi que les transcriptions de la séance du 2 juin 2005 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

[Traduction]

Le député de Mississauga-Sud a soutenu que les questions qu'a posées le député de Nepean—Carleton contredisaient le témoignage donné devant le comité et que le député avait, délibérément et à plusieurs reprises, prêté des intentions à un membre de l'autre endroit. La présidence a évidemment examiné les *Débats* et les témoignages devant le comité dont il a été question.

À titre de Président, je suis au courant de la sage pratique de longue date de mes prédécesseurs voulant que nous évitions de nous laisser entraîner dans les débats. Il semble que nous faisons ici face à un différend quant à l'interprétation de certains faits et cela constitue certainement un sujet de débat. Lorsque l'objection a été soulevée, j'avais suggéré que «si les députés regardaient ensemble la transcription pour voir quels mots ont été utilisés, cela pourrait tempérer les questions et les réponses, ce qui faciliterait du même coup la tâche pour tous les députés et pas uniquement pour le Président».

Maintenant que j'ai eu l'occasion d'examiner l'ensemble des faits, je me rends compte que ma suggestion ne peut être utile que lorsque les commentaires des députés sont faits de bonne foi, dans le but de mettre en lumière les faits relatifs à une situation particulière. Cette suggestion tombe dans l'oreille d'un sourd lorsque les commentaires sont au contraire une répétition continue et possiblement trompeuse de citations choisies. Ce genre d'échange n'a pas pour effet de relever le niveau du débat, ni de contribuer à l'édification de la Chambre.

[Français]

Dans les circonstances, et comme je l'ai déjà mentionné par le passé, lorsque la Chambre se trouve confrontée à deux interprétations divergentes des faits, il ne revient pas au Président de déterminer laquelle est exacte.

[Traduction]

Néanmoins, j'ai également examiné la question complémentaire posée par le député de Nepean—Carleton le 3 juin. En disant que le contrat en question était, et je cite «un marché déloyal», il a fait un procès d'intention, ce qui va à l'encontre du Règlement.

Je saisis l'occasion pour rappeler à tous les députés que l'article 18 du Règlement interdit les propos irrévérencieux à l'égard des parlementaires de l'une ou l'autre Chambre. Comme le dit le Marleau-Montpetit, aux pages 522 et 523:

Les allusions aux débats et aux délibérations du Sénat sont déconseillées et il n'est pas acceptable de mettre en doute l'intégrité, l'honnêteté ou la réputation d'un sénateur. Cela «prévient les disputes inutiles entre les membres de deux organismes distincts qui ne peuvent pas se donner la répartie et protège contre la récrimination et les propos injurieux en l'absence de l'autre partie.»

De plus, la Chambre remarquera que, même si les observations du 6 juin n'étaient pas antiréglementaires, elles ont néanmoins provoqué le désordre à la Chambre, ce qui, dans nos usages, est inacceptable.

Pour conclure, je voudrais revenir sur les propos que le député de Nepean—Carleton a tenus pendant son rappel au Règlement. Il a dit avoir déjà consulté le greffier de la Chambre relativement à ses questions. Je conseille au député de Nepean—Carleton — ainsi qu'à tous les députés — d'éviter de mentionner les consultations privées qu'ils ont pu avoir avec la présidence ou le Bureau.

Ces consultations visent à aider les députés, et non à préjuger d'une situation future. Par exemple, pour juger du langage que peut utiliser un député, la présidence doit évaluer plus que le vocabulaire. Une foule de facteurs peuvent entrer en ligne de compte: le contexte, le ton, les circonstances et la réaction de la Chambre. Des propos tenus avec humour et reçus comme tels à une certaine occasion, pourraient être perçus comme une grave insulte dans d'autres circonstances. La présidence et le Bureau essaient d'aider tous les députés, mais l'atmosphère de franchise et de confiance doit exister de part et d'autre.

Les crédits

Enfin, permettez-moi de préciser que le droit des députés d'obtenir des renseignements auprès du gouvernement et le droit d'exiger des comptes d'un ministère sont considérés comme deux des principes fondamentaux d'un gouvernement parlementaire. Ces droits sont surtout exercés au moyen de questions posées à la Chambre. L'importance de la période des questions dans notre système est donc indéniable. Toutefois, pour les députés, la démarcation peut être mince entre exiger des comptes du gouvernement et de ses membres et s'attaquer au comportement de certaines personnes, y compris les membres de l'autre endroit.

Les Canadiens nous jugeront tous individuellement, ainsi que la Chambre des communes dans son ensemble, d'après ce qu'ils verront de nous à la télévision et d'après notre façon de travailler. J'exhorte tous les députés à se rappeler de cela au cours de leurs échanges à la Chambre, et tout particulièrement au cours de la période des questions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[Français]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous sommes conviés à répondre à la motion du Parti conservateur, qui se lit comme suit:

Que le gouvernement reconnaisse que ses actuelles propositions en matière de services de garde d'enfants crée un système à deux vitesses, car: a) il ne tient pas compte du fait que chaque province est unique et vit ses propres difficultés lorsqu'il s'agit d'aider les familles à trouver et à fournir des services de garde; b) il fait de la discrimination envers les familles qui choisissent de rester à la maison, d'obtenir des services à l'extérieur du cadre du système public, de travailler des postes de travail ou qui disposent d'un faible revenu.

Ce que nous propose le Parti conservateur aujourd'hui, c'est de ne pas instaurer un service public de garde d'enfants. Il est très dangereux d'aller dans cette voie. Le Parti conservateur critique aussi la mise en place du programme national de garderies que veut instaurer le nouveau ministre du Développement social.

Nous sommes contre la ligne politique du Parti conservateur, parce qu'il ne tient pas compte de certaines réalités. Bien qu'une députée conservatrice ait essayé, ce matin, de nous exposer la vision de son parti quant à l'appui qu'on devrait donner aux services de garde, le Parti conservateur veut que nous reconnaissons les besoins des familles à faible revenu et que nous leur accordions une certaine liberté d'action.

Je demande au Parti conservateur s'il est réaliste. S'il n'y a pas de système de garde à l'enfance encadré, aucun choix ne sera offert à plusieurs parents. C'est pourquoi le Québec a mis en place un système de garde encadré où oeuvrent des éducatrices professionnelles. Ce système a vu le jour en 1997 au Québec et a provoqué un engouement très rapide quant à la mise en place d'un système de garde pouvant répondre à différents besoins.

Il est vrai que ce système ne répond pas à tous les besoins, mais encore, il faut reconnaître que ces services de garde au Québec offrent tout près de 179 000 places. Nous offrons donc de nombreuses places pour les enfants de parents qui travaillent. On dit vouloir répondre à la nouvelle réalité de notre siècle. Bien souvent, cette nouvelle réalité est celle des deux parents qui

travaillent. Aussi, plusieurs parents qui n'ont pas les moyens de payer 25 \$ par jour ne peuvent pas aller sur le marché du travail. Cette réalité était celle du Québec. Avec beaucoup d'empressement, les parents ont inscrit leurs enfants pour qu'ils aient une place en garderie. L'objectif de 200 000 places n'est pas encore atteint, mais nous espérons l'atteindre d'ici 2006.

En ce qui concerne les familles ayant des enfants âgés entre 0 et 5 ans, le Québec a procédé par choix. Les derniers venus, ceux en bas de 1 an, seront les derniers acceptés par les services de garde à la petite enfance. Nous avons procédé selon la catégorie d'âge, afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'y avoir droit, étant donné que nous ne pouvions offrir toutes ces places.

C'est un enjeu excessivement exigeant que s'est imposé le gouvernement libéral. La critique que pourrait lui faire le Bloc québécois, c'est que cet argent ne tient pas compte des besoins présentés par l'ensemble des provinces ni des conditions qui y seront rattachées. On sait que le gouvernement fédéral a tendance à être très centralisateur et à imposer des conditions mur à mur à toutes les provinces. Notre crainte, c'est que cela ne tienne pas compte des réalités des différentes provinces.

• (1515)

Donc, le Québec a demandé qu'il n'y ait pas de condition qui y soit rattachée. J'aimerais aussi soulever une critique que l'on pourrait lui faire. Depuis 1997, lorsque les familles se prévalent des garderies à 5 \$, elles n'ont plus recours à des retours de crédit d'impôt. Pour cette raison, il y a donc un milliard de dollars dans les coffres du gouvernement fédéral, depuis 1997.

On voit bien là que le grand cadeau que nous offre le gouvernement fédéral est de vouloir imposer des conditions au Québec. Cela ne tient pas la route. En effet, le Québec a largement payé ce cadeau par le non-retour des crédits d'impôt du gouvernement fédéral. Dans un même temps, ce dernier veut imposer ses critères et ses conditions au gouvernement du Québec. De plus, nous aurions dû être payés pour avoir offert au gouvernement fédéral cette mise en application d'un système de garde à l'enfance.

Dès 1997, c'était un projet très ambitieux. La ministre responsable de ce dossier pour le gouvernement du Québec était Mme Marois, sous la gouverne de M. Bouchard qui était alors premier ministre. Un sommet économique avait eu lieu au Québec et ce sont tous les acteurs sociaux et économiques qui ont contribué à cette réflexion menant à cette politique de mise en oeuvre d'un système de garderies. On a aussi mis à contribution les familles qui, d'ailleurs, siègent à beaucoup de conseils d'administration, afin de pouvoir demander avis et recommandations sur ce que devrait être un système de garde dans les CPE.

Nous ne sommes pas du tout d'accord avec la voie que nous offre le Parti conservateur aujourd'hui. Ce serait donner l'exemple d'un fouillis en ce qui concerne l'accompagnement des familles, des mères et des pères qui voudraient retourner sur le marché du travail, ou encore conserver un travail après avoir mis au monde des enfants.

On sait que l'objectif du gouvernement du Québec était de pouvoir aider les femmes à revenir sur le marché du travail. Les provinces pourront décider de quelle façon elles voudront agir afin de recevoir les sommes d'argent du gouvernement fédéral. Pour le Québec, il est incontesté que le système de garderies, les centres de la petite enfance ainsi que les centres en milieu familial répondent à un réel besoin.

Les crédits

Advenant le cas où on opérerait pour ce que nous offre le Parti conservateur aujourd'hui, cela représenterait d'ailleurs un énorme coût pour l'ensemble des contribuables. Des critiques ont été faites à cet égard par des économistes dans le *Toronto Star*. Pour la gouverne du Parti conservateur, j'aimerais le leur rappeler.

On a fait état de certains sondages à l'effet que l'ensemble des familles préféreraient avoir des contributions pour rester à la maison et garder leurs enfants plutôt que d'aller sur le marché du travail. Il appert que l'on ne leur offrait pas vraiment un choix. L'instauration d'une telle politique d'aide pour les familles qui désirent rester à la maison pour garder leurs enfants serait moins coûteuse.

J'ai des avis contraires de deux critiques qui ont argumenté la vision du Parti conservateur. MM. Gordon Cleveland et Michael Krashinsky, économistes à l'Université de Toronto, ont fait état de leurs bémols quant à cette vision des choses.

Ils disent que la nouvelle politique du Parti conservateur en matière de garde d'enfants n'apporterait que confusion et multiples directions en même temps. Les auteurs s'appliquent à montrer pourquoi la proposition du Parti conservateur du Canada ne fonctionnera pas et sera même plus coûteuse qu'un système de garde public. Ils mettent donc un bémol sur cette politique de garde d'enfants du Parti conservateur du Canada.

Les auteurs disent qu'il n'a jamais été facile pour le Parti conservateur d'élaborer une politique de garde d'enfants. Ils disent également que la nouvelle politique du Parti conservateur ira dans toutes les directions.

• (1520)

Par conséquent, subventionner les parents qui restent à la maison n'est pas la solution, selon ces deux auteurs. Le coût serait excessivement élevé. On parle même de pertes coûteuses pour l'économie. Il s'agirait de 83 milliards de dollars par année que l'on donnerait aux parents qui restent à la maison à temps plein tout au long des années préscolaires de leurs enfants. Cela coûterait des milliards de dollars.

Si l'on choisissait cette option, qu'advierait-il des autres parents qui désirent retourner sur le marché du travail et conserver leur emploi? Il n'y aurait aucune solution possible pour eux.

Advenant le cas où un parent voudrait rester à la maison pendant un certain temps, mais retourner plus tard sur le marché de l'emploi, alors qu'il n'y aurait pas de places en système de garderies, qu'arriverait-il? On sait que ce système est très coûteux. Au Québec il en a déjà coûté 1,7 milliard de dollars pour le mettre en place. Qu'advient-il des autres provinces qui ne semblent pas pressées de mettre en oeuvre ce système de garderies?

Il faut le dire: mettre en place un système de garderies relève de la volonté des provinces. Tel sera l'enjeu pour toutes les provinces. Vont-elles décider de mettre en place un système de garderies avec la faible contribution du fédéral? La pression sera forte pour que les provinces versent une contribution beaucoup plus importante que celle qu'offre le gouvernement fédéral.

On offre 5 milliards de dollars échelonnés sur cinq ans, tout au plus. Cela veut dire que ce serait de l'ordre de 100 millions de dollars pour le Québec. Cela est très peu — échelonnés sur cinq ans —, par rapport à l'investissement fait au Québec, de l'ordre de 1, 7 milliard de dollars, pour le présent exercice financier.

Cela représenterait des pertes coûteuses pour l'économie. Si l'on adoptait la solution proposée par le Parti conservateur pour que les parents restent à la maison à plein temps tout au long des années préscolaires de leurs enfants, cela coûterait en fin de compte

beaucoup plus cher qu'un système comparable à celui qui existe au Québec. Ce système est de haute qualité.

Aussi, il était question d'un des objectifs concernant la mise en place d'un système de garde encadré par du personnel qualifié. Il permettrait à des enfants de milieux défavorisés de vivre dans un environnement différent avec des enfants issus d'autres milieux, afin de les préparer à l'école et de leur permettre de mieux y performer. Ainsi, ces enfants pourraient être plus stimulés grâce à l'environnement créé en milieu de garde.

C'est ce à quoi le Parti conservateur dit non. Il est tout à fait illusoire de penser que l'on puisse à la fois maintenir un système de garde encadré en milieu familial ou dans les Centres de la petite enfance et permettre aux parents de rester à la maison pour garder leurs enfants.

Le Québec a mis en place une politique intégrée. Il n'y a pas seulement la garde à 7 dollars; il y a aussi d'autres politiques qui aident la famille, telles que le système de congé parental. Cette autre initiative a été pensée et voulue par le gouvernement du Québec. Les congés de maternité sont aussi une autre des initiatives que le gouvernement du Québec veut mettre en oeuvre pour aider la famille.

Aussi, on peut vraiment offrir d'autres solutions aux parents qui veulent être sur le marché du travail. Cela ne veut pas dire que ce système n'est pas perfectible ou qu'il ne faudrait pas y inclure d'autres avantages. Par exemple, il y a des parents qui ont un travail atypique, qui travaillent en soirée. À ce sujet, le gouvernement du Québec de l'époque a voulu offrir des services à une clientèle plus large. On a commencé par offrir les services à des catégories d'âge plus élevé, et on est allé ensuite jusqu'à offrir lesdits services à la catégorie d'âge de 0 à 1 an. On a ainsi voulu accueillir plus d'enfants.

Le gouvernement du Québec a songé à adapter des services de garde de moindre coût, afin d'aider des personnes qui auraient droit à ces services, plutôt que de leur faire payer 25 dollars pour qu'ils puissent faire garder leur enfant pendant une journée.

• (1525)

Le Parti conservateur a voulu faire une critique par rapport à la mise en place de ce système. En fait, il veut aider les femmes qui désirent rester à la maison à obtenir un salaire pour s'occuper de leurs enfants. Or, si l'on instaure cette mesure, aucun autre système ne sera offert à la population. En effet, les gouvernements des provinces n'auront plus d'argent pour contribuer à un autre système qui pourrait aider d'autres familles vivant d'autres réalités.

Comme autre critique, on dit que ce système est conçu pour le milieu urbain, et non pas pour le monde rural, et que le modèle québécois permet à plusieurs familles de passer par les mailles du système. Au Québec, nous essayons justement de voir à toutes ces réalités. C'est pourquoi nous avons aussi offert un système de garderie en milieu familial, lequel est plus flexible. Ce genre de service de garde peut s'organiser dans tous les milieux, puisqu'il est plus flexible et il tient plus compte de la proximité du lieu de la garderie.

Les crédits

Ce que nous offre le Parti conservateur aujourd'hui correspond-il à un programme plus inclusif? À mon sens et au sens de plusieurs observateurs, il est faux de prétendre que ce sera un système plus inclusif. Certes, il serait mieux de reconnaître les besoins de l'ensemble des familles, mais, en contrepartie, on n'aura pas de système de garderies pour les autres familles. On nous dit que l'argent irait dans les poches des parents. Or, l'objectif du programme des garderies à 7 \$, qui coûtaient 5 \$ à l'époque du gouvernement du Parti québécois, mais qui ont augmenté de 2 \$ sous la gouverne du Parti libéral du Québec, était aussi d'offrir un encadrement stimulant pour les enfants, une dynamique plus proactive basée sur l'apprentissage préscolaire. Il ne faut pas l'oublier. C'est un des objectifs des centres de la petite enfance et du milieu familial. Les éducatrices sont formées pour offrir cet encadrement aux enfants. Il faut donc reconnaître cet objectif et ne pas le perdre de vue. Le modèle québécois est parfait, quoiqu'il ait voulu répondre à toutes les réalités.

Si l'on répondait à l'objectif du Parti conservateur d'avoir une certaine universalité, comment pourrait-on offrir un programme universel, alors que tout l'argent de ce programme irait seulement dans les poches des parents? De plus, comment pourrait-on quantifier ou qualifier l'encadrement? Je ne dis pas que c'est impossible de le faire pour les familles qui le désirent. Par contre, il est beaucoup plus facile de suivre l'évolution quantitative des enfants dans un centre de la petite enfance.

Un montant de 5 milliards de dollars, c'est trop peu. L'objectif du Parti libéral est peut-être louable, mais on n'arrivera pas aux objectifs souhaités. En outre, la pression sera mise sur les provinces. Pendant ce temps, on ne s'occupe pas du déséquilibre fiscal.

Le nouveau ministre du Développement social s'exerce justement à vouloir empiéter dans les champs de compétence des provinces, en imposant des conditions figées qui ne tiennent pas compte des réalités des provinces. Au lieu de parler de compétences des provinces, le gouvernement parle de particularités des provinces. C'est peut-être moins engageant.

Encore aujourd'hui, j'ai demandé au ministre du Développement social de répondre à la même question que celle posée à trois ministres de son gouvernement, en campagne électorale. En réponse à une question posée par un journaliste ou en entrevue, ces derniers ont affirmé qu'il n'y aurait pas de conditions rattachées à ce nouveau programme. Pour sa part, le ministre a répondu qu'il n'y aurait pas de pénalités et qu'on verrait aux particularités des provinces. Or, le Bloc québécois réclame plus que cela du gouvernement libéral. Il veut obtenir une réponse à la question suivante: y aura-t-il des conditions rattachées au nouveau programme du Parti libéral du Canada?

• (1530)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée. J'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler avec elle au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Je sais que nous partageons les mêmes opinions en ce qui concerne l'établissement d'un système. Nous ne sommes pas d'accord en ce qui concerne le niveau national. Toutefois, je comprends cela. Compte tenu du fait que je viens de la province de Québec où nous avons déjà un système en place, je trouve qu'elle a bien fait savoir ce qu'était ce système et ce qu'il apportait aux familles et aux enfants québécois.

Je voudrais qu'elle élabore un peu sur deux points. Tout d'abord, nous sommes un gouvernement national, donc nous avons une vision nationale. Elle ne partage pas cette opinion. Toutefois, il est tout de même de notre responsabilité de nous asseoir et de négocier avec les provinces. Nous sommes en train de négocier avec le Québec. Je crois qu'il faut continuer et respecter ces négociations.

Quant au deuxième point, je voudrais savoir si elle partage l'opinion de nos collègues conservateurs, qui ont présenté cette motion, en ce qui concerne le fait qu'il s'agit d'un grand méli-mélo. Avant, il s'agissait seulement d'une subvention aux familles, maintenant c'est plus que cela. Ils veulent respecter les ententes que nous avons déjà signées et peut-être aussi introduire des sommes d'argent destinées à des familles. Toutefois, je crois qu'il ne s'agit pas de familles comme celles que je connais, qui sont dans le besoin, par exemple, une femme monoparentale qui a besoin de travailler pour sortir sa famille de la pauvreté. Elle a besoin d'un système de garderies assez efficace pour ses enfants. C'est justement cela qu'offre le Québec. Il offre un système qui n'est pas très cher, qui peut aussi fournir une éducation à ces enfants et donner aux parents les moyens de sortir leur famille de la pauvreté.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue qui siège avec moi au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. En effet, il s'agit de deux ministères sur lesquels se penche ce comité.

Je vais répondre à la première question. Bien sûr que l'on peut laisser continuer les négociations. Cependant, d'une part, cela fait sept mois que l'on attend. D'autre part, pendant la campagne électorale, on nous a dit qu'il n'y aurait pas de conditions rattachées aux services de garde pour avoir droit à l'argent. À cet égard, on peut alors s'inquiéter.

Pourquoi le gouvernement prend-il tant de temps quand on sait que cinq ententes ont été signées à l'extérieur du Québec? Peut-être que les provinces ont accepté les conditions du gouvernement fédéral.

Pendant la campagne électorale, la ministre du Patrimoine canadien, l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales et le premier ministre nous ont dit qu'il n'y aurait pas de conditions attachées à cela. De plus, à la veille du déclenchement des élections, en réponse à une question d'un journaliste de Radio-Canada, le premier ministre a dit qu'il n'y aurait absolument pas de conditions liées aux services de garde. Toutefois, lorsqu'ils ont remporté les élections, c'était alors une toute autre paire de manches.

Tout ce que l'on demande, c'est qu'il n'y ait pas de conditions. Ce n'est pas si difficile. On devrait pouvoir signer l'entente avec le Québec, et ce, sans conditions. Je suis certaine que c'est ce point qui achoppe dans les négociations avec le gouvernement fédéral. Notre rôle, comme opposition, est justement de rappeler les engagements de ce gouvernement envers le Québec.

Quant à la deuxième question, aujourd'hui, on ne peut effectivement pas être en accord avec le Parti conservateur, car il n'offre pas la possibilité d'avoir des services de garde encadrés et stimulants. Toutefois, je ne critique pas les femmes qui désirent rester à la maison pour prendre soin de leurs enfants, ou celles qui ne se qualifient pas. Il ne faut pas nous mettre ces mots dans la bouche. Ce ne sont pas les propos que j'ai tenus. Cependant, il faut un service de garde pour encadrer les enfants qui n'ont pas de milieu familial qui soit en mesure de s'occuper d'eux pendant que les parents sont au travail.

Les crédits

C'étaient des objectifs très louables. On sait que le gouvernement libéral en place s'inspire de la politique de garderies au Québec vantée par l'OCDE. Si on n'a pas cette structure implantée dans les provinces, on ne pourra pas avoir des choix à offrir aux familles.

On sait que c'est un projet très coûteux, soit de 83 milliards de dollars. Ce n'est pas moi qui le dis, mais ce sont des économistes qui ont regardé la proposition du Parti conservateur et qui ont fait une critique assez acerbe sur l'instauration de cette politique. En effet, elle ne conviendrait pas à l'ensemble des familles du Canada, car il n'y aurait pas d'autres solutions offertes.

Il y a déjà un manque à gagner. Il y a un énorme retard dans d'autres provinces pour offrir ce service aux parents dont les deux travaillent, car c'est souvent la réalité de plusieurs familles. Ce service n'est pas offert aux parents et aux femmes monoparentales. Pourtant, ils devraient pouvoir se dire: « Je m'en vais travailler et je sens que mon enfant est dans un lieu sécuritaire, car ma décision est d'aller sur le marché du travail. » Ou encore, devraient-ils se dire: « Je n'ai personne dans mon entourage qui pourrait prendre la relève et offrir ses services pour garder mes enfants »?

Je le répète, je ne qualifie pas la personne qui déciderait de garder son enfant à la maison, si elle est apte à le faire. Lorsque l'on est parent, on sait très bien comment on devrait voir à la bonne conduite de nos enfants. Aujourd'hui, on parle d'autre chose. Je ne crois pas que cette solution serait équitable pour beaucoup de parents qui seraient sur le marché du travail ou qui voudraient retourner aux études. Un montant de sept dollars par jour est un service peu coûteux, considérant que 25 dollars par jour par famille sont des frais trop élevés si on veut aller sur le marché du travail. Cela n'était pas incitatif pour le retour au marché du travail. De plus, au Québec, ce programme est offert gratuitement aux familles défavorisées.

• (1535)

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, tous les regards sont tournés actuellement vers le programme de garderies du Québec. Comme la députée l'a dit, ce programme coûte assez cher, mais il y a un coût à payer pour un programme de qualité. D'ailleurs, de nombreux économistes ont déclaré dernièrement que pour chaque dollar investi en éducation préscolaire, nous obtenons 2 dollars en retour plus tard.

Je désire soulever une question d'actualité au Québec en ce moment et demander à la députée ce qu'elle en pense. C'est au sujet du programme de garderies à 7 \$ par jour dont bénéficient 186 000 enfants. La province a maintenant réduit de 40 millions de dollars ce budget. Ceux d'entre nous qui se sont penchés sur les services de garderie et qui comprennent les recherches effectuées savent que pour offrir des services de qualité, il faut bien payer les travailleurs. L'équité salariale pose problème et est à la source de conflits de travail au Québec.

Que peut nous dire la députée à ce sujet et quelles sont les répercussions de cette situation sur l'excellent programme de garderies qui existe actuellement dans cette province?

• (1540)

[Français]

Mme Christiane Gagnon: Monsieur le Président, je répondrai à cette question sans toutefois critiquer les choix effectués par le gouvernement actuel. Des acteurs politiques sont en place au Québec pour s'en occuper.

Cela me ramène à un autre débat, soit celui sur le déséquilibre fiscal. Il est certain que la pression est mise sur les provinces pour

offrir les programmes sociaux aux différentes clientèles. On sait très bien que les fonds sont de moins en moins disponibles dans les provinces. Une dette commence même à s'accumuler au gouvernement du Québec. L'Ontario vit le même problème.

Malgré tout, on ne veut pas s'attaquer au déséquilibre fiscal. C'est pourtant le genre de situation que nous allons vivre, parce que les provinces n'ont pas assez d'argent pour contribuer aux programmes sociaux. Je respecte ce qui s'est fait, mais je trouve catastrophique qu'on effectue des coupures de 40 millions de dollars dans un système vanté par les différents observateurs internationaux, dont l'OCDE. Ce système réussit à sortir plusieurs familles de la pauvreté. En effet, les frais de garderie étant moindres, ils ont la chance d'y placer leurs enfants et d'aller se chercher un travail à l'extérieur.

Tant qu'on ne s'attaquera pas au déséquilibre fiscal, on se butera à un manque d'argent, comme c'est le cas dans le secteur de la santé. Mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot a travaillé au sein du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal. En réalité, plusieurs orientations politiques pourraient être mises en oeuvre par le gouvernement fédéral pour mieux accompagner les provinces et leur éviter d'avoir à vivre ce déchirement.

Nous sommes des députés manifestant une sensibilité sociale profonde. Nous sommes enracinés dans notre milieu. L'attitude du gouvernement fédéral n'est pas à privilégier. Il accumule des surplus budgétaires qui atteindront 166 milliards de dollars d'ici 2010, notamment grâce à la caisse d'assurance-emploi. Ces sommes d'argent auraient pu servir à mieux accompagner les provinces. Malheureusement, le gouvernement fédéral a connu plusieurs ratés.

Je réponds en partie aux questions de mon collègue. Quoi qu'il en soit, je ne peux pas affirmer que ce geste donnera lieu à une meilleure équité salariale ou à un meilleur encadrement dans les milieux de garde, à la suite de coupures. Encore faut-il voir qui ne fait pas ce travail pour mieux accompagner le gouvernement du Québec.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, il me tardait de reprendre la parole aujourd'hui sur le programme national de garderies et d'affirmer dès le départ que le Nouveau Parti démocratique est complètement contre la motion présentée par les conservateurs aujourd'hui.

Nous avons dit clairement dès le commencement que nous avons besoin d'un programme national de garderies digne de ce nom qui respectera les principes établis par de très nombreuses personnes d'après les recherches effectuées dans différentes administrations à l'échelle mondiale. Nous avons besoin d'un programme national de garderies qui offrira des services de qualité dont nous serons fiers et dont nous pourrons parler comme nous le faisons aujourd'hui, en tant que Canadiens, du système de soins de santé et du système d'éducation.

Nous devons cependant analyser l'approche très simple proposée par le Parti conservateur tout au long de la dernière campagne électorale fédérale et l'an passé, et dont la Chambre est saisie pour la deuxième fois en un mois environ.

Les crédits

Le programme des conservateurs, qui prévoit des déductions fiscales pour les parents, est supposé offrir un certain choix aux parents. En fait, c'est le contraire qui se produirait. Leur programme ne permettrait aucun choix. Il limiterait les choix. Tous les spécialistes, si nous devons croire les spécialistes, toutes les recherches, ainsi que l'expérience du Québec ont prouvé que les déductions fiscales pour les familles ne créent aucune nouvelle place en garderie. Si nous ne créons pas ces nouvelles places, les familles des régions rurales, des petites localités et des régions éloignées du pays n'auront aucune chance de profiter de garderies et de programmes d'éducation préscolaire de qualité pour leurs enfants.

Dans cette motion qu'ils présentent aujourd'hui, les conservateurs proposent en fait de payer les parents pour qu'ils restent à la maison. Nous savons que les parents font déjà des choix et qu'ils veulent que le gouvernement les appuie dans leurs choix. Ils veulent avoir l'occasion de placer leurs enfants dans des garderies de qualité, sûres et favorables au développement, et savoir ainsi qu'ils profitent de toutes les chances possibles de voir leurs enfants grandir, se développer, et devenir des citoyens à part entière.

La motion d'aujourd'hui porte sur un programme visant à payer les parents pour qu'ils restent à la maison, mais qui ne permettra en fait aucun choix.

Le programme présenté par le gouvernement en consultation avec les premiers ministres provinciaux va beaucoup plus loin dans la mise en oeuvre d'un véritable programme national de garderies que le projet que nous sommes en train d'examiner, mais il comporte toutefois de graves lacunes. Nous nous posons des questions quant à la volonté du gouvernement de mettre en place un programme vraiment national.

Je m'arrêterai un instant sur la proposition des conservateurs. Ils ont demandé au gouvernement d'évaluer les coûts de son programme, et je suis d'accord avec eux. Le gouvernement devrait nous dire combien son programme va coûter et d'où proviendra l'argent nécessaire. Il devrait accepter de mettre en place un mécanisme de reddition de comptes à cet égard. Cependant, les conservateurs n'ont fait aucune analyse de leurs propres propositions.

• (1545)

Je sais que les chiffres que j'avance cet après-midi sont un peu excessifs et correspondent au scénario extrême si ce que proposent les conservateurs finit par arriver, mais nous devons tout de même y réfléchir et comprendre l'évolution possible.

L'idée de rémunérer des parents qui restent à la maison, centrale pour la politique de garde d'enfants des conservateurs, a été démolie récemment par deux économistes d'excellente réputation de l'Université de Toronto, Gordon Cleveland et Michael Krashinsky.

M. Bradley Trost: Toronto et excellente réputation dans la même phrase?

M. Tony Martin: Le député conservateur, qui souhaite vraisemblablement obtenir des votes à Toronto aux prochaines élections pour former le gouvernement, vient de faire un commentaire désobligeant en insinuant que Toronto n'a pas une excellente réputation. Je suis convaincu qu'il aura l'occasion un peu plus tard de nous expliquer ce qu'il veut dire lorsqu'il prétend que Toronto n'a pas une excellente réputation.

La déduction d'impôt de 2 000 \$ que proposent les conservateurs dans leur programme correspond à environ 600 \$ ou 800 \$ par enfant pour la famille type. Ils ne tiennent pas compte du fait qu'il est beaucoup plus coûteux de payer des parents pour qu'ils restent à la maison. Et si un grand nombre de parents acceptent de rester à la

maison, alors les coûts sociaux vont être astronomiques. Il faudra leur verser au moins le taux des prestations de maternité et des prestations parentales, soit actuellement 55 p. 100 de la rémunération de travail jusqu'à hauteur de 413 \$ par semaine. Or, ces prestations, qui couvrent actuellement la première année de la vie de l'enfant, coûtent environ 2,7 milliards de dollars par année. Si on multiplie le montant par 6 années préscolaires, on obtient un coût qui dépasse les 16 milliards de dollars par année. Ça commence à faire beaucoup d'argent pour le programme des conservateurs. Mais c'est en effet ce que leur proposition risque de coûter à terme pour l'économie canadienne.

Les prestations parentales et de maternité ne couvrent que 60 p. 100 environ des parents ayant des nouveaux-nés. J'imagine bien que les conservateurs voudraient couvrir tous les parents. Je ne pense pas qu'ils voudraient exclure les familles de la Saskatchewan, du nord de l'Ontario ou de l'Île-du-Prince-Édouard, mais voudraient couvrir toutes les familles, ce qui coûterait au-delà de 27 milliards de dollars annuellement.

Il est donc question de 27 milliards de dollars plus 16 milliards de dollars. Ainsi, comme je l'ai dit, les gens vont bientôt comprendre que ça commence à faire beaucoup d'argent pour le programme des conservateurs.

Il y a aussi la perte de productivité qui équivaut à des milliards de dollars. Lorsqu'on tient compte des revenus perdus par les familles, on constate que l'État perdra des sommes substantielles en impôt, dans l'immédiat et à l'avenir. À long terme, la saignée serait de 83 milliards de dollars par année dans l'économie. Lorsqu'on ajoute à cette somme la dépense de 27 milliards de dollars par année, on arrive à un total de 110 milliards de dollars par année. Avec, en plus, les 16 milliards de dollars, le grand total est exorbitant.

Les conservateurs nous offrent donc une solution à un prix exorbitant pour remplacer le programme national d'éducation préscolaire des libéraux, que nous appuyons bien que nous pensions qu'il y a encore des zones grises à éclaircir. Avant de prendre parti pour la proposition des conservateurs, il faudrait y réfléchir très sérieusement, pendant longtemps, ce qui m'amène à ma critique de leurs arguments d'aujourd'hui. Leur raisonnement est très simpliste. Il est de nature idéologique et sans véritable profondeur. Lorsque nous l'analysons, comme MM. Krashinsky et Cleveland l'ont fait, nous voyons qu'il est tout à fait déconnecté de la réalité. Leur proposition comporterait des coûts astronomiques pour l'ensemble de notre société. Notre économie en souffrirait, de même que les familles et les enfants.

Prenons le temps d'examiner pendant un instant les aspects économiques des services de garde d'enfants, aspects qui, selon moi, sont mal compris des conservateurs parce qu'ils ne peuvent pas s'extirper du cul-de-sac idéologique dans lequel ils se trouvent. Ils voudraient que nous revenions à une vision anachronique de la famille exemplaire, qui prévalait à une époque où, dans les familles, l'un des parents pouvait se permettre de rester à la maison pour garder les enfants.

Les conservateurs ne veulent tout simplement pas reconnaître que la vaste majorité des parents ont choisi de travailler tous les deux pour des raisons financières et parce que les femmes en particulier se sont ouvert des débouchés en poursuivant leurs études. En tant que société, nous devons comprendre et apprécier l'avantage que présente ce changement et la contribution que les femmes peuvent apporter.

Les crédits

• (1550)

Les familles font chacune un choix qui leur est propre et, ce faisant, elles souhaitent que le gouvernement collabore avec elles afin que l'on accorde à leurs enfants un service de garde d'aussi bonne qualité que celui qu'elles auraient elles-mêmes procuré si elles avaient fait un autre choix.

Voyons l'aspect économique de la question; ce n'est pas sorcier, c'est même assez simple. L'information suivante est mise en avant par certains économistes réputés de Toronto, oserais-je dire. D'après eux, chaque dollar investi dans les services de garde rapporte un avantage économique de deux dollars. Autrement dit, pour chaque dollar investi dans l'éducation préscolaire d'un enfant, on obtient par la suite deux dollars au point de vue de sa réussite à l'école, puis sur le marché du travail.

Le milieu des garderies réclame un tel investissement. Nous devons décider si nous voulons injecter 1 p. 100 de notre PIB dans des garderies, ce qui n'est pas exagéré à la lumière de ce que de nombreux autres pays consacrent à ce chapitre. Nous parlons d'une somme de 10 à 15 milliards de dollars par année. Cet investissement de l'ordre de 1 p. 100 nous rapporterait de 20 à 30 milliards de dollars par la suite. Comparons cela avec les 100 milliards de dollars et plus dont serait privée notre économie en vertu de la motion proposée par les conservateurs. Chaque dollar investi rapporterait deux dollars grâce à une augmentation des recettes fiscales et à une diminution des coûts sociaux, d'éducation et de santé.

Charles Coffey, vice-président de la Banque Royale du Canada, affirme:

Le développement du cerveau de l'enfant au cours des six premières années de la vie jette les bases de l'apprentissage, du comportement et de la santé pendant toute sa vie. Une éducation de qualité supérieure pour les jeunes enfants produit des résultats positifs et des économies à long terme, notamment: l'amélioration des résultats scolaires, la réduction des placements dans des classes spéciales, des taux moins élevés de décrochage scolaire et un potentiel de revenu accru tout au long de leur vie. Cette éducation de qualité supérieure fait une différence pour les enfants, certes, mais elle compte aussi pour leur parents employés.

Ce ne sont pas là mes propos ni ceux du caucus du Nouveau Parti démocratique. Il s'agit de ceux de Charles Coffey, vice-président de la Banque Royale du Canada, économiste très respecté, qui ajoute:

De plus en plus, les employeurs reconnaissent que l'accès à de bons programmes destinés à la petite enfance est essentiel pour recruter et conserver les parents comme employés.

On estime que les conflits entre les obligations professionnelles et familiales coûtent aux entreprises canadiennes environ 2,7 milliards de dollars en temps de travail perdu en raison des absences.

Charles Coffey est un membre très respecté de l'Ordre du Canada. Il est très actif au sein des collectivités du pays.

Certains députés n'aimeront probablement pas m'entendre citer Charles Coffey, pour quelque raison que ce soit. Je vais donc leur lire ce que David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré à ce sujet. Il a dit ceci:

Les parents, les psychologues, les sociologues et les spécialistes en santé publique comprennent intuitivement depuis longtemps l'importance du développement de la petite enfance, mais ce n'est que depuis environ 25 ans que les scientifiques, les médecins et les spécialistes en sciences sociales reconnaissent son rôle crucial. Les documents montrent clairement que l'intervention visant à améliorer la santé de la mère et de l'enfant, à soutenir les parents et à fournir une éducation préscolaire contribue à améliorer la capacité d'apprendre à six ans, ce qui rend plus efficaces les études primaires comme moyen de formation du capital humain.

Il est évident que si nous comprenons quelques éléments de la recherche sur ce sujet, si nous comprenons un peu l'analyse que font certains économistes des propositions des conservateurs, et si nous tenons compte de ce que disent ces économistes au sujet de l'avantage d'investir de l'argent dans l'éducation préscolaire et la

garde d'enfants, nous nous rendons compte que notre pays, s'il veut être concurrentiel dans l'économie mondiale, doit se doter d'un programme national de premier ordre en matière de garderies.

Il nous faut implanter un tel programme dans toutes les provinces et toutes les régions du pays. Ce programme devra s'appuyer sur les meilleures données de recherche et sur les principes que le milieu canadien des garderies a établis ces 20 à 30 dernières années, à savoir la qualité, l'universalité, le développement et l'accessibilité.

• (1555)

Le programme, si nous voulons qu'il soit efficace et que nous puissions tenir le gouvernement en place responsable de la dépenses des fonds nécessaires, devra être encadré dans une mesure législative. Par conséquent, nous insisterons pour que le gouvernement se dirige dans cette voie et nous le critiquerons lorsqu'il ne le fera pas, ce dont j'espère parler très brièvement cet après-midi.

Une critique de la proposition des conservateurs, c'est qu'il est un peu ridicule de dresser les parents qui restent à la maison contre une stratégie nationale de garderies. À mon avis, aucun député ne croit que les parents ne s'occupent pas bien de leurs enfants, et ils devraient pouvoir avoir ce choix. Cependant, dresser les parents qui décident de rester à la maison contre ceux qui décident d'aller sur le marché du travail et d'essayer de trouver des garderies de qualité, c'est pour le moins de la mauvaise foi.

Nous prenons déjà des mesures pour reconnaître la contribution que font les familles pour élever leurs enfants. Dans notre régime fiscal, il y a l'exemption de conjoint. Il y a également la déduction pour frais de garde d'enfants, dont les parents qui restent à la maison ne bénéficient pas. Cette déduction est destinée aux garderies non réglementées.

La prestation nationale pour enfants est la clé. Elle n'est accordée qu'aux parents qui sont sur le marché du travail. Encore une fois, j'invite les conservateurs, s'ils se préoccupent vraiment des familles à revenu faible ou modeste, à se joindre à moi et à exiger que le gouvernement fédéral et les provinces cessent de récupérer le supplément provenant de la prestation nationale pour enfants.

Ce programme très coûteux, qui représente plus de 1 000 \$ par enfant, est censé être destiné à nos enfants les plus à risque et les plus vulnérables. Or, parce que des parents ne sont pas sur le marché du travail, ce montant est récupéré. Par conséquent, le gouvernement récupère des fonds qui auraient pu aider des parents à revenu faible ou modeste qui décident de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

Si les conservateurs sont sincères et qu'ils veulent vraiment faire quelque chose pour les familles à revenu modeste, de manière à réduire la pauvreté chez les enfants et à offrir des services de garde à leur intention — ce que permettrait aussi, dans une large mesure, un programme national de garderies —, ils devraient se joindre à moi et lutter contre la récupération de la prestation fiscale nationale pour enfants.

Un certain nombre de mesures sont prises pour améliorer le sort des familles et des parents qui décident de rester à la maison. Nous pouvons toujours faire plus. Nous pouvons accroître la prestation fiscale nationale pour enfants. Nous pouvons trouver des façons d'aider les familles qui font ce choix, mais pas au détriment de la mise en place d'un programme national de garderies et du financement qui en assure le fonctionnement. Nous devrions améliorer toutes ces mesures d'aide pour les familles et les enfants.

Les crédits

Que devraient faire les libéraux pour relever ce défi très concret? Que devraient-ils faire pour relever le défi que leur lancent les conservateurs, le milieu des garderies et nous-mêmes? Ils devraient agir de manière plus dynamique qu'ils ne le font maintenant, et vraiment mettre en place un programme national.

J'ai demandé au ministre, tout à l'heure, comment il définissait un programme national, et il n'a pas pu répondre. S'il veut examiner la question, le ministre a actuellement une série d'ententes bilatérales. Le budget prévoit 5 milliards de dollars, mais il n'est pas encore adopté. Le ministre travaille avec nous, les néo-démocrates, afin de voir s'il n'est pas possible d'injecter l'argent dans le système et de le verser aux provinces qui en ont besoin.

• (1600)

L'hésitation ou le manque de confiance que nous constatons chez le gouvernement, le ministre et son personnel est toutefois révélateur de leur manque d'engagement véritable à mettre en place et à offrir un programme national de garderies.

Nous voulons un programme national de garderies qui soit fondé sur les meilleures études. Nous voulons un programme national de garderies qui soit prévu dans une loi et qui dispose d'un financement suffisant. Toute autre solution ne réglera rien. Elle ne permettra pas d'établir le genre de programme qu'il est possible de mettre en place, notamment si l'on tient compte de ce que nous avons fait en matière de soins de santé et d'éducation.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, les services de garde d'enfants est un sujet qui me tient particulièrement à coeur. Entre autres, j'ai siégé durant sept ans au conseil d'administration d'un centre de la petite enfance à Pont-Rouge. Mon épouse est éducatrice en garderie. Vous comprendrez donc que le débat d'aujourd'hui m'intéresse tout particulièrement.

Dans le cadre de ce débat, on a beaucoup parlé du choix des parents et de leur participation. On se rappellera qu'au Québec, il existe présentement environ 1 000 centres de la petite enfance. Ces centres sont dirigés par un conseil d'administration composé majoritairement de parents. Je dirais qu'en moyenne, il y a une dizaine de parents par centre. On a donc ici 10 000 parents qui sont directement impliqués dans les choix des services et des programmes éducatifs destinés à leurs enfants.

Je ne sais pas ce que le député en pense exactement, mais n'est-ce pas là un bel exemple d'un choix fait par les parents, destiné au mieux-être de leurs enfants?

• (1605)

[Traduction]

M. Tony Martin: Monsieur le Président, avec 7 \$ par jour, le gouvernement du Québec met des garderies de qualité à la disposition de 186 000 enfants. Voilà un bien remarquable investissement. Il mérite d'en être félicité. Je pense que c'est le Parti québécois de l'époque et Pauline Marois — qui est candidate à la direction de son parti — qui ont présenté l'initiative. Ce sont eux qui ont instauré cette approche communautaire et à but non lucratif.

Je m'en voudrais de ne pas féliciter le gouvernement de l'époque ainsi que le ministre du Développement social. Dans le cadre de ce programme national de garderies en pleine évolution, ce dernier a signé les deux premières ententes avec le Manitoba et la Saskatchewan. Nous avons été heureux de voir, dans les ententes, un engagement envers un mécanisme de prestation à but non lucratif.

Il ne fait aucun doute que le Québec a fait de merveilleuses choses, et nous devrions trouver une façon de faire de même à l'échelle du pays.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député. Je le remercie d'avoir fait campagne en faveur d'un système national d'éducation préscolaire et de garderies. Il est un fervent défenseur de l'initiative du gouvernement, et nous lui en sommes reconnaissants.

J'aimerais qu'il nous parle un peu plus des avantages économiques. Il est important que les Canadiens soient conscients de cet aspect. L'opposition officielle de Sa Majesté y fait constamment référence. Cependant, quand je regarde les propositions qu'elle a présentées, j'ai envie de lui poser une question, et j'espère avoir l'occasion de la poser au prochain député d'en face qui prendra la parole. Comment maintenir un budget équilibré? Comment les députés d'en face font-ils cadrer cela avec leurs beaux discours sur la responsabilité financière alors que, à entendre le genre de propositions qu'ils ont faites, ils préconisent un système qui coûterait des millions de dollars?

Le député a fait quelques remarques, et j'aimerais qu'il répète celles portant sur les avantages économiques. C'est une question très importante pour les familles à faible revenu.

M. Tony Martin: Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison. Les avantages économique sont extraordinaires si on y réfléchit un instant.

De plus en plus, les employeurs reconnaissent que l'accès à de bons programmes destinés à la petite enfance est essentiel pour recruter et conserver les parents comme employés. On estime que les conflits entre les obligations professionnelles et familiales coûtent aux entreprises canadiennes environ 2,7 milliards de dollars en temps de travail perdu en raison des absences.

Pour chaque dollar affecté aux programmes destinés à la petite enfance, la société récupère deux dollars de retombées économiques sous forme d'augmentation des recettes fiscales et de diminution du coût des services sociaux, de l'éducation et des soins médicaux, sans parler de l'apport des travailleurs en garderie bien rémunérés à l'économie d'une collectivité.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de poser quelques questions au député de Sault Ste. Marie. J'en profite pour le féliciter de l'incroyable dévouement dont il a fait preuve envers la mise en oeuvre d'un système de garderies exhaustif, universel, accessible, de qualité et à but non lucratif dans notre pays. Il a relevé le défi que lui avait proposé notre chef, le député de Toronto—Danforth, au tout début. Il a littéralement sillonné le pays l'été dernier, presque immédiatement après les élections. Si nous finissons par obtenir le système de garderies dont nous avons besoin, ce sera en grande partie grâce à ses efforts.

Ma question porte sur la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, présentée par le Parti conservateur, plus précisément par la députée d'Edmonton—Spruce Grove. Étant donné la faiblesse de ses arguments, la députée a feint de s'inquiéter de l'éventualité d'un système de garderies à deux vitesses.

Les crédits

Le député de Sault Ste. Marie s'est dévoué corps et âme pour ce dossier, non seulement sur le plan des émotions, mais aussi de façon très concrète. Ma question est la suivante: n'est-il pas vrai que c'est le gouvernement libéral qui, en refusant de s'engager à établir un système à but non lucratif, favorise un système à deux vitesses? Étonnamment, la députée d'Edmonton—Spruce Grove s'est dite préoccupée par la création éventuelle d'un système de garderies à deux vitesses. Or, elle enchaîne en disant qu'il faut aider ceux qui souhaitent avoir recours à des services autres que ceux fournis par le système public. Il me semble que c'est ainsi que nous pourrions nous retrouver avec un système à deux vitesses.

Le député pourrait-il nous parler précisément des dangers de la proposition du Parti conservateur?

• (1610)

M. Tony Martin: Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison. Le problème ne se limite pas à la proposition avancée par le Parti conservateur: si nous empruntons la voie que les libéraux suggèrent, qui consiste à ouvrir le régime à des activités à but lucratif aussi bien qu'à but non lucratif, nous nous retrouverons là encore avec un système à deux vitesses. C'est ce que nous observons sous la gérance du gouvernement dans notre système de soins de santé, une santé à deux vitesses.

Il nous réfléchir très sérieusement aux endroits où nous voulons investir notre argent si nous voulons obtenir le meilleur rendement pour nos familles, nos enfants et nos collectivités. Si nous continuons d'emprunter cette route, comme le suggèrent les conservateurs au moyen de cette résolution, c'est exactement ce que nous aurons. Il n'y aura pas de services de garde dans les petites collectivités éloignées, nordiques et rurales d'un bout à l'autre du pays. Les services privés et à but lucratif de garde d'enfants ne seront pas offerts là où il n'y a pas de bénéficiaires à réaliser.

Il nous incombe à tous de veiller à ce que, quel que soit le programme de services de garde que nous mettons en place, ce soit un programme national. Il le sera si nous devenons le gouvernement ou accroissons notre influence après les prochaines élections. Nous devons nous assurer que ce soit un programme vraiment national fondé sur les meilleures recherches disponibles et sur les principes énoncés par le milieu des services de garde, un programme reposant sur une loi et doté d'un financement suffisant.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, je ne doute pas de la sincérité des intentions du député pour ce qui est d'aider les familles, particulièrement celles dont les parents travaillent et doivent jongler avec diverses contraintes. Ma réticence tient au fait que l'idée d'un programme national de garderies est critiquée par un grand nombre de groupes et par la grande majorité des parents, parce qu'on créerait un programme unique pour tous. Un tel programme est critiqué, parce qu'il n'offre pas d'autres options aux familles.

Il n'offre pas d'autres options aux parents qui doivent faire différents quarts de travail. Peut-être les parents vont-ils décider de faire des quarts différents pendant un certain temps. Un parent travaillera la nuit et l'autre le jour, afin de pouvoir s'occuper de leurs enfants. Nous parlons ici d'un programme de garderies administré et réglementé par le gouvernement. Si la situation des parents ne correspond pas à la norme, ceux-ci sont coincés. Ils continueront de payer des impôts qui serviront à financer ce programme, tout en devant trouver leur propre solution de rechange, de sorte qu'ils paieront deux fois. Ils paieront pour appuyer un service qui ne leur convient pas, et ils paieront de leur poche pour envoyer leurs enfants à un service de garde qui leur convient. Autrement, ils devront

renoncer à leur revenu et rester à la maison. Le député pourrait-il formuler des remarques sur ce point?

Il a aussi dit que personne à la Chambre ne pense que les parents ne fournissent pas des soins de qualité à leurs enfants. Ce n'est pas le cas. Le ministre lui-même a dit à la Chambre — et sa déclaration est consignée dans le *hansard* — que son programme offrirait aux familles des services de garde meilleurs que ce que les parents peuvent fournir eux-mêmes. C'est une insulte aux parents qui estiment avoir les compétences voulues pour s'occuper de leurs propres enfants. Il y a au moins une personne à la Chambre qui croit que les parents ne peuvent fournir des soins de qualité, et c'est le ministre.

M. Tony Martin: Monsieur le Président, permettez-moi de dire, à la défense du ministre, que j'ai été présent chaque fois que nous avons tenu ce débat. J'ai entendu le ministre prendre la parole à plusieurs occasions. Je ne l'ai jamais entendu dire cela.

De toute évidence, les conservateurs aimeraient faire croire aux Canadiens que c'est ce que le ministre a dit, mais le ministre n'a pas dit cela. J'ai discuté avec lui et je l'ai écouté parler en public, et je sais que ce n'est pas ce qu'il croit. Ce n'est assurément pas ce que nous croyons. Selon moi, personne dans cet endroit ne croit cela. La situation confirme le fait que les députés conservateurs de l'autre côté aiment lancer des déclarations ridicules et inventer des vérités.

J'aimerais savoir si le député accepterait de me donner une liste des personnes qui ont dénoncé le programme national de garderies. Je ne sais pas qui sont ces personnes. Des gens aux quatre coins du pays, qu'une recherche permettrait peut-être d'associer au Parti conservateur, ont formulé leur opinion par téléphone ou par télécopieur. Je n'ai entendu aucun organisme digne de confiance dénoncer le programme national de garderies.

En fait, la plupart des organismes avec qui j'ai discuté et plusieurs économistes qui ont pris la parole dans cette enceinte cet après-midi laissent entendre que chaque dollar investi dans les garderies procure un rendement de deux dollars et que le programme constitue un excellent investissement.

• (1615)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a dit qu'il n'avait jamais entendu quelqu'un dénoncer le programme d'éducation préscolaire. J'ai en main un article paru aujourd'hui dans le *Calgary Sun*, où l'on rapporte les propos de la Kids First Parent Association qui fait précisément cela: dénoncer le programme. Je demande le consentement unanime pour déposer cet article.

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement unanime pour déposer l'article?

Des voix: D'accord.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Niagara-Ouest—Glanbrook. Il me fait plaisir de parler de la motion présentée par ma collègue d'Edmonton, en l'occurrence la porte-parole du Parti conservateur en matière de garde d'enfants.

Cette motion, ainsi que la politique du Parti conservateur en matière de garderies, montre qu'il est possible d'avoir un plan inclusif, universel et tourné vers l'avenir. Malheureusement, le ministre du Développement social n'est pas prêt à admettre qu'il est possible d'apporter des améliorations à son programme de garderies. Il est regrettable qu'il ait tenté de clore le débat sur cette question pour favoriser son plan institutionnel descendant.

Les crédits

Le Parti conservateur a écouté les Canadiens et a présenté une politique qui ne laisse personne pour compte. Cette politique respecte les compétences provinciales, favorise le choix de diverses formules de garderies que les parents peuvent accepter et permet ouvertement un apport culturel, linguistique, religieux et social. La politique du Parti conservateur ne correspond pas à un décret ministériel rigide proposant une formule unique pour tout le monde.

Aujourd'hui, les médias ont fait état de ce que nous savons depuis longtemps de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre du Développement social est déterminé à mettre en place, coûte que coûte, son système à deux vitesses.

Il refuse de rencontrer des experts qui pourraient suggérer des améliorations constructives à sa politique. Il refuse d'expliquer ce que 9 enfants sur 10, ceux qui n'auraient pas accès à ce programme, pourraient faire. Où iront-ils? Il refuse d'expliquer comment son plan serait immunisé contre les ratés du modèle québécois qu'il a l'intention d'imiter.

Il refuse d'expliquer comment les familles à faible revenu dont certains membres travaillent à temps partiel pourraient en profiter. Il refuse d'expliquer comment les travailleurs autonomes ou les travailleurs contractuels pourraient en profiter. Il refuse d'expliquer comment les familles rurales pourraient bénéficier de l'accès universel. Il refuse d'expliquer comment ses règlements laisseraient un choix quelconque aux travailleurs de quarts.

Il refuse d'expliquer comment le programme répondrait équitablement aux besoins des parents qui veulent élever leurs enfants dans des environnements sociaux, linguistiques, culturels et religieux minoritaires. Il refuse de discuter des dizaines de milliards de dollars que ce programme finirait par coûter. Pire encore, il refuse de prouver ses dires par des faits, des études et des preuves.

J'ai reçu bien des lettres à ce sujet, principalement de gens frustrés parce que le ministre n'écoute pas ce qu'ils ont à dire.

Voici justement une lettre que le ministre a reçue aujourd'hui de Paul Holmes, de Victoria, dont une copie m'a été adressée. Dès que le ministre s'apercevra que cette lettre ne fait pas l'éloge de sa politique, il la mettra probablement de côté. Je vais donc en donner lecture à sa place:

Lorsque j'étais enfant, vous étiez pour moi un héros. J'ai toujours dans ma collection au moins une douzaine de vos cartes de hockey. Si j'avais su alors que, un jour, vous alliez réduire à néant sept années de préparatifs que ma femme et moi avons faits, mon attitude aurait peut-être été différente.

Comme futur père (je serai père dans environ sept semaines), j'éprouve toute l'anxiété habituelle. Mais de surcroît, je suis très inquiet et plus triste encore à cause du programme national de garderies qui est proposé.

Ma femme et moi exploitons notre petite entreprise et, bien que les affaires soient stables, le revenu total de notre ménage nous situe vers le bas de la classe moyenne.

Comme nous sommes tous les deux travailleurs autonomes, nous ne touchons pas de prestations de maternité ou de paternité de l'assurance-emploi. Nous devons survivre en puisant dans nos économies.

Nous avons pris une décision il y a longtemps: avant d'avoir des enfants, il faudrait que nous ayons les moyens que l'un de nous reste à la maison pour prendre soin de notre enfant pendant les premières années. Nous sommes maintenant tous les deux dans la trentaine et nous avons décidé que le moment était venu.

Je respecte ceux qui optent pour les garderies (ou qui ne peuvent faire autrement), mais nous nous sommes préparés avec diligence et nous connaissions les sacrifices à faire pour garder nous-mêmes notre enfant au foyer. Ou du moins, nous pensions les connaître!

Nous ne répugnons pas à payer notre juste part d'impôt sur le revenu bientôt réduit de notre ménage, et nous avons accepté de perdre un revenu au complet pour nous occuper de notre enfant à la maison. Maintenant, à cause de votre proposition, nous devons aussi payer les services de garde des autres.

● (1620)

Lorsque les coûts de ce programme vont monter en flèche, chose inévitable, comme vous l'avez vous-même reconnu dans le cadre d'une entrevue télévisée, nos impôts devront également augmenter.

Et à ce moment-là, nous serons dans une situation si délicate déjà que nous serons presque certainement forcés de placer notre enfant en garderie, tout cela, malgré nos années de planification pour nous occuper de notre enfant à la maison! J'espère que vous pouvez avoir une certaine empathie pour moi. Comprenez-vous à quel point c'est tout à fait décourageant?

Les faits sont simples: si vous ne lancez pas ce programme, nous aurons un choix pour nos services de garde; si vous allez de l'avant, vous allez certes nous retirer ce choix. Si vous souhaitez ardemment aider les parents, comme vous prétendez vouloir le faire avec cette proposition, pourquoi ne pas simplement réduire les impôts de tous les parents? Cela nous aiderait certes, ainsi que les parents qui ont leurs enfants en garderie également.

À tout le moins, si vous devez faire quelque chose, veuillez prendre une mesure qui n'a pas d'effets négatifs pour nous et d'autres parents qui choisissent de s'occuper de leurs enfants chez eux! Est-ce trop demander au gouvernement que de ne pas nuire à notre nouvelle famille en détruisant tous nos projets?

La seconde lettre venait de Jean Howell, de Victoria, et elle dit ceci:

Monsieur le ministre,

J'ai eu le privilège de recevoir une copie de l'excellente lettre de Paul Holmes. Je voudrais ajouter deux points très importants du point de vue d'une dame à la retraite qui a abandonné sa carrière dans l'enseignement pendant cinq ans pour élever ses quatre enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge scolaire et qui a payé les services d'auxiliaires familiales une fois que ses enfants ont tous été inscrits à l'école.

Mes pensions actuelles sont réduites de plus de 500 \$ par mois en dollars de 2004, l'année où j'ai pris ma retraite. Elles auraient été réduites encore davantage si je n'avais pas racheté une partie des années de service ouvrant droit à pension avec mon revenu imposable. Ce rachat a entraîné une réduction du revenu familial pour une autre période de cinq ans. Au total, la décision de notre famille d'avoir quatre enfants a entraîné dix années de pertes sans que nous obtenions un allègement fiscal quelconque, si ce n'est que je n'avais aucun revenu imposable pendant cinq années où mon mari était le seul gagne-pain.

Je suis également heureuse de voir que des copies de ces lettres sont adressées à [Mme Carol Skelton]. Je crois que les membres de son caucus ont élaboré un plan très complet pour les contribuables et les parents qui donnerait un beaucoup plus grande liberté aux parents de choisir une façon de planifier l'avenir de leurs enfants.

Je vous exhorte fortement, monsieur le ministre Dryden, à examiner les idées contenues dans ces deux lettres et à écouter celles venant de la porte-parole du Parti conservateur. Je sais que lorsque vous étiez un joueur de hockey, vous deviez suivre le jeu et tout bloquer devant votre filet. Je crois qu'il est temps pour vous de laisser passer quelques idées.

En ce qui concerne les services de garde, monsieur le ministre Dryden, il est temps de voir...

Le vice-président: Je rappelle à la députée qu'elle ne peut appeler le ministre par son nom dans une citation. Je l'ai laissé passer une ou deux fois, mais il est évident que c'est une habitude de la personne qui a écrit cette lettre. Je demande à la députée d'insérer plutôt « le ministre du Développement social ».

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, je m'excuse.

En ce qui concerne les garderies, [monsieur le ministre du Développement social], le temps est venu d'examiner les idées de l'opposition et de retenir au moins celles qui s'appliquent aux garderies.

La frustration qui se dégage de ces lettres est palpable. Comme je l'ai déjà dit, il existe de nombreuses lettres semblables. Le ministre le sait. La plupart de ces lettres lui sont adressées et j'en reçois une copie.

Si le ministre a lu ces lettres, pourquoi n'en tient-il pas compte? D'après les réponses que j'ai vues, si le mot « taxe » figure ne serait-ce qu'une seule fois, la lettre est confiée au ministre des Finances. Le ministre a-t-il peur de répondre ou n'a-t-il tout simplement pas de réponse? Le ministre devrait être prêt à défendre son programme tout en étant prêt à le changer. C'est un équilibre délicat qu'il n'a pas réussi à atteindre depuis son élection l'an dernier.

Les crédits

Les Canadiens ont affirmé dans une très forte proportion qu'ils ne voulaient pas d'un programme de garderies à deux niveaux comme le proposent les libéraux. Les parents ont dit qu'ils voulaient choisir ce qui convenait le mieux à leur famille en matière de garderie. Ils ont différents besoins et ils veulent différentes options. Les politiques qui préconisent un modèle unique ne sont pas la solution. Elles ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. Les provinces ont dit plusieurs fois qu'elles devaient pouvoir prendre des arrangements qui répondent à leurs besoins précis.

Les Canadiens ne veulent pas abandonner les ruraux comme le font les libéraux. Les Canadiens veulent respecter les travailleurs de quarts, les travailleurs à temps partiel et les travailleurs à faible revenu. Il est temps que le ministre s'ouvre à des solutions constructives et innovatrices dont toutes les familles canadiennes pourront bénéficier.

• (1625)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons rien entendu de nouveau, me semble-t-il, sinon les mêmes rengaines des députés d'en face au sujet des allègements fiscaux. Je pense que bien d'autres députés nous ont fait comprendre aujourd'hui que ce n'est pas une solution qui permet de fonder un régime. Ce n'est pas une solution qui offre des choix.

La députée a beau avoir lu des lettres, je pourrais lui en lire bien d'autres qui ont été adressées à Développement social Canada et dans lesquelles on nous demandait un régime d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

Dans le discours de la députée, on ne voit pas comment ce parti pourra continuer de vanter son sens des responsabilités financières tout en finançant les allègements fiscaux qu'il promet à toutes les familles, même si ce qu'il envisage comme réductions d'impôts a quelque chose d'élitiste et vise notamment deux parents qui travaillent et gagnent 50 000 \$. J'ai peut-être mal compris. La députée voudra peut-être préciser aux Canadiens à l'écoute ce qu'elle entend par des allègements fiscaux et aussi ce qu'elle veut dire lorsqu'elle parle d'autres initiatives. Je n'ai rien entendu à ce sujet.

D'autres députés ont dit plus tôt qu'ils ont l'intention de respecter les accords de principe signés par le gouvernement. Cinq accords du genre ont été signés avec les provinces. Les conservateurs vont accorder des allègements fiscaux. Ils vont également permettre des garderies dans des églises et diverses autres structures. Ce sont là des coûts qui n'ont pas été chiffrés.

J'aimerais que la députée fasse connaître les coûts aux Canadiens. J'aimerais qu'elle me dise également comment les conservateurs vont réussir à faire ces dépenses tout en maintenant l'équilibre du budget, comme nous avons su le faire durant huit années d'affilée.

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, je dirai à la secrétaire parlementaire et à tous les députés ministériels, comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, que nous respecterons les ententes qu'ils auront signées avec les provinces. Lorsque le temps viendra, les Canadiens verront nos politiques et ce qu'elles pourraient coûter, et ils verront comment nous donnerons raison aux économistes.

Les autres partis font beaucoup de suppositions au sujet de nos politiques, mais ce qui importe au fond, c'est ce que le gouvernement fait et comment le ministre du Développement social rend compte de tout ce qu'il a fait.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de poser une ou deux questions à la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar. Je l'ai écoutée attentivement. Je n'ai pas assisté à tout le débat sur la

question, mais j'ai entendu les commentaires du député de Regina—Qu'Appelle et j'ai lu l'article dont il a parlé.

Tout bien considéré, une chose m'inquiète beaucoup. Lorsque j'essaie de comprendre la logique de la position du Parti conservateur, je m'inquiète beaucoup de voir à quel point ce parti déforme le programme de garderies qui est proposé.

Affirmer, comme on le fait dans cet article qui a été présenté comme un reflet fidèle de la position des conservateurs, que le programme proposé n'offre qu'un seul modèle, qu'il ne sera accessible qu'à quelques familles, qu'il ne comportera aucune option et que toutes les garderies ne seront ouvertes que de 9 à 5, est tout à fait faux. C'est inexact.

J'aimerais entendre les commentaires de la députée. Comment le fait de déformer les avantages que pourraient présenter les programmes proposés peut-il aider à répondre aux besoins à l'égard d'un système de garderies complet, souple et adapté aux besoins des régions rurales et urbaines, ainsi qu'aux besoins des travailleurs de quarts et autres?

Deuxièmement, et très brièvement, pourquoi les députés conservateurs, lorsqu'ils parlent des garderies, ne reconnaissent-ils presque jamais la valeur de l'éducation préscolaire, qui s'ajoute aux services de garde et aux soins prodigués par les parents? Je n'aime pas utiliser le mot jamais, mais dans toutes leurs déclarations, je ne les ai jamais entendus reconnaître les avantages évidents de l'éducation préscolaire pour les enfants...

• (1630)

Le vice-président: La députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar a la parole.

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, la députée devrait aller lire, dans le *hansard*, la déclaration de notre chef à l'occasion du débat sur notre première motion de l'opposition sur les garderies. Il a dit que sa femme et lui avaient choisi d'envoyer leurs deux enfants à la garderie, et il a parlé de leur utilisation des services de garde et des avantages qui y sont liés.

J'aimerais parler de mes propres enfants et de ma situation familiale.

J'ai une fille qui devait faire garder ses enfants. Étant travailleuse de quart, elle a dû engager une jeune femme qui est allée vivre chez elle. Elle n'avait pas accès à des services de garde ou à un programme de garderies pour ses filles à l'époque. Mon fils est handicapé et il doit s'occuper de ses deux filles. Sa famille et lui ne peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants à la garderie dans leur région. Ils ne bénéficient d'aucune aide pour se prévaloir des services de garde. J'ai un autre fils dont l'épouse est restée à la maison pour s'occuper de leur fille jusqu'à ce qu'elle entre à l'école. Cela n'a pas été facile pour eux. J'ai été très chanceuse de pouvoir rester à la maison pour élever mes enfants.

Le pays regorge de merveilleuses garderies et de travailleurs extraordinaires. J'ai visité certaines des premières et parlé à certains des seconds. Le Canada est un pays marqué par la diversité; or, tout ce que je vois, c'est un programme uniforme offert par le gouvernement du Canada.

Les crédits

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, au moment où je m'apprête à prendre la parole devant la Chambre ce soir, je suis plutôt inquiet et attristé. Je suis attristé du fait que le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux antérieurs ont continué de saper et d'éroder le tissu social qui a fait du Canada le formidable pays qu'il est aujourd'hui.

Le tissu social auquel je fais allusion, c'est la famille et son importance dans la société canadienne. Je trouve cela troublant, non, répréhensible, que le gouvernement actuel continue de saper la famille comme cellule de base, et le fait que ce gouvernement continue de démanteler les choses que la famille représente, que ce soit par le projet de loi C-38 et, dans sa sagesse infinie, la modification de la définition du mariage ou, maintenant, par la sociologie appliquée et l'idée de faire élever nos enfants par l'État.

Comme Canadiens, nous devrions être attristés et inquiets de constater que ce gouvernement continue de nous faire suivre la voie de la décadence morale. Nous devons défendre avec vigilance ce qui est bon pour la famille.

Nous devons nous méfier du programme d'action clandestin des libéraux en matière de sape de la famille. Permettez-moi de vous donner quelques exemples précis de la façon dont le gouvernement actuel a agi de manière discriminatoire contre la famille dans le cadre de son programme d'action clandestin.

D'abord, les impôts. Le gouvernement tente d'acheter les Canadiens en dépensant sans compter les deniers publics, mais il continue de faire de la discrimination contre les familles quant à la façon dont celles-ci sont imposées. Par exemple, si elles avaient droit au fractionnement du revenu, les parents choisissant de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants disposeraient peut-être de plus d'argent et d'options.

Au coeur de cette question se trouve le droit du père et de la mère de choisir. Le débat sur les garderies au Canada devrait porter sur la capacité de choisir, pas sur un régime à deux vitesses, comme le propose le gouvernement libéral, ni sur un programme géré par un gouvernement miné par les scandales qui n'a jamais réussi à mettre en oeuvre un programme à temps et en respectant son budget.

Les programmes bureaucratiques comme le programme national de garderies proposé ne fonctionnent tout simplement pas. Ils ne fonctionnent certainement pas aussi bien que l'amour nourricier d'une mère et d'un père.

Ce gouvernement arrogant voudrait nous faire croire qu'il peut élever des enfants mieux que leur père et leur mère. C'est absolument insensé. C'est insultant pour les parents. Qui donc croit être le gouvernement et pourquoi estime-t-il avoir raison?

Dans un article intitulé « Les soins de la mère sont essentiels au développement des enfants », l'auteur traite du programme national de garderies en ces termes:

Ce n'est pas que le monde n'a pas fait l'expérience du désastre qu'un régime national de garderies peut causer dans un pays. L'Union soviétique, durant le régime communiste, obligeait toutes les mères à travailler et à confier leurs enfants à un système de garderies géré par l'État. Durant le régime communiste, la société est devenue dysfonctionnelle pour de nombreuses raisons, comme en témoignent sa criminalité élevée, l'incidence de l'alcoolisme, du divorce et des avortements, un taux de natalité extrêmement bas, etc. Une des raisons de ce dysfonctionnement tragique a été citée par l'ancien premier ministre soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, dans son livre intitulé *Perestroika: New Thinking for Our Country and the World* (1987), où il dit que le dysfonctionnement est attribuable, en partie, à la séparation des enfants d'avec leur mère dans leur jeune âge et à leur placement dans des garderies gérées par l'État. Cela constitue, selon lui, un des principaux facteurs qui ont entraîné l'effondrement de la société russe.

Certes, le plan proposé ne forcera pas les parents à confier leurs enfants à un système de garderies administré par le gouvernement,

mais la hausse des impôts qui résultera de l'établissement de ce système rendra moins intéressante pour les parents l'option de prendre soin de leurs enfants à la maison.

Ce que la plupart des parents souhaitent avoir, c'est le choix entre plus d'options. Pourquoi le gouvernement s'oppose-t-il tant à ce que les parents aient accès à davantage d'options? Les parents devraient avoir le choix entre un régime public de garderies, la possibilité de prendre eux-mêmes soin de leurs enfants à la maison et la possibilité de confier à un proche la garde de leurs enfants à la maison.

Lorsque je suis né, ma mère a interrompu une brillante carrière. Elle a choisi de rester à la maison pendant quelque temps pour élever ses trois enfants et pour être plus souvent avec eux. Notre famille ne pouvait pas se le permettre davantage que la plupart des familles de travailleurs aujourd'hui, mais c'est le choix que mes parents ont fait en toute liberté.

Les parents de ma femme ont aussi choisi de rester à la maison pour élever leurs enfants. Ma belle-mère, une artiste accomplie, a pris soin chez elle de ses quatre fils et de sa fille. Elle a fait des sacrifices, non pas parce qu'elle était obligée, mais plutôt parce que c'était son choix.

Ma femme a bien réussi dans le monde des affaires. Comme nombre de personnes de notre génération, elle a pris la décision de poursuivre sa carrière tout en élevant sa famille. Lorsque nous avons décidé d'avoir des enfants, nous tenions à être bien entourés par notre famille, pour qu'elle nous aide à nous acquitter de la tâche très importante qui consiste à élever des enfants. Nous voulions confier nos enfants à nos parents, et non à un système public. Nous avons été très chanceux d'avoir cette possibilité. Il y a beaucoup de parents aujourd'hui qui aimeraient pouvoir en faire autant.

•(1635)

Les grands-parents font partie intégrante de toute famille. Malheureusement, beaucoup de familles aujourd'hui ne peuvent pas compter sur les grands-parents, mais cela ne signifie pas que ce genre d'option n'existe pas.

À mesure que notre population continue de vieillir, de nombreuses personnes âgées voudraient avoir la possibilité de gagner un peu d'argent en mettant à profit leurs merveilleuses qualités à titre de gardiennes d'enfants. Évidemment, nombre d'entre elles n'ont pas la formation officielle que doivent posséder les professionnels des services de garderie aujourd'hui. Néanmoins, elles n'en sont pas pour autant moins efficaces. Ces personnes possèdent la sagesse acquise au fil des années passées à bâtir notre pays pour en faire ce qu'il est aujourd'hui. Elles y sont arrivées grâce à leur détermination, leur persévérance et leur adhésion aux valeurs familiales.

Les travailleurs des services de garderie ne sont pas les seuls à être capables de créer un milieu enrichissant pour nos enfants. Les parents devraient avoir le droit de choisir.

Permettez-moi de parler à la Chambre des Langley. Sandra et David sont des amis à nous qui ont décidé de faire l'école à la maison pour leurs enfants. Ils ne reçoivent aucune compensation financière pour ce qu'ils font. En fait, ils ont même dû faire des sacrifices financiers. Ce sont tous les deux des professionnels qui poursuivent de belles carrières. Lorsqu'ils ont commencé à avoir des enfants, ils ont décidé que l'un d'entre eux resterait à la maison pour élever et éduquer les enfants.

Les crédits

Permettez-moi de donner à la Chambre un autre exemple, celui d'une famille qui a fait des sacrifices financiers en décidant qu'un parent resterait à la maison pour s'occuper des enfants. La famille Koolsbergen a non seulement décidé qu'un parent resterait à la maison pour s'occuper des enfants d'âge préscolaire, mais aussi pour leur dispenser ensuite un enseignement à domicile, expérience qui fut d'ailleurs couronnée de succès. Le fils aîné vient tout juste de terminer sa première année à l'université avec d'excellentes notes.

Le projet du gouvernement libéral ne fait aucune place aux familles comme les Langley et les Koolsbergen. Le ministre de l'ingénierie sociale dit que les parents ne sont pas capables de s'occuper eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants et qu'il n'y a que les professionnels qui peuvent s'en charger. C'est peut-être une solution, mais ce n'est pas la seule.

Voici ce qu'on pouvait lire dans un éditorial du *National Post* le 26 octobre 2004:

Les interactions instinctives et empreintes d'amour entre les parents et leurs enfants sont le meilleur gage d'un enfance saine sur le plan psychologique et physique. Ce sont là des choses qui ne s'enseignent pas dans les facultés d'éducation [...] Les parents devraient avoir une vaste gamme de possibilités en ce qui concerne les soins et l'éducation dispensés à leurs enfants. Notre priorité devrait être de préserver les possibilités existantes — qu'elles soient offertes par le secteur privé ou le réseau social — et non pas d'emprisonner les enfants dans un programme unique.

Le gouvernement induit la population en erreur au sujet des services de garde. Il n'a pas de plan à cet égard, il n'en a jamais eu et il ne pourra jamais mettre en oeuvre un plan qui soit juste, équitable et à la portée de tous les Canadiens. Les libéraux sont en train de créer un système de garderies à deux paliers au Canada, un qui correspond au plan libéral, et l'autre pour le reste des personnes concernées qui doivent se débrouiller seules. Le gouvernement prévoit de l'argent pour certains, mais rien pour la plupart.

Le système de garderies à deux paliers ne répond pas aux besoins de la majorité des parents. Si nous voulons que le gouvernement intervienne dans la vie de nos enfants, le choix doit demeurer la considération première.

Les libéraux ne sont pas honnêtes par rapport au coût du programme. Ils ont engagé 5 milliards de dollars sur cinq ans, mais moins de 1 milliard de dollars sera octroyé la première année, et le coût réel sera nettement supérieur à 5 milliards de dollars. Ce sont malheureusement les contribuables qui finiront par devoir payer la note. Nous sommes ceux qui finiront par payer pour un système qui n'accroîtra que de 7 à 10 p. 100 le nombre de places réglementées et subventionnées en garderie. Vous avez bien entendu. Il faudra plus de 5 milliards de dollars pour augmenter de 7 à 10 p. 100 le nombre de places en garderie.

Quand on a posé la question des coûts à long terme des garderies au ministre de l'Ingénierie sociale, ce dernier a répondu: « On ne sait pas vraiment. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de le savoir puisque c'est l'avenir qui en décidera. » J'ai l'impression que le ministre s'en fiche parce qu'au bout du compte, ce ne sera pas son problème, mais bien celui de quelqu'un d'autre. Ce sera le problème d'un gouvernement de demain. Autrement dit, le gouvernement ne voit rien de mal dans le fait de prendre aujourd'hui des engagements financiers que mes enfants, les enfants de mes électeurs et toute leur génération devront assumer demain.

Il semblerait que le gouvernement ait des intentions cachées en ce qui concerne non seulement le programme, mais aussi les coûts réels. En plus de consacrer des dizaines de milliards de dollars par année à ce programme, les libéraux ne font pas confiance aux parents; ils ont si peu confiance en eux qu'ils ne leur accordent même pas le choix d'élever leurs enfants comme bon leur semble.

Ce programme de garderies ne donnera aucun choix à ceux qui ne rentrent pas dans le moule rigide qu'impose le gouvernement. Les travailleurs de quarts, les parents à la maison et tous ceux qui vivent dans des circonscriptions rurales comme Niagara-Ouest—Glanbrook n'auront pas accès à ce programme, mais ils auront amplement l'occasion de le financer. Tout comme ceux qui décident d'envoyer leurs enfants dans des écoles chrétiennes, ils seront obligés de payer pour un système, sans profiter des avantages d'un autre.

Si nous décidons de laisser le gouvernement s'impliquer dans nos vies, le choix devrait toujours être un facteur déterminant. Le Parti conservateur est d'avis que les parents devraient avoir le choix. Le Parti conservateur reconnaît que les parents sont les mieux placés pour décider comment prendre soin de leurs enfants et comment les éduquer. Le plan que préconisent les conservateurs est universel et équitable. Il accordera des subventions en espèces directement aux parents. Il permettra aux parents de choisir comment prendre soin de leurs enfants. Le Parti conservateur traitera tous les parents et toutes les familles de la même façon.

● (1640)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, le député de Perth—Wellington ne devrait pas mettre des mots dans la bouche du ministre. Le ministre n'a jamais dit que les parents étaient incapables. Il n'a jamais dit cela, bien au contraire.

Quant à des intentions cachées, parlons de celles des députés d'en face. J'ai posé une question très importante. J'ai demandé au député qui est intervenu avant celui de Perth—Wellington, qui est le porte-parole de son parti, de nous dire exactement ce que propose ce parti. Est-ce que ce sont des réductions d'impôt? Des ententes de principe avec les provinces? D'autres mesures?

Je vais dire au député ce que le gouvernement a fait pour aider les familles qui ont des enfants. La prestation nationale pour enfants est un paiement mensuel, exempt d'impôt, qui aide plus de 80 p. 100 des familles. La prestation pour enfants handicapés et le Régime de pensions du Canada offrent un soutien du revenu aux familles à faible revenu qui s'occupent d'enfants handicapés. Il y a la prestation pour personne à charge admissible qui est accordée aux parents seuls, divorcés, séparés ou veufs sans enfants. Il y a le congé parental que nous avons mis en vigueur. Je pourrais continuer. En fait, je ferai ces observations dans mon allocution plus tard.

Nous n'avons pas d'intentions cachées, mais je poserai au député la même question que celle que je pose depuis ce matin. Quelle solution les conservateurs proposent-ils? Nous n'entendons parler que d'allègement fiscal. Cet allègement fiscal représente 400 \$ pour un parent qui décide d'aller sur le marché du travail, ou qui doit travailler, s'il s'agit d'une mère seule qui veut se sortir de la pauvreté et qui veut bénéficier d'un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

J'ai connu les trois situations, comme je l'ai dit plus tôt. Je suis restée à la maison avec mes enfants. Puis, un grand-parent s'en est occupé. Je les ai également inscrits dans un centre d'éducation préscolaire et de garde. Personne, de ce côté-ci de la Chambre, ne s'oppose à ce qu'on donne aux familles le choix de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants. En fait, nous leur avons accordé des avantages.

Que fera le parti du député pour équilibrer le budget, tout en proposant des réductions d'impôt?

M. Dean Allison: Monsieur le Président, il est bon de voir que les libéraux comprennent enfin que nous parlons depuis un bon moment de la notion de choix.

Les crédits

Ce qui me préoccupe, c'est ce trou noir de 10 milliards de dollars. Nous savons déjà que les libéraux n'ont aucune idée d'où viendra cet argent, de qui assumera ces coûts et de la façon dont le système sera mis en place. Les propos entendus sont assez trompeurs. Le montant de 5 milliards de dollars n'est en fait qu'une mise de fonds initiale pour lancer le projet. Le milliard de dollars auquel j'ai fait allusion, et ce sera moins que cela, ne financera rien du tout au cours de la première année.

J'en reviens encore à ce que j'ai dit dans mon discours. Nous pensons que les parents devraient avoir un choix. Si ceux-ci souhaitent faire appel à des fournisseurs de services de garde locaux, qu'il s'agisse d'une voisine, d'une dame âgée, de leur mère ou de leur belle-mère, ils devraient avoir la possibilité de le faire.

Ils devraient aussi être indemnisés, que ce soit au moyen d'un allègement ou d'un stimulant fiscal, parce qu'ils ne font pas appel au programme national de garderies. Les gens ne pourront pas tous profiter de ce programme, dépendant de l'endroit où ils vivent.

• (1645)

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole pour réagir à l'intervention de mon collègue conservateur. Au Québec, comme tout le monde le sait, le système de garderies offre différentes façons de garder les enfants. Il y a des installations qui regroupent plusieurs enfants et il y a également les agences de garde en milieu familial qui se sont développées depuis une vingtaine d'années sur notre territoire.

Pour les enfants, les garderies sont un lieu de socialisation, de dépistage et également un lieu de prévention. C'est un outil collectif que le Québec s'est donné pour assurer un service adéquat pour les enfants et, également, pour répondre aux besoins des parents. Comme l'indiquait mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier, il y a 1 000 garderies qui impliquent entre 10 000 et 15 000 parents sur le territoire du Québec, grâce à une grande participation du Québec.

Je voulais insister également sur les agences de garde en milieu familial qui font partie du système de garderies au Québec. On les retrouve dans les localités et elles peuvent également s'adapter aux besoins des parents. Ce ne sont pas de grandes installations. Ce sont des parents qui gardent les enfants à domicile, mais ils sont supervisés par des professionnels.

Je me posais la question suivante. Lorsqu'il y a des parents qui ont de la difficulté à avoir accès aux services de garde, les agences de garde en milieu familial peuvent répondre à leurs besoins, un peu comme les commissions scolaires vis-à-vis des écoles. Devrait-on développer des écoles privées individuelles pour des parents qui, à un moment donné, ne peuvent pas permettre à leurs enfants d'aller à l'école? De la même manière, les garderies font partie d'un système public. Le discours de mon collègue conservateur m'embête un peu à ce sujet.

[Traduction]

M. Dean Allison: Monsieur le Président, les gens qui vivent dans des circonscriptions rurales ou des circonscriptions éloignées des grands centres doivent quand même avoir un choix et je ne crois pas qu'une seule solution convienne à tout le monde.

Nous comprenons qu'il existe un système de garderie, ce qui est très bien. Les gens ont besoin de cette option. Ce que nous disons, c'est qu'une même solution ne peut convenir à tout le monde. Notre collègue a mentionné qu'il y a diverses options au Québec. C'est ce que nous proposons, mais nous devrions donner aux familles des choix. Des parents veulent s'occuper de leurs enfants. Nous ne

devrions pas leur refuser ce droit et cette possibilité. Nous ne devrions pas les forcer à inscrire leurs enfants dans un autre système.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, investir dans les enfants et les familles, c'est là une des meilleures façons d'améliorer le tissu social et économique du Canada.

Le gouvernement du Canada le sait et a mis au point une stratégie globale en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui permettra de répondre aux besoins de nos familles et de leurs enfants.

Comme chaque famille est unique, notre stratégie offre un choix réel qui respecte les diverses priorités et situations des familles canadiennes.

[Traduction]

La motion dont nous sommes saisis laisse entendre que le plan du gouvernement pour soutenir l'éducation préscolaire et la garde d'enfants au Canada crée un système à deux vitesses. C'est le mythe répandu par les députés d'en face.

Notre collègue d'Edmonton—Spruce Grove croit que l'approche du gouvernement libéral à l'égard de la garde d'enfants et de l'éducation préscolaire fait fi des caractéristiques bien particulières de chaque province et des défis qui leur sont propres relativement aux familles. La députée prétend que le gouvernement fédéral fait de la discrimination à l'égard de certains types de familles. Avant de parler de ces idées fausses, je voudrais mettre en contexte le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris des mesures sur plusieurs fronts pour appuyer les familles et les enfants. J'attends encore une réponse de nos vis-à-vis pour savoir exactement ce que les conservateurs vont faire pour appuyer les familles et les enfants et conserver une attitude responsable sur le plan financier.

Les familles à faible revenu ont besoin d'un soutien accru. En fait, le gouvernement fédéral a déjà mis en oeuvre la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants. On aide ainsi plus de 3,5 millions de familles à faible revenu à supporter les coûts reliés à l'éducation de leurs enfants. Cette somme va être portée à dix milliards de dollars. Le gouvernement fédéral a aussi ajouté une clause d'exclusion pour élever des enfants au Régime de pensions du Canada. On s'assure ainsi que les parents qui ont réduit leurs heures de travail à temps plein pour élever leurs jeunes enfants ne touchent pas des pensions réduites plus tard dans leur vie.

De plus, les familles qui élèvent un enfant handicapé doivent assumer des coûts supplémentaires. Pour cette raison, le gouvernement fédéral a lancé des mesures comme la Prestation pour enfants handicapés et d'autres initiatives fiscales.

En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada aide également à améliorer et à étendre un éventail de programmes d'éducation préscolaire. De plus, il étend des projets comme Comprendre la petite enfance à au moins 100 collectivités de plus dans tout le pays. Ainsi, les collectivités auront les renseignements dont elles ont besoin pour veiller à ce que leurs enfants soient prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école.

Les crédits

• (1650)

[Français]

Tous ces programmes sont importants, car ils viennent valider le rôle essentiel que jouent les parents auprès de leurs enfants. Contrairement à ce que disent nos collègues de l'autre côté de la Chambre, nous valorisons le rôle joué par les parents auprès de leurs jeunes enfants.

Malgré tous les avantages que présentent ces initiatives et ces mesures incitatives, nous devons en faire davantage pour les familles et les enfants. Nous devons également reconnaître que les besoins des familles et de leurs enfants continuent d'évoluer.

Par le passé, les mères canadiennes ont joué un rôle essentiel pour ce qui est de répondre aux besoins affectifs et intellectuels de leurs jeunes enfants, et elles continuent de le faire. Or, c'est un fait que, aujourd'hui au Canada, sept femmes sur dix ayant des enfants d'âge préscolaire sont dans la population active. En d'autres termes, on compte au Canada 1,4 million d'enfants de moins de six ans dont la mère travaille en dehors de la maison. Cependant, nous disposons de places de garde d'enfants réglementées pour moins de 20 p. 100 d'entre eux.

Je trouve qu'il est très important de tenir compte de ces chiffres. L'autre côté n'en tient pas compte.

Le Canada doit en faire davantage. Des études indiquent clairement que la voie du succès pour les enfants passe par des programmes d'apprentissage destinés aux tout-petits. Non seulement ces programmes facilitent le développement affectif et intellectuel des enfants, mais ils permettent également à de nombreux parents de travailler, s'ils choisissent de le faire.

[Traduction]

J'insiste sur ce point. Beaucoup de familles à faible revenu ont du mal à joindre les deux bouts parce qu'elles n'ont qu'un revenu. Si on offre des choix de garderies à prix abordable aux parents qui veulent profiter d'une plus grande souplesse et de meilleures occasions, ils pourront chercher et trouver des emplois qui leur permettront d'accroître leur qualité de vie.

Il vaut la peine de mentionner d'autres arguments d'ordre économique. Je pense que certains députés en ont déjà parlé aujourd'hui. Les parents qui ne disposent pas de garderies acceptables quittent souvent plus tôt leur travail ou y arrivent plus tard pour prendre soin de leur enfant. En plus d'être une source supplémentaire d'anxiété pour les parents, l'absence de garderies adéquates sape aussi la productivité des employeurs.

Il n'est pas étonnant que la recherche indique que d'investir dans des services pour les jeunes enfants et leur famille, y compris les enfants de familles à revenu modéré, produit des retombées considérables. Chaque dollar investi génère au moins deux dollars de revenus, que ce soit en recettes fiscales accrues ou en coûts moindres dans les domaines des programmes sociaux, de l'éducation et de la santé. Cet argument a déjà été débattu aujourd'hui.

[Français]

Pour toutes ces raisons sociales et économiques, nous devons investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Nous répondons ainsi aux besoins des Canadiens qui ont clairement exprimé leur opinion en la matière. Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens estiment que la garde des enfants doit servir, en premier lieu, à favoriser le développement de ceux-ci. Quatre-vingt-cinq pour cent s'entendent pour dire que le gouvernement fédéral doit aider les provinces et les territoires à offrir des places de garde d'enfants à la fois abordables et de grande qualité.

Le gouvernement du Canada réagit aux préoccupations des Canadiens. En 2003, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu une entente sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Sur une période de cinq ans, le gouvernement du Canada transférera plus d'un milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour les aider à améliorer et élargir leurs programmes et leurs services dans ce domaine crucial. Plus tard, cela représentera plus de 350 millions de dollars par année.

Pourtant, même cet investissement de taille ne suffit pas. Le futur de nos enfants nécessite une approche plus globale. C'est pourquoi, dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires pour mettre sur pied un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le gouvernement fédéral a confirmé, dans son budget de 2005, qu'il allait investir 5 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans pour une telle initiative.

• (1655)

[Traduction]

Depuis plusieurs mois, le ministre du Développement social travaille avec ses homologues provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une vision nationale pour le système, basée sur quatre principes fondamentaux: la qualité, l'universalité, l'accessibilité et le développement.

Ces ententes de principe établiront notre vision globale, ainsi que les principes et les objectifs fondamentaux du système de garderies et d'éducation préscolaire, à savoir des objectifs clairs et mesurables, les secteurs admissibles pour l'investissement et les niveaux de financement, des mesures strictes de reddition de comptes, la promesse d'une collaboration mutuelle pour ce qui est des connaissances et des meilleures pratiques, et un engagement de la part des provinces et territoires à élaborer un plan d'action pour le nouveau financement, en consultation avec les citoyens et les intervenants, d'ici décembre cette année.

Dans les dernières semaines, le ministre a signé de telles ententes de principe avec ses homologues au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse afin que ces provinces puissent élaborer un système d'éducation préscolaire et de garderies de qualité. Le ministre pense conclure des ententes semblables avec les autres provinces et territoires d'ici peu.

J'aimerais répéter ce que le ministre a dit à la Chambre. Il a dit qu'il s'agira d'une augmentation de 105 p. 100 pour la Colombie-Britannique, de 121 p. 100 pour l'Alberta, de 95 p. 100 pour la Saskatchewan, de 132 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick et de 90 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse. Je pourrais parler longuement à propos du nombre de places supplémentaires que créera l'initiative du gouvernement fédéral.

[Français]

L'enthousiasme dont font preuve les cinq provinces participantes à l'égard de cette initiative nationale en dit long. Pourtant, pour une raison qui n'apparaît pas clairement, l'honorable députée d'Edmonton —Spruce Grove et son parti pensent que, par ce système, le gouvernement du Canada impose sa volonté aux provinces et aux territoires.

La motion qui nous est présentée accuse le gouvernement de ne pas tenir compte des besoins particuliers des différentes provinces et des différents territoires au chapitre de la garde d'enfants. Elle laisse entendre que le gouvernement fait de la discrimination à l'encontre des familles à faible revenu ou des personnes qui travaillent par postes ou par quarts.

Les crédits

Permettez-moi de corriger ces fausses déclarations faites par le parti de l'opposition.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en sont à des étapes différentes dans chaque province et territoire. Les besoins et les circonstances sont différents pour chacun. C'est la raison pour laquelle les ententes de principe donnent aux gouvernements provinciaux et territoriaux la souplesse nécessaire pour améliorer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comme bon leur semble.

Dans notre cadre national, nous reconnaissons que les provinces et les territoires comptent sur un mélange de services à but lucratif et sans but lucratif réglementés. Nous leur permettons de continuer à définir leurs propres priorités, pourvu que leurs choix respectent les principes de base suivants: qualité, universalité, accessibilité et développement de l'enfant.

[Français]

Le gouvernement ne tente pas d'imposer une mentalité unique à ses partenaires. Au contraire, le cadre national qui donne de l'importance au choix permet de reconnaître que chaque province et territoire a des besoins et des priorités qui lui sont propres. Contrairement à ce qui est avancé dans la motion qui est devant nous, le gouvernement tient bien compte du fait que chaque province est unique et qu'elle est confrontée à des situations particulières.

Le gouvernement ne fait pas non plus de discrimination envers certaines familles. Grâce à ce cadre national, des programmes et des services viendront répondre aux différents besoins et choix des familles où vivent de jeunes enfants — qu'elles vivent dans un milieu rural ou urbain, ou qu'elles aient besoin de services de garde de 9 heures à 17 heures ou de 5 heures à 9 heures. Cette flexibilité existe; c'est aux provinces de décider.

En effet, la nouvelle initiative comprendra une gamme de mesures de soutien destinées aux garderies familiales réglementées, aux garderies éducatives, aux services d'aide à l'enfance et au préscolaire. Cette initiative est déjà très développée dans ma province, le Québec.

Ces programmes seront adaptés aux besoins particuliers des communautés rurales et urbaines. Cela suppose davantage de places à temps partiel, des heures souples pour les parents qui font du travail posté, de l'aide aux familles à faible revenu ou des programmes qui répondent à différents besoins culturels ou linguistiques.

J'ai justement eu l'occasion d'assister, en compagnie du ministre du Développement social, à l'ouverture d'une garderie dans mon comté, Ahuntsic. Les enfants proviendront de toutes les communautés culturelles, et les éducateurs parleront plusieurs langues. J'ai vécu cette expérience avec ma plus jeune qui a fréquenté une garderie de la communauté hellénique de Montréal, où les enfants font l'apprentissage de trois langues: le français, le grec et l'anglais.

• (1700)

[Traduction]

Encore une fois, le gouvernement fédéral ne dresse pas un type de famille contre un autre, et il ne pense pas qu'une vision de la famille est meilleure qu'une autre. Nous, de ce côté-ci, croyons qu'il existe divers types de famille et que chacun a le droit de choisir, comme l'ont fait valoir les députés d'en face. En fait, nous leur offrons un vrai choix.

Le gouvernement a élaboré un cadre pour l'éducation préscolaire et la garde des enfants qui respecte les caractéristiques particulières de la famille canadienne sous toutes ses formes.

Je vais donner deux exemples qui illustrent de quelle façon l'entente permet aux provinces de répondre aux besoins particuliers de leurs collectivités.

Je tiens à souligner que les députés d'en face ont dit qu'ils respecteraient les ententes de principe. Maintenant qu'une entente de principe a été conclue, l'Ontario va de l'avant avec sa Stratégie Meilleur départ, qui insiste sur le fait que les enfants sont disposés à apprendre. Dans le cadre de cette stratégie, la province augmentera le nombre de programmes dans toute la province pour les enfants qui fréquentent la maternelle et le jardin d'enfants. Cette initiative assurera une journée complète d'apprentissage et de services de garde à un coût abordable.

Par ailleurs, le Manitoba va investir afin d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des programmes d'éducation préscolaire et de garde des enfants. Ces améliorations prendront la forme d'une augmentation du nombre de places en garderie, d'une hausse des subventions et d'une amélioration des conditions salariales et des possibilités de formation pour les travailleurs et travailleuses en garderie.

Le gouvernement du Canada n'a pas imposé ces priorités à l'Ontario et au Manitoba. Les provinces ont établi, dans le cadre de l'entente de principe, leurs propres priorités qui répondront aux besoins des familles et de leurs localités respectives. Il en sera de même pour les autres ententes de principes. Elles seront fondées sur le respect mutuel et la collaboration, et tiendront compte des meilleurs intérêts de nos familles et de nos enfants.

J'aimerais terminer sur une note personnelle. Comme je l'ai dit plus tôt, en tant que mère de deux enfants, je comprends les défis que doivent relever les parents et les exigences concurrentes de la vie professionnelle et de la vie familiale. Mes enfants étaient âgés de un an et demi et de trois ans et demi quand j'ai été élue. Je comprends aussi que tous les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. C'est ce que je voulais et je suis certaine que c'est le cas de tous les députés.

[Français]

Je suis persuadée que la stratégie du gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est positive pour notre pays. Je crois qu'elle tire partie de la volonté de tous les gouvernements de faire de leur mieux pour les familles canadiennes, tout en respectant le fait que ce sont les parents qui, en bout de ligne, déterminent comment ils souhaitent élever leurs enfants. Je le répète — ou peut-être faut-il le dire en anglais —, ce sont les parents qui déterminent comment ils souhaitent élever leurs enfants. On a toujours respecté cela, contrairement à ce que l'opposition dit.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Eleni Bakopanos: Ils sont bons pour critiquer, mais pas pour écouter.

Ce qu'il faut retenir, c'est la notion de choix. C'est cela la différence. Notre cadre national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants donne aux provinces et aux territoires la possibilité de choisir comment assumer leurs responsabilités envers les familles et les enfants. Il donne aux parents davantage de souplesse et de possibilités quant aux manières de stimuler leurs enfants sur les plans affectif et intellectuel.

Les crédits

[Traduction]

Pour toutes ces raisons, je ne peux appuyer la motion présentée par la députée d'Edmonton—Spruce Grove. Elle ne propose pas de choix réel, comme je l'ai dit. Il ne fait aucun doute qu'on n'établira pas du jour au lendemain un système d'éducation préscolaire et de garderies dans les provinces et les territoires. Nous avons accepté cela. Il faudra du temps et un engagement soutenu, mais je crois que le cadre national en matière d'éducation préscolaire et de garderies jette de bonnes bases pour que cela se concrétise. Voilà ce que nous visons et voilà pourquoi le ministre parle toujours de la façon que nous avons établi le système de soins de santé et le système d'éducation au Canada.

Le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires et les familles canadiennes partagent une vision. C'est une vision, non une réduction d'impôt, que nous proposons, ainsi qu'un désir commun d'aider à répondre aux besoins des familles et des enfants. J'invite les membres de l'opposition à se joindre à nous pour concrétiser cette vision pour tous les Canadiens.

• (1705)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, il semble y avoir quelques contradictions. Tout d'abord, certains députés d'en face affirment n'avoir entendu aucun groupe, ou Canadien préoccupé, critiquer leur plan.

En vérité, des milliers de parents et des dizaines de groupes s'opposent farouchement à cette approche uniforme. Ils savent se faire entendre, mais le gouvernement fait la sourde oreille. À moins d'être un organisme public de défense des enfants, un bureaucrate ou un groupe d'intérêt libéral, il n'y a pas moyen d'obtenir du financement du gouvernement, ni de se faire écouter.

La députée, je pense, a parlé d'environ 1,4 million de Canadiens visés. Pendant la période des questions, le ministre a affirmé que les services de garderies coûteraient 8 000 \$ par année, par enfant. Il a ainsi accidentellement révélé le coût réel caché que devront assumer les contribuables canadiens pour la mise en oeuvre complète du programme libéral de garderies, soit environ 11 milliards de dollars.

La députée pourrait-elle nous dire si le ministre a vérifié ce montant ou va-t-elle contredire son propre ministre au sujet du coût réel du programme?

J'ai une dernière question à lui poser. Pourquoi les parents devraient-ils payer deux fois? Certains parents refusent cette approche uniforme et préféreraient soit renoncer à un certain revenu pour rester à la maison avec leurs enfants, soit recourir aux services d'un membre de la famille. Pourquoi devraient-ils assumer à la fois le coût du vaste programme libéral et celui de leur propre choix fait dans l'intérêt de leur famille?

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, je voudrais rappeler au député que nous ne parlons pas de service de gardiennage d'enfants. Les conservateurs parlent sans arrêt de gardiennage d'enfants mais nous parlons en réalité d'un régime national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Ils refusent constamment d'admettre qu'ils parlent de gardiennage d'enfants. C'est pourtant ce qu'ils font de diverses façons, mais ce n'est pas ce que nous visons.

Pour ce qui est des coûts, nous avons prévu, de concert avec les provinces, 5 milliards de dollars et nous le faisons en respectant nos obligations financières à l'égard des Canadiens. Nos vis-à-vis ne peuvent en dire autant, compte tenu des réponses qu'ils ont données à nos questions, aujourd'hui. Comment vont-ils maintenir l'équilibre budgétaire? Nous avons réussi à équilibrer le budget durant huit

années consécutives et pourtant nous sommes en mesure de prévoir 5 milliards de dollars pour un régime national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

Pour ce qui est des choix, je crois avoir déclaré qu'il y a des familles qui bénéficient de certains avantages fiscaux. Je n'ai pas le temps de les répéter puisqu'il me semble que les députés souhaitent poser d'autres questions, mais n'oublions pas la Prestation nationale pour enfants, qui est subordonnée au revenu, un aspect que ne considéreront pas les conservateurs dans les allègements qu'ils prévoient pour les familles. Cette prestation vient en aide aux familles à faible revenu.

J'ai entendu ce que tous les groupes avaient à dire. J'en ai rencontré à l'échelle locale, dans ma propre circonscription. Or, la réalité est la suivante, même si nous pouvons discuter des statistiques: la majorité, soit 72 p. 100 ou plus, des familles où les deux parents travaillent souhaitent l'établissement d'un régime national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants pour être en mesure de profiter d'un système qui, dans la province de Québec, coûte à l'heure actuelle 7 \$.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je remercie la députée d'Ahuntsic d'avoir dissipé certains mythes que les députés conservateurs continuent de perpétuer. Si je les croyais aussi ignorants des faits que leurs discours le laissent entendre, je serais obligée de conclure qu'il y a un très grand nombre de personnes absolument affolées par le projet gouvernemental.

Il est très important que la députée d'Ahuntsic ait dissipé certains de ces mythes et qu'elle ait précisé que le programme gouvernemental vise à offrir des choix. Il ne s'agit pas uniquement de théorie. Cinq ententes ont déjà été conclues. Cela signifie qu'il en reste huit autres, espérons le, à conclure entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cela démontrera que l'on ne cherche pas à imposer le même système à tous. Il est ridicule de continuer à le prétendre, comme on l'a fait cet après-midi encore dans les rangs conservateurs. Il est question d'un ensemble de garderies publiques. Les conservateurs parlent également de « gardiennage d'enfants », ce qui, franchement, est assez révélateur.

La députée d'Ahuntsic a dit être un parent qui travaille, et je sais que c'est le cas. À une certaine époque, elle est restée à la maison avec ses enfants d'âge préscolaire; puis elle a travaillé à l'extérieur en laissant ses enfants à la maison sous la garde de leurs grands-parents ou encore en les confiant à des garderies. Voilà le genre d'options qui sont offertes.

Ceux d'entre nous qui avons plus de 40 ans n'avons pu bénéficier du Programme de la prestation fiscale pour enfants ou d'un congé parental lorsque nous avons dû faire de tels choix. Les options sont de plus en plus nombreuses et il est tout simplement ridicule de prétendre le contraire.

La question que je veux poser à la députée concerne ce qui est, à mes yeux, une omission regrettable de la part du gouvernement qui n'a pas précisé qu'il s'agira de garderies sans but lucratif. Le principe de l'universalité signifie que tous les enfants y auront accès, quels que soient leurs besoins, mais cela signifie également que le système sera offert à tous les enfants de manière à faire le meilleur usage possible des ressources dont dispose un organisme sans but lucratif.

Les crédits

On a demandé ce qu'il adviendrait des garderies actuelles à but lucratif. Pour ce qui est des garderies communautaires qui sont gérées en partie par un conseil de parents, il sera très important de prévoir une transition pour leur permettre d'opérer sur une base non lucrative.

Toutefois, j'aimerais que la députée dise quelques mots sur ce qui semble être aux yeux de beaucoup une lacune malheureuse et à courte vue de ce programme qui peut encore être réparée.

• (1710)

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, nous avons précisé qu'il s'agissait d'ententes avec les provinces. Celles-ci administreront les programmes, et c'est nous qui fournissons les fonds. Lorsque nous parlons du secteur à but lucratif, nous parlons de garderies réglementées.

Si je prends comme exemple ma province, le Québec, on y trouve à la fois des garderies à but lucratif et des garderies sans but lucratif, mais elles sont toutes réglementées. Les principes de base sont respectés au Québec. Je dirai à la députée que ce qui compte avant tout, c'est l'universalité et l'accessibilité. C'est ce que nous recherchons dans l'établissement d'un programme national d'éducation préscolaire et de garderies.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été, moi aussi, étonné d'entendre ces remarques au sujet du gardiennage. Je suis ici depuis longtemps et je trouve cela aberrant qu'on ait encore de telles opinions ici, compte tenu des changements qui se sont opérés dans notre société au cours des 20 dernières années. Comme ma collègue l'a dit, aujourd'hui, c'est dans plus de 70 p. 100 des familles que les deux parents travaillent.

Si les députés de l'opposition avaient été ici au XIX^e siècle, peu après la Confédération, lorsque des assemblées comme celle-ci et d'autres assemblées du genre d'un bout à l'autre du pays se demandaient si l'éducation devrait être obligatoire et discutaient du coût de quelques années d'école primaire, ils se seraient probablement opposés à cela. Puis, plus tard, lorsqu'on se demandait si l'enseignement secondaire devrait être universel ou s'il devrait être optionnel, et si certains enfants devraient pouvoir s'instruire tandis que d'autres n'auraient pas cette possibilité, ces mêmes députés se seraient opposés à un système pancanadien, tout comme ils le font maintenant.

La société a changé et nous essayons de réagir à ces changements, tout comme ce fut le cas il y a longtemps lorsqu'on a mis en place les systèmes d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et, plus tard, d'enseignement postsecondaire. Ma collègue ne croit-elle pas que le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle de chef de file relativement à ces questions?

• (1715)

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, la réponse brève est oui. Cependant, je félicite le député parce que je sais que, comme moi et comme bien d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, il a travaillé pendant de nombreuses années à l'élaboration d'un système national pour l'éducation préscolaire et la garde des enfants. N'oublions pas les ententes conclues auparavant avec les provinces en matière d'éducation préscolaire et de garde des enfants.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Fundy Royal.

Le premier ministre a récemment laissé entendre que le nouveau programme national de garderies contribuera à nous définir comme

Canadiens. Par conséquent, ne faudrait-il pas veiller de près à ce que le programme reflète les valeurs des Canadiens et qu'il les serve efficacement?

Malheureusement, le programme national de garderies que propose le gouvernement fédéral comporte de graves lacunes. Nous comprenons tous la réalité à laquelle les familles canadiennes sont confrontées aujourd'hui. Contrairement aux générations antérieures, qui pouvaient se permettre qu'un parent reste à la maison avec les enfants, aujourd'hui, dans la majorité des familles, soit par nécessité, soit par choix, les deux parents travaillent à temps plein. De ce fait, les familles sont aux prises avec des problèmes de services de garde, problèmes qui n'existaient pas pour les générations antérieures.

La façon dont l'État réagira à cette nouvelle réalité suscite un débat considérable. Toutefois, la question du choix ne devrait pas faire l'objet d'un débat. Il faut veiller à ce que les parents aient des choix et des options pour décider quelle est la meilleure formule pour la garde de leurs enfants.

Je suis heureuse d'affirmer que le Parti conservateur appuie la liberté de choix des parents en ce qui concerne les services de garde. Notre parti est conscient du fait que ce sont les parents, non le gouvernement fédéral, qui sont les mieux placés pour décider de la formule qui convient pour la garde et pour l'éducation de leurs enfants.

Il est regrettable que ce ne soit pas la position du gouvernement fédéral. Le programme libéral de garderies est un modèle bureaucratique uniforme qui ne tient pas compte des différents besoins des parents qui travaillent, dans toutes les régions de notre grand pays. Les besoins des collectivités rurales, des travailleurs de quarts et des parents qui restent à la maison ne sont pas reconnus.

Les parents des collectivités rurales — comme Outlook ou Viscount, dans Blackstrap, ma circonscription — qui travaillent auront-ils le même accès au programme national de garderies que ceux de Toronto, de Vancouver et de Montréal? Nous connaissons déjà la réponse.

La vision du Parti libéral en matière de services de garde concerne en premier lieu les centres urbains et exclura de façon générale les familles du Canada rural, où il n'y a aucune garderie, même si leur argent durement gagné servira à financer le programme.

Comment les travailleurs de quarts pourront-ils profiter d'un programme national de garderies? Le plan des libéraux est axé sur la notion désuète de la journée de travail de 9 à 17 heures, ce qui correspond de moins en moins à la réalité du marché du travail d'aujourd'hui. La commentatrice politique Paula Simons a dit que les garderies ne sont pas une option viable pour ceux qui travaillent le soir, la fin de semaine ou tôt le matin ou pour ceux dont l'horaire est prolongé ou variable. Elle a dit que, dans notre culture d'entreprise où tout doit être ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et où au moins 30 p. 100 des Canadiens sont des travailleurs de quarts, les garderies, peu importe leur abordabilité ou le nombre de places qu'elles offrent, ne constitueront jamais une solution universelle.

Comment le programme de garderies des libéraux aidera-t-il ces Canadiens? Nous connaissons également la réponse à cette question. Il ne leur sera d'aucune aide. Qu'arrivera-t-il lorsque l'un des parents décidera de rester à la maison avec son enfant? Quel message le gouvernement fédéral transmet-il à ces familles lorsqu'il dit qu'il investira les deniers publics pour soutenir les garderies au Canada, mais que les parents de cet enfant ne seront pas admissibles parce qu'ils ont décidé de rester à la maison? Qu'ils ont fait le mauvais choix.

Les crédits

C'est insultant pour 47 p. 100 des familles canadiennes, soit celles qui comptent des enfants de 6 mois à 5 ans, dont au moins un des parents reste à la maison, selon une étude de Statistique Canada.

En fait, j'ai demandé à certains partisans zélés d'un programme national de garderies d'être plus délicats lorsqu'ils parlent des choix profondément personnels qu'ont fait les parents en décidant de rester au foyer. Par exemple, le député de Beaches—East York, qui a pris la parole à la Chambre à une autre occasion, a laissé entendre que les parents au foyer n'étaient capables de donner que les soins de base à leurs enfants, mais pas les soins professionnels que peuvent fournir les garderies.

Pour ces familles qui ont sacrifié certains des comforts de la vie et même certaines nécessités pour pouvoir passer avec leurs enfants ces merveilleuses premières années de vie, il s'agit d'une relation plus profonde que la simple prestation des soins de base.

Je ne vois pas comment quelqu'un pourrait ne pas comprendre que la mère d'un premier enfant puisse penser qu'il est mieux pour son enfant de tisser des liens avec elle que de passer du temps en compagnie d'un pédopsychologue ou un spécialiste du développement des jeunes enfants. Personnellement, je comprends cela, comme la plupart des Canadiens. Selon une étude sur la famille menée par l'Institut Vanier, 9 Canadiens sur 10 estiment que, dans les familles biparentales, l'un des deux parents devrait rester au foyer pour élever les enfants.

● (1720)

Pourtant, les parents qui demeurent à la maison, ainsi que ceux des régions rurales du Canada et les travailleurs de quarts, qui n'auront pas accès au programme libéral de services de garde par choix, par manque d'occasion ou par nécessité, vont subventionner ce programme. À cela, quelle est la réponse de notre collègue du parti ministériel? Un haussement d'épaules. Selon le ministre du Développement social, il faut s'attendre à tout cela, car nous ne savons pas exactement ce qui arrivera et, en fait, nous n'avons pas besoin de savoir parce qu'on va décider de l'avenir pour nous.

Le système national de services de garde, lequel, selon le premier ministre, va définir notre pays, ne répondra jamais vraiment aux besoins des Canadiens dans sa structure actuelle. Ça, nous le savons.

Il y a un autre aspect troublant de l'approche libérale, à savoir la façon dont le gouvernement fédéral a réagi aux provinces qui se font une idée différente des services de garde. Certaines provinces ont indiqué qu'elles ne veulent pas mettre exclusivement l'accent sur les services de garde en établissement.

Par exemple, lorsque le premier ministre Bernard Lord, du Nouveau-Brunswick, a laissé entendre que sa province pourrait utiliser une partie du financement fédéral des services de garde de manière à ce que ces fonds fassent la différence pour les parents qui demeurent à la maison pour s'occuper de leurs enfants, le ministre du Développement social a brandi la menace que le Nouveau-Brunswick ne recevrait jamais de financement des services de garde à moins que ces demandes soi-disant radicales ne soient abandonnées. Il a déclaré que si c'était un domaine prioritaire pour cette province, alors elle devrait agir seule à sa propre façon.

Le ministre du Développement social devrait peut-être discuter de son idée du fédéralisme avec le ministre des Transports. Lorsque le député d'Outremont a commenté l'annonce d'un nouveau programme de congés parentaux pour sa province d'origine, qui permettait au Québec de gérer les congés parentaux selon les modalités qui convenaient le mieux à ses citoyens, il a déclaré que cela montrait que nous pouvions faire preuve de souplesse et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une solution uniforme mur à mur.

Pourquoi en va-t-il autrement du programme national de services de garde? Pourquoi le concept de fédéralisme, clairement exposé par le collègue du ministre, ne s'étend-il pas aux options en matière de services de garde pour des provinces comme le Nouveau-Brunswick? Pourquoi ne veut-on pas qu'une solution mur à mur soit imposée aux provinces? J'exhorte vivement le ministre du Développement social à suivre le conseil du député d'Outremont, à être plus souple et à reconnaître le fait que chaque province a des caractéristiques qui lui sont propres et est confrontée à des défis différents pour ce qui est d'aider les familles de gens au travail à répondre à leurs besoins sur le plan des services de garde.

Selon un rapport de Statistique Canada, 25 p. 100 des enfants canadiens sont confiés à des garderies, alors que 34 p. 100 d'entre eux sont gardés par une personne non apparentée, comme une gardienne ou une bonne d'enfants. Cependant, les données sont radicalement différentes dans ma province, la Saskatchewan, où 54 p. 100 des enfants sont gardés par des personnes non apparentées et où 10 p. 100 seulement sont confiés à des garderies. Le fait d'imposer à la Saskatchewan, ou à toute autre province, un programme qui n'est ni flexible ni adapté à sa situation particulière aura pour effet que le programme n'atteindra pas ses objectifs.

Chacune des provinces a des besoins différents en matière de garderies. Tous les Canadiens n'ont pas les mêmes besoins en matière de garderies. Il n'y a pas de solution qui soit bonne pour tout le monde. Par conséquent, quand il est question de garderies, nous devons élargir l'éventail de possibilités au-delà des garderies en établissement et offrir plus de choix, et non moins, aux familles de travailleurs.

C'est pour cela que j'estime que la proposition du Parti conservateur est la meilleure. Elle offre plus de choix aux familles de travailleurs en leur versant une subvention directe, ce qui leur permettra de choisir entre les garderies en établissement et la garde à la maison assurée par un proche, une bonne ou les parents.

Selon ce que les familles croient être le meilleur choix, compte tenu de leur situation, il n'y a rien de plus personnel que le choix que font les familles au sujet de la garde de leurs enfants. Devrions-nous veiller à ce que les choix offerts aux familles canadiennes ne soient pas restreints?

● (1725)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, j'entends continuellement mes collègues parler de modèle unique pour tout le monde, mais je ne suis pas certain de bien comprendre ce qu'ils entendent par là.

Dans notre confédération, Ottawa est loin de pouvoir dicter sa volonté à qui que ce soit. Nous discutons de politiques publiques à propos desquelles nous négocions des accords avec les provinces. Chaque province a ses propres particularités sur les plans économique, culturel et social. Il en va de même pour les trois territoires. Ils sont très différents les uns des autres. Nous sommes en train de négocier divers accords avec eux, alors comment se fait-il qu'on parle d'un modèle unique pour tout le monde? De quoi parle-t-on au juste?

Les crédits

Mme Lynne Yelich: Madame la Présidente, on ne saurait mieux aider le député à comprendre ce que nous lui disons qu'en faisant une comparaison avec nos systèmes scolaires. Il existe divers types d'écoles: les écoles à domicile, les écoles catholiques, les écoles publiques, les écoles chrétiennes, les écoles de hockey, et ainsi de suite. Dans certaines écoles, on porte l'uniforme et dans d'autres, ce n'est pas le cas. On essaie d'y appliquer les principes de l'accessibilité et de l'universalité de l'éducation de qualité. Les provinces essaient de le financer, mais se rendent compte qu'elles n'en ont pas les moyens. Donc, elles ferment les écoles rurales et gardent leur argent pour financer les écoles dans les centres plus importants. Et il faut transporter les élèves des régions rurales en autobus jusqu'aux écoles.

Je me demande bien ce qui se passerait avec un régime universel de garderies. Nos homologues des provinces s'acquittent très mal de leurs responsabilités dans le cas de notre système scolaire.

Le système public de soins de santé est censé être accessible et universel, mais là aussi, il y a beaucoup de ratés. Je ne sais pas comment le gouvernement se tirera d'affaire dans le cas du programme national de garderies.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Madame la Présidente, les défenseurs des services de garderie et d'éducation préscolaire situent le coût de l'application complète du programme national entre 10 et 12 milliards de dollars par année. Je le sais, puisque j'ai discuté récemment avec le Windsor and District Labour Council. Le régime des Travailleurs canadiens de l'automobile coûte au bas mot 10 milliards de dollars par an.

Le ministre du Développement social s'est cependant lancé dans un programme en cachant le coût réel aux familles canadiennes qui paieront les impôts nécessaires pour financer le programme, lorsqu'il sera complètement mis en oeuvre. Il offre seulement un milliard de dollars par année, ce qu'il appelle une goutte d'eau dans la mer.

Cela laisse un trou béant de 9 à 11 milliards de dollars par année sur cinq ans. Il manquera donc entre 45 et 55 milliards de dollars, et ce coût sera assumé en fin de compte par les contribuables, lorsque le gouvernement décidera de leur imposer le programme dans son intégralité.

Comment assumer des coûts d'une telle ampleur? Des impôts plus lourds? Des suppressions de programmes? Des coupes dans d'autres domaines? Ou le gouvernement empruntera-t-il, quitte à nous replonger dans les déficits?

Mme Lynne Yelich: Madame la Présidente, la question est excellente. Notre province a l'habitude de sabrer les programmes. Comme je l'ai dit, on ferme des hôpitaux et des écoles, tous les services de proximité qui sont très importants pour les citoyens. Voilà comment les gouvernements se débrouillent en général pour financer les programmes.

Je ne vois pas comment ce programme peut être réalisable et abordable, si on en juge d'après la situation actuelle au Québec. Il sera très intéressant de voir comment cette province va gérer son programme. Les travailleurs en garderie déclencheront peut-être la grève pour des raisons d'équité salariale. Il y a donc des coûts encore plus phénoménaux et des coûts imprévus. Je suis persuadée que le gouvernement n'a encore tenu compte d'aucun de ces problèmes de main-d'oeuvre.

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des résidents de Fundy—Royal, la circonscription que je représente, sur une question très importante. D'abord, je félicite la députée d'Edmonton—Spruce

Grove qui a montré un excellent leadership dans ce dossier en proposant une solution de rechange formidable, universelle et globale à l'approche draconienne et envahissante préconisée par les libéraux, approche qui nous fera régresser.

Les libéraux ont adopté une attitude paternaliste dans ce dossier. Leur proposition est tout à fait injuste pour les Canadiens d'un océan à l'autre. Elle ignore les parents qui, loin de toute intrusion gouvernementale, devraient être libres de faire leurs propres choix quant à la façon d'élever leurs enfants. C'est l'évidence même. Nulle part ailleurs que dans ma province, le Nouveau-Brunswick, n'est-il plus évident que les parents préfèrent qu'on les traite tous de la même façon et que le gouvernement ne choisisse pas les gagnants dans le domaine de la garde d'enfants.

Comme les députés le savent, des négociations ont eu lieu avec chaque province et des ententes ont été conclues dans le domaine de la garde d'enfants. Ma province a lancé des idées, notamment celle de fournir le même traitement à tous les parents. Je souscris à cette idée.

Dans Fundy Royal, la circonscription que je représente, nombre de parents vivent dans les régions rurales. Ils se rendent au travail le matin, ou le soir s'ils ont un poste de nuit. Ils ne travaillent pas nécessairement de neuf à cinq. D'aucuns accompagnent leurs enfants à la garderie. D'autres les amènent chez une amie fiable, une personne qui s'occupe d'enfants chez elle. D'autres encore les conduisent dans une garderie privée. Il arrive aussi qu'un parent reste à la maison avec les enfants.

Voilà autant de choix légitimes faits par les parents. Voilà autant de décisions légitimes. Au Nouveau-Brunswick, 33 p. 100 des parents restent à la maison avec leurs enfants en bas âge. Quelque 35 p. 100 des parents confient leurs enfants à une personne fiable, parente ou pas, et un peu plus de 20 p. 100 envoient leurs enfants à la garderie. Cette pluralité d'approches reflète bien la diversité de notre pays. Nous vivons dans un pays marqué au coin de la diversité. Je vis dans une province marquée au coin de la diversité. La façon dont les parents voient la garde d'enfants est aussi marquée au coin de la diversité.

Cependant, le ministre du Développement social propose un système dont seuls certains parents pourront profiter, un système qui pénalise ceux qui choisissent de rester à la maison avec leurs enfants, ou qui choisissent de faire garder leurs enfants d'âge préscolaire par un grand-parent ou par un ami. Tout cela est fondamentalement injuste à bien des égards.

Dans ma circonscription, imaginez un scénario où un des parents travaille en soirée et doit recourir aux services d'une gardienne parce qu'il n'a pas accès à une garderie. Peut-être ne fait-il qu'un maigre salaire. Le couple paie des impôts élevés, comme nous tous, et paie quelqu'un pour s'occuper de ses enfants. Nous leur demandons maintenant de payer pour faire garder les enfants des autres. C'est cela le système proposé par le ministre. Plutôt que de bénéficier également à tous les Canadiens, ce système fait des gagnants et des perdants.

Le mois dernier, le premier ministre a dansé un peu plus vite que le violon. Il prévoyait se rendre à Saint John pour une séance de photos. Les autorités du Nouveau-Brunswick ont simplement déclaré qu'ils voulaient pouvoir verser une partie de l'argent directement aux familles qui choisissaient d'autres formes de services de garde pour leurs enfants.

Les crédits

• (1730)

La réponse du ministre à leur demande a été arrogante et tout à fait déconnectée de la réalité. Cela illustre que le grand frère fédéral est convaincu de tout mieux savoir que les autres. Cela illustre toutes les raisons pour lesquelles les gens ne veulent pas de ce genre de programme, qui est une idée de bureaucrates d'Ottawa qui ont décidé comment nous, au Nouveau-Brunswick, élèverons nos enfants. Le ministre a déclaré que la province ne verrait pas la couleur de l'argent tant qu'elle ne retirerait pas ses exigences. Et quelles étaient ces exigences? Que tous les parents soient traités également.

Les choses varient d'une province à l'autre, mais, dans ma province, cela signifie que l'on ne tient pas compte des services de garde utilisés par 80 p. 100 des parents. Est-ce une façon d'aborder les relations fédérales-provinciales? Je ne le pense pas. Appâter les provinces puis les forcer à se conformer à l'idée utopique que le ministre du Développement social se fait des services de garde au Canada est inacceptable.

Si nous suivons le ministre, je présume qu'il nous faudra un programme de garderies en croissance constante. Il ne s'arrêtera jamais à calculer ce qu'un tel programme finira par coûter. Il préconise des services identiques pour tous et le modèle, c'est la garderie d'État.

Le ministre des Services familiaux et communautaires de ma province, le Nouveau-Brunswick, a fait une déclaration qui en dit long sur notre débat. Il a dit ceci:

Ce qui fonctionne en matière de services de garde au centre-ville de Toronto ne donnera pas nécessairement de bons résultats dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que l'accord soit suffisamment souple pour répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Pourquoi ne pas rechercher cette souplesse?

Je le répète, il en découle un fardeau double pour les parents qui choisissent d'autres solutions pour la garde de leurs enfants. Ils doivent payer deux fois et c'est injuste. Les gens de la classe moyenne et les petits salariés subventionnent peut-être des familles qui ont des revenus beaucoup plus élevés. Je ne vois pas comment c'est juste et équitable ou souhaitable dans notre pays.

Le Québec a fait son choix. Le Nouveau-Brunswick a un choix à faire. C'est le cas de toutes les provinces. À l'heure actuelle, il y a une menace de grève au Québec de la part des travailleurs et travailleuses en garderie. Aujourd'hui, durant la période des questions, le ministre a déclaré que le modèle québécois était sa source d'inspiration. Il y a des dangers inhérents à un modèle où il est possible que des familles ne puissent compter sur des services de garde à cause d'un conflit de travail.

Ces idées semblent parfois bonnes. Le ministre affirme que ce programme va coûter cinq milliards de dollars, et le gouvernement va offrir des services de garde sans examiner les détails. Cela me rappelle une chose sur laquelle nous allons nous prononcer ce soir.

Nous allons voter à ce moment-là sur le financement du registre des armes à feu. Il y a dix ans, un autre ministre souhaitant imposer sa vision utopiste au pays, a déclaré que ce programme allait coûter deux millions de dollars. Nous allons devoir approuver ce soir une autre somme de 64 millions de dollars juste pour compléter l'exercice en cours. Les dépenses reliées à ce programme sont 1 000 fois supérieures aux prévisions.

Si les Canadiens sont un petit peu inquiets ou si je suis un petit peu sceptique au sujet des calculs libéraux qui affirment qu'on va pouvoir réaliser ce programme avec cinq milliards de dollars, on

peut voir pourquoi l'histoire nous apprend que nous pourrions vouloir examiner de plus près les affirmations du ministre.

J'ai toutes les raisons de croire que ce programme libéral va imposer indûment et injustement les Canadiens et certainement les parents. Cela va entraîner un accroissement de la bureaucratie qui n'est pas dans l'intérêt des familles canadiennes.

Il existe un contraste frappant entre ce programme et l'approche prônée par le Parti conservateur. Nous traiterions les familles sur le même pied. Nous respecterions les compétences des provinces. Nous respecterions le fait que différentes familles et divers parents peuvent faire des choix différents sur la façon de s'occuper de leurs enfants. Dans le cadre d'un sondage récent, nous savons que des parents ont indiqué que les services de garderie étaient leur dernier choix.

Je demande aux députés de penser à la situation au Nouveau-Brunswick, de penser à toutes les familles et pas simplement à certaines d'entre elles. Je les invite à respecter les choix des Canadiens en matière de garde, ainsi que le droit des parents d'élever leurs enfants comme ils le jugent bon.

• (1735)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement les propos du député, qui a parlé de choix en matière de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick. Je crois qu'il a dit que 68 p. 100 des parents ont recours à une forme ou une autre de garde d'enfants. Plus tard, je pense qu'il a dit que c'était 80 p. 100, mais quelque chose m'a peut-être échappé. Le député a dit que c'était des choix faits par les familles du Nouveau-Brunswick. Il a mentionné certains chiffres, à savoir que 20 p. 100 faisaient ceci, 30 p. 100 faisaient cela, et que 40 p. 100 faisaient autre chose.

Je fais respectueusement valoir au député que ces chiffres ne correspondent pas à des choix faits par les familles du Nouveau-Brunswick, mais reflètent plutôt ce que ces familles font actuellement. Certaines ont la possibilité d'opter pour des services de garderie de qualité à l'extérieur, tandis que d'autres optent pour des services de qualité chez eux. Ces familles peuvent exercer ces choix parce qu'elles ont de l'argent, mais ce n'est pas le cas de tous les parents.

Il y a des personnes qui choisiraient ces options si elles avaient l'argent pour le faire. Au lieu de cela, elles demandent à un parent ou à quelqu'un d'autre de s'occuper de leurs enfants pendant qu'elles sont au travail. Je les comprends. J'ai moi-même vécu cette situation. Ces personnes ne choisissent pas. Or, elles doivent avoir un choix. Elles doivent pouvoir faire un choix. Elles doivent pouvoir décider ou non de recourir à des services de garde de qualité pour leurs enfants.

Le député a parlé de choix et de la possibilité d'une grève au Québec. Les grèves sont une réalité de la vie, y compris dans les écoles primaires et secondaires. Les gens ne décident pas pour autant, exception faite d'un très faible pourcentage de parents, qu'ils vont retirer leurs enfants des écoles. Pas du tout.

Il y a un pourcentage de parents qui sont en mesure de dispenser un enseignement à domicile à leurs enfants et je suis d'accord avec cette façon de faire. Ces personnes choisissent d'être des parents-enseignants et elles aiment assumer cette responsabilité. Nous parlons ici de familles qui, encore aujourd'hui, veulent dispenser elles-mêmes un enseignement à leurs enfants, mais la grande majorité des gens appuient le système d'écoles publiques dans notre pays.

Les crédits

J'invite le député à demander aux personnes dont il a cité les propos et qui n'ont pas accès à des services de garde d'enfants de qualité ce qu'elles pensent de cela. S'il demandait à ces personnes si elles aimeraient avoir accès à des services de garde de qualité à l'école primaire locale pour leurs enfants lorsque les deux parents sont au travail, toutes répondraient oui.

• (1740)

M. Rob Moore: Madame la Présidente, voilà le genre de réflexion qui effraie les gens. C'est annonciateur d'un autre gâchis.

Quant aux services « de qualité », qu'est-ce que c'est censé vouloir dire? Il est ici question d'enfants d'âge préscolaire. Est-ce à dire que si des enfants de deux ans sont confiés à leurs grands-parents, cela ne satisfait pas au critère décisif de qualité dont parle le député? Est-ce à dire que, si un parent décide pendant quelques années de rester à la maison pour s'occuper de son enfant, il n'offre pas des soins de qualité? Peut-être ne sont-ils pas suffisamment de qualité pour le ministre? Le ministre pense avoir raison et il a vraiment l'impression que l'éducation de tous les enfants doit se faire par l'entremise du ministre et de tous ces fonctionnaires partout au Canada.

Je suis d'accord pour dire qu'il faut davantage de ressources. Voilà pourquoi mon parti donnerait à tous les parents plus de ressources au lieu de ne leur proposer que les solutions prédéterminées par le ministre. Nous leur donnerions le choix. Nous leur donnerions les ressources pour qu'ils puissent eux-mêmes faire leur choix par rapport aux services de garde. C'est cela qui est juste et équitable.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Madame la Présidente, j'ai trouvé très intéressant ce qu'ont dit mon collègue et l'intervenant précédent au sujet des statistiques, du caractère rural du Nouveau-Brunswick, qui présente beaucoup d'analogies avec ma province, la Saskatchewan, et des problèmes auxquels ils se heurtent.

J'ai des amis qui, comme moi, ont grandi sur une ferme. Les enfants font partie intégrante de la vie sur une ferme. La famille est indissociable de la ferme.

Je sais que la situation est la même au Nouveau-Brunswick. Je pense que la circonscription du député compte la majorité des fermes laitières du Nouveau-Brunswick. J'aimerais beaucoup qu'il parle des préoccupations des gens de sa circonscription, pour qui le fait de devoir conduire et aller chercher les enfants à la garderie perturberait le travail et le mode de vie d'une famille d'agriculteurs. Le travail à la ferme est très important. J'aimerais que le député explique en quoi le fait d'obliger des familles à faire un choix qui n'est pas le leur, celui de confier leurs enfants à une garderie, perturberait le mode de vie rural au Canada.

• (1745)

M. Rob Moore: Madame la Présidente, le député fait valoir un excellent argument lorsqu'il dit que cette proposition convient peut-être davantage aux régions urbaines qu'aux régions rurales. Nous devons reconnaître, par exemple, que la moitié de la population du Nouveau-Brunswick se trouve dans les régions rurales.

Le député a raison. Un grand nombre de Canadiens font les choses différemment, ce que le ministre refuse de reconnaître. Le député a présenté un exemple valable. Nous devons offrir ce choix à tous les parents en leur donnant les ressources qui leur permettront de prendre leurs propres décisions au sujet de la garde de leurs enfants. Il s'agit certainement d'un bon exemple d'une façon de rendre notre système beaucoup plus utile, contrairement à celui que propose le ministre, à savoir un système uniforme.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Madame la Présidente, d'entrée de jeu, je dois dire que je suis un peu surprise de la motion des conservateurs. Après avoir réitéré l'importance de respecter les compétences des provinces et des territoires, ils présentent une motion allant dans le sens contraire.

Parlant de convictions, nous, du Bloc québécois, sommes grandement convaincus qu'il faut respecter les compétences des provinces et des territoires. Les convictions du Parti conservateur sont peut-être un peu plus nouvelles et un peu moins enracinées. Peut-être les conservateurs n'ont-ils pas encore tout à fait saisi certaines choses.

Le Parti conservateur accepte d'être doublement dépendant du gouvernement central. D'ailleurs, on l'a vu au cours des semaines précédentes, quand il a voulu faire adopter une motion sur la stratégie nationale contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies mentales. De fait, on a vu alors à quel point les conservateurs avaient décroché de la réalité. Encore une fois, on s'ingérait dans le domaine de la santé, donc dans les compétences des provinces.

Bien que les conservateurs aient fait adopter une autre motion et que l'ensemble des partis ou presque aient voté en sa faveur, à l'exception du Bloc québécois, bien entendu, ils se sont rendu compte que leur motion ne donnait absolument rien. En effet, ils n'auront pas plus d'argent pour combattre ces maladies. Encore une fois, il faut faire très attention quand on tente de demander au gouvernement central de s'ingérer dans des compétences provinciales.

Le Québec en a fait la preuve grâce à son système de garderies pour les enfants. Malgré ce que nos amis puissent en dire, il est important de reconnaître le droit des employés de se syndiquer et de faire valoir leurs intérêts quand ils sont syndiqués. Je ne pense pas que l'on puisse leur nier ce droit. Je suis déçu que les conservateurs aient joué sur cette corde plus tôt, pour faire croire que les services de garde du Québec ne sont pas de qualité parce que les employés sont syndiqués. Je trouve cela aberrant. Les services de garde du Québec ont été reconnus par l'OCDE comme étant de qualité, et l'on doit donc continuer à les appuyer.

Je crois les bonnes intentions du ministre du Développement social quand il dit vouloir implanter un système de garderies semblable partout au Canada. Cependant, en implantant un tel service de garderies par l'organe central du gouvernement, les provinces se trouveront à manquer d'argent. Un gouvernement ne peut pas subvenir à deux paliers en même temps. En réalité, il est de son mandat de soutenir les programmes des provinces et, grâce aux transferts, d'appuyer l'éducation, les services de garde, la santé et tout ce qui relève des compétences provinciales. C'est de son devoir. Cependant, il ne peut pas soutenir les provinces et, en même temps, implanter le même type de services pour lesquels il devrait faire les transferts de fonds aux provinces. Assurément que, quelque part, trop de personnes travailleront à cela et l'on manquera d'argent pour ce faire. Il faut absolument que nous nous entendions sur la façon dont nous voulons que ce gouvernement fonctionne, tant et aussi longtemps que nous, du Bloc québécois, paieront des taxes et des impôts à ce gouvernement et que les autres députés de cette Chambre se feront les défenseurs des intérêts de leurs électeurs dans leur circonscription.

Les crédits

Le Québec a prouvé qu'en cette matière de services de garde, il est très important de se rappeler que la problématique est beaucoup plus large. Il faut prendre des décisions qui se rapprochent le plus possible des besoins des gens. On a démontré l'importance des premiers apprentissages, puisque les bases du développement physique, intellectuel, affectif et social d'un enfant se construisent très tôt dans la vie. Si l'enfant ne reçoit pas les bons services, c'est déplorable, mais il se peut qu'il n'ait pas nécessairement tous les outils auxquels il a droit et dont il a besoin pour pouvoir se développer normalement.

Ces outils dont il est question sont ceux développés au Québec et qui sont reconnus comme étant parmi les plus effectifs et importants. Je vais en parler un peu. Des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont fait une étude relative aux effets des services de garde préscolaire sur le développement des enfants.

• (1750)

Ce sont MM. Palacio-Quintin et Coderre qui ont fait cette étude pour déterminer ce qui suit:

La qualité du service de garde est un facteur déterminant pour déterminer l'effet des services de garde sur le développement cognitif des enfants. Les milieux qui affichent une bonne performance à ce niveau sont des milieux qui ont un personnel formé et où la relation éducatrice/enfant est chaleureuse et positive.

On ne peut malheureusement pas prétendre qu'on peut avoir ces services partout, si on n'a pas des paramètres et des structures très bien établis pour s'assurer d'avoir des services qui offrent une qualité exceptionnelle pour nos enfants.

On sait que maintenant, la plupart des parents ont 1,2 enfant par famille. Comment peut-on s'assurer que cet enfant, ou ce 1,2 enfant, puisse développer correctement sa sociabilité, s'il n'a pas d'autres personnes avec lesquelles interagir. Il faut absolument qu'on donne à nos enfants la possibilité d'interagir avec d'autres enfants dans des milieux qui sont développés spécifiquement pour eux, où on leur permet de grandir, de poser des questions et aussi d'être des enfants.

Je n'ai eu que deux enfants; je profite maintenant de mes petits-enfants pour pouvoir jouer un peu plus à la mère et être plus enfant avec eux. Je réalise que les enfants miment les comportements qu'ils voient. Donc, quand on a un ou deux enfants qui n'ont pas l'occasion de rencontrer d'autres enfants dans leur environnement quotidien, ceux-ci vont mimer leurs parents plutôt que de se développer comme des enfants. Ils vont vieillir et vont devenir responsables trop rapidement. Il faut qu'ils aient l'occasion de vivre une vie d'enfants, ce qui leur permet de se développer avec du plaisir, mais aussi avec des connaissances et avec le plus d'activités possibles avec les enfants qui les entourent.

Ces deux professeurs qui ont fait l'étude ont aussi déterminé que la fréquentation d'un service de garde a des effets positifs sur le développement cognitif et les enfants ont de meilleures performances à ce niveau, lorsqu'ils fréquentent depuis plus longtemps le service de garde.

Encore une fois, je pense qu'on peut faire la démonstration, toute la journée, que ce que cela prend pour nos enfants, ce sont de bons services de garde, des services compétents avec des enseignants et des enseignantes ont suivi une formation adéquate.

Bien sûr, il y a des mères de famille qui vont décider de rester à la maison pour élever leurs enfants. C'est correct aussi. Bien sûr, des pères de famille vont aussi choisir de rester à la maison. Avec le nouveau partage des tâches, il arrive maintenant que certains hommes choisissent de rester à la maison plutôt que d'aller sur le marché du travail. C'est correct. Je suis convaincue que lorsque ces personnes font ces choix, elles ont pensé et réfléchi sérieusement à

l'avenir de leurs enfants et qu'elles vont prendre les bonnes décisions pour eux et pour elles.

Cependant, en tant que société, on se doit de définir des paramètres et des programmes qui servent à la masse, à la plus grande partie de nos enfants. Il faut se préoccuper et se rendre responsables de la qualité des services à nos enfants.

Je vais continuer sur les effets de garde que nos professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont déterminés. Ils disent aussi que les enfants qui fréquentent les garderies et CPE en installations ont de meilleures performances que ceux qui fréquentent un service de garde en milieu familial.

À long terme, les enfants qui ont une expérience de garderie ont une meilleure performance scolaire en langues et en mathématiques au primaire. C'est important. On veut que nos enfants performant bien, qu'ils aient la possibilité de se développer de façon affective, sociale, et au niveau de la santé aussi. Il faut leur donner toutes les chances possibles pour leur permettre de le faire.

Ce n'est pas toujours évident dans la société. On a beaucoup de mères de famille monoparentale. Beaucoup de personnes démunies ont des revenus minimes. Elles veulent essayer de s'en sortir et n'ont pas l'occasion de pouvoir envoyer leurs enfants dans des garderies qui coûtaient très cher auparavant. Avec le nouveau système, ces personnes peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants dans des systèmes de garderies éducatives qui sont beaucoup plus performantes que celles qu'il y avait auparavant.

• (1755)

Il faut toujours se rappeler que la première responsabilité que nous ayons envers nos enfants est de s'assurer qu'ils auront un meilleur lendemain et un avenir qui leur permettra de s'épanouir à tous les niveaux. Pour s'assurer que ce soit le cas, il faut leur donner les moyens de le faire. Pour ce faire, je suis convaincue que les services de garde sont les meilleures façons d'y parvenir.

Cependant, je suis consciente qu'il y a certaines personnes qui n'ont pas la capacité de pouvoir le faire. Ces personnes doivent faire aussi des choix. Ce n'est pas en essayant de transformer des programmes sociaux, qui devraient être de compétence provinciale et qui deviennent de compétence fédérale, que l'on fera de meilleurs programmes. Au contraire, la plupart du temps, on a démontré qu'en développant des programmes de compétence fédérale, ils deviennent des programmes de dépendance où il n'y a aucune récurrence d'argent et où les gens, après quelques années, ne savent plus vers qui se tourner pour chercher les fonds lorsque le programme se termine. On a malheureusement constaté ce fait avec l'IPAC.

Dans ma circonscription, il y a de très bons organismes qui offraient des services aux personnes démunies et itinérantes. Après trois, cinq ou 10 ans d'existence, ces organismes se voient aujourd'hui dans l'obligation de laisser aller leurs employés, parce que l'on décide qu'il n'y a plus d'argent à investir dans ces programmes. En devenant dépendant d'un programme, on ne peut pas savoir quand celui-ci se terminera. Ce n'est pas une bonne façon d'agir. Les provinces et les territoires doivent prendre leurs responsabilités. Cela revient aussi aux gens qui ont la connaissance et qui sont les plus près possible du milieu.

Mon collègue parlait plus tôt des conseils d'administration dans les CPE. Ces conseils sont composés de parents qui travaillent ensemble pour s'assurer d'avoir de meilleurs outils pour leur enfants. C'est ainsi que cela fonctionne et que cela devrait fonctionner.

Les crédits

On sait toutes et tous que ce n'est sûrement pas de mauvaise foi que les conservateurs ont proposé cette motion. Je ne doute pas un instant de leur désir d'obtenir les meilleurs services possible pour leur enfants. Je n'en doute pas.

Toutefois, lorsque l'on dépose une motion, il faut faire très attention aux conséquences qui peuvent en découler si la motion est adoptée. En effet, ces conséquences peuvent être très néfastes sur d'autres programmes et sur des transferts de fonds aux provinces pour leur permettre de respecter leurs engagements envers leurs citoyens et leur citoyennes. Je parle de leurs engagements en matière d'éducation, de santé, de services de garde et de congés parentaux. On se doit d'avoir ces engagements envers nos concitoyens, car on y croit, on les respecte et on veut le meilleur pour eux.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je pense qu'il est juste de dire que nombre de Canadiens et de députés envient effectivement le système de garderies du Québec. Le Québec a ouvert la voie dans ce domaine. J'aimerais poser une question bien précise à la députée parce que je ne connais pas autant que je le souhaiterais le fonctionnement détaillé du système.

Je pense qu'il est universellement reconnu qu'il faut un système souple capable de répondre aux diverses exigences et situations des citoyens, des familles, des collectivités et du marché du travail. Plusieurs ont signalé que, dans certains cas, le modèle de garderies communautaires n'est peut-être ni applicable ni atteignable, notamment dans les collectivités rurales, dans le Nord et dans les régions nettement moins peuplées.

La députée pourrait-elle nous brosser un tableau de la façon dont le modèle québécois répondrait à ces divers besoins? Autrement dit, il faudrait reconnaître que par habitant, il serait plus coûteux d'offrir des services de garderies dans une région très peu peuplée ou dans le Nord où les dépenses sont plus lourdes et les déplacements plus longs, ou tout simplement dans certaines collectivités où moins de personnes ont besoin de garderies.

Je me demande si la députée peut nous éclairer à ce sujet. J'aimerais également savoir si elle a eu l'occasion de s'informer de la façon dont fonctionnera à cet égard le programme national de garderies que le gouvernement fédéral propose aux Canadiens.

• (1800)

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la Présidente, pour commencer, je vais répondre à la deuxième question.

J'ai eu le plaisir d'être à Winnipeg lors de la rencontre sur les services de garde pour les enfants. Je crois qu'à ce moment-là le ministre nous a fait la démonstration qu'il était très sérieux par rapport aux services de garde qu'il voulait fournir. Maintenant, je sais qu'il y avait des limitations à ce qu'il pouvait faire. Il disait qu'il fallait commencer avec les quatre ans et plus.

Malheureusement, je crois qu'il faut commencer avant cela. Je n'en ai pas fait la démonstration. Il faudrait faire une tournée du Canada, comme le ministre l'a fait, pour voir si cela est applicable dans toutes les provinces du Canada.

Au Québec, le service est en place depuis 1997. On est encore au stade des essais et erreurs dans certains domaines. Par exemple, vous savez qu'il y a un exode des familles. Des jeunes partent de places plus rurales pour venir vers les grands centres. Il est certain qu'il y a moins de besoins dans les petits centres que dans les grands. Toutefois, on veut avoir une aussi bonne qualité de services dans les

deux cas. Les CPE sont un peu plus petits, tout simplement, mais accueillent les gens de la même façon.

Dans certaines régions du Québec, on sait que ce n'est rien de conduire pendant 300 km. On peut partir de chez soi l'après-midi pour aller souper chez des amis. Dans certaines régions du Québec, c'est ainsi. C'est le cas sur la Côte-Nord, par exemple, ou dans les régions de la Gaspésie où on est très éloigné. Il y a encore des recherches à faire à ce niveau. Il faut s'assurer d'avoir les bons programmes en place. Toutefois, jusqu'à maintenant, les programmes que nous avons implantés sont les meilleurs qu'on puisse avoir.

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, ma collègue et moi partageons une vision commune de l'importance d'une éducation préscolaire de qualité. Je suis d'accord avec presque tous ses arguments. J'ai particulièrement aimé celui à propos du 1,2 enfant par famille. La députée se réjouira d'apprendre que 2,0 enfants viennent de quitter la tribune.

C'est un bon argument relatif à la socialisation. Je viens d'une famille de cinq enfants et ma femme, d'une famille de sept enfants. Nous avons quatre enfants. L'un d'eux a trois enfants. Deux autres en ont deux. L'autre a un enfant. Les familles sont de plus en plus petites. La socialisation, notamment dans une famille de 1,2 enfant, se fait difficilement. C'est un aspect très important pour les jeunes enfants et, dans des petites familles, cela revêt encore plus d'importance qu'auparavant.

La députée et moi ne sommes manifestement pas d'accord sur le rôle du gouvernement fédéral. À mon avis, l'avantage qu'offre une confédération, c'est la possibilité d'expérimenter. Une confédération se compose de plusieurs entités indépendantes, qui jouissent de divers pouvoirs et peuvent faire des expériences.

Chaque entité a ses bons et ses mauvais coups. Si une région connaît des ratés, le gouvernement fédéral peut en prendre acte et voir à ce que le reste du pays ne suive pas son exemple. Parfois — très souvent en fait —, une région accomplit des choses qui fonctionnent à merveille; c'est le cas du Québec en ce moment. Je pense qu'il incombe au gouvernement fédéral d'une confédération de reconnaître les éléments de qualité dans une région donnée et de veiller à transmettre le plus possible cette qualité aux autres régions, non par une formule, mais en leur donnant les ressources nécessaires pour qu'elles élaborent, en l'occurrence, leur propre système d'éducation préscolaire.

J'ai l'impression que ma collègue ne pense pas que le gouvernement fédéral a le devoir d'étendre les bons coups d'une région à toutes les régions du pays.

Les crédits

•(1805)

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la Présidente, mon collègue doit être surpris. Oui, c'est le devoir du gouvernement de regarder et, une fois qu'il a constaté qu'il s'agissait des meilleurs services, de s'empresse de prendre l'argent et de le transférer aux autres gouvernements provinciaux pour qu'ils puissent appliquer les mêmes choses.

Je suis très surprise. En effet, comme mon collègue le disait, au Québec, on a les meilleurs services de garde. Présentement, tout ce qu'il reste à faire au ministre du Développement social, c'est de transférer l'argent au Québec.

Comme on l'a si bien dit, et comme le premier ministre lui-même l'a dit, cela est sans condition. Aucune négociation ne devrait donc être nécessaire pour transférer l'argent. Je me demande dont comment il se fait que cela prenne autant de temps. Je m'inquiète de voir que, peut-être, on pourrait utiliser cet enjeu pour un objectif électoral.

Il est bien que le gouvernement central puisse voir ce qui se passe dans les provinces et les territoires pour qu'il puisse utiliser et transférer cela. Toutefois, il faut qu'il transfère aux provinces l'argent en même temps que les connaissances pour qu'elles puissent appliquer les mêmes programmes.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais ajouter quelques commentaires aux propos de ma collègue et lui demander si elle est inquiète de l'entente qui n'arrive pas à être signée entre le gouvernement du Québec et le fédéral, alors que 165 millions de dollars devraient être retournés au Québec pour la mise en place du système de garderies pancanadien.

Le Québec attend depuis sept mois. En campagne électorale, on a voulu dire qu'il n'y aurait pas de conditions attachées aux sommes redonnées au Québec. Pour gagner l'électorat, à la veille d'une élection, plusieurs ministres avaient dit qu'il n'y aurait pas de conditions. Ainsi, le Québec pouvait faire tout ce qu'il voulait avec son argent quand viendrait le temps de signer l'entente avec le Québec. D'ailleurs, la ministre des Affaires intergouvernementales avait précisé que le Québec pourrait disposer comme il le voulait de cet argent afin de l'investir dans sa politique familiale.

Je demande à ma collègue si le même scénario pourrait se reproduire à la veille d'une élection certaine. Pourquoi y a-t-il à eu cinq ententes avec d'autres provinces alors que l'on tarde toujours à signer avec le Québec? Lorsqu'il n'y a pas de condition, il me semble que ce n'est difficile à signer. J'aimerais entendre ma collègue à ce sujet.

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue pour sa question. Comme je l'ai exprimé plus tôt, j'ai effectivement des craintes à ce sujet. Je trouve qu'il est malheureux que l'on prenne nos enfants en otage. On les utilise comme monnaie d'échange pour des pensées électoralistes. C'est malheureux. Je suis convaincue que l'enjeu n'est pas celui que l'on croit.

En ce qui a trait aux congés de compassion, c'est un peu la même chose. Il a fallu attendre quelques années pour les obtenir, après des promesses électorales. Pour parvenir à une entente relative aux garderies, il semble que c'est la même chose. C'est pareil pour les services de garde. On ne parvient pas à une entente parce que l'on sait que l'on développera et que l'on dévoilera un plan bientôt. On a mentionné que ce serait vers le 10 août, c'est ce que le lieutenant du Québec nous a confirmé à la télévision.

Ainsi, ils développeront un plan pour être en mesure de ratisser le Québec et en mettre plein la vue au Québécois et aux Québécoises afin d'aller chercher des votes ou gagner la confiance des gens, encore une fois. C'est comme pour le programme des commandites. Je ne suis pas d'accord avec cela.

Je pense que le gouvernement ferait preuve de sagesse en signant et en donnant maintenant l'argent au Québec. Cela démontrerait que ce ne sont pas des pensées électoralistes. Nos enfants ne sont pas une monnaie d'échange électorale.

•(1810)

[Traduction]

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Madame la Présidente, ma femme, Carrie, et moi avons un fils âgé de six mois. Mon parti et moi sommes donc bien conscients des difficultés que rencontrent les familles canadiennes modernes, qui doivent concilier les activités professionnelles, familiales et scolaires. Le programme de garderies que propose le gouvernement sera de très peu d'utilité pour les familles qui travaillent.

D'excellents services de garde d'enfants sont très importants pour mes collègues du Parti conservateur et moi. Je suis tout à fait en faveur de programmes progressistes, sur le plan social, qui aideront les familles à obtenir d'excellents services de garde d'enfants. Or, le programme du gouvernement ne fera rien de tout cela.

Avant de continuer, je voudrais dire que je partagerai mon temps de parole avec le député de Crowfoot.

Le projet de garderies du gouvernement est gravement déficient à quatre égards. Premièrement, il est beaucoup trop vague et renferme peu de solutions concrètes, détaillées et réalisables. Des détails clés, comme la souplesse que pourrait avoir le système, la façon d'obliger les provinces à rendre compte des fonds et le nombre de places de garderie qui seront créées, n'ont pas encore été arrêtés.

Deuxièmement, le programme est censé être appliqué par le gouvernement fédéral et les provinces. On sait d'expérience que des programmes de ce genre entraînent des problèmes de partage des compétences et suscitent des querelles entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Le troisième problème du plan est que sa mise en oeuvre prendra beaucoup trop de temps. Depuis plus d'une décennie, on promet aux Canadiens qu'un plan sera mis en oeuvre, mais rien n'a encore été fait. Dans les livres rouges de 1993, 1997, 2000 et 2004, le gouvernement a promis un programme de garderies aux Canadiens, mais 12 ans plus tard, il n'existe encore aucun programme. Nous n'avons pas de solution pour les travailleurs canadiens.

Le quatrième aspect du plan qui pose problème est que le plan propose un modèle unique. Il ne répond pas aux besoins de la moitié des familles canadiennes. En d'autres mots, la moitié des familles canadiennes qui ont des enfants ne retireront rien du plan. Le plan ne tient pas compte des besoins des régions rurales. Il ne tient pas compte des besoins des familles dont un parent reste à la maison. Il ne tient pas compte des parents qui travaillent par quarts. Il ne donne aucun choix. C'est un système à deux niveaux: un pour les familles qui ont accès à une garderie accréditée, et un autre pour celles qui n'ont pas accès à une telle garderie ou dont un parent reste à la maison. C'est un système à deux niveaux qui ne tient pas compte de la moitié des parents qui travaillent.

Les crédits

Le programme de garderies du gouvernement n'apportera pas grand-chose à ma circonscription, Wellington—Halton Hills. Selon un rapport préparé pour la municipalité régionale de Halton, Halton Hills compte environ 9 000 enfants de 12 ans et moins, et environ 900 places dans des garderies accréditées sur un total de 4 500 places.

Dans l'autre partie de ma circonscription, le comté de Wellington, on retrouve environ 15 000 enfants de 12 ans et moins, et environ 500 places dans des garderies accréditées sur un total de 7 000 places. Cela suppose une participation moyenne de la main-d'oeuvre d'environ 50 p. 100.

Le programme de garderies du gouvernement n'aidera guère les parents de Halton Hills ou du comté de Wellington qui travaillent.

Le gouvernement a annoncé 5 milliards de dollars sur cinq ans. Si on verse un milliard de dollars par année au programme et que le coût moyen des services de garde est de 8 000 \$ par enfant par année, avec 5 milliards de dollars sur cinq ans on pourra fournir 120 000 places subventionnées de plus dans les garderies à l'échelle nationale.

Cela représente environ 400 places par circonscription, en supposant qu'il y a environ 308 circonscriptions. Il y aurait donc 400 nouvelles places pour le comté de Wellington et Halton Hills. Comme il existe actuellement 13 500 places, ce serait une augmentation de 3 p. 100.

• (1815)

Le programme du gouvernement est totalement inadéquat et il est loin d'être universel. Il ne prévoit rien pour les autres 13 000, 14 000 ou 15 000 enfants des circonscriptions ne bénéficiant pas de garderies subventionnées ou réglementées et accréditées. Il ne tient pas compte des besoins des familles à revenu unique où l'un des parents reste au foyer. Ces parents sont laissés pour compte dans le système du gouvernement.

Ce programme ne tient pas compte non plus des besoins des parents dans les régions rurales. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas recours à des garderies accréditées, car elles n'y ont simplement pas accès. Elles ont recours à des garderies locales non accréditées, dans la maison d'un voisin ou d'un membre de la famille, à quelques pas de là. Ces parents sont également laissés pour compte dans le programme gouvernemental de garderies.

Il est évident que le programme du gouvernement n'apportera pas grand chose aux habitants du comté de Wellington ni à ceux du village de Halton Hills. Ces familles sont totalement laissées à elles-mêmes.

Le Parti conservateur a proposé un plan, lors de la dernière campagne électorale, qui tenait et continue de vraiment tenir compte des besoins des familles de travailleurs. Nous avons alors proposé d'accorder aux familles une déduction fiscale de 2 000 dollars par année pour chaque enfant de moins de 16 ans. Les impôts remboursés pourraient être dépensés de la façon qui semblerait appropriée aux parents. Dans le cas de familles à deux revenus, cet argent pourrait être dépensé pour les frais de garderie, dans une garderie à but lucratif ou non lucratif.

Dans les autres cas, par exemple lorsque l'un des parents reste au foyer, l'argent pourrait être investi dans les vêtements, l'éducation ou autres nécessités.

Notre proposition permettrait d'éviter les écueils des programmes fédéral-provinciaux, aurait la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des zones rurales et urbaines, permettrait le recours aux services à but lucratif ou non lucratif, laisserait les parents décider ce

qui est le mieux pour leurs enfants, et ce qui est plus important encore, il serait simple à mettre en oeuvre. Je crois que c'est la meilleure façon dont nous puissions aider les parents à profiter de services de garde d'excellente qualité. Je crois également que le libre-choix des parents est important, car différentes familles ont des besoins différents et différentes communautés ont des solutions différentes.

De plus, je crois que le gouvernement devrait jouer un rôle accru dans la réglementation des places en garderie. La sécurité et le bien-être des enfants est toujours de la plus haute importance. Je crois que tous les dispensateurs de services de garde professionnels devraient être dûment qualifiés et certifiés en vertu d'une norme nationale minimum.

Je suis persuadé que notre solution, celle que nous avons proposée pendant la dernière campagne électorale, est la seule qui tienne compte des différents besoins et des situations diverses de toutes les communautés et la seule qui puisse desservir comme il se doit toutes les communautés canadiennes, à revenu unique, à deux revenus ou autres.

Le plan du gouvernement en matière de garderies comporte de graves lacunes. Il est trop vague et contient peu de solutions concrètes, réalisables et détaillées.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial. Par le passé, ces programmes ont souvent suscité des problèmes entre les deux ordres de compétence, et ils finissent avec les années par dégénérer en querelles d'argent.

Le gouvernement n'a rien fait pendant douze ans. Depuis plus de dix ans, on promet aux Canadiens une solution en matière de garderies: ce fut le cas en 1993, dans le livre rouge, en 1997, dans le livre rouge, en 2000, dans le livre rouge, en 2004, dans le livre rouge.

Le programme du gouvernement laisse à désirer parce que c'est une solution unique pour tous. Il laisse tomber la moitié des 6 millions d'enfants de moins de 12 ans. Il ne fait rien pour eux.

Il ne tient pas compte des zones rurales, des familles dont l'un des parents reste au foyer, des parents qui travaillent par postes. Il ne respecte pas le choix des parents. Il crée un système à deux volets, un pour les familles qui ont les moyens de placer leurs enfants en garderie accréditée et réglementée et ont accès à ces services, un autre pour les familles qui n'ont pas ces moyens et qui sont laissées pour compte.

Je vais appuyer la motion de l'opposition sur la garde des enfants. Elle exhorte le gouvernement à appliquer une solution authentiquement nationale qui tient compte de la diversité des besoins et des situations dans toutes les villes et localités, à la campagne comme à la ville, une solution qui est offerte à toutes les familles canadiennes, qu'elles aient un seul revenu ou deux revenus ou peu importe.

• (1820)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais faire quelques commentaires, puisque nous arrivons à la fin du débat. Je crois que c'est ce côté-ci de la Chambre qui offre le vrai choix aux parents, contrairement aux députés d'en face qui proposent d'offrir une réduction d'impôt.

Je voudrais que tout le monde sache que seule l'Opposition officielle de Sa Majesté s'oppose au programme de garderies. Les députés du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique sont en faveur d'un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, sans doute pour des raisons différentes dans le cas des bloquistes.

Les crédits

J'aimerais dire quelque chose au sujet des parents qui choisissent de rester à la maison, car on nous a faussement accusés de ne pas les appuyer. Le gouvernement offre des avantages fiscaux et des services aux parents. Les meilleurs exemples à donner sont la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants.

J'aimerais également insister sur le fait que cinq provinces ont déjà signé des ententes de principe et que ce parti-là a dit qu'il honorerait ces ententes.

Puisque le député croit que nous n'offrons aucun choix, malgré le fait que notre choix se chiffre à cinq milliards de dollars sur cinq ans, peut-il nous dire ce que lui et son parti offrent au juste? Une baisse d'impôt de 20 p. 100, si on fait le calcul, n'aidera pas les mères qui élèvent seules leurs enfants, qui choisissent de travailler et dont le revenu est faible. Je le répète, il est question de choix. Nous ne disons pas que les parents devraient demeurer à la maison; nous parlons des parents qui choisissent de travailler.

Des études montrent que dans 72 p. 100 des familles à deux parents, les deux parents travaillent. Ce sont eux qui ont besoin d'avoir plusieurs choix différents, non seulement sous la forme de garderies, mais également de centres de services de garde en milieu familial, comme il en existe plusieurs au Québec.

Quels avantages les conservateurs offrent-ils à toutes les familles, y compris à celles où les deux parents choisissent de travailler?

M. Michael Chong: Madame la Présidente, pour notre part, nous n'allons pas lancer un programme de 5 milliards de dollars sur cinq ans qui ne répond aux besoins que de la moitié des six millions d'enfants du pays âgés de 12 ans ou moins. Le programme du gouvernement ne répond en effet aux besoins que de la moitié de ces enfants. Les autres sont laissés pour compte.

Notre parti va lancer un programme universel qui répondra aux besoins de tous les enfants du Canada. Nous n'allons pas mettre en oeuvre un programme qui ne répond aux besoins que de la moitié des enfants du Canada.

Le Canada compte trois millions d'enfants de moins de six ans et trois millions d'enfants de six à 12 ans et le programme du gouvernement ne répond aux besoins que de la moitié d'entre eux. Il s'agit d'un régime à deux vitesses et les libéraux devraient en avoir honte.

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, je vais poser à nouveau ma question tout en répétant que les conservateurs ont une idée tout à fait fautive de ce que nous sommes en train de faire.

J'ai demandé au député de dire ce que proposait son parti. Je n'ai entendu parler que d'allègement fiscal, ce qui semble être la panacée que son parti applique à la plupart des problèmes.

En réalité, 72 p. 100 des Canadiens sont des parents qui ont choisi de travailler. Je n'ai rien contre les parents qui choisissent de rester à la maison. Je l'ai même fait durant un certain temps lorsque j'ai eu mes deux premiers enfants et c'est leur grand-mère qui s'est occupée d'eux lorsque je suis retournée travailler.

J'aimerais savoir ce que le député propose au juste. Il est bien facile de critiquer, mais je n'ai entendu proposer aucune solution valable au problème qui nous occupe.

M. Michael Chong: Madame la Présidente, nous allons remettre de l'argent à tous les parents, où qu'ils vivent au Canada, dans les grandes villes ou à la campagne. Ce que nous ne ferons pas, c'est faire payer la moitié des parents pour financer un programme qui ne profitera qu'à l'autre moitié.

● (1825)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer cette motion conservatrice parrainée par la députée d'Edmonton—Spruce Grove. Dans cette motion, il est demandé au gouvernement de reconnaître qu'il crée un système à deux vitesses qui fait de la discrimination envers les familles qui choisissent de rester à la maison ou d'obtenir des services à l'extérieur du cadre du système public.

J'ai pris la parole à la Chambre il y a quelques mois pour débattre une motion semblable présentée par notre parti. Au cours de ce débat, j'ai cité un rapport intitulé *Canadian Attitudes on the Family*, que je voudrais citer de nouveau aujourd'hui:

[...] bon nombre de parents canadiens ressentent le poids des pressions économiques et ils ne sont pas en mesure de faire le genre de choix qu'ils aimeraient faire pour leur famille. C'est parfois inévitable, bien sûr. Les réalités économiques assombrissent souvent nos rêves [...]

De même, au mois de février 2005, l'Institut Vanier a fait paraître une étude sur les aspirations familiales dans laquelle il affirme que la vaste majorité des mères et des pères qui ont des enfants d'âge préscolaire préfèrent rester à la maison pour élever ceux-ci, mais s'ils ne peuvent pas le faire, leur premier choix est de demander à un partenaire ou à un autre membre de la famille de s'occuper de leurs enfants à la maison au lieu de les confier à une vraie garderie.

L'étude de l'Institut Vanier se trouvait complémentaire d'une analyse de Statistique Canada, également publiée en février dernier, qui a constaté qu'en 2001, 53 p. 100 des enfants canadiens ayant de six mois à cinq ans se trouvaient dans une forme ou une autre de garderie. Cette proportion était de 42 p. 100 en 1995. Environ un enfant sur trois est sous la garde de parents, un sur trois de personnes non apparentées dans la maison d'une autre personne, tandis qu'un sur trois est pris en charge dans une garderie.

L'investissement de 5 milliards de dollars du gouvernement libéral dans les garderies ne vient en aide qu'au dernier tiers du bloc de 53 p. 100. Il laisse complètement de côté les deux tiers des enfants canadiens qui reçoivent des services de garde d'une autre personne que leurs parents. Comme l'ont fait remarquer bon nombre de collègues aujourd'hui, le gouvernement libéral fait également fi des enfants dont les parents travaillent par quarts et ne pourraient être inscrits dans une des garderies recevant un financement fédéral.

Le Parti conservateur s'oppose totalement au système de services de garde à deux vitesses des libéraux. Le plan du Parti conservateur du Canada est universel et équitable. Nous donnerons des subventions en argent directement aux parents afin qu'ils puissent faire leur propre choix en la matière. Nous traiterons sur un pied d'égalité tous les parents, toutes les familles et tous les enfants. Nous permettrons aux familles canadiennes de choisir ce qui répondra le mieux à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Au cours du dernier débat à ce sujet, en février, j'ai souligné que nous avions négligé, à la Chambre et dans l'ensemble du pays, de nous occuper de la croissance des coûts associés aux soins de santé et de la diminution de la productivité. Notre ministre des Finances a d'ailleurs parlé de ce problème aux médias au cours de la semaine dernière. Nous ne portons pas assez attention, non plus, à l'effritement du tissu social causé par le stress au travail et par notre incapacité à atteindre un bon équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Nous ne regardons pas en face la réalité des conflits entre le travail et la vie personnelle, qui ont des répercussions énormes sur notre pays et notre société. Le 10 mars, Deborah Jones, une experte-conseil en gestion du milieu de travail, écrivait dans le *National Post* que la société canadienne a pris une tangente risquée en ce qui concerne l'empiètement des heures de travail et de la charge de travail dans les autres sphères de la vie.

Selon une étude du Conference Board du Canada, le pourcentage de Canadiens qui se disent modérément ou fortement stressés en raison du déséquilibre entre le travail et la vie familiale est passé de 26,7 p. 100 en 1989 à 46,2 p. 100 en 1999. Ce déséquilibre coûte aux employeurs des milliards de dollars en congés de maladie et en temps de travail perdu, ce qui prend la forme d'une perte de productivité pour les entreprises.

En 2003, Santé Canada a financé une étude qui s'intitulait « Le conflit entre le travail et la vie personnelle au Canada durant le nouveau millénaire ». On est arrivé au même genre de constat dans ce cas également, à savoir que le stress au travail avait doublé et que la satisfaction des employés à l'égard de leur emploi ainsi que leur loyauté envers leur employeur avaient diminué. Il y a tant de stress au travail. Le gouvernement nous présente un plan qui ne résoudra qu'une petite partie du problème.

• (1830)

Le temps qui m'était accordé est écoulé, mais j'encourage le gouvernement à remettre son projet sur le métier. La solution du gouvernement ne répond aux besoins que d'un tiers des 53 p. 100 de Canadiens ayant des enfants de moins de cinq ans. On dépensera

Les crédits

donc 5 milliards de dollars pour un tiers de 53 p. 100. Le programme ne fonctionnera pas. C'est un programme d'État éléphantinesque qui s'expose à des échecs éléphantinesques.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 18 h 30, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives aux crédits.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le vote par appel nominal sur la motion est différé à plus tard aujourd'hui, soit à 22 heures.

[Suite des délibérations au fascicule B.]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 14 juin 2005

AFFAIRES COURANTES

Nominations par décret	
M. LeBlanc.....	7053
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. LeBlanc.....	7053
Les comités de la Chambre	
Santé	
M. Merrifield.....	7053
Condition féminine	
Mme Neville.....	7053
Finances	
M. Pacetti.....	7053
Développement des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées	
Mme Folco.....	7053
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
M. Lukiwski.....	7054
Motion d'adoption.....	7054
M. Szabo.....	7056
M. Watson.....	7057
M. Forseth.....	7057
M. Boudria.....	7058
M. Gouk.....	7060
M. Lukiwski.....	7061
M. Poilievre.....	7061
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7061
M. Tilson.....	7064
M. Laframboise.....	7065
M. Poilievre.....	7065
M. Laframboise.....	7066
M. Lukiwski.....	7068
M. Lee.....	7069
M. Szabo.....	7070
M. Lukiwski.....	7072
M. Tilson.....	7072
M. Poilievre.....	7073
M. Hiebert.....	7073
M. Tilson.....	7074
M. Poilievre.....	7075
M. Scheer.....	7075
Report du vote sur la motion.....	7076
Pétitions	
Le mariage	
M. Szabo.....	7076
Les jeunes contrevenants	
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7076
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc.....	7076

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Motion de l'opposition—Les garderies	
Mme Ambrose.....	7076
Motion.....	7077
Mme Bakopanos.....	7078
Mme Gagnon (Québec).....	7078
M. Poilievre.....	7079
M. Szabo.....	7080
M. Dryden.....	7081
Mme Gagnon (Québec).....	7083
M. Gouk.....	7083
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	7084

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Réseau canadien pour la santé des femmes	
Mme Neville.....	7084
La Société canadienne du cancer	
M. MacKenzie.....	7084
La pornographie juvénile	
M. Wappel.....	7084
La Canada Steamship Lines	
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse).....	7085
Le Cole Harbour Heritage Farm Museum	
M. Savage.....	7085
Perth—Wellington	
M. Schellenberger.....	7085
Arnie Hakala	
M. Rota.....	7085
L'industrie du bois d'oeuvre	
M. Paquette.....	7086
La Fédération canadienne des municipalités	
M. Murphy.....	7086
L'habitat d'oiseaux du fleuve Fraser	
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	7086
Portes ouvertes 2005	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	7086
Le budget	
Mme McDonough.....	7086
Les ressources naturelles	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7087
Le Mois national du spina-bifida et de l'hydrocéphalie	
Mme Demers.....	7087
Les Forces canadiennes	
M. O'Connor.....	7087
La brigade policière jeunesse	
M. Boshcoff.....	7087

QUESTIONS ORALES

Le Programme de commandites

M. Harper	7087
M. Martin (LaSalle—Émard)	7088
M. Harper	7088
M. Cotler	7088
M. Harper	7088
M. Martin (LaSalle—Émard)	7088
M. Harper	7088
M. Martin (LaSalle—Émard)	7088
M. MacKay	7088
M. Brison	7088
M. Duceppe	7088
M. Cotler	7088
M. Duceppe	7088
M. Cotler	7089
M. Gauthier	7089
M. Cotler	7089
M. Gauthier	7089
M. Cotler	7089

Les ressources naturelles

M. Blaikie	7089
M. Martin (LaSalle—Émard)	7089

L'environnement

M. Blaikie	7089
M. Dion	7089

Le Programme de commandites

M. Kenney	7089
M. Cotler	7089
M. Kenney	7090
M. Cotler	7090

Les garderies

Mme Ambrose	7090
M. Dryden	7090
Mme Ambrose	7090
M. Dryden	7090

Les conversations enregistrées

M. Guimond	7090
M. Valeri	7090
M. Guimond	7090
M. Valeri	7090
Mme Guay	7091
M. Valeri	7091
Mme Guay	7091
M. Valeri	7091

Les services de garde

Mme Skelton	7091
M. Dryden	7091
Mme Skelton	7091
M. Dryden	7091

L'économie

M. Solberg	7091
M. Goodale	7091
M. Solberg	7092
M. Goodale	7092

Le transport en commun

M. Pacetti	7092
------------	------

M. Godfrey	7092
------------	------

L'enquête dans l'affaire Maher Arar

Mme McDonough	7092
M. Regan	7092

Les anciens combattants

M. Stoffer	7092
M. Graham (Toronto-Centre)	7092
Mme Hinton	7093
Mme Guarnieri	7093
Mme Hinton	7093
Mme Guarnieri	7093
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	7093
M. Graham (Toronto-Centre)	7093
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	7093
M. Graham (Toronto-Centre)	7093
M. Bachand	7093
M. Graham (Toronto-Centre)	7093
M. Bachand	7094
M. Graham (Toronto-Centre)	7094

L'usage de la marijuana à des fins médicales

M. Fletcher	7094
M. Dosanjh	7094
M. Fletcher	7094
M. Dosanjh	7094

L'industrie aéronautique

M. Coderre	7094
M. Emerson	7094

La défense nationale

Mme Gallant	7094
M. Graham (Toronto-Centre)	7094
Mme Gallant	7094
M. Graham (Toronto-Centre)	7095
M. Côté	7095
M. Graham (Toronto-Centre)	7095

Le Patrimoine canadien

M. Silva	7095
Mme Frulla	7095

Recours au Règlement

Période des questions	
M. Kenney	7095
M. Valeri	7095
L'admissibilité de questions orales — Décision de la présidence	
Le Président	7095

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Motion de l'opposition — Les services de garde d'enfants	
Mme Gagnon (Québec)	7097
Mme Bakopanos	7099
Mme Gagnon (Québec)	7099
M. Martin (Sault Ste. Marie)	7100
M. Côté	7103
Mme Bakopanos	7103
Mme McDonough	7103
M. Scheer	7104
Mme Skelton	7104

Mme Bakopanos	7106	M. Moore (Fundy Royal)	7115
Mme McDonough	7106	M. Adams	7116
M. Allison	7107	M. Trost	7117
Mme Bakopanos	7108	Mme Demers	7117
M. André	7109	Mme McDonough	7119
Mme Bakopanos	7109	M. Adams	7119
M. Scheer	7112	Mme Gagnon (Québec)	7120
Mme McDonough	7112	Mme Demers	7120
M. Adams	7113	M. Chong	7120
Mme Yelich	7113	Mme Bakopanos	7121
M. Adams	7114	M. Sorenson	7122
M. Watson	7115	Report du vote sur la motion	7123

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 115 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le mardi 14 juin 2005
(Partie B)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 juin 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

* * *

[Français]

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2005-2006

ADOPTION DU CRÉDIT 1 — CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Mauril Bélanger (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Motion n° 1

Que le crédit 1, au montant de 125 413 000 \$, sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ — Ministère — Dépenses du Programme, du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, soit agréé.

— Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans ce débat en faveur de la motion d'appui à l'approbation du budget du Bureau du Conseil privé pour l'exercice financier de 2005-2006.

Je trouve d'ailleurs inconcevable qu'on puisse être contre l'adoption du budget du Bureau du Conseil privé et que certains députés de l'opposition tiennent à y faire obstacle. Cela dénote une incompréhension du fonctionnement du gouvernement du Canada. Ceux qui s'opposent à l'adoption de ce budget feraient bien de s'employer à mieux connaître les principes de base de l'administration publique et du gouvernement.

Le Bureau du Conseil privé joue un rôle central, voire crucial dans la planification et la préparation de la mise en oeuvre des grandes politiques du gouvernement dans son ensemble. Comme organisme central, le Bureau du Conseil privé effectue des analyses stratégiques de questions complexes et procède à un examen rigoureux des propositions et des initiatives ministérielles au fur et à mesure de leur présentation.

C'est ce qui permet au Bureau du Conseil privé de conseiller le gouvernement concernant l'élaboration et l'exécution de ses politiques. Bref, il est l'organisme central par excellence qui veille à l'atteinte des objectifs de politique générale définis par le gouvernement et par le Parlement.

Un des plus importants documents dans lequel sont exposés les objectifs des politiques du gouvernement ainsi que le plan d'action que celui-ci entend réaliser pour les atteindre est naturellement le discours du Trône. On ne s'étonnera donc pas que le Bureau du Conseil privé et notamment le greffier du Conseil privé participent de près à la préparation du discours du Trône comme conseillers du gouvernement à propos aussi bien des objectifs de ses politiques que du plan visant leur mise en oeuvre, et ce, en étroite consultation et collaboration avec le cabinet du premier ministre.

On peut dire à juste titre que le discours du Trône est l'équivalent d'une « bible » pour le Bureau du Conseil privé, comme d'ailleurs pour l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Il reflète la vision du

gouvernement élu concernant le genre de Canada que celui-ci espère édifier au moyen des politiques et des programmes qui y sont exposés.

Mais il y a une autre analogie qui illustre peut-être mieux le lien qui existe entre le Bureau du Conseil privé et le discours du Trône. Le discours du Trône devient une sorte de feuille de route; il définit le programme législatif du gouvernement et les engagements à tenir. C'est dans cet énoncé que le Bureau du Conseil privé et le reste de l'appareil gouvernemental trouvent leur feuille de route. Et le Bureau du Conseil privé assure l'exécution du travail.

On se souviendra que le discours du Trône d'octobre 2004 portait sur plusieurs grands thèmes, à savoir une économie vigoureuse; la santé des Canadiens; les enfants, les aidants naturels et les personnes âgées; les Canadiens autochtones; les villes et les collectivités du Canada; notre environnement; un rôle influent qui suscite la fierté dans le monde; et gouverner dans un but commun.

Qu'on me permette d'en décrire quelques-uns et, si le temps me le permet, chacun d'entre eux, en gardant à l'esprit que je n'ai pas le temps ici de mentionner tous les objectifs à atteindre que le gouvernement a présentés dans chaque cas. On a à cet égard accompli ou l'on est en voie d'accomplir beaucoup plus que ce dont il est possible de faire état dans un seul discours.

Ce que je m'efforce de faire comprendre à mes collègues d'en face — au cas où d'aucuns n'auraient pas encore saisi jusqu'ici —, c'est que le Bureau du Conseil privé a été intimement impliqué dans la définition de chacun de ces objectifs stratégiques. Il serait illusoire de penser qu'un gouvernement puisse être à même de gérer avec succès un aussi large éventail de problèmes sans pouvoir compter sur la fonction d'analyse, de coordination et d'examen critique qu'exerce le Bureau du Conseil privé.

Je commence donc avec une économie vigoureuse.

Le gouvernement actuel a entrepris d'abaisser à 25 p. 100 en 10 ans le ratio dette-produit intérieur brut, un objectif dont il a rappelé le réalisme dans son budget de 2005, ainsi que sa capacité de l'atteindre.

Nous avons dit que nous reverrions les dépenses et réallouerions les ressources au besoin. Le budget de 2005 a confirmé que le Comité d'examen des dépenses a dégagé des économies cumulatives de près de 11 milliards de dollars sur cinq ans, lesquelles seront réinvesties dans les grands secteurs de responsabilité du gouvernement.

Le premier volet de notre stratégie économique en cinq points — l'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre, la promotion de l'apprentissage sur les lieux de travail et la mise à jour des ententes relatives au marché du travail — est en bonne voie de réalisation, comme l'a confirmé l'énoncé budgétaire de 2005.

Les crédits

•(1835)

Nous avons annoncé la mise en oeuvre d'un plan d'action visant l'intégration sur le marché du travail du Canada, des Canadiens et des immigrants formés à l'étranger. Le plan en question prévoit notamment l'allocation d'un soutien financier pour faciliter la reconnaissance des titres de compétence étrangers, offrir aux immigrants une meilleure formation linguistique et mettre sur pied un portail sur l'immigration comme moyen de mieux préparer l'intégration des éventuels immigrants.

Il y a aussi le programme des bons d'études — un incitatif novateur ayant pour but d'encourager les familles à faible revenu à épargner pour payer les études de leurs enfants — qui a été financé à même les crédits du budget de 2004 et dont la mise en oeuvre est censée débuter le 1^{er} juillet prochain. Nous avons également bonifié le programme visant à mieux faire connaître le régime enregistré d'épargne-études et à inciter les familles à faible revenu à en profiter.

Le deuxième volet de notre stratégie économique en cinq points progresse également rapidement. Un conseiller national des sciences a été nommé pour aider les universités, collèges et entreprises à s'engager de nouveau dans la réalisation d'un véritable programme scientifique à rayonnement national.

Le troisième volet de notre stratégie économique en cinq points, qui porte sur la réglementation intelligente, a été proposé par le comité consultatif externe sur la réglementation intelligente; il prévoit notamment la mise sur pied d'un régime réglementaire transparent et prévisible. Le travail en ce sens se poursuit au comité du Cabinet chargé des affaires intérieures. Déjà, le projet de loi C-19, loi modifiant la Loi sur la concurrence, a été déposé à la Chambre.

Le quatrième volet — la réforme du programme de péréquation — a donné lieu à l'adoption d'un nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires prévoyant le versement au cours des 10 prochaines années de 33 milliards de dollars d'aide fédérale supplémentaire. La réforme de la péréquation est actuellement devant la Chambre sous la forme du projet de loi C-24.

Nous avons promis — et entrepris — l'élaboration d'une Stratégie pour le Nord, une première dans l'histoire canadienne.

Le cinquième volet comprend la promotion de l'investissement par l'adoption d'une politique monétaire et budgétaire prudente et d'un régime fiscal compétitif.

La mise en oeuvre de cette politique financière et monétaire judicieuse est déjà chose faite. L'énoncé budgétaire de 2005 prévoit en effet des budgets équilibrés jusqu'en 2009-2010. Avec l'exercice de 2004-2005, le Plan quinquennal de réduction des impôts, pour un montant total de 100 milliards de dollars, qui avait été annoncé en 2000, est déjà entièrement réalisé. Le budget de 2005 renferme des dispositions visant l'abaissement à 19 p. 100 du taux général d'imposition du revenu des sociétés et l'élimination de la surtaxe des sociétés.

Un autre aspect du cinquième volet de notre stratégie économique en cinq points consiste à miser sur l'initiative Frontière intelligente pour renforcer la sécurité en Amérique du Nord tout en facilitant la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes.

•(1840)

[Traduction]

Permettez-moi d'aborder la question de la santé des Canadiens. Bien avant la décision rendue par la Cour suprême la semaine dernière, le gouvernement a lancé un train de politiques ambitieux et

déterminant permettant d'assurer que les Canadiens auront en temps opportun les soins de santé qu'ils méritent.

Ce train de politiques complexe comprend la réduction des délais d'attente, l'établissement de points de référence fondés sur l'expérience clinique, des indicateurs comparables, des objectifs clairs et des rapports transparents sur l'accès aux soins de santé. Il prévoit aussi une augmentation du nombre des professionnels de la santé, notamment des médecins et des infirmières, un accès amélioré aux soins à domicile et aux soins de santé communautaires, un accès amélioré à des médicaments sûrs et abordables, l'établissement de buts et de cibles en vue de l'amélioration de l'état de santé des Canadiens, la présentation d'un rapport annuel sur l'état de santé de la population et sur les résultats obtenus à cet égard, la promotion d'un mode de vie sain, l'accroissement des activités sportives communautaires et de compétition ainsi que des mesures de protection de la santé. Ce train de politiques prévoit la collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre des réformes visant à promouvoir la santé et à assurer la viabilité à long terme du système de santé.

La pierre angulaire de notre programme de soins de santé est l'engagement pris par le gouvernement, lors de la réunion des premiers ministres qui a eu lieu en septembre dernier, de consacrer à la santé 41,285 milliards de dollars sur dix ans. Le budget de 2005 concrétise le versement des fonds prévus pour la première année dans le plan décennal visant à renforcer les soins de santé.

Par ailleurs, le budget de 2005 prévoit le versement de 15 millions de dollars sur quatre ans pour des initiatives visant la réduction des délais d'attente. Les provinces et les territoires se sont engagés à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un processus visant la réduction des délais d'attente.

De plus, le budget de 2005 alloue 110 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration de la collecte de données et la production d'information sur le rendement; 75 millions de dollars sur cinq ans pour l'intégration de professionnels de la santé formés à l'étranger; 170 millions de dollars sur cinq ans pour aider à assurer la sécurité et l'efficacité des médicaments et autres produits thérapeutiques; 300 millions de dollars sur cinq ans pour des mesures de promotion d'un mode de vie sain et des mesures de prévention et de contrôle des maladies chroniques et enfin un financement accru de Sport Canada jusqu'à hauteur de 140 millions de dollars chaque année.

Ce financement fait fond sur le nouveau transfert de 2 milliards de dollars aux provinces au titre de la santé, transfert prévu dans le budget de 2004 en vertu du projet de loi C-18.

L'autre volet du plan du gouvernement que je souhaite aborder concerne les enfants, les aidants naturels et les aînés. Comme les députés le savent, le gouvernement a mis l'accent sur les enfants et la nécessité d'implanter un système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Nous avons discuté de ce volet toute la journée.

Le budget de 2005 alloue 5 milliards de dollars sur cinq ans en vue d'ériger les fondations de ce programme national. Jusqu'à maintenant, nous avons signé des ententes bilatérales appuyant le développement de l'éducation préscolaire et de la garde d'enfants avec le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.

Nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour permettre à ce dernier d'établir son propre régime de prestations parentales, pour lequel le gouvernement fédéral offrira à l'administration québécoise un financement unique de départ de 200 millions de dollars et une réduction d'approximativement 750 millions de dollars sur sa contribution annuelle.

Les crédits

Permettez-moi de passer à l'engagement du gouvernement d'améliorer le soutien fiscal prévu pour les Canadiens qui s'occupent de parents âgés ou invalides ou de personnes lourdement handicapées. Le gouvernement fédéral a pris à ce titre un engagement global de 1 milliard de dollars sur cinq ans. Le budget de 2005 est la première étape vers une plus vaste stratégie visant à soutenir les soins non rémunérés.

Donnant suite aux recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées, le budget de 2005 propose, dans le cas des personnes handicapées, une augmentation des allègements fiscaux de 105 millions de dollars pour l'exercice 2005-2006, montant qui atteindra 120 millions de dollars à l'exercice 2009-2010. En fait, dans le budget de 2005, le gouvernement donne suite à presque toutes les recommandations du comité.

Il est important de noter l'incidence, pour les familles à faible et à moyen revenu, de l'allègement fiscal prévu dans le budget de 2005. D'ici 2009, le revenu que les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt a été porté à au moins 10 000 \$ et, dans la plupart des cas, ce sont les citoyens à faible et à moyen revenu qui bénéficieront de cette mesure.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à faire davantage pour les Canadiens du troisième âge. Plus précisément, il s'est engagé à poursuivre le programme Nouveaux Horizons et à chercher de nouvelles façons pour veiller à ne pas perdre le talent et la contribution des aînés à la société.

• (1845)

Dans le discours du Trône de février 2004, le gouvernement a annoncé un nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Il a également établi un nouveau secrétariat pour les villes et un nouveau ministère fédéral responsable de l'infrastructure et des collectivités. Nous avons dit que nous verserions une partie des recettes tirées de la taxe sur l'essence aux municipalités pour les aider à contrer l'étalement urbain et à financer de nouveaux projets d'infrastructure durable dans des domaines comme le transport, les routes, l'épuration des eaux et les réseaux d'égouts.

Le budget de 2005 prévoit qu'on versera aux villes et collectivités, sur les cinq prochaines années, 5 milliards de dollars provenant des recettes tirées de la taxe sur l'essence. Il prévoit aussi un nouveau financement de 300 millions de dollars pour les Fonds municipaux verts. Cela vient s'ajouter aux mesures annoncées dans le budget de 2004, qui prévoyait notamment le remboursement intégral de la taxe sur les produits et services payée par les municipalités.

Le gouvernement du Canada a maintenant signé des ententes de partage des recettes tirées de la taxe sur l'essence avec trois gouvernements, soit ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon. On s'attend à ce que deux autres ententes du genre soient conclues d'ici la fin du mois, soit avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec.

En outre, le gouvernement s'est engagé à agir rapidement pour verser des fonds dans le cadre des programmes d'infrastructure existants. D'importants investissements dans l'infrastructure ont été annoncés, dont 1 milliard de dollars pour la commission de transport de Toronto, 500 millions de dollars pour l'agrandissement du centre des congrès de Vancouver, en plus des projets importants entrepris aux postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis, par exemple celui de Windsor-Détroit.

Nous avons conclu des ententes avec le Québec pour aider financièrement les municipalités de cette province à relever le défi du renouvellement de leur infrastructure, avec l'Ontario pour appuyer

l'amélioration du système de transport en commun à Ottawa et, bien sûr, l'agrandissement du Centre des congrès d'Ottawa, et avec l'Île-du-Prince-Édouard pour verser des fonds destinés à l'infrastructure des collectivités de cette province.

Parmi les autres mesures prévues par le gouvernement pour améliorer la qualité de vie dans nos villes et collectivités, mentionnons l'Initiative en matière de logement abordable, l'Initiative de partenariats en action communautaire à l'intention des sans-abri et le Programme d'aide à la remise en état des logements.

Je n'aurai peut-être pas le temps d'aborder les initiatives que nous avons prises dans le domaine de l'environnement et les nombreuses initiatives que nous avons prises en ce qui a trait au rôle du Canada dans le monde.

J'aimerais donner un aperçu du programme du gouvernement sous le thème « Un rôle influent qui suscite la fierté dans le monde ». Le gouvernement a publié, tel que promis, un énoncé global de sa politique internationale qui reflète la nouvelle approche visant l'intégration des objectifs du Canada en matière de politique étrangère, soit le commerce et les besoins en investissements, les exigences en matière de défense et le programme d'aide au développement.

Une des premières mesures prises par le gouvernement après le discours du Trône de février 2004 a été d'élaborer et d'approuver la première politique de la sécurité nationale jamais adoptée par le Canada. Depuis, beaucoup de travaux ont été faits pour mettre en oeuvre la nouvelle politique et un rapport de situation sur ce qui a été fait jusque'à maintenant sera bientôt rendu public.

Le gouvernement a créé un comité du Cabinet chargé de la sécurité, de la santé publique et des urgences et a nommé un conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre. Un projet de loi créant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a été adopté et un projet de loi créant la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada est devant le Parlement.

Nous avons pris des mesures pour établir des rapports plus intelligents et mieux éclairés avec les États-Unis. Dans le cadre de la nouvelle Initiative de représentation accrue, le nouveau secrétariat de Washington a été mis sur pied et a commencé ses activités. D'autres projets ont été entrepris pour favoriser la défense des dossiers, soutenir la cohérence de la politique et favoriser le partage de l'information entre tous les ordres de gouvernement.

Plus tôt ce printemps, le premier ministre, le président Bush et le président Fox ont annoncé un partenariat sur la sécurité et la prospérité en lançant une série de négociations entre les trois pays sur les aspects clés de la sécurité, de la prospérité et de la qualité de vie en Amérique du Nord.

Sur le front de la défense, notre principal produit de politique a été une augmentation des investissements dans notre armée. Le budget de 2005 prévoit 12,8 milliards de dollars d'argent frais pour la défense sur cinq ans. On a prévu 3,2 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer les opérations militaires en améliorant l'entraînement et la capacité opérationnelle, en améliorant les soins médicaux aux militaires, en s'attaquant à des problèmes critiques d'approvisionnement et de réparation et en réparant les infrastructures.

Nous avons promis des investissements dans des biens d'équipement essentiels, par exemple l'acquisition de nouveaux véhicules blindés et le remplacement des hélicoptères Sea King. Le budget de 2005 prévoit plus de 2,7 milliards de dollars pour l'acquisition de nouveaux hélicoptères de capacité moyenne, d'avions polyvalents et de camions militaires.

Les crédits

Nous augmenterons les forces régulières de 5 000 militaires et la réserve de 3 000 hommes et femmes et nous entraînerons des gardiens de la paix régionaux, par exemple en Afrique, pour la mission de l'Union africaine dans la région du Darfour, au Soudan.

Dans le discours du Trône de février 2004, on promettait la création de Solidarité Canada pour aider les jeunes Canadiens à participer à l'aide au développement; faire profiter les pays en développement de l'expertise et de l'expérience du Canada dans les domaines de la justice, du fédéralisme et de la démocratie pluraliste; et faire rayonner dans le monde les plus belles valeurs et expériences canadiennes.

● (1850)

Nous nous rappelons tous avec beaucoup de fierté de la mobilisation rapide du nouveau Corps canadien pour surveiller les élections qui ont eu lieu en Ukraine en décembre dernier.

Dans le budget de 2005, on s'engage à doubler l'aide accordée à l'Afrique d'ici 2008 et 2009 comparativement aux niveaux de 2003 et 2004. On s'y engage aussi à accorder un financement supplémentaire afin de lutter contre les maladies dans les pays en développement, ainsi que 3,4 milliards de dollars supplémentaires sur les cinq prochaines années sous forme d'aide étrangère. Nous maintenons le rôle de leader du Canada dans la création d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle et continuons de participer activement à divers organismes internationaux, que ce soit dans le Commonwealth ou la francophonie.

Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive des objectifs du gouvernement en matière de politiques et des mesures qu'il a prises pour les atteindre. Pour chacun des éléments dont j'ai parlé, le Bureau du Conseil privé est là pour nous aider à analyser et élaborer les politiques, signaler toute lacune, faire preuve de diligence raisonnable, mettre en contact les diverses instances gouvernementales, régler tous les derniers détails et gérer l'élaboration de projets de loi et leur suivi.

En bref, le Bureau du Conseil privé participe à tous les aspects du travail du Cabinet relatif au gouvernement. Le fait de s'opposer à la motion d'autorisation du budget du Bureau du Conseil privé pour l'exercice financier 2005-2006 porterait grandement atteinte au fonctionnement du gouvernement et irait certainement à l'encontre des intérêts de tous les Canadiens.

J'encourage donc instamment tous les députés à faire ce qui s'impose et à appuyer la motion. Le contraire serait inadmissible. Il est quelque peu surprenant que nous soyons saisis d'une motion qui retirerait tout le financement pour le Bureau du Conseil privé. Ça illustre un manque total de compréhension du fonctionnement du gouvernement.

En conclusion, et je sais que j'aurai l'occasion de répondre à certaines questions s'il y en a, nous encourageons instamment tous les députés à envisager sérieusement ce qui se passerait si l'on s'opposait à cette motion, qui est essentielle au bon fonctionnement du gouvernement et du Parlement.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Madame la Présidente, ce que nous avons demandé, c'est qu'on retire 1 million de dollars au Bureau du Conseil privé.

J'aimerais savoir ce que le ministre pense de cela. Il y a quelques mois, nous avons entendu dire que la Commission Gomery coûterait 80 millions de dollars aux contribuables. C'est le juge Gomery qui a personnellement corrigé l'information tendancieuse fournie par le gouvernement. Il a dit qu'au total, la Commission Gomery coûterait moins de 32 millions de dollars.

Quatre ministères, ceux de la Justice et des Travaux publics ainsi que le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé, ont toutefois dépensé environ 40 millions de dollars pour « préparer leurs témoins ». C'est cela que nous trouvons inquiétant. En quoi est-il si difficile de demander aux gens de dire la vérité? Pourquoi faut-il préparer des témoins si on veut que la vérité éclate au grand jour?

Nous avons demandé que 1 million de dollars soit retiré du budget lorsque nous avons appris qu'au moment de la création de la Commission Gomery, le premier ministre a simultanément créé au Conseil privé un centre de crise chargé de le conseiller et de contrer les effets négatifs de la Commission Gomery. Ce centre de crise coûte exactement 1,068 million de dollars. Ce sont les partis politiques qui mettent sur pied des centres de crise, pas les gouvernements.

Ce n'est pas sans rappeler le registre des armes à feu. La commission ne coûte que 32 millions de dollars, mais il faut 40 millions de dollars à quatre ministères pour manipuler l'information et préparer les témoins appelés à comparaître devant la Commission Gomery. Comment le ministre peut-il considérer qu'il est légitime de dépenser 40 millions de dollars de l'argent des contribuables pour que quatre ministères préparent leurs témoins en vue de leur comparution devant la Commission Gomery, alors qu'il suffisait de les inviter à dire la vérité?

● (1855)

L'hon. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, cela montre bien que le député d'en face n'a pas assisté à la réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales à laquelle j'ai participé en tant que témoin. Il n'a sans doute même pas lu le compte rendu. S'il l'avait fait, il saurait que le million de dollars auquel il a fait référence sert à financer le groupe Coordination — Questions de commandites, un groupe de quatre personnes chargé de diverses fonctions au sein du Conseil privé, dont aucune n'est liée au Bureau du premier ministre. Ce fonds de un million de dollars couvre deux ans, à raison d'environ 500 000 \$ par année. La relation n'est donc pas directe; elle se fait par l'entremise du greffier du Conseil privé.

Ce groupe est chargé de coordonner la présentation à la Commission Gomery de plus de 20 millions de pages de documentation, provenant de cinq ministères, et ce, dans les meilleurs délais. Ce même groupe a également préparé toutes les demandes du gouvernement et a veillé à ce qu'elles soient envoyées à temps. Il s'est également assuré que l'avocat du gouvernement soit tenu au courant.

Les membres du groupe ont participé à la préparation des témoins, leur expliquant leurs obligations et leurs droits, afin d'accélérer le processus. Je crois qu'ils ont préparé une centaine de témoins qui ont tous été représentés par l'avocat du gouvernement.

C'est ce même groupe qui a surveillé les audiences, qui a fait le suivi des médias et qui a fourni la documentation pour la période des questions, comme tous les ministères le font pour leur ministre.

Si le gouvernement n'avait pas formé ce groupe, l'opposition l'aurait accusé de ne pas faire son travail, et avec raison.

Chaque fois que nous mettons sur pied une commission d'enquête, comme nous l'avons fait à quelques reprises, un groupe de coordination — et non un centre de crise, comme le député se plaint à le décrire — est formé. Ce groupe est chargé des fonctions de coordination et il veille à ce que la commission d'enquête, peu importe sa nature, fonctionne bien et obtienne les renseignements dont elle a besoin de façon complète et opportune.

Les crédits

Il est ridicule de vouloir supprimer cet élément du budget du Bureau du Conseil privé, tout comme il est ridicule de vouloir supprimer le budget en entier, comme le propose la motion dont nous sommes saisis.

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, il est intéressant de constater que le ministre a déclaré que cet argent a été dépensé pour préparer, comme il l'a dit, une centaine de témoins du gouvernement et que cela relevait du Bureau du Conseil privé, non du cabinet du premier ministre. J'accepte cela. Comme nous le savons, le BCP et le Cabinet ne font qu'un.

Des millions de dollars ont été dépensés pour préparer les témoins du gouvernement. Pourquoi ces témoins ne pouvaient-ils pas simplement se présenter à la commission pour dire la vérité? Pourquoi avaient-ils besoin d'être préparés? Pourquoi des gens devaient-ils préparer ces témoins? Est-ce si difficile d'annoncer à 100 personnes qu'elles doivent comparaître devant la commission, disons mercredi prochain à 14 heures? Faut-il leur donner une séance d'information? Le gouvernement doit-il contrôler le message?

S'agit-il de 100 témoins du gouvernement? Il s'agit peut-être de 100 témoins libéraux. Peut-être est-ce là le problème. Quand on a des enveloppes d'argent, des valises d'argent et des personnes sur des listes de paye, peut-être est-il nécessaire de préparer les témoins pour limiter les dommages. Voilà peut-être ce qui se produit. Pourquoi ces gens ne peuvent-ils pas simplement se présenter sans séance d'information, sans préparation, sans recevoir de messages? Voici le texte, voici le message, et c'est ce qu'on veut que les témoins disent.

Je crois, à juste titre, que cette fonction devrait être retirée du Bureau du Conseil privé. Cette dépense de fonds des contribuables est complètement inacceptable si nous voulons vraiment faire la lumière à l'aide des travaux de la commission. Il est temps que nous entendions la vérité.

● (1900)

L'hon. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, ils sont allergiques à la vérité. Je ne suis pas le premier à le dire. Les gens qui comparaissent comme témoins devant la Commission Gomery et qui sont des employés ou qui en étaient à l'époque sont représentés par un avocat du gouvernement. Voilà une distinction importante que le député devrait garder à l'esprit. C'est l'avocat que cette unité de coordination du BPC a assisté pour qu'il puisse faire son travail, en préparant les personnes qu'il représente devant la Commission. C'est tout à fait normal.

Il a déclaré que nous devrions éliminer cette dépense du budget. Fait intéressant toutefois, les députés d'en face n'ont pas proposé que l'on élimine la dépense de fonds publics qui revient au Parti conservateur du Canada du fait qu'il est également représenté par un avocat, ce que nous ne contestons nullement. Le parti n'a pas demandé que l'on supprime ce financement ou celui dont bénéficie le Bloc québécois pour son avocat. Tout cela fait partie de l'application régulière de la loi.

Si ces députés sont disposés à bénéficier de l'application régulière de la loi, ils devraient en souhaiter autant à ceux qui travaillent pour la Couronne et qui sont convoqués comme témoins devant une commission. Il n'y a dans tout cela rien de louche. Tout est transparent. Le député n'est nullement justifié dans ses insinuations.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Madame la Présidente, je suis le président du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Le ministre a comparu devant notre comité la semaine dernière. Lorsque je compare ce qu'il a dit à ce moment là à ce qu'il vient de dire, il me

vient à l'esprit une chanson des années 1960, dont j'oublie l'interprète, mais dont le titre était *Turn! Turn! Turn!*. Ces gens là ont le don d'enjoliver les choses.

Le ministre a déclaré que le million de dollars dépensé au Conseil privé visait à préparer surtout des libéraux comme témoins. Ce sont des libéraux qui ont commis les infractions et qui ont été accusés. Ils ont comparu devant la Commission Gomery. Le million de dollars existe donc bel et bien et il y a, comme je vais l'expliquer plus tard, d'autre argent qui sert à préparer les témoins dans le cadre de l'enquête.

Les libéraux disent qu'ils souhaitent que le juge Gomery fasse son travail. Alors comment se fait-il que le gouvernement dépense tout cet argent pour empêcher ces témoins de fournir au juge Gomery l'information qui lui permettrait de faire son travail? Voilà la question qu'il faut poser.

L'hon. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, ce sont les Byrds qui chantaient cela, et le député a, lui aussi, le tour d'enjoliver les choses. Il était ridicule de sa part de prendre la parole pour dire ce qu'il vient de dire.

Il y a des gens, ici, qui sont fonctionnaires et qui, en raison de leur travail, sont tenus de comparaître devant la commission. Ils ont le droit et l'obligation de le faire, mais ils ont aussi des droits et des obligations. S'ils sont représentés par un avocat et que celui-ci demande des renseignements, les renseignements doivent lui être fournis.

C'était la même chose pour les témoins qui étaient convoqués à la commission et qui n'étaient pas fonctionnaires. Certains avaient leur propre avocat, la plupart du temps, mais pas dans tous les cas, payé à même l'argent des contribuables, comme les avocats du Parti conservateur du Canada et du Bloc québécois. Nous n'avons rien contre cela. Le commissaire a reconnu qu'ils avaient ce droit. Le cours normal doit être suivi.

Il est tout à fait inacceptable et fantaisiste de s'en prendre à ce groupe et de lui reprocher d'avoir cherché à aider, de façon répugnante, le gouvernement et le Parti libéral.

Ces quatre personnes ont coordonné la remise de plus de 20 millions de pages de documents à la Commission Gomery en temps opportun et ils l'ont fait pendant deux ans.

Les députés d'en face préféreraient que le gouvernement ne fasse pas son travail. Lors de commissions d'enquête antérieures, il y avait toujours un groupe de coordination. Maintenant, ils suggèrent que nous nous en passions, ce qui nuirait aux travaux. Cela s'intègre très bien dans leur stratégie visant à saper la commission. C'est ce qu'ils ont fait sans cesse, toujours pour saper le travail du juge Gomery. Nous ne les laisserons pas faire.

● (1905)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Madame la Présidente, j'ai une ou deux réponses rapides à donner au dernier député qui a pris la parole. Qu'une chose soit très claire: ce n'est pas le Parti conservateur qui a créé un centre de crise, dépensant l'argent des contribuables par millions pour préparer des témoins d'une façon qui, je suis porté à le soutenir, est inacceptable. C'est nettement le problème d'un parti.

Pour ce qui est des 20 000 pages de témoignages, n'oublions pas que ce scandale est celui du Parti libéral, non celui du Québec, ou du gouvernement du Canada. Le Parti libéral aurait pu faire preuve de franchise et nous dire la vérité dès le départ. Cela nous aurait évité une année pénible. Jour après jour, il a fallu arracher la vérité au gouvernement à son corps défendant.

Les crédits

Je suis heureux d'intervenir pour appuyer notre motion d'opposition. Son but est simple. Nous demandons aux Communes d'amputer le budget du Conseil privé d'une petite partie de ses crédits, une partie à peu près égale à ce qu'il a utilisé à des fins grossièrement partisans.

Comme l'a montré le scandale des commandites, nous ne devrions pas employer l'argent des contribuables à des fins partisans. C'est néanmoins ce que fait la cellule de crise financée par le BCP en surveillant les travaux de la Commission d'enquête Gomery. Cette cellule créée à la hâte est une émanation du Bureau du Conseil privé. Elle dispose d'un budget annuel de 1 068 000 \$ pour surveiller le juge Gomery pour le compte du gouvernement fédéral et pour conseiller le cabinet du premier ministre sur la façon d'atténuer la portée des témoignages incriminants.

Les libéraux prétendent appuyer sans réserve le juge Gomery et n'avoir rien à cacher. S'ils n'ont rien à cacher, pourquoi alors ont-ils songé à créer cette cellule de crise? La vérité doit être divulguée et non pas trafiquée.

N'oublions pas que cette cellule de crise a été créée en février 2004, au moment où a été annoncée la création de la Commission Gomery, quelle ironie! Dès le départ, les libéraux ont bien veillé à ce que le message du juge Gomery n'atteigne pas les oreilles des Canadiens avant d'avoir été filtré.

Apparemment, cette cellule ne sert pas qu'à atténuer les dommages, mais également à préparer les témoins ministériels. Les préparer à quoi? J'en suis convaincu, il n'en coûte pas un million de dollars pour dire à une personne qui s'apprête à témoigner qu'elle doit dire la vérité et répondre aux questions, ou encore pour donner ce conseil à un témoin. Selon moi, des millions de dollars sont consacrés à préparer et à manipuler des témoins libéraux.

Cette cellule de crise libérale sert également à préparer les questions et les réponses en vue de la période de questions. Il s'agit là encore d'un très mauvais investissement, si l'on examine les faits. C'est un prix extrêmement cher à payer pour que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux puisse déclarer tous les jours: « Laissons la Commission Gomery faire son travail. »

Je souligne que c'est le ministre, en face, qui vient de laisser entendre que nous cherchions à empêcher le juge Gomery de faire son travail. Tous les Canadiens doivent savoir que le Parti conservateur a appuyé à fond le juge. Ce n'est certes pas notre ancien premier ministre qui a présenté des requêtes en destitution du juge Gomery devant des tribunaux fédéraux, et qui a conclu des ententes secrètes avec l'actuel premier ministre pour se réserver le droit de présenter de nouvelles requêtes à toutes sortes de fins.

L'absence de réponse du ministre est déjà suffisamment embarrassante. Nous n'avons certainement pas besoin de dépenser de l'argent pour qu'on lui rappelle chaque jour de continuer à ne rien dire. Depuis des semaines et des mois, nous n'avons pratiquement obtenu aucune réponse des députés ministériels lorsqu'on leur a posé des questions très précises. Il importe de se rendre compte que ces millions de dollars de l'argent des contribuables détournés vers le Parti libéral constituent le scandale libéral. Les députés de l'autre côté de la Chambre en connaissent tous les détails. Ils connaissent tous les faits sur le bout de leurs doigts. Ils connaissent tous les intervenants. Tout cela est intimement lié.

• (1910)

Les libéraux auraient pu dire toute la vérité. Le premier ministre aurait pu mettre cartes sur table. Non, il a fallu pousser le gouvernement à agir, à son corps défendant. Les 40 millions de dollars dépensés par quatre ministères pour préparer des témoins

sont inacceptables. Ce qui est étonnant, c'est qu'après avoir dépensé 40 millions de dollars, notamment pour préparer des intervenants à la commission, le gouvernement a décidé d'accuser la commission elle-même d'avoir dépensé 80 millions de dollars.

Le juge Gomery a dû faire une mise au point et dire que la commission avait dépensé approximativement 32 millions de dollars. Les libéraux dépensaient plus que la commission elle-même uniquement pour préparer des témoins et tenter de bien paraître. Le ministère de la Justice, le ministère des Travaux publics, le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé ont dépensé quelque 40 millions de dollars. Le gouvernement a affirmé qu'il s'agissait de dépenses juridiques et administratives. Avait-il besoin de 40 millions de dollars pour faire des photocopies?

De combien d'avocats le gouvernement a-t-il besoin pour limiter les dégâts et dissimuler la vérité? Plus que n'importe quel ministère, le centre de crise du Bureau du Conseil privé est sans équivoque un centre de crise partisan. Que font les partis en période électorale? Ils créent des centres de crise pour transmettre leur message. Ce n'est pas le propre des gouvernements d'en mettre sur pied. Ces centres de crise ne devraient pas être financés à même les deniers publics.

Comme s'il n'était pas suffisant que le Canada baigne dans le plus grand scandale de son histoire politique, le gouvernement a décidé d'utiliser l'argent des contribuables pour limiter les dégâts et redorer son image. C'est inconcevable. Les libéraux vont nous regarder, étonnés. Or, les faits sont éloquentes. Les libéraux vont secouer la tête et nous blâmer, comme toujours. Ils cherchent toujours un bouc émissaire. Au début, c'était le juge Gomery qui dépensait 80 millions pour la commission, ce qui était totalement faux.

Récemment, la Société Radio-Canada a diffusé un reportage qui montrait comment fonctionnaient les centres de crise lors des dernières élections et comment les partis pouvaient déformer la vérité et faire passer leur message. C'est exactement ce qui se passe avec la commission. J'estime que le gouvernement a la responsabilité d'agir dans l'intérêt des Canadiens, et non du Parti libéral du Canada. Le gouvernement du Canada est ici pour représenter tous les Canadiens, et non le Parti libéral.

C'est ce que nous constatons après que le Parti libéral eut volé des millions de dollars, les eut empilés dans des mallettes et des enveloppes, pour les distribuer çà et là dans des circonscriptions du Québec. C'est carrément répréhensible. Les libéraux croient avoir un droit inhérent de demeurer au pouvoir et de diriger le pays après avoir agi de la sorte. Le centre de crise Gomery est conçu pour aider le Parti libéral du Canada. Encore un million de dollars versé par les contribuables et gaspillé à des fins partisans.

La Chambre doit envoyer un message très clair selon lequel cela n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable de dépenser un million de dollars. Le gouvernement dira que cela ne représente pas beaucoup d'argent. Il peut gaspiller ce montant en quelques millièmes de secondes à la Chambre. Ce n'est que de la menue monnaie. Or, c'est beaucoup d'argent pour tous les Canadiens. Si nous commençons à additionner ces dépenses partisans engagées par tous les ministères, nous obtiendrions un total de centaines de millions de dollars et, un jour ou l'autre, de milliards de dollars.

Les crédits

Il est temps que le gouvernement accepte les mauvaises nouvelles du juge Gomery. Il est temps que les libéraux admettent les faits qu'ont relatés les nombreux témoins et qu'ils acceptent tous les éléments de preuve qui ont été présentés au juge Gomery. Il est temps que les libéraux donnent l'exemple et se débarrassent du sac à malice où d'autres millions de dollars versés par les contribuables sont empilés pour surveiller leurs messages et éviter les pots cassés. Ce serait un sacré bon début s'ils retiraient ce million de dollars au Bureau du Conseil privé, même s'il ne s'agit que d'un geste symbolique, afin que les Canadiens puissent croire qu'ils vont commencer à agir différemment.

● (1915)

Ils ne cessent de parler sans même agir; ils devraient nous donner l'exemple. Ils devraient montrer aux Canadiens qu'ils possèdent un brin de sincérité et d'honnêteté. Ils devraient le montrer en retirant ce million de dollars, qui est clairement utilisé à des fins carrément partisans. Ils devraient le faire avant que la vérificatrice générale ne rédige un autre rapport accablant contre ce gouvernement libéral corrompu.

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de l'importante information qu'il nous a donnée, bien que je doive admettre que j'ai entendu le ministre parler plus tôt lorsqu'il a comparu devant le Comité des opérations gouvernementales, dont je suis membre. À ce moment-là, il nous a informés que 40 millions de dollars ont été dépensés. Lorsque nous avons voulu savoir à quoi l'argent a servi, nous avons appris que 20 millions de photocopies avaient dû être faites. Eh bien, selon mes calculs, cela veut dire que chacune des photocopies a coûté 2 \$, ce qui me semble excessif.

L'autre donnée qui me trouble, c'est pourquoi ce centre de crise doit avoir quelqu'un comme M^{me} Menke, une ancienne directrice du SCRS, pour directrice. Le personnel du centre ne compte que quatre ou cinq employés qui, semble-t-il, sont dirigés par M^{me} Menke. Je voudrais connaître le point de vue du député là-dessus.

Le ministre a parlé de 20 millions de photocopies. Soit dit en passant, ces photocopies ont toutes été faites dans les autres ministères. Je suis convaincu qu'elles n'ont pas été faites au BCP.

Dans un article de journal d'aujourd'hui, il est question des avocats de Jean Chrétien, de Jean Pelletier et d'Alfonso Gagliano. La Commission Gomery coûte plus d'un million de dollars aux contribuables.

Permettez-moi d'énumérer les dépenses. M. Pelletier, l'ancien chef de cabinet du premier ministre, a coûté 382 000 \$ au Trésor public entre le mois de septembre 2004 et celui de janvier 2005. Il s'agit donc, grosso modo, de quatre mois. L'avocat de M. Chrétien, qui fait partie du même cabinet, a été payé 311 000 \$ pour ses services durant la même période. La facture de M. Gagliano a été de 401 000 \$. Toutes ces dépenses s'élèvent à plus d'un million de dollars. Viennent maintenant s'ajouter à cela d'autres factures obtenues par la CPAC, aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, dont une de 84 000 \$ pour les avocats de Chuck Guité. Cet argent a servi à préparer les témoins. Pourquoi a-t-on eu besoin de 40 millions de dollars, en plus des photocopies, pour préparer les témoins? Ce n'est pas clair pour moi. Le député peut-il éclairer ma lanterne?

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, c'est justement là la question. Plus nous nous plongeons dans ce dossier, plus nous en apprenons. Ce qui est arrivé à cette commission est vraiment tragique: cet argent a été acheminé au Parti libéral du Canada. Cela rend les Canadiens malades, à juste titre d'ailleurs, tellement qu'ils en

sont presque au point où ils ne veulent plus en entendre parler, parce que les choses ne cessent d'aller de mal en pis.

Nous entendons parler d'un montant de 40 millions de dollars pour « préparer » les témoins du gouvernement, mais on leur avait tous donné leurs propres avocats, ce qui se traduit par des millions de plus. En fait, cela ne s'arrête jamais. Dans un premier temps, des gens étaient directement impliqués dans le coulage de l'argent des contribuables, dont on bourrait des valises et qu'on saupoudrait dans tout le Québec, et maintenant on leur donne encore de l'argent des contribuables pour se défendre.

Cela n'a pas de fin et c'est foncièrement inacceptable. Imaginons que le premier ministre actuel se soit présenté et ait reconnu dès le premier jour que oui, il savait qu'il se passait des choses, mais que, comme c'était un problème du Parti libéral, il a tout simplement ouvert les livres et il s'est mis à table. Nous savons tous que c'est un problème du Parti libéral. N'importe quel âne au pays sait que c'est un problème du Parti libéral.

Les libéraux parlent des 20 millions de documents qu'il leur a fallu photocopier pour la commission. Je suis certain qu'ils l'ont fait. J'ai davantage d'intérêt pour ceux qu'ils n'ont pas photocopiés, ceux qui sont passés par les déchiqueteuses. Je me pose des questions sur les 20 millions qu'ils ont envoyés et sur les boîtes. Je me demande s'ils ont dit: « Il y a un entrepôt plein de documents ici. Ils ne sont pas dommageables pour nous. Photocopions-les et envoyons-les. » Nous savons que beaucoup de documents ont été envoyés dans les déchiqueteuses.

Ce n'est pas ainsi que devrait fonctionner un gouvernement moderne et civilisé. C'est même pire encore de voir le gouvernement actuel continuer d'essayer de se défendre, de se préparer, de dire qu'il est propre, alors qu'il est clair comme de l'eau de roche que des millions de dollars ont été versés au Parti libéral.

Maintenant, les libéraux essaient de se justifier d'avoir dépensé plus d'argent que la commission elle-même. La commission en est à 32 millions de dollars, mais ils en sont à 40 millions, et ce n'est pas fini. Ils accumulent des factures plus lourdes et dépensent davantage d'argent que la commission elle-même simplement pour préparer les témoins, les préparer à dire la vérité. Il y a quelque chose de foncièrement inacceptable dans cette histoire.

● (1920)

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, au cours des 10 minutes qui me sont accordées, je veux parler de l'avis de motion de l'opposition, puisque, à strictement parler, il ne s'agit pas d'une motion, mais bien d'un avis de motion qui devrait entraîner la présentation d'une motion par le président du Conseil du Trésor. C'est ce dont nous discutons ce soir. Nous discutons du montant de plus de 1 million de dollars dépensé pour la mise sur pied du centre de crise du gouvernement, au Bureau du Conseil privé.

Je ne vais pas me limiter à cela. Je vais aussi discuter de l'enquête Gomery comme telle. Nous avons vu dans les médias que cette enquête allait coûter 80 millions de dollars. En fait, le coût réel de l'enquête sera plutôt de l'ordre de 35 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent, mais c'est de l'argent bien dépensé afin d'essayer de trouver une solution à ce genre de situation et de faire en sorte que celle-ci ne se reproduise plus dans l'avenir, même si, en réalité, la seule solution vraiment efficace serait un gouvernement qui respecte l'éthique. Cela ne sera pas le cas avec le gouvernement libéral, peu importe les conclusions du juge Gomery.

Les crédits

Qu'est-il arrivé au reste du montant de 80 millions de dollars? Nous constatons que le gouvernement a dépensé plus d'argent à essayer de cacher des choses à la Commission Gomery qu'il n'en a consacré à l'enquête comme telle. Il a dépensé plus d'argent à camoufler et à cacher des renseignements que la Commission Gomery n'en dépense elle-même.

C'est tout à fait inacceptable. Toutefois, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre est venu témoigner relativement à cette question devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et il a fait un excellent travail de maquillage en présentant le message des libéraux. En fait, les libéraux excellent dans cet exercice. Ils sont véritablement passés maîtres dans l'art de déformer complètement la réalité. Il y a très peu de partis politiques dans le monde qui sont capables de faire cela. Les libéraux sont probablement les meilleurs dans le monde occidental à cet égard, mais il n'y a pas lieu d'en tirer fierté.

Il est vraiment triste que les libéraux prennent la réalité et la déforment complètement. Ce n'est pas acceptable. Ils font cela depuis des années. Je vais d'abord mentionner certains cas dans lesquels ils ont essayé de fausser la réalité mais se sont faits prendre. Je ne parle pas uniquement de corruption, même s'il y en a beaucoup. La corruption est une chose très répandue et profondément ancrée au sein du Parti libéral.

Je vais parler de problèmes qui touchent tous les Canadiens. Premièrement, avant les élections de 2000, le premier ministre avait fait adopter un budget dans lequel il prétendait accorder des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars. C'est ce que le premier ministre prétendait lorsqu'il était ministre des Finances.

Voilà qui fait beaucoup de réductions d'impôt. Toutefois, j'invite les Canadiens à jeter un coup d'oeil à leurs chèques de paye de 1999, de 2001 et d'aujourd'hui et à comparer les retenues sur leurs salaires. Ils vont ainsi se rendre compte qu'ils paient autant d'impôt aujourd'hui qu'auparavant, et peut-être même davantage.

Le gouvernement a trouvé les mots pour plaire aux électeurs et a gagné les élections, mais la réalité par la suite a été toute autre. Les Canadiens s'en sont rendu compte en regardant leur chèque de paye chaque mois. Les libéraux nous ont raconté des histoires.

Parlons maintenant des soins de santé, dont les libéraux devaient être les sauveurs, à les entendre parler. Si on s'en tient aux propos du premier ministre, du ministre de la Santé et des autres députés d'en face, ils ont sauvé d'une mort certaine notre système de soins de santé.

Pourtant, le système a atteint des profondeurs si abyssales que la Cour suprême a dû donner aux Canadiens, plus précisément aux Québécois, le droit de souscrire à un régime de soins de santé privé parce que le système public est dans un si piteux état qu'on ne peut compter sur lui pour fournir aux Canadiens les soins de santé dont ils ont besoin. C'est la décision rendue la semaine dernière par la Cour suprême.

Les libéraux disent qu'ils sont les sauveurs du système de soins de santé. Ils le répètent depuis qu'ils ont pris le pouvoir il y a 12 ans. Mais la réalité est bien différente.

En outre, le registre des armes à feu devait permettre à la société de vivre en plus grande sécurité. Le nombre de crimes commis avec des armes à feu devait baisser. Mais nous savons tous que c'est le contraire qui s'est produit.

En ce qui concerne les programmes agricoles, les libéraux versent des milliards aux agriculteurs et disent que le monde agricole se porte mieux aujourd'hui qu'auparavant grâce à eux. Or, en tant

qu'agriculteur, je peux dire que les choses n'ont jamais aussi mal été qu'aujourd'hui à la ferme. Mes voisins et les autres agriculteurs du pays peuvent en témoigner.

La réalité ne correspond pas du tout à ce que nous racontent les libéraux. Ils maquillent la vérité et ils la maquillent si bien que tout cela finit par devenir crédible, mais ce qui se passe réellement au pays est une toute autre histoire.

• (1925)

Les libéraux affirment que le fait d'approuver les mariages entre conjoints de même sexe va permettre de sauver l'institution du mariage et la famille. C'est ce que prétendent certains d'entre eux. C'est la façon dont ils essaient de nous faire avaler cette mesure. Nous savons tous que ce n'est tout simplement pas le cas. Ce n'est pas vrai. Je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps.

Les libéraux vont légaliser la marijuana sous prétexte d'atténuer le problème. Ils vont légaliser la prostitution pour la même raison.

Ils vont faire en sorte que le gouvernement s'occupe de nos enfants, car ils semblent croire que le gouvernement sait mieux que les parents comment éduquer les enfants. C'est une idée révoltante, mais ils présentent la chose de telle façon que cette proposition semble bonne. Ils retirent aux parents le choix de s'occuper de leurs enfants comme il le veulent. Avec le programme qu'ils proposent, ils font disparaître ce choix. Les libéraux nous font miroiter toutes sortes d'avantages, mais la réalité est bien différente.

Je ne peux pas aborder beaucoup plus de sujets ce soir. Je dois m'arrêter sur ce centre de crise et le montant de plus de 40 millions de dollars que le gouvernement a dépensé pour étouffer l'affaire et cacher des choses à la Commission Gomery. C'est beaucoup d'argent.

Il est question d'un système de corruption auquel viennent s'ajouter une série d'actes répréhensibles. Tout d'abord, il y a la corruption, le scandale lui-même. Bien entendu, la Commission Gomery nous en a appris beaucoup sur ce scandale. Mais cela ne s'arrête pas là. Les libéraux essaient de présenter les choses sous un autre angle. Ils ne veulent pas reconnaître que des actes répréhensibles ont été commis. Ce n'est qu'après avoir été pris la main dans le sac qu'ils mettent sur pied la Commission Gomery.

Les libéraux se font prendre, ils créent la Commission Gomery, toute cette information sort et que se passe-t-il alors? Ce sont eux qui vont faire le ménage. Ils ont tous été impliqués dans cette affaire, par leur silence du moins, selon moi, et beaucoup étaient liés de très près à toute cette corruption. Pourtant, ce sont eux qui vont remettre de l'ordre. C'est insensé, mais c'est la façon dont les libéraux présentent les choses. Ils sont très bons à ce petit jeu.

Il y a également le centre de crise d'un million de dollars. Les libéraux affirment que ce n'est pas un centre de crise. Son objectif n'est pas de protéger les libéraux qui ont été pris à voler les contribuables. Il n'est rien de cela. Pour les libéraux, il s'agit simplement d'aider la Commission Gomery dans son travail. Quelle merveilleuse explication.

Il faut leur reconnaître ce talent. Je reconnais entièrement que le Parti libéral, le gouvernement libéral, n'a pas d'égal dans l'Occident pour déformer la réalité et fabriquer une histoire qui semble vraie et qui est crédible. Ce n'est pas quelque chose dont les Canadiens sont fiers. Tout comme la plupart des Canadiens, je ne pense pas qu'il y ait de quoi se vanter.

Les crédits

La situation est tout bonnement incroyable. Les quelque 100 millions de dollars d'origine qui ont fait l'objet d'étude de la Commission Gomery ont été dépensés par les amis des libéraux de façon illicite, et on les a attrapés. Ensuite, les libéraux dépensent 40 millions de dollars ou plus pour cacher de l'information au juge Gomery. Malgré ça, le ministre des Travaux publics répète quotidiennement à la Chambre qu'il faut laisser le juge faire son travail. J'en ai marre de l'entendre dire ça tous les jours.

Si les libéraux sont effectivement sincères, pourquoi dépensent-ils plus d'argent pour empêcher le juge Gomery de faire son travail qu'ils n'en dépensent pour lui permettre de le faire? C'est ce qui se passe, en réalité. C'est choquant; c'est triste. Cela nous affecte tous. Cela affecte tous les députés du Parlement.

Et si tous les députés sont affectés, la démocratie canadienne l'est aussi. Ce qui est triste, c'est de voir à quel point la démocratie a été réduite à la Chambre à cause du gouvernement. La récente tactique de ce dernier est de pointer du doigt les conservateurs et les bloquistes. En fait, je ne pense pas qu'il s'en soit pris aux conservateurs, mais il dit certainement que le Bloc est impliqué. Ainsi, tout le monde est malhonnête, alors ça devient acceptable. Quelle défense répugnante!

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions, mais honnêtement, je ne pense pas qu'on puisse en dire davantage. Le public sait très bien ce qui se passe, sauf que nous découvrons de nouvelles choses tous les jours qui sont tout aussi dérangeantes que l'était le scandale quand il a été mis à nu pour la première fois.

● (1930)

L'hon. Diane Marleau (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà entendu des discours biaisés, mais celui-là n'était même pas bon. J'essaie de comprendre ce que veut exactement le député.

J'étais au comité lorsque nos vis-à-vis ont parlé d'un centre de crise. Ce n'est pas un centre de crise. C'est un comité de coordination dont le but est de s'assurer que tout le monde fournit les documents voulus.

C'est triste. Le gouvernement a créé la commission d'enquête parce qu'il voulait aller au fond des choses. Oui, cela coûte cher, mais c'est le seul moyen de faire toute la lumière.

Je suis enragée. Est-ce que les députés de l'opposition essaient de nous dire que M. Gomery n'a pas fait son travail et n'a pas reçu l'information qu'il voulait? Ce n'est pas l'impression que j'ai et je crois que tous les Canadiens savent que nous avons collaboré. Franchement, nos vis-à-vis n'auraient pas entendu tout ce qu'ils ont entendu si nous n'avions pas collaboré. Je peux affirmer au député que nous voulons aller au fond des choses. Et non, cela n'est pas donné, cela coûte cher. Et nous ne sommes pas un gang de lynchage.

Je suis allée à la réunion du comité aujourd'hui. On veut condamner des gens. On veut agir comme un gang de lynchage. On veut décider qui est coupable et qui ne l'est pas. Je croyais que nous vivions en démocratie. Oui, des irrégularités surviennent, mais nous devons nous assurer que les mesures juridiques appropriées sont prises. Il se peut que nous n'aimions pas cela, mais même le pire des criminels a droit à sa défense et il est très important qu'il en soit ainsi.

Nous ne pouvons pas faire le procès d'intention de députés ou de sénateurs. Je crois que c'est mal. Je demande au député de cesser de déblâter et de faire le procès d'intention de députés honnêtes et zélés et surtout d'une fonction publique honnête et dévouée.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, nous venons d'entendre d'autres explications tendancieuses.

Je peux sincèrement comprendre pourquoi un député prendrait la parole ce soir et tiendrait ce genre de propos. Si la députée agit de la sorte, c'est parce que son parti l'a placée dans cette situation. Puisque le Parti libéral et les députés libéraux actuels sont derrière cette corruption, que peut-on faire d'autre? Je comprends pourquoi ces députés continuent de tenir ces propos tendancieux, mais cela ne change rien à la réalité.

Comme je le disais tout à l'heure, fournir des interprétations tendancieuses, c'est une chose, mais la réalité est bien différente. La députée a dit certaines choses qui ne tiennent vraiment pas la route. Elles sont loin d'être exactes. Nous ne pouvons pas vraiment outrepasser cette limite à la Chambre. La députée le sait sûrement.

Si la députée n'aime pas ce que coûte la Commission Gomery, il aurait fallu qu'au premier chef, son parti ne soit pas mêlé à cette corruption. Voilà ce qu'il fallait faire pour éviter ces coûts. De plus, pourquoi les libéraux n'ont-ils pas tout simplement reconnu leurs erreurs? Pourquoi n'ont-ils pas dit que le Parti libéral a été mêlé à quelque chose d'inacceptable et pourquoi ne se sont-ils pas engagés à régler le problème? Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils ont préféré garder cela secret pendant plus d'un an et, finalement, c'est seulement lorsque la vérificatrice générale a rendu son rapport public et qu'ils ne pouvaient plus nier l'évidence qu'ils se sont engagés à réparer ce gâchis.

Les libéraux présentent encore une fois la réalité sous un jour favorable, mais ils excellent à cela. Je veux bien le reconnaître. Je suis loin de pouvoir faire comme eux et j'espère ne jamais pouvoir y parvenir. Je peux toutefois dire que le Parti conservateur du Canada ne sera jamais mêlé à des activités comme celles auxquelles a participé le Parti libéral. Ni mes collègues ni moi, nous ne participerons à quelque chose comme cela.

● (1935)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat sur l'avis d'opposition de nos collègues du Parti conservateur. Je pense que cet avis d'opposition procède d'intentions et de préoccupations éminemment légitimes et valables. En effet, le gouvernement a mis sur pied une commission d'enquête visant à faire la lumière sur l'utilisation partisane de fonds publics. Il est effectivement de mise que nous fassions la lumière sur cette affaire.

Toutefois, plus les choses avancent, plus nous réalisons que le gouvernement, de façon plutôt cachée, en catimini, a établi des balises, des garde-fous pour éviter que cela ne dérape pour lui et cette commission. On a fait état, certes, de cette espèce de cellule de crise qui relèverait du Conseil privé et qui aurait pour objectif de préparer les témoins, de canaliser les messages médiatiques, de les peaufiner, le tout, évidemment, à l'avantage du gouvernement.

N'y aurait-il pas là dérapage et, de nouveau, utilisation partisane des fonds publics? La question, certes, se pose.

Les crédits

Nous avons eu vent également qu'il y aurait eu une entente secrète entre les procureurs de l'ex-premier ministre Chrétien et les procureurs du gouvernement. L'entente se résumerait à peu près à la chose suivante: les procureurs de l'ex-premier ministre Chrétien accepteraient de retirer l'action juridique visant à mettre en cause la crédibilité et l'impartialité du juge Gomery, tout en se réservant cependant la possibilité de pouvoir revenir à la charge plus tard. Les procureurs du gouvernement leur disent: « Si d'aventure vous décidiez de revenir à la charge plus tard, nous ne nous objecterons pas. »

Or, le danger, après que le premier ministre, la main sur le coeur, eut dit à la nation canadienne qu'il s'engageait à déclencher les élections 30 jours, au plus, après le dépôt du rapport final de la Commission Gomery, on constate que cette entente secrète pourrait avoir pour effet de délier le premier ministre de cette promesse solennelle faite aux Canadiennes et aux Canadiens, et plus particulièrement aux Québécoises et aux Québécois.

Il va sans dire que celles et ceux qui voulaient en découdre, qui voulaient davantage se prononcer dans le cadre d'une élection, ce sont bien les Québécoises et les Québécois. Par leurs viles manoeuvres, les libéraux ont fait en sorte de priver les Québécoises et les Québécois, le 19 mai dernier, de la possibilité de pouvoir s'exprimer démocratiquement. Il y a là quelque chose ici d'éminemment discutable et inquiétant en démocratie. Je referme la parenthèse.

Cette entente secrète pourrait délier le premier ministre de cette promesse. Comment est-ce possible? Tout simplement que si les procureurs de l'ex-premier ministre Chrétien décidaient, de nouveau, de questionner la crédibilité du juge Gomery, son impartialité, au moment où le juge aurait déposé son rapport préliminaire, et si d'aventure, ils réussissaient à le faire destituer, cela aurait pour effet que le juge ne serait pas en mesure de déposer son rapport final. En conséquence, le gouvernement n'aurait pas à tenir son engagement selon lequel il tiendrait des élections 30 jours après le dépôt du rapport final, puisqu'il n'y aurait pas eu de dépôt du rapport final.

Alors oui, l'avis d'opposition du Parti conservateur procède de préoccupations éminemment valables et légitimes.

● (1940)

Cela dit, il faut reconnaître que la procédure employée pour faire valoir ces préoccupations est très discutable. Cela relève d'un certain degré d'amateurisme et d'improvisation. Pourquoi? Parce que lorsque l'on parle, par exemple, de retirer 1 million de dollars des crédits, il faudrait savoir à quoi on fait référence précisément. Il faudrait ventiler ce 1 millions de dollars pour savoir pourquoi 1 millions dollars, pourquoi pas 1,5 million de dollars, pourquoi pas 2 millions de dollars et pourquoi pas 750 000 \$? Donc, la somme avancée dans l'avis d'opposition nous apparaît arbitraire et ne s'appuie pas, selon nous, sur des données précises.

D'autre part, il faut reconnaître que la procédure ne permet pas que nous puissions retirer une somme quelconque du crédit original. Il nous faut ou bien accepter le crédit dans son ensemble, ou bien le rejeter dans sa totalité.

On parle d'un crédit de l'ordre de 125,413 millions de dollars pour les dépenses du programme du Conseil privé. Si nous décidions de couper le crédit au complet, soit les 125,413 millions de dollars, outre le fait que cela risquerait de plonger le pays dans une élection, il y a également le fait non négligeable que cela risque de plonger le pays dans une situation de gouvernance pour le moins chaotique.

Il va sans dire que, quoique nous puissions avoir de très sérieuses réserves sur la pertinence du Conseil privé comme organisme central

oeuvrant pour le gouvernement, nous sommes obligés de reconnaître qu'il n'y a pas lieu pour autant de le faire disparaître complètement. Tout gouvernement a besoin d'un organisme central de coordination et de concertation interministérielle et c'est exactement ce rôle que joue le Conseil privé.

Donc, si nous décidions de donner suite à l'avis d'opposition de nos collègues conservateurs qui, je le répète, procède de préoccupations éminemment valables et légitimes, et de nous opposer aux crédits, les conséquences risquent d'être pour le moins dramatiques.

Or, le Bloc québécois a toujours plaidé pour une action responsable et ce serait pour le moins irresponsable de nous opposer à l'adoption de ce crédit, compte tenu des conséquences dramatiques qui risquent d'en découler.

Conséquemment, même s'il va sans dire que nous reconnaissons la valeur et la validité des préoccupations exprimées par nos collègues conservateurs à travers cet avis d'opposition, nous ne pourrions ajouter notre voix à la leur pour nous opposer à l'adoption de ce crédit.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous le ferons, mais nous le ferons parce que nous avons toujours prétendu que nous agirions de façon responsable en cette Chambre et cette volonté d'agir de façon responsable nous commande d'adopter ce crédit tel quel, plutôt que de le rejeter en bloc.

● (1945)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir prendre part au débat sur le budget des dépenses ce soir. C'est l'occasion pour la Chambre de revenir sur le passé, de réfléchir à ce que l'avenir nous réserve et de chercher comment les députés peuvent être le plus efficaces.

Ce soir, au début de ce débat, j'éprouve une certaine satisfaction, je ressens un certain réconfort à l'idée que nous avons pu avoir une action déterminante au cours de cette législature et influencer le processus budgétaire du gouvernement fédéral. Pour nous, c'est un jour de réjouissance. Nous sommes sur le point d'adopter des mesures très importantes, des modifications significatives dans la proposition budgétaire libérale. Elles amélioreront la qualité de vie au Canada et assureront des investissements stratégiques dans certains secteurs de l'économie, et cela ouvrira la voie vers une vigoureuse croissance et une meilleure productivité pour les générations à venir.

Je voudrais dire un mot du travail acharné que le NPD a accompli pendant tout ce processus budgétaire. Encore une fois, je félicite de tout leur travail notre chef, le député de Toronto—Danforth, la députée de Vancouver-Est et tous les députés du caucus néo-démocrate qui ont parlé d'une même voix, avec détermination, pour avoir une influence marquante à ce stade de notre histoire, pour essayer d'instaurer un changement. Jusque-là, nous croyions que ce serait impossible.

Au fond, les conservateurs ont choisi l'inaction. Le budget a été présenté le 23 février. Le chef de l'opposition officielle y a jeté un coup d'oeil rapide et il est sorti de cette salle et a dit à qui voulait l'entendre que ce budget était tolérable. Les conservateurs n'allaient pas refuser leur confiance au gouvernement à cause du budget.

Les crédits

Nous avons étudié ce budget et nous avons constaté qu'il faisait fausse route, qu'il allait contre les vœux des Canadiens. Il ne respectait pas les promesses que le premier ministre avait faites au cours de la campagne. En effet, pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit qu'il n'y aurait plus d'autres réductions d'impôt pour les sociétés et les riches tant qu'on n'aurait pas rétabli les budgets des programmes qui avaient été amputés pour assurer l'équilibre budgétaire.

Quand le budget a été présenté, le 23 février, et que nous avons constaté qu'il prévoyait encore des réductions d'impôts pour les sociétés, nous avons tout de suite su que nous ne pouvions pas l'appuyer. Non seulement le premier ministre brisait-il son engagement envers les Canadiens en ce qui a trait aux réductions d'impôts pour les sociétés, il négligeait également d'investir dans plusieurs secteurs stratégiques sur lesquels les Canadiens comptaient.

Nulle part dans ce budget était-il question d'éducation et de la nécessité de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable pour nos jeunes. Nulle part dans ce budget était-il question du fardeau que doivent porter les étudiants après obtention de leur diplôme, des dettes qu'ils doivent rembourser à raison de 25 000 \$ ou 30 000 \$. Nulle part dans ce budget était-il question des familles qui voudraient désespérément inscrire leurs enfants à l'université, mais qui ne peuvent tout simplement pas se le permettre. Nulle part dans ce budget était-il question d'investir dans nos jeunes afin qu'ils bâtissent l'économie de l'avenir, afin qu'ils profitent de la nouvelle économie.

Et par-dessus tout, nulle part dans ce budget était-il question de la situation désespérée dans laquelle des milliers de Canadiens se trouvent sur le plan du logement décent. Imaginons un instant que nous vivons dans une collectivité où il n'y a aucune certitude quant aux logements sûrs. Imaginons la situation dans une collectivité typique et défavorisée du nord de la ville, comme ma circonscription, où les gens ne peuvent se permettre une maison sûre et décente en raison des coûts astronomiques. Imaginons la situation lorsque le gouvernement abandonne tous ses projets de logement, que tous les fonds sont envolés et que des gens et des quartiers n'ont pas accès aux sommes nécessaires pour rénover et améliorer les logements vétustes.

● (1950)

Imaginez ce qu'est la vie dans une réserve, dans des conditions que des observateurs impartiaux des Nations Unies ont clairement associées à celles du tiers monde. Le budget de 2005 ne prévoit rien pour le logement, pour faire en sorte que tous les Canadiens aient droit à un logement sûr et décent où ils puissent vivre en toute sécurité.

Le budget présentait également d'autres lacunes. Je n'ai pas l'intention de les aborder de nouveau. Nous sommes au courant des lacunes quant à l'accord de Kyoto. Nous savons que le gouvernement a raté la cible en matière de planification environnementale et de protection de la planète pour les générations à venir. Le budget ne prévoit rien quant à l'atteinte de notre engagement international de consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide internationale et au développement à l'étranger.

Nous reconnaissons que le budget a raté la cible. Toutefois, nous ne nous sommes pas restés assis sur nos lauriers en disant que ça ne va pas et que nous allons voter contre le gouvernement quoi qu'il arrive. Dès la première occasion, nous avons dit «Essayons d'atteindre ces objectifs. Essayons de remédier aux lacunes.

Essayons de corriger les omissions de ce budget des libéraux fédéraux».

Nous avons entamé des négociations avec le gouvernement libéral au vu et au su de tous, non dans une chambre d'hôtel ou sur la banquette arrière d'une voiture comme mes chers amis du Parti conservateur veulent le laisser croire. Nous avons agi au vu et au su de tous. Je sais que les conservateurs envient la relation que nous avons établie avec le gouvernement, ce projet à court terme sur lequel nous avons travaillé, ce rendez-vous d'un soir prolongé, mais Grand Dieu, ils ne doivent pas laisser la jalousie atteindre un tel niveau.

L'hon. Bill Blaikie: Ce rendez-vous pour un budget.

Mme Judy Wasylycia-Leis: C'est effectivement un rendez-vous pour un budget comme mon collègue vient de le dire.

Au grand jour, nous avons décidé de faire quelque chose de bon pour le Canada, et nous l'avons fait.

Nous nous sommes entendus sur un plan financièrement responsable qui n'entraînera aucunement le gouvernement dans une position déficitaire. Il n'a jamais été question de renoncer à une partie du fonds pour éventualités devant être mis de côté pour ne pas s'endetter lorsque surviennent des situations imprévues. Non, nous avons dit que notre plan consistait à utiliser l'argent réservé pour accorder une autre réduction d'impôt aux grandes entreprises, parce que ces réductions n'avantagent pas de façon considérable les Canadiens au chapitre des nouveaux emplois, des nouvelles entreprises et des nouvelles occasions au pays. En fait, le gouvernement a accordé des réductions d'impôt aux grandes entreprises alors que leurs profits étaient à la hausse et leurs investissements, à la baisse. Ce n'est pas en accordant d'autres réductions d'impôt à ces grosses entreprises que nous assurerons notre prospérité future, mais en investissant dans les secteurs qui créeront des emplois, qui respecteront les objectifs sociaux et qui amélioreront la qualité de vie dans ce pays.

Comment les conservateurs peuvent-ils s'opposer à une mesure aussi positive? C'est une proposition responsable sur le plan financier. Elle n'entraîne aucun déficit pour le gouvernement. Elle ne touche pas au fonds pour éventualités. C'est une utilisation transparente de l'argent excédentaire. Plutôt que de consentir des réductions fiscales aux grosses entreprises, on finance le logement pour les Canadiens, on réduit les frais de scolarité pour les étudiants, on assainit l'air pour les gens qui ne peuvent supporter les avertissement de smog jour après jour et on aide dans une certaine mesure ceux qui souffrent de graves problèmes économiques et qui font face à des obstacles structurels d'ordre social à l'étranger. C'est un plan très raisonnable qui améliore concrètement la vie des Canadiens.

● (1955)

Nous pouvons nous féliciter d'avoir amélioré les choses, avec l'aide des Canadiens. Le budget mieux équilibré n'est pas parfait. Il ne prévoit pas tout. Nous n'avons pas été réussi à faire tout ce que nous aurions souhaité. En ce qui concerne l'assurance-emploi, nous n'avons pas obtenu de concession importante. Nous en aurions été heureux. Nous n'avons obtenu aucun nouvel engagement en matière d'équité salariale, ce que nous aurions apprécié.

Nous avons réussi à obtenir quelques mesures constructives, dans un cadre financièrement responsable. Nous pouvons en être fiers. Je sais que les Canadiens en sont fiers et qu'ils veulent que les projets de loi d'exécution du budget soient adoptés.

Les crédits

Je suis convaincue que les Canadiens étaient consternés lorsqu'ils ont ouvert un journal pour apprendre comment les conservateurs ont joué leur petit jeu pendant toute une audience de notre comité avant de démolir le projet de loi et de renvoyer une page blanche à la Chambre. Les conservateurs ont supprimé les 1,6 milliard de dollars destinés au logement. Ils ont retranché les 1,5 milliard de dollars prévus pour l'éducation. Ils ont retranché 900 millions de dollars destinés aux projets environnementaux, aux transports en commun et à la modernisation de logements, et 500 millions au titre de l'aide étrangère.

Voilà ce que les Conservateurs ont fait. Ils ont supprimé du budget ce que les Canadiens voulaient y voir. Les Canadiens leur tiennent maintenant rigueur d'agir de façon aussi irresponsable. Il suffit de consulter les sondages. Ils ont perdu 10 points du jour au lendemain. Leur popularité est tombée comme une brique, à juste titre, comme le député de Windsor vient de le dire, car les Canadiens nous ont envoyés ici pour agir de façon responsable. Ils nous ont dit de faire du bon travail, de faire quelque chose, de faire fonctionner le Parlement. Les Canadiens ne veulent surtout pas que leurs députés se croisent les bras et se livrent à des jeux politiques, qu'ils se contentent de parler sans agir. Comme l'un de mes autres collègues l'a dit, tous ces mots qui ne sont suivis d'aucune initiative de la part des conservateurs, c'est en fait comme un rendez-vous galant raté.

Revenons sur les questions en jeu. Nous sommes saisis ce soir des prévisions budgétaires pour cette année. Nous devons adopter deux projets de loi budgétaires importants pour les Canadiens. Nous avons pour responsabilité et mandat de continuer à réaliser des progrès et à faire avancer notre pays, et de veiller à ce qu'on règle certaines questions essentielles qui se posent dans notre société à l'heure actuelle.

Dans les quelques minutes qui restent à ma disposition, je voudrais souligner quelques-unes des orientations que nous devons prendre à l'avenir.

Nous voyons le projet de loi C-48, ce projet de loi budgétaire mieux équilibré, comme un début seulement. Nous ne voyons pas des investissements à court terme comme la solution à long terme. Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral doit être responsable dans une certaine mesure d'investir dans l'éducation permanente. Cela commence par l'éducation préscolaire et la garde et va jusqu'à l'enseignement postsecondaire en passant par l'élémentaire et le secondaire. Pour atteindre cet objectif, il ne faut surtout pas négliger un domaine comme l'éducation et réduire à 11 p. 100 la part fédérale du financement de l'éducation. Qu'a-t-on fait de cet objectif de responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux?

Nous devons compléter ce que nous avons réussi à accomplir grâce au projet de loi C-48 en affectant 1,5 milliard de dollars à l'éducation et à l'amélioration de l'accès aux études.

Nous devons poursuivre le programme national de garderies dont nous voyons les premiers éléments dans le projet de loi C-43, une chose qui a été accomplie après de nombreuses années de promesses violées. En fait, les députés savent fort bien que l'engagement à l'égard d'un programme national de garderies est la promesse politique qui, dans toute l'histoire de notre pays, a pris le plus de temps à commencer à se matérialiser. Nous en sommes enfin à un stade où nous pouvons voir le commencement d'un programme national de garderies. Nous en sommes heureux. C'est une première étape dans un long processus pour veiller à ce que les Canadiens puissent compter sur des services de garde abordables, sans but lucratif et de qualité.

Contrairement aux conservateurs qui aiment à laisser entendre que notre société va se ruiner si nous nous engageons dans cette voie, nous prétendons que nous avons une responsabilité à l'égard des familles qui choisissent de travailler, ou qui doivent travailler, de veiller à ce que leurs enfants puissent profiter de services de garde de qualité et sûrs.

Les conservateurs ont tellement parlé au cours des deux derniers jours du choix dans les services de garde. Pour une fois, mettons les choses au point. Il est question d'une politique touchant les parents qui travaillent. Nous essayons de réagir au fait que des milliers d'enfants fréquentent des garderies non agréées. Nous essayons de corriger une situation où d'innombrables familles n'ont pas les moyens de se payer, ou ne peuvent tout simplement pas trouver des garderies où leurs enfants puissent profiter de services de qualité dans des endroits sûrs.

● (2000)

J'entends les conservateurs vociférer comme ils en ont l'habitude, du fait qu'ils sont incapables de comprendre que travail et famille peuvent aller de pair. On peut être une bonne mère tout en occupant un emploi, comme députée, par exemple. Il est possible de fournir l'attention, les soins et l'amour dont les enfants ont besoin de leurs parents tout en occupant un emploi, en gagnant sa vie, en étant soutien de famille, mais l'aide du gouvernement est nécessaire. Il faut pour cela un gouvernement qui collabore avec les collectivités et, pour assurer l'autonomie, il faut que l'aide aux familles et aux collectivités parte de la base. C'est de cela que nous voulons parler.

La politique que nous proposons ne vise pas à répondre aux besoins de tous ceux qui font partie de notre société. Si des parents choisissent de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, alors nous avons l'obligation de faire en sorte que des politiques et des dispositions fiscales soient prévues en conséquence. C'est exactement ce qui doit se passer. Mais ne mélangeons pas les choux et les navets. Voilà des dizaines d'années qu'on aurait dû lancer un programme de garderies en réponse aux besoins des familles des parents qui travaillent. L'attente a déjà trop duré.

Il faudra ensuite déterminer si notre régime fiscal est adapté aux situations de toutes les familles, celles notamment où un parent choisit de rester à la maison pour s'occuper des enfants à temps complet. Personne ne dit qu'il n'est pas opportun de le faire.

Les conservateurs font nettement preuve d'irresponsabilité en laissant entendre qu'on ne peut aborder un aspect de ce débat de politique publique sans en sacrifier un autre. Or, nous ne supprimons pas la possibilité de choisir. Nous ne nions pas les besoins de l'ensemble des citoyens. Nous tenons tout simplement compte des besoins de millions d'enfants qui, à l'heure actuelle, ont le droit d'avoir accès, dans la sécurité, à un régime de garde d'enfants et d'éducation préscolaire de qualité.

Le fait d'investir dès maintenant dans la garde d'enfants favorise la croissance de l'économie. Nous planifions pour l'avenir. Nous assurons un futur rayonnant à l'ensemble de la société. Et ce n'est là qu'un exemple de nos voies d'avenir.

Durant les deux minutes qui me restent, je dirai ceci. Tout en adoptant des politiques en matière d'apprentissage continu, d'enseignement postsecondaire et universitaire et de garde d'enfants, nous devons en mettre au point en matière de conciliation travail-famille. La question de la conciliation travail-famille doit être abordée par le Parlement dans un avenir rapproché.

Les crédits

Trop de gens vivent un stress, car ils essaient à la fois d'être d'excellents parents, de subvenir aux besoins de leur famille et de contribuer au monde du travail. Ils ne bénéficient pas d'un soutien qui tienne compte du fait qu'ils doivent jongler pour gagner leur pain, répondre aux besoins de la famille et se garder du temps pour des loisirs personnels et pour apprécier la société à laquelle ils contribuent. C'est un autre dossier sur lequel se pencher plus tard.

Parlons de l'égalité entre les sexes. On remarque que le gouvernement n'a rien fait pour s'assurer que ses mesures budgétaires tiennent compte du sexe des intéressés. Il n'a pas évalué l'incidence de ses politiques et de ses décisions sur les femmes qui travaillent. Cela aurait été particulièrement important dans le domaine de l'assurance-emploi.

Les politiques d'assurance-emploi demeurent discriminatoires envers les femmes. Celles-ci veulent travailler à temps partiel et s'occuper de leurs enfants le reste du temps. Voilà un parfait exemple pour les conservateurs qui se targuent de vouloir donner des choix. Où sont-ils lorsqu'il s'agit de demander quelque chose d'aussi simple que la modification des règles de l'assurance-emploi afin qu'on reconnaisse le travailleur à temps partiel comme un membre permanent de la population active et qu'il soit admissible à l'assurance-emploi?

M. Yvon Godin: Les conservateurs s'y opposent.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Les conservateurs, effectivement, sont contre une telle mesure. Voilà pour les choix qu'ils offrent aux Canadiens.

• (2005)

Enfin, le déséquilibre fiscal représente un grave problème. Il faut prendre soin de cette fédération. Il faut remettre à l'ordre du jour la question de la péréquation. Le libéraux doivent cesser d'utiliser leur approche du type « diviser pour régner » et considérer la nation comme un tout. Il faut mettre en place un programme de péréquation pour que la richesse d'une région profite aux autres, et que tous les membres de la société aient accès à des programmes de soins de santé, d'éducation, de logement et de services sociaux de même qualité. C'est notre objectif.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur les propos de la députée concernant le logement et j'ai une question au sujet des garderies.

Pour commencer, la députée conviendra sans doute qu'il n'est pas financièrement responsable, ni même possible, de traiter de toutes les responsabilités et priorités du gouvernement dans chacun des budgets. En fait, c'est l'ensemble des budgets qu'il faut examiner pour déterminer si nous avons résolu les difficultés nouvelles.

Cependant, je suis d'accord avec la députée au sujet de la question du logement social. J'ai travaillé durant un certain nombre d'années à notre régie du logement locale, qui liait les loyers aux revenus et qui accordait un supplément à ceux qui en avaient besoin. Près de la moitié des personnes qui recouraient à nos services étaient des aînés, et l'autre moitié, des familles. La vaste majorité des familles étaient monoparentales. Par conséquent, nous savons que c'est un secteur de services important pour toutes les collectivités du Canada. Il y a des gens qui ont besoin d'aide.

Je suis d'accord que, quel que soit le type de logements, que ce soient des logements sociaux ou des logements à pris abordable, la construction de nouveaux logements signifie que davantage de gens démunis auront un toit à prix abordable au fur et à mesure que les logements deviendront disponibles.

Je me réjouis un peu que la question du logement continue de préoccuper les gens. Nous savons que la SCHL consacra quelque 3,9 milliards de dollars par année à ses programmes, comme l'assurance hypothécaire, notamment. Est-ce suffisant? Je pense que cela ne sera jamais suffisant pour nous permettre de répondre aux besoins de tous ceux éprouvent le plus de difficulté.

Je sais que la députée s'intéresse vivement à la question des garderies et de l'éducation préscolaire. Des experts ont dit qu'il en coûterait quelque 15 milliards de dollars pour mettre en oeuvre un programme national de garderies complet, dont la création n'est qu'une question de temps, à mon avis. L'OCDE a qualifié de rudimentaire le système actuel de garderies du Canada, à l'exclusion du Québec, et cela me préoccupe.

La députée croit-elle que les systèmes de garderies qui existent actuellement d'un bout à l'autre du pays doivent réaménager leurs locaux et mieux former leur personnel pour veiller à ce que nos enfants profitent pleinement des programmes d'éducation préscolaire?

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, permettez-moi de dire d'abord que j'apprécie les observations de mon collègue au sujet du logement et des garderies.

Parlons d'abord du logement, puisque nous sommes tous les deux d'accord pour dire qu'il s'agit d'un secteur d'investissement très important. Bien que nous soyons tous les deux préoccupés par cette question, je lui rappelle que c'est le NPD qui a fait progresser les choses en ajoutant 1,6 milliard de dollars au budget du logement. Le budget fédéral de 2005 ne prévoyait absolument rien pour ce secteur avant que le NPD ne propose d'y injecter de l'argent.

Le ministre du Logement peut bien parcourir le pays en laissant entendre qu'il a un plan et qu'il aurait réalisé la même chose de toute manière. Il avait peut-être un plan, mais il n'avait pas d'argent. Il est important pour nous de le reconnaître. Étant donné que les Canadiens accordaient autant d'importance à ce besoin, nous nous étions engagés à exiger cet investissement dans nos négociations avec le Parti libéral. J'ajoute que ce seul investissement devrait créer du travail pour environ 26 000 années-personnes, ce qui témoigne de son efficacité.

Pour ce qui est des garderies, question très importante, lorsque l'OCDE a examiné la situation au Canada et qu'elle s'est prononcée sur notre système de garderies, elle l'a fait pour l'ensemble de notre pays. Le fait que nous n'étions pas dotés d'un programme national dans ce domaine a amené l'organisation à observer que les services que nous offrons ressemblaient davantage à des services de gardiennage d'enfants qu'à un bon programme d'éducation préscolaire.

L'OCDE constate que des provinces comme le Manitoba et le Québec possèdent d'excellents modèles de garderies qui devraient être étendus à l'ensemble du pays. Par ailleurs, l'OCDE et d'autres économistes canadiens, notamment David Dodge, ont affirmé que l'investissement dans ce domaine est extrêmement important pour assurer notre productivité et la croissance de notre économie. Nous ne pouvons négliger ce domaine sans perdre à long terme. Ce serait comme scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Si nous n'investissons pas dans ce domaine, nous nuisons à l'épanouissement de notre population, mais aussi à notre économie.

Les crédits

En terminant, permettez-moi de rappeler les propos de Charles Coffey, de la Banque Royale du Canada qui a dit que le développement du cerveau de l'enfant au cours des six premières années de la vie jette les bases de l'apprentissage, du comportement et de la santé pendant toute sa vie. Une éducation de qualité supérieure pour les jeunes enfants produit des résultats positifs et des économies à long terme, notamment l'amélioration des résultats scolaires, la réduction des placements dans des classes spéciales, des taux moins élevés de décrochage scolaire et un potentiel de revenu accru tout au long de leur vie. Nous avons tellement à gagner en investissant dans le domaine des garderies.

● (2010)

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires de ma collègue. Lorsque je l'ai entendue vanter les mérites du NPD pour avoir incité les libéraux à jeter tant d'argent par les fenêtres, je me suis mis à réfléchir. Son chef est le porte-parole idéal pour la gauche caviar de la circonscription urbaine du centre-ville de Toronto qu'il représente.

Ma collègue a parlé d'un manque d'équité en ce qui concerne la péréquation. Mais pourquoi donc n'a-t-on pas cherché à apporter les correctifs nécessaires dans l'accord? Lors des dernières élections, le Parti conservateur préconisait de laisser aux provinces toutes les redevances issues de l'exploitation de leurs ressources naturelles, sans aucune mesure de récupération, à l'instar de ce qui a été convenu dans les accords avec Terre-Neuve-et-Labrador et avec la Nouvelle-Écosse.

Je crois comprendre que le premier ministre de la Saskatchewan est un piètre négociateur. Lorsque le gouvernement fédéral lui dit quelque chose, il écoute sans protester. Il ne négocie pas. Il ne tient pas son bout. C'est peut-être le chef national de son parti qui lui dit que la Saskatchewan est une quantité négligeable et qu'elle ne compte pas.

Ma question est essentiellement la suivante. Lorsque l'accord a été conclu ou conçu sur la banquette arrière d'une automobile, quelle que soit l'histoire exacte racontée par le député, pourquoi les provinces comme la Saskatchewan ont-elles été oubliées? Pourquoi n'y avait-il rien dans cet accord pour l'agriculture? Pourquoi le premier ministre de la Saskatchewan et le puissant nouveau ministre des Finances que prétend être le chef des néo-démocrates n'ont-ils rien pu faire ensemble pour aider des régions situées à l'extérieur de l'exigu centre-ville de Toronto, le seul coin de pays dont le chef de ce parti se préoccupe vraiment?

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, je suppose que la première réaction à l'intervention de mon collègue serait de lui demander où étaient les conservateurs lorsque le gouvernement fédéral a présenté le budget. Les conservateurs ont-ils proposé des modifications au budget? Ont-ils fait des suggestions? Ont-ils conclu une entente quelconque avec les libéraux?

Hier, devant le comité, le ministre des Finances a dit que les libéraux avaient dû se tourner vers le NPD parce qu'ils ne pouvaient rien obtenir des conservateurs, que ceux-ci ne voulaient pas négocier, qu'ils ne voulaient ni discuter, ni planifier, ni formuler des propositions. Ils sont entêtés et n'ont qu'une idée en tête: mener une campagne électorale sans plate-forme.

J'invite le député à lire l'étude sur le déséquilibre fiscal du Sous-comité des finances. Ce comité, qui est né d'une idée du député bloquiste de Saint-Hyacinthe—Bagot, a été créé expressément pour étudier la question du déséquilibre fiscal. Nous avons tenté d'y aborder la question de la péréquation.

Nous ne parlons pas nécessairement d'une disposition budgétaire. Nous voulons tenter de convaincre le gouvernement fédéral de commencer à négocier sérieusement avec les provinces en vue de conclure une entente sur la péréquation selon une formule de calcul basée sur dix provinces, incluant les recettes tirées des ressources naturelles, entente conforme aux vœux que les premiers ministres ont formulés il y a deux ans et que le gouvernement fédéral a balayée du revers de la main.

La question se pose de nouveau: où étaient les conservateurs au cours de ce débat? Les députés ont-ils entendu les conservateurs donner à penser qu'un nouvel engagement à l'égard de la péréquation s'imposait? Non. Selon les conservateurs, nous devrions adopter une approche hétéroclite à l'égard de la fédération. Ils veulent d'autres ententes ponctuelles, d'autres approches improvisées. Voilà le type d'approche que veulent les conservateurs.

En revanche, le Bloc, bien que nous ne nous entendions pas toujours sur tout, a su reconnaître qu'il y avait un problème à résoudre et a collaboré avec nous à la recherche de solutions. C'est la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Les conservateurs sont envieux. Ils sont amers et envient les néo-démocrates. Je souhaite malgré tout qu'ils reconnaissent qu'ils ont raté le coche et qu'ils appuieront les projets de loi C-43 et C-48, de manière à ce que les Canadiens puissent avoir accès aux fonds voulus et que nous puissions poursuivre l'édification de notre magnifique pays.

● (2015)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Cape Breton—Canso.

J'ai pris la parole récemment à une cérémonie de remise de diplômes et j'ai été inspiré, comme je le suis souvent en présence de nos jeunes, par la devise: « Visez la lune et même si vous n'y arrivez pas, vous tomberez parmi les étoiles. » Cela m'a rappelé les nombreuses réalisations du premier ministre au cours de son premier mandat, dont on a peu parlé d'ailleurs.

Je me souviens qu'à l'occasion de deux interventions de 20 minutes que j'ai faites à la Chambre, j'ai tenté de les énumérer toutes. Je n'y suis pas arrivé. Je mets au défi à la fois la presse nationale et l'opposition de nous citer un premier ministre, dans notre histoire, qui a réalisé tant de choses la première année.

Ces réalisations ne viennent pas seulement du premier ministre. Il a besoin du concours de son Cabinet et particulièrement de la direction générale administrative du Bureau du Conseil privé, qui travaille si fort et joue un rôle de soutien tellement important dans ces réalisations.

Les médias ou l'opposition se demandent peut-être pourquoi notre parti est si populaire dans les sondages en ce moment. Si nous cessions de regarder ce qui se passe à la Chambre pour nous tourner un peu vers l'extérieur où nous ne nous limitons pas qu'à un ou deux sujets, nous verrions l'ensemble du tableau et les réalisations que nous avons accomplies. Quel genre de Canada voyons-nous à l'extérieur?

Si nous sortions en ville, ici, nous verrions une ville dynamique et pleine d'animation. Elle déborde d'activités économiques. On pourrait en dire autant si on traversait notre magnifique pays. De la côte est, à Halifax, Montréal, Toronto, Saskatoon, Calgary, Vancouver et Whitehorse, nous verrions les mêmes villes et collectivités débordantes d'activité.

Les crédits

Si nous regardions les pauvres et les familles pauvres qui ont des enfants, nous verrions qu'il existe d'autres programmes pour les aider. Nous le verrions dans les modifications à l'impôt que nous avons apportées. Bientôt, 850 000 familles ne paieront plus aucun impôt. Les enfants pauvres seront dans une meilleure situation économique.

Nous verrions les meilleurs programmes sociaux depuis l'assurance-maladie. Cela comprend la prestation nationale pour enfants que le gouvernement augmente année après année. Nous verrions le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, qui a remporté un vif succès chez les enfants autochtones. Nous verrions l'initiative nationale des garderies, dont bénéficient souvent les familles monoparentales, qui permet aux parents d'offrir une bonne éducation à leurs enfants.

Nous verrions un pays où les personnes handicapées et ceux qui s'en occupent ont plus d'accès à différents programmes et à diverses initiatives. Nous verrions dans notre magnifique pays des Autochtones qui, pour la première fois, entretiennent des relations de gouvernement à gouvernement. Ils travaillent sur les grands enjeux qu'ils ont présentés. Ils travaillent en partenariat avec nous à d'importantes tables rondes dans des secteurs comme le logement, le développement économique, l'éducation, la santé, le gouvernement et la reddition de comptes sur les résultats.

Nous verrions un nombre sans précédent d'habitants des premières nations et d'Autochtones qui se gouvernent eux-mêmes dans des gouvernements modernes. Ils le font dans des systèmes qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde aujourd'hui.

Nous verrions pour la première fois de notre histoire que le Canada rural est plus branché que la plupart des autres pays du monde. En raison de cette connectivité, nous verrions de nouvelles initiatives en santé rurale. Nous verrions les études à distance, qui donnent accès à des possibilités d'éducation que les habitants des régions rurales n'ont jamais eues auparavant.

Si nous parcourions le pays et nous détournions de la Chambre et des médias, nous verrions ce qui se passe du côté de l'environnement. Nous verrions les nouveaux parcs nationaux dont nous sommes si fiers au Canada. Nous verrions les nouvelles aires marines protégées. Nous verrions un programme de décontamination des sites pollués d'une ampleur encore jamais vue. Nous verrions toutes sortes de nouvelles initiatives concernant la qualité de l'air et les gaz à effet de serre.

Nous verrions des milliers de maisons éconergétiques en construction bénéficiant de l'aide du gouvernement fédéral. Nous verrions de nouvelles normes de réduction des émissions polluantes des automobiles, et des accords de calibre mondial. Nous verrions l'aide accordée à la mise en valeur des énergies solaire, éolienne et géothermique, l'aide accordée aux petites centrales hydro-électriques, aux projets de récupération des gaz d'enfouissement et aux puits de CO₂.

Nous verrions des programmes sur les infrastructures vertes dans beaucoup de collectivités du Canada, dont certaines font figure de pionnières dans le monde.

Nous verrions un pays qui soutient et apprécie la diversité culturelle. Cette diversité conduit à la protection des citoyens canadiens lorsque nous défendons leurs droits. La diversité culturelle que nous édifions et célébrons crée dans nos collectivités une exaltation qui ne peut pas se voir dans d'autres pays. Partout dans le monde, notre diversité culturelle nous donne un grand avantage économique que les autres pays n'ont pas.

● (2020)

En parcourant le Canada, nous verrions des universités florissantes et nous verrions que le Canada est le premier des pays du G7 pour les investissements en recherche universitaire. Nos étudiants ont accès au plus généreux programme de bourses de l'histoire du Canada grâce à la fondation des bourses du millénaire. Nous pourrions voir le niveau sans précédent de financement de la recherche universitaire aux deuxième et troisième cycle. Nous verrions que nous avons le plus haut taux de fréquentation des établissements postsecondaires des pays du G7.

Certains affirment que le Nord est le symbole du Canada. C'est ce qui nous classe dans une catégorie à part. Nous verrions que le Nord reçoit une attention qu'il n'a encore jamais reçue de la part d'un premier ministre et du Bureau du Conseil privé. Nous verrions une stratégie de développement du Nord et un fonds de développement économique du Nord que nous attendions depuis des années. Nous verrions des fonds supplémentaires dégagés pour régler les problèmes du système de santé et de l'infrastructure, nous verrions de nouveaux paiements de transfert spéciaux et un processus unique de traitement des revendications territoriales des Autochtones.

En parcourant le Canada et en parlant avec nos aînés, souvent les personnes les plus démunies de notre société, nous verrions que le montant de leur pension a été bonifié. Nous verrions un programme Nouveaux Horizons revigoré et toutes les activités que les aînés apprécient dans ce programme. Les personnes âgées ont maintenant leur Secrétariat national des aînés qui veille à ce que leurs préoccupations soient bien prises en compte. Si ces aînés sont des anciens combattants, nous verrions la nouvelle Charte des anciens combattants. C'est la première fois, depuis les grandes guerres, que nous avons renforcé et modernisé les prestations accordées à ceux qui ont tant fait pour notre pays.

Si nous examinons la situation de nos forces armées, nous constaterions que la nouvelle stratégie en matière d'affaires étrangères prévoit ceci: ajout de 5 000 militaires chargés du maintien de la paix et de 3 000 réservistes; nouveaux camions, hélicoptères et aéronefs à usages multiples; importants investissements pour l'exercice de notre souveraineté dans le Nord et, par-dessus tout cela, 12 milliards de dollars pour financer tous ces éléments des nouvelles stratégies. Il s'agit là du plus important investissement en 20 ans.

Malgré tous ces investissements cruciaux qui visent à bâtir un Canada à la hauteur des attentes des Canadiens, les particuliers et les sociétés continuent de bénéficier des plus importantes baisses d'impôt de l'histoire, celles-ci totalisant 100 milliards de dollars. Les Canadiens bénéficient de la plus forte hausse du transfert au titre de la santé, celui-ci s'élevant à 41 milliards de dollars, ainsi que d'un tout nouveau programme de péréquation. Notre merveilleux pays s'appuie sur le principe selon lequel il faut parfois aider nos régions lorsqu'elles en ont besoin. Le premier ministre et le BCP ont réussi à concocter, avec l'ensemble des provinces et des territoires, ces tout nouveaux fondements du programme de péréquation.

Les Canadiens sont fiers du nouveau dynamisme qui anime leur pays, ce dernier jouant un rôle de chef de file à l'échelle internationale avec l'envoi de soldats chargés du maintien de la paix en Haïti et en Afghanistan; l'octroi d'une aide pour le Darfour; sa participation à la lutte contre le sida, la malaria et la tuberculose en Afrique; sa contribution à la lutte contre la polio dans le monde; l'augmentation constante de l'aide étrangère et l'allègement de la dette des pays pauvres. Le premier ministre a proposé l'idée du L20 et le concept de la « responsabilité de protéger ».

Les crédits

Parallèlement à cela, les Canadiens sont protégés par une série de dispositions qui ont été adoptées et d'investissements qui ont été faits en matière de sécurité, depuis les attentats du 11 septembre, et ils savent qu'ils ont eu leur mot à dire et que le premier ministre a eu le courage de refuser de participer à la guerre en Irak et au projet de bouclier antimissile. Grâce aux investissements sans précédent que le gouvernement du Canada a faits, les Canadiens profitent d'une culture musicale et théâtrale dynamique. Il fallait répondre à ces besoins importants pour être fidèles à nos valeurs et bâtir le genre de Canada que nous souhaitons tous.

Cependant, pour financer ces investissements majeurs, le premier ministre, le ministre des Finances et le BCP ont-ils affaibli l'incroyable solidité financière que le premier ministre a réalisée pendant qu'il était ministre des Finances? Absolument pas.

Le Canada est le seul pays du G7 dont le budget est excédentaire. Nous avons déposé huit budgets excédentaires consécutifs, une première depuis la Confédération. Notre taux d'inflation est stable. Nous avons réduit la dette de 61 milliards de dollars afin que nous puissions investir cet argent dans la santé, l'armée, les services aux handicapés, l'éducation et l'environnement. Nous avons le meilleur taux de création d'emploi et les taux d'intérêt les plus faibles de tous les pays du G7. Nous avons une cote de crédit triple A et nous avons réalisé des économies de milliards de dollars.

Ce rendement gouvernemental est sans doute inégalé à l'échelle mondiale. Or, au lieu d'augmenter les ressources et les récompenses afin de faciliter l'excellent travail du BCP, nous sommes aux prises avec une motion, présentée par les conservateurs, visant à les réduire de 0,7 p. 100. Si j'étais un député conservateur et que j'avais espoir que mon parti retrouve un esprit de bâtisseur de nation, je serais ébahi devant cette volonté de réduire de 0,7 p. 100 le budget de l'une des organisations les plus remarquables de l'histoire, qui a tant fait pour les pauvres, pour l'environnement, pour l'armée, pour les municipalités, pour les malades et pour les sans-abri.

J'implore tous les députés d'appuyer le BCP et les employés du gouvernement, qui ont travaillé si fort pour faire du Canada le meilleur pays du monde.

• (2025)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, il serait peut-être temps que nous regardions les choses en face. Nous avons écouté le député parler pendant quelques minutes et je dirais que la plupart des Canadiens n'ont jamais eu connaissance de ces choses dont il parle. Il semble qu'elles n'existent que dans l'imaginaire de membres du caucus libéral.

J'aimerais dire quelques mots sur certains de ces sujets. Le budget dont il est si fier ne prévoit presque rien pour l'agriculture. J'ai d'ailleurs été très déçu du NPD lorsqu'il a conclu cette entente avec le gouvernement libéral. Il a fait le choix de ne pas s'intéresser du tout au secteur agricole et il n'y a donc rien à ce chapitre dans l'entente. Aussi, lorsque j'entends le député se vanter du magnifique travail que les libéraux font pour les Canadiens, je tiens à faire remarquer qu'il oublie une grande partie du Canada en ne prévoyant rien pour les régions rurales et le secteur agricole.

Il a parlé de la santé. Dans ma région, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a en quelque sorte détruit le système provincial de soins de santé. Il a dû réduire ses dépenses dans ce secteur parce que le gouvernement libéral a coupé le financement accordé aux provinces, forçant ainsi les provinces à refiler certaines responsabilités aux collectivités jusqu'à ce que ces services disparaissent complètement dans ces régions.

Pourquoi le système de soins de santé s'est-il détérioré à ce point depuis les 12 années que le gouvernement est au pouvoir?

Pas plus tard qu'aujourd'hui, nous avons appris que cinq détachements de la GRC d'une seule personne seront éliminés dans ma circonscription. Il n'y a absolument pas eu de consultation. La GRC se retire ici et là. Encore une fois, c'est un problème de financement.

Le gouvernement a de l'argent pour tout le monde. Il en gaspille un peu partout mais n'en investit pas où c'est nécessaire. Les citoyens de ma circonscription doivent s'en passer pendant que le gouvernement conclut des ententes un peu partout et lance de l'argent à gauche et à droite, mais pas aux endroits où il pourrait être utilisé à bon escient.

Nous avons cinq détachements de la GRC d'une seule personne le long de la frontière. Dorénavant, sur une zone de 70 milles, l'officier de la GRC le plus près se trouvera à 50 milles de distance. Comment se fait-il que cela se produise alors que l'actuel gouvernement est au pouvoir depuis 12 ans? Ce n'est pas tout. Il y a une pléthore d'autres problèmes.

Il parle des aînés. Si le gouvernement fait un si bon travail pour améliorer la qualité de vie des aînés, comment se fait-il que nous recevions constamment des lettres de personnes du troisième âge qui demandent qu'on augmente leurs prestations? L'autre jour, j'ai reçu une lettre dans laquelle l'auteur disait être incapable de vivre avec 900 \$ par mois et demandait ce qu'il était possible de faire. Des anciens combattants qui n'arrivent pas, eux non plus, à joindre les deux bouts avec leur pension du gouvernement nous appellent. J'estime qu'il est hypocrite de la part du député de parler comme il l'a fait parce que, dans tellement de régions du pays, le gouvernement libéral a complètement laissé tomber les Canadiens.

J'aimerais entendre sa réponse, particulièrement en ce qui concerne la GRC. Les citoyens sont privés de la protection dont ils ont besoin parce que le gouvernement n'a pas assez d'argent pour ces services de base. Pourtant, le gouvernement est prêt à dépenser dans toutes sortes de secteurs spéciaux où ses amis pourront se graisser la patte.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, il est gênant que l'opposition ne connaisse pas les nombreux programmes d'aide que le gouvernement offre aux agriculteurs. J'en énumère quelques-uns. Il y a le report de l'impôt sur les ristournes. Les actions privilégiées profiteront aux coopératives agricoles. En juin 2000, nous avons lancé un cadre stratégique assorti d'un financement annuel de 1,1 milliard de dollars. Le budget de 2005 prévoyait 104 millions de dollars sur quatre ans, y compris 2 millions de dollars pour les agriculteurs du Canada atlantique. Juste après le dépôt du budget, un montant supplémentaire d'un milliard de dollars a été affecté aux agriculteurs.

La GRC se gère elle-même. Elle déploie ses ressources. Elle a mis en place une meilleure stratégie de déploiement. Les conservateurs et le Bloc tentaient de dire quoi faire à la direction.

Les crédits

Ce que j'ai trouvé fascinant dans cette question, c'est que le Parti conservateur nous interroge pour la première fois. Pendant six mois, nous n'avons reçu aucune question sur les affaires étrangères, les anciens combattants, les mines, l'assurance-emploi, la défense nationale, la dette nationale, les réductions d'impôt pour les pauvres, le développement régional, le transport en commun, l'environnement, le rôle du Canada concernant l'effet de serre, la culture, les taxes, les pêches, les personnes handicapées, le Darfour et l'aide étrangère. Enfin, les conservateurs s'intéressent à un programme et ils posent des questions sur ce que nous faisons. Les points que le député a soulevés se trouvent dans nos budgets. Le député devrait appuyer le budget ce soir et voter pour ces éléments.

• (2030)

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat de ce soir.

La motion de l'opposition touche vraiment au coeur du fonctionnement du gouvernement. Nombre de députés qui ont pris la parole ce soir ont parlé du budget et de l'importance de certains des investissements appréciables qui sont prévus dans le budget. Si les gens suivent le débat à la maison, ils seront peut-être impressionnés par les chiffres qui sont lancés, par les milliards de dollars d'investissements qui ont été faits dans les divers programmes.

Ce dont je voudrais parler, c'est comment ces investissements se rendent dans les provinces et quels effets ils ont sur les provinces, les collectivités et chacun des Canadiens. C'est important et appréciable. Tout se résume à ceci: devenir un meilleur pays et investir dans un magnifique pays. Je pense que notre force se trouve dans nos collectivités.

Je parlerai au nom des députés libéraux de l'Atlantique. Il y a de nombreuses mesures progressistes dans le budget. En fait, le budget renferme un grand nombre de mesures qui profiteront à la population du Canada atlantique. Je voudrais en souligner quelques-unes.

Il y en a une que tous les députés connaissent bien. Elle est sans doute la plus attrayante pour le Canada atlantique. C'est l'accord relatif aux ressources extracôtières, dont tout le monde a parlé au Canada. Les fonds prévus dans cet accord sont prêts à être versés à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse. C'est un montant non négligeable qui résulte de la réalisation d'une promesse faite par le premier ministre durant la dernière campagne électorale. Les négociations ont été longues et ardues. Par le truchement de la péréquation, puis de cet accord, il s'agit d'une des ententes fédérales-provinciales les plus complexes qui soient.

Les parties en cause, soit les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, ont maintenu les pourparlers et sont parvenues à un accord. Le premier ministre est allé au-delà de son engagement. Il est allé au-delà des 100 p. 100 de redevances des ressources extracôtières, versant même un paiement initial en espèces à chacune des provinces. C'est très important.

Pour ma province, la Nouvelle-Écosse, il y aura un versement initial de 830 millions de dollars. Le premier ministre de la province a déjà déclaré que cet argent ira au remboursement de la dette provinciale. Je l'en félicite.

Les gens de la Nouvelle-Écosse ont à l'heure actuelle la dette par habitant la plus élevée au Canada. Je pense que c'était l'une des raisons pour lesquelles le premier ministre a fait sa promesse électorale pour s'assurer de s'attaquer à cette dette qui lie les mains des gens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

La somme de 830 millions de dollars sera affectée au remboursement de la dette, ce qui libérera entre 40 millions de dollars et 50 millions de dollars par année pour la Nouvelle-Écosse. La province pourra alors investir cet argent dans le réseau routier, dans l'éducation et divers programmes comme les sports et les loisirs. Cet argent ira dans des collectivités de la Nouvelle-Écosse et profitera aux gens de la région de l'Atlantique.

Le nouvel accord sur la péréquation permettra de verser 1,17 milliard de dollars, ce qui représentera 151 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse seulement.

On a discuté des recettes tirées de la taxe sur l'essence et des questions à ce sujet ont été posées à la Chambre. Les gens de la Nouvelle-Écosse vont ainsi recevoir 145 millions de dollars. Cet argent aboutira dans les municipalités régionales, dans la municipalité régionale du Cap-Breton, dans des villes comme Mulgrave et Port Hawkesbury et des unités municipales qui ont grand besoin de cet argent.

• (2035)

Du point de vue de l'Atlantique, la participation fédérale aux divers aspects de la pêche est très importante. Je siége au Comité permanent des pêches et des océans. Ce budget tient compte de bon nombre des défis auxquels nous sommes confrontés, de beaucoup de recommandations qui ont été formulées par ce comité et de beaucoup de problèmes sur lesquels nous sommes penchés au cours des dernières années. Pour les régler, on a prévu un financement dans le budget.

Examinons quelques exemples. Prenons la Garde côtière, et les femmes et les hommes courageux qui servent leur pays au sein de cette organisation. Le gouvernement va affecter 276 millions de dollars à la Garde côtière au cours des cinq prochaines années, dont 117 millions pour les provinces de l'Atlantique.

Le gouvernement va investir dans six gros navires neufs, soit deux navires hauturiers de recherche sur les pêches et quatre patrouilleurs semi-hauturiers pour assurer la protection des pêches et l'application des règlements. C'est un investissement important dans la Garde côtière. On ne cesse de répéter qu'elle est sous-financée et qu'elle a besoin des outils pour remplir sa mission. Elle a besoin des outils aux fins de protection et d'appui à la science. Cet engagement financier prévu dans le budget permet dans une large mesure de répondre à ce besoin.

Il faut également ajouter un investissement dans tout le secteur de la construction navale. Nous allons voir des activités. La technologie de pointe proposée par nos constructeurs de navires profitera de cet investissement.

Le Plan d'action du Canada pour les océans est un autre volet de l'activité de Pêches et Océans qui sera financé. On tient parfois cela pour acquis, mais les industries qui dépendent de l'océan génèrent annuellement une valeur de 22 milliards de dollars pour l'économie canadienne. C'est considérable.

Nous nous inquiétons de la perte d'habitat marin et de la détérioration des stocks. Or, le budget prévoit 28 millions de dollars sur deux ans pour la première phase du plan d'action, dont 14 millions de dollars pour les provinces de l'Atlantique.

Les crédits

Pour ce qui est de la surpêche, je me souviens que nous avons eu un débat d'urgence sur la question il y a quelques mois. Le ministre et le gouvernement se sont engagés à s'attaquer à la question. Compte tenu de nos responsabilités dans le cadre de l'OPANO et dans le domaine de la réglementation en général, nous avons consenti un investissement continu de 15 millions de dollars visant la surpêche.

Le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique tient une place toute particulière dans mon cœur puisque j'ai un faible pour la rivière Margaree, qui est dans ma circonscription. La rivière Margaree est vraiment l'épine dorsale de l'industrie touristique dans toute la vallée de la Margaree. Malheureusement, lorsqu'il n'y a pas de poisson dans les rivières, la fréquentation des lieux d'hébergement est faible et l'industrie touristique est mal en point.

Les pluies acides ont eu de sérieuses répercussions sur l'environnement et sur l'habitat du poisson ces dernières années. Le budget comprend un montant forfaitaire de 30 millions de dollars pour assurer la vigueur et la viabilité des stocks de saumon de l'Atlantique pour les années à venir.

Pour illustrer la situation bien clairement, comparons le bénéfice lié à la capture commerciale du saumon qui est de 3,50 \$ la livre environ à celui de la capture récréative, qui est de l'ordre de 35 \$ la livre. Cela s'explique du fait que les pêcheurs récréatifs viennent des États-Unis et de partout en Europe. Ils passent des semaines à Margaree à pêcher le saumon. Il importe que nous collaborions avec les groupes communautaires et les groupes d'intérêts qui luttent pour la viabilité des stocks de saumon de l'Atlantique.

Je voudrais faire une mise au point concernant le développement économique régional. Jetons un coup d'oeil à la position du parti de l'opposition dans ce dossier. En fait, je ne crois pas qu'il en ait une parce qu'il craint ce dossier.

● (2040)

Je voudrais dire à la Chambre que mon parti croit au développement économique régional. Il voit que les investissements ciblés, la collaboration avec le monde des affaires et le développement économique rapportent des dividendes. Y a-t-il des besoins énormes sur ce plan à Halifax, Moncton et St. John's? Les économies de ces régions ont pris une belle vitesse de croisière. Ces régions s'en sortent très bien toutes seules.

Cependant, permettez-moi de dire autre chose aux députés. Lorsqu'on se trouve dans une région rurale des provinces atlantiques et qu'on a une excellente idée avec un solide plan d'affaires, on risque quand même d'être accueilli froidement par les banquiers. Si une usine se trouve à Mississauga ou à Hamilton et que les affaires se mettent à mal aller, la banque ne risque pas de perdre son investissement, mais si l'usine se trouve dans une région rurale du Canada, il y a un risque. Les conservateurs devraient savoir que la situation est la même dans les régions rurales partout au pays.

Nous allons continuer d'offrir des prêts garantis par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, dans laquelle nous comptons investir. C'est un budget important qui prévoit d'excellents investissements. J'exhorte tous les députés à appuyer le budget.

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, mes remarques et ma question s'adressent aux deux précédents intervenants qui ont partagé leur temps et qui partagent aussi leurs idées. On nous a dit qu'il y avait un budget qui combattait la pauvreté. On sait qu'au Canada, il y a beaucoup de pauvreté. On

peut le constater dans les statistiques. On nous a mentionné aussi que c'était un budget qui aidait les familles. C'est la même chose pour les familles: il y a beaucoup de pauvreté.

Le député a terminé son allocution en parlant des régions rurales. Vous savez qu'on a un problème actuellement. Certaines régions du Québec se vident complètement à cause des politiques fédérales et du manque d'investissements. Si les prévisions budgétaires ou les budgets sont si bons que cela, pourquoi avoir modifié les projets de Placement carrière-été? C'est l'un des plus beaux exemples que l'on ait.

Par exemple, dans le comté de Mégantic—L'Érable, je disposais de 360 000 \$ l'an passé. Cette année, j'ai 200 000 \$, soit une coupe de quelque 150 000 \$. Cela correspond à une centaine d'emplois d'étudiants. Que pensez-vous que les étudiants feront? Ils vont s'en aller dans les grandes villes. C'est cela, l'exode rural.

On a eu droit au scandale concernant le Registre des armes à feu: un milliard de dollars a été dépensé, volé. On a eu droit au scandale des Ressources humaines: un milliard de dollars. Actuellement, on est en plein scandale des commandites: 300 millions de dollars. Puis, maintenant, c'est le scandale de Placement carrière-été, de sorte que les jeunes ne peuvent pas travailler dans leur région.

Comment le député peut-il expliquer, si le gouvernement a autant d'argent et que les ruralités se développent, que l'on soit aux prises avec des projets qui vont complètement vider les régions? De plus, il dit cela sans sourciller, tout en étant sérieux. Je ne comprends pas les allocutions de cet acabit.

[Traduction]

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, j'étais en train de parler de développement rural et de ce que le gouvernement a fait dans ce dossier lorsque mon temps de parole a expiré. Je ne peux pas parler du Québec en particulier, mais je peux dire sans hésitation qu'il y a des cas de réussite dans les régions rurales du Canada atlantique.

Il est vrai, comme je le disais, que les banques ne veulent pas investir dans les projets ruraux. Le Canada atlantique peut toutefois compter sur l'APECA. Cette agence consent des prêts aux entreprises qui veulent s'établir dans les régions rurales de l'Atlantique. Le taux de remboursement de ces prêts est de 92 p. 100. N'importe quelle banque serait heureuse d'avoir un tel taux. Les prêts sont offerts à un taux préférentiel, mais le gouvernement fédéral se fait rembourser. J'encourage les députés d'en face à s'inspirer de ce modèle.

Par le truchement du Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités, une des collectivités de ma région s'est procurée une grue d'une capacité de 50 tonnes. Elle n'arrivait pas à faire l'entretien de certains gros navires de pêche. Il fallait qu'ils soient remorqués à Halifax, où on les récupérait ensuite. Cette collectivité, depuis qu'elle a investi dans une pièce d'infrastructure clé, peut procéder à l'entretien des bateaux.

Le chantier naval qui a acheté la grue emploie 48 personnes. C'est énorme pour une petite collectivité. La grue fait épargner les pêcheurs de la collectivité, qui n'ont plus à se rendre à Halifax pour faire réparer leurs bateaux.

Je pense que le budget prévoit des fonds pour aider les collectivités rurales et celles qui ont besoin de soutien pour des raisons indépendantes de leur volonté. J'imagine que la solution facile serait que nous déménagions tous à Toronto, Hamilton, Calgary ou Fort McMurray, mais ce serait changer la nature du Canada et ce n'est pas ce en quoi croit notre parti. Nous croyons aux régions et au Canada rural. Le budget appuie le Canada rural.

Les crédits

• (2045)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, tout l'après-midi, assis hier sur mon siège, j'ai écouté les discours des députés d'en face.

On nous a parlé de budgets, d'argent et de ce qui est bon pour les Canadiens. On nous a dit que le système libéral de services de garde à deux vitesses des libéraux sera mis sur pied avec très peu d'argent et de ressources, et sera ciblé seulement vers les gens qui vivent dans les villes, pas les gens des régions rurales et pas ceux qui travaillent par quart. Il y a un vrai fossé entre les catégories de personnes, ici.

J'ai entendu parler du registre des armes à feu cette dernière année et des milliards et des milliards de dollars qui y ont été gaspillés. J'ai entendu parler du manque de policiers dans nos rues et du manque de ressources pour que nos forces policières combattent la criminalité. Il n'y a pratiquement rien pour cela dans le budget.

Toutefois, dans tous les discours, je n'ai jamais entendu les députés d'en face parler du gaspillage relevé par la commission Gomery et du scandale qui se déroule dans notre pays en ce moment, des millions et des millions de dollars qui ont été donnés et perdus.

Je le dis catégoriquement, lorsque les députés d'en face parlent du budget, ils devraient parler des moyens qu'ils vont prendre pour rembourser les contribuables de ce terrible gaspillage d'argent.

Comment le député d'en face peut-il parler de budgets alors qu'en réalité, une cellule de crise a été constituée pour combattre le scandale centré sur la commission Gomery? Pourquoi les députés d'en face ne parlent-ils pas des moyens qu'ils prendront pour rembourser cet argent aux contribuables? Je crois que les gens d'un bout à l'autre du pays pourraient accorder de la crédibilité au budget si on s'attaque à ces questions.

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, le gouvernement veut faire toute la lumière sur le scandale. Je sais que le parti d'en face est obsédé par l'enquête Gomery. La commission a été nommée, ses travaux avancent et elle va remettre son rapport.

Si les députés d'en face veulent des preuves montrant que la population canadienne a tourné la page, je crois alors qu'ils devraient vérifier les sondages, car le public canadien fait entièrement confiance à Gomery, tout comme le gouvernement.

Si ces députés soumettaient une politique, avançaient autre chose que la Commission Gomery, peut-être que l'hémorragie de leur parti s'arrêterait.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je peux donner au député d'en face l'assurance que l'hémorragie s'arrêtera lorsque les électeurs canadiens éjecteront les libéraux et se redonneront un gouvernement responsable, celui du Parti conservateur du Canada.

C'est un plaisir de prendre la parole ce soir, avec quelques collègues, pour m'opposer aux dépenses de 1 million de dollars de fonds publics que le gouvernement libéral a faites dans un effort pathétique pour, à la façon des libéraux, limiter les dégâts. Commençons par ce million de dollars.

Fin mai, l'*Ottawa Citizen* faisait savoir qu'il avait découvert un centre de crise, lié à l'enquête Gomery, qui relevait du Bureau du Conseil privé. Ce centre de crise est doté de quatre ou cinq personnes, comme le journal l'expliquait, dont la seule tâche est d'observer l'enquête et de donner des conseils au cabinet du premier ministre, sur la façon de gérer, de manipuler, en fait, les témoignages préjudiciables entendus à l'enquête.

C'est tourner le fer dans la plaie. Comme si les contribuables canadiens n'avaient pas été suffisamment escroqués par le gouver-

nement. Profitant du Programme de commandites, les libéraux ont dépensé 250 millions de dollars pour mieux se mettre en valeur au Québec et aider à y combattre le séparatisme. Les 100 millions de dollars sur 250 millions qui sont allés en commissions et en honoraires à des agences de publicité proches des libéraux sont au centre des travaux de l'enquête Gomery et font l'objet d'accusations au pénal. Il y en aura probablement au moins quatre.

À ce jour, le budget de la Commission Gomery pour l'année en cours est de 20,4 millions de dollars, et ce chiffre pourrait doubler après la prochaine étape, ce qui fera monter la facture à environ 40 millions de dollars. Ajoutons ce montant aux presque 40 millions de dollars en dépenses des quatre ministères fédéraux en cause, le ministère des Travaux publics, le Conseil du Trésor, le ministère de la Justice et le Bureau du Conseil privé, et nous arrivons à 80 millions de dollars.

Le ministre des Travaux publics a bien prétendu que l'argent dépensé par ces quatre ministères n'était pas relié au budget de la Commission Gomery, et pourtant il se rapporte directement aux travaux de la commission.

Je suis sûr que la plupart des députés peuvent imaginer de bien meilleures façons d'employer 80 millions de dollars de même que les 250 autres millions qui ont été consacrés au Programme de commandites. Au cours des derniers jours, nous avons entendu la décision rendue par la Cour suprême et nous nous sommes rendu compte que beaucoup d'argent pourrait être investi dans notre système de santé. Plutôt que dans le Programme de commandites, il serait bien préférable d'injecter 330 millions dans notre système de santé qui, aux dires de certains, connaît de grandes difficultés et a un grand besoin d'améliorations.

Le député a parlé du Canada atlantique, mais je suis convaincu que l'agriculture de l'ensemble du pays tirerait profit de ces 330 millions. Et il n'y a pas que ce montant en cause, nous venons d'apprendre que le gouvernement libéral gaspille un autre million pour tenter d'esquiver les critiques et d'atténuer les dommages faits à sa réputation. Voilà à quoi sert ce million. À trafiquer la vérité et à atténuer les torts causés à la réputation des libéraux.

La question du centre de crise Gomery a d'abord été soulevée à la Chambre par le chef de l'opposition officielle, le 23 mai, quand il a demandé au premier ministre s'il ordonnerait au Parti libéral de rembourser l'argent. Le premier ministre a refusé, en niant que l'argent des contribuables était utilisé à mauvais escient. Il a pris la défense de ce centre de crise en affirmant qu'il était nécessaire pour « voir à ce que la Commission ait l'appui nécessaire de la part du gouvernement ».

Le genre d'appui auquel le gouvernement a consacré cet argent n'était certainement pas celui que le juge Gomery espérait. Avant le déclenchement des dernières élections, tout ce que le Parlement souhaitait, c'était simplement que le gouvernement accepte de faire toute la lumière sur le pire scandale de l'histoire canadienne.

• (2050)

Je saisis l'occasion qui m'est fournie pour rappeler à la Chambre et au premier ministre que la Commission Gomery et les frais de 80 millions de dollars assortis à cette enquête n'auraient jamais été nécessaires s'il n'y avait pas eu de scandale des commandites. Il ne serait pas question de ces millions de dollars ici ce soir si le gouvernement n'avait pas dilapidé les fonds publics.

Les crédits

Je signale aussi que le premier ministre s'est engagé à déclencher des élections dans les 30 jours suivant la publication du rapport du juge Gomery. Toutefois, rien ne garantit que ce rapport sera publié dans les délais prévus. La publication du rapport pourrait être retardée jusqu'à la conclusion des enquêtes criminelles en cours, processus qui pourrait s'étendre sur plusieurs mois. On connaît déjà le scénario: il est impossible de formuler des commentaires, une enquête criminelle est en cours, la publication du rapport est reportée. On connaît les acteurs, et ce scénario risque de devenir réalité.

Lorsque la députée de Newmarket—Aurora a rejoint le camp libéral le mois dernier, le premier ministre a fait tout un plat parce qu'il l'a nommée pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport Gomery. La députée a justifié son changement d'allégeance en faveur du parti éblouissant par le scandale en jouant le jeu de l'héroïne qui venait de se voir confier la mission de nettoyer les dégâts. Il se trouve que son balai n'est pas assez gros pour tout nettoyer. La députée est peut-être investie officiellement des pouvoirs de mettre en oeuvre les recommandations, mais celles-ci seront balayées sous le tapis dès que les élections seront déclenchées, comme elles sont censées l'être, dans les 30 jours suivant la publication du rapport. Selon moi, la nomination de la députée n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux.

Monsieur le Président, je partagerai le temps qui me reste avec le député de Regina—Lumsden—Lake Centre.

Le scandale des commandites est sans précédent dans l'histoire du Canada. Des témoins ont déclaré sous serment que le Parti libéral avait touché des commissions pour des contrats de commandites. Il ne s'agit pas de simples allégations ou insinuations. Je rappelle à la Chambre et aux Canadiens que ces témoins ont prêté serment et qu'ils seront accusés de parjure s'ils ont délibérément fait de faux témoignages.

Le témoignage démontre clairement que, du début à la fin, le Parti libéral a eu recours à la supercherie et à la fraude. Je vois le ministre hocher la tête. Comme la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre se préparent pour des élections, nous menons des activités de levée de fonds et tentons d'amasser de l'argent. Nous disons à nos électeurs que nous préparons des élections et leur demandons d'y aller de 10 \$, 100 \$ ou de ce qu'ils peuvent donner. Quant à eux, nos vis-à-vis utilisent l'argent des contribuables pour payer leurs dépenses électorales élection après élection.

Comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement libéral a pris 1 million de dollars de l'argent des contribuables pour financer et doter en personnel un centre de crise qui a été mis sur pied dans le seul but de limiter les dégâts découlant de la Commission Gomery. À mon avis, aucune somme d'argent ne pourrait aider le gouvernement libéral à se tirer du borborygme où il s'est mis.

Lorsque la vérificatrice générale affirme que c'est le pire de tous les scandales, le plus gros scandale de l'histoire du Canada, le gouvernement réagit en demandant comment il peut monter un centre de crise et comment il peut le faire payer par les contribuables. Les Canadiens ne sont pas naïfs et que le gouvernement pense qu'ils le sont est probablement la pire insulte qu'il peut leur faire.

À l'instar du chef de l'opposition, je demande au premier ministre de démanteler son centre de crise, de rembourser l'argent que le Parti libéral du Canada a utilisé illégalement pour livrer une bataille politique que le Parlement n'a pas voulue et qui ne lui a été imposée que par la corruption qui règne dans le parti au pouvoir.

● (2055)

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face dit que le scandale des commandites est une série de faits troublants mettant en cause un petit nombre de personnes. Le premier ministre a pris des mesures très fermes. Il a annulé le programme et a immédiatement mis en place une commission d'enquête.

Au lieu d'attaquer le juge responsable de cette enquête publique, de ce côté-ci de la Chambre, nous l'appuyons. Nous attendrons ses recommandations et nous y réagissons lorsqu'elles auront été faites.

Pendant que nous parlons de corruption, j'en profite pour interroger le député d'en face sur l'ancien chef de son parti, en l'occurrence l'ancien premier ministre conservateur, Brian Mulroney, qui a laissé le Canada dans une situation catastrophique. Le pays était en faillite. Plusieurs mois après son départ, il s'est rendu dans une chambre d'hôtel où Karlheinz Schreiber lui a remis 300 000 \$ comptant. Je demande au député d'en face comment il se fait que cet argent a été versé comptant. Pourquoi cet argent a-t-il été versé? Sur quels fondements reposait ce paiement? Devrait-on mener une enquête publique? Cette affaire ne suggère-t-elle pas le plus haut niveau de corruption que les Canadiens aient jamais vu au pays, notamment sur les plans politique et privé?

● (2100)

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, je peux dire que voilà le nouveau Parti conservateur du Canada. Je me suis engagé en politique dans le Parti réformiste parce que je voulais militer dans un parti désireux de changer le système. De toute évidence, nous avons reconnu après plusieurs gouvernements différents qu'un changement systémique s'impose.

Je n'ai pas l'intention d'intervenir ici ce soir pour défendre un homme que je n'ai pas rencontré. Je ne vais pas non plus l'accuser. En fait, j'invite le député à sortir de la Chambre et à répéter certaines de ses allégations. Il est extrêmement facile de lancer des allégations sur le parquet de la Chambre alors qu'il jouit de l'immunité gouvernementale, mais il devrait sortir de la Chambre et les répéter.

Je sais que la vérificatrice générale, une citoyenne indépendante, est intervenue, qu'elle a vérifié les livres et qu'elle a trouvé le scandale. Elle a déclaré que c'est le pire scandale jamais vu dans l'histoire du Canada. Le député a admis à la Chambre que c'est un scandale mais a dit que ce n'est peut-être pas le pire. Je trouve que c'est honteux qu'il recoure à ses notes et qu'il en sorte des arguments préparés par le centre de crise. Comment les libéraux vont-ils limiter les dégâts liés au centre de crise, notamment le fait qu'ils versent un autre million de dollars de deniers publics à des doreurs d'image pour aider à sauver la face du Parti libéral qui est en grave difficulté?

Ce soir, nous nous penchons sur le budget des dépenses. Nous nous penchons sur les budgets et les priorités du gouvernement. Le député a parlé de ce que le premier ministre a fait en mettant sur pied la Commission Gomery. Je rappelle au député que, pendant que se déroulait le plus grand scandale de l'histoire du Canada, un scandale de 250 millions de dollars, le premier ministre était le ministre des Finances et il a dit qu'il n'avait pas la moindre idée de ce qui se passait. Il était le ministre des Finances lorsque 100 millions de dollars ont été versés à des agences de publicité proches des libéraux, qui renvoyaient ensuite l'argent au Parti libéral du Canada, mais il n'était au courant de rien. Ou bien il n'était absolument pas à sa place dans ces fonctions, ou bien il a négligé de faire le travail attendu de lui ou alors il a bel et bien été complice du scandale. C'est cela que le juge Gomery devra déterminer.

Les crédits

Le juge Gomery va déterminer quelles personnes étaient impliquées, lesquelles étaient au courant, ce qu'elles savaient et depuis quand. J'attends avec impatience le rapport du juge Gomery. J'espère que le gouvernement reconnaîtra qu'il doit le laisser déposer son rapport. Le gouvernement devrait peut-être dire que, s'il veut retenir les services de spécialistes afin de manipuler l'information et de limiter les dégâts, c'est le Parti libéral du Canada qui devrait en payer la note.

Les contribuables de la circonscription de Crowfoot, de l'Alberta et de partout au Canada en ont assez de payer pour qu'un gouvernement corrompu puisse limiter les dégâts.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de la demande de l'opposition que soit supprimé plus d'un million de dollars du budget du Conseil privé. Cela constitue une mesure symbolique afin de montrer aux Canadiens que le gouvernement a eu tort de mettre sur pied ce centre de crise de la Commission Gomery. Ce soir, nous avons entendu à maintes et maintes reprises que l'unique fonction de ce centre de crise était de minimiser les dégâts, de concocter un message afin de semer la confusion chez les Canadiens au sujet des vrais dessous du scandale des commandites.

Avant de poursuivre, je veux réagir à l'intervention de mon collègue de Vegreville—Wainwright, qui a parlé plus tôt cet après-midi. Il a dit qu'il se souvenait d'une vieille chanson populaire qui lui rappelait ce qui s'est passé ici. Il a dit que la chanson s'intitulait *Turn! Turn! Turn!* et que ces gens-là avaient le don d'enjoliver les choses. Mon collègue ne se souvenait pas de l'interprète de cette chanson. J'aimerais préciser qu'il s'agit du groupe The Byrds et que la chanson en question a été écrite et composée par Bob Dylan.

Si je reviens là-dessus, c'est parce que cela m'a fait réfléchir. Un de mes bons amis de Regina Beach, Butch Lasek, et moi discutons souvent de chansons jusque tard dans la nuit. Une des nombreuses caractéristiques exceptionnelles de Butch Lasek est qu'il peut se souvenir de toutes les paroles de chaque obscure chanson pop jamais endisquée. Le plus étonnant, c'est que plus la nuit avance, plus il se souvient des paroles.

Si je raconte cela, c'est parce que cela m'a rappelé une autre obscure chanson pop qui illustre bien, à mon avis, la relation entre l'électeur canadien et le Parti libéral du Canada. Cette chanson des années 1970 s'intitule *The Snake*. Elle raconte l'histoire d'une femme qui marchait dans la campagne par une froide soirée d'hiver et qui trouva un pauvre serpent gelé, mourant visiblement de froid. Cette femme tendre et attentionnée prit le serpent et l'enroula dans son foulard. Elle le ramena chez elle, le soigna, le nourrit, prit soin de lui et le garda au chaud. Éventuellement, le serpent se rétablit complètement.

Un jour, pendant qu'elle soignait le serpent, qui était maintenant en parfaite santé, le serpent se dressa et la mordit. C'était un serpent venimeux. Tout d'un coup, la femme s'effondra et dit au serpent: « Pourquoi as-tu fait cela? Pourquoi m'as-tu mordu? Je vais sûrement mourir à cause de cela. Après tout ce que j'ai fait pour toi, tu m'as mordu. » Ce à quoi le serpent répondit: « Eh bien, femme stupide, c'est ta propre faute. Tu savais que j'étais un serpent quand tu m'as emmené chez toi. »

Si la plupart des Canadiens peuvent voir la relation entre l'électeur canadien et le Parti libéral, ils comprendront peut-être les paroles de cette chanson. S'ils ne les comprennent pas, je leur demanderai de téléphoner à mon ami Butch, qui les leur expliquera clairement. Mais je m'écarte du sujet. Je peux voir qu'il n'y a pas beaucoup d'amateurs

de musique en face, bien qu'il y en ait un de ce côté-ci, et je m'en réjouis.

Nous parlons actuellement du fait qu'encore une fois le gouvernement s'est servi secrètement de plus d'un million de dollars des deniers publics pour financer une activité non pas au bénéfice des Canadiens, mais à son propre avantage, pour arranger la vérité et améliorer son image à la Commission Gomery.

L'ironie de la situation, d'après moi, c'est que le gouvernement n'a pas dit aux Canadiens ou à la Chambre ce qu'il faisait. Il a fallu une demande d'accès à l'information présentée par l'*Ottawa Citizen* pour découvrir ce qui se passait. Même avec cette demande, nous ne savons toujours pas tout. Beaucoup d'informations sur les transcriptions ont été rayées. On a invoqué le secret professionnel des avocats et ce genre de choses.

Nous n'en savons pas vraiment beaucoup sur ce qui se passait dans ce centre de crise, mais nous savons deux ou trois choses.

Tout d'abord, il s'agissait d'une opération secrète. Personne du côté libéral n'a annoncé l'intention des libéraux de mettre ce centre sur pied. Si cette mesure était transparente et s'inscrivait dans le cours normal des choses comme nos vis-à-vis le laissent entendre, pourquoi a-t-elle été cachée?

La véritable ironie c'est que, essentiellement, les libéraux font l'objet d'un procès. Le juge Gomery essaie de faire la lumière sur ce qui est arrivé à 250 millions de dollars qui ont été volés aux contribuables, à moins, peut-être, qu'il ne s'agisse que de 100 millions. Permettez-moi de revenir sur ce que j'ai dit: le Programme de commandites a coûté 250 millions de dollars, mais 100 millions de dollars ont été, semble-t-il, volés aux contribuables et versés au Parti libéral du Canada.

● (2105)

Nous n'aurions pas été au courant sans la demande d'accès à l'information d'un journaliste, qui a fait part de ses découvertes à la vérificatrice générale. Cette dernière a alors entrepris son enquête qui a permis en fin de compte d'apprendre ce qui s'était passé.

Le gouvernement ne cesse de dire qu'il veut aller au fond des choses, mais il agit de la même façon dans le cas de ce centre de crise. Il a fallu une demande d'accès à l'information pour découvrir ce qu'il faisait avec ce centre. Le gouvernement n'apprend-il pas de ses erreurs? Il semble que non. Il continue d'avoir les mêmes agissements qui l'ont placé dans l'eau chaude au départ, c'est-à-dire utiliser les deniers publics à de mauvaises fins.

Je ne dirai pas dans cette enceinte que le million de dollars qui a été prévu par le Conseil privé pour le fonctionnement de ce centre de crise a été volé aux contribuables, mais manifestement, un problème d'ordre éthique se pose. L'utilisation des deniers publics au profit du gouvernement, pour limiter les dommages causés par la Commission Gomery, est une chose qu'aucun Canadien, et certainement aucun contribuable, ne devrait accepter. C'est tout à fait inacceptable. Dans un esprit de véritable transparence, le gouvernement doit simplement laisser le juge Gomery mener à bien son travail, comme les libéraux affirment sans cesse vouloir le faire.

Les crédits

Comment pouvons-nous croire que c'était une façon pertinente de dépenser l'argent des contribuables alors que la raison d'être de ce centre de crise était de préparer les témoins à comparaître devant la Commission Gomery? Pourquoi les témoins ne pouvaient-ils pas tout simplement se présenter devant le juge et dire la vérité? Pourquoi fallait-il les préparer? Pour une raison et une seule: parce que la machine libérale, et encore une fois un de mes collègues l'a déclaré plus tôt ce soir, est un appareil de manipulation extraordinaire, je le reconnais. Les libéraux voulaient faire en sorte que seul leur message soit entendu quotidiennement. Ils voulaient s'assurer qu'aucun témoin ne dirait devant la Commission Gomery quelque chose d'indésirable qui envenimerait leur situation auprès du juge Gomery et de la population canadienne.

Alors, qu'ont-ils fait? Ils ont pris 1 million de dollars de l'argent durement gagné des contribuables canadiens et ont dit aux témoins « voici ce que vous devez dire aujourd'hui; si on vous pose des questions, voici ce que vous répondrez ». Une partie de l'argent a semble-t-il servi à la préparation des réponses fournies durant la période des questions. Quelles réponses avaient-ils à préparer? Jour après jour, semaine après semaine et mois après mois, nous avons entendu le ministre des Travaux publics répéter « Laissez le juge Gomery faire son travail. D'un jour à l'autre, les témoignages varient. Un témoignage peut être contredit par un autre. C'est pour cela qu'il est essentiel de laisser le juge Gomery faire son travail ». Nous avons payé 1 million de dollars pour entendre cela.

Aucun ministre n'a répondu clairement à une question concernant un témoignage. Pour en revenir aux bêtises que les députés d'en face ont proférées pendant la période des questions, quand ils disent que le témoignage d'un jour pourrait être contredit le lendemain, quand ils prétendent que ce ne sont que des allégations, je répéterai ce qui a été dit à répétition: nombre des témoignages qui ont été faits sous serment devant la Commission Gomery n'étaient pas des allégations. C'étaient des confessions.

Ces individus faisaient des témoignages sous serment qui les inculpaient. Pourquoi donc auraient-ils menti? Ils n'ont pas menti. Ils ont avoué sous serment qu'on détournait des fonds de façon systématique et orchestrée sur une période de 10 ans. Ils prenaient l'argent du Programme de commandites, l'argent des contribuables, le versaient à des agences de publicité proches des libéraux qui, à leur tour, l'injectaient dans la section québécoise du Parti libéral du Canada pour qu'il mène sa campagne électorale. Il ne s'agissait pas d'allégations, mais bien de confessions. Et au lieu de permettre au juge Gomery de faire son travail, comme les députés d'en face prétendent le vouloir, on a mis sur pied un centre de crise pour contrôler le message.

Pourquoi contrôler le message quand on ne cherche que la vérité? La vérité parle d'elle-même. Cela va de soi. Mais si les libéraux contrôlent l'information, s'ils contrôlent le message, les Canadiens ne peuvent en venir qu'à une seule conclusion: ils ont quelque chose à cacher. Nous savons que le gouvernement se cache. Nous savons que le gouvernement a enterré le scandale des commandites et l'incidence de cet argent. Nous savons qu'il veut obscurcir les faits que tente d'établir la Commission Gomery. Nous savons qu'il veut faire avorter les travaux de la Commission avant que le juge Gomery n'ait l'occasion de formuler ses conclusions.

• (2110)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser des questions à mon collègue et de commenter son discours.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ses observations sur le centre de crise du BCP, comme on l'appelle. Il s'agit de cette équipe d'intervention de quatre ou cinq personnes qui ont pour mandat de limiter les dégâts et de décider de ce qu'on dévoilera au public au sujet de la Commission Gomery et de ce qui l'entoure.

Je me pose une question: la fonction première de ce centre de crise d'un million de dollars consiste à préparer les témoins, comme nous l'avons entendu lors des dépositions, mais en quoi cela est-il différent de corrompre des témoins? Quelle est la différence entre préparer des témoins et les manipuler? Le député ne pense-t-il pas comme moi que le seul conseil à donner à un témoin, c'est de dire la vérité, de dire ce qu'il sait de la corruption dans la fonction publique ou n'importe où ailleurs? Ne pense-t-il pas que le centre de crise est une farce, une insulte à l'intelligence des Canadiens? N'est-il pas d'accord avec moi que ce centre de crise conçu pour préparer les témoins sape l'intégrité de la Commission Gomery?

• (2115)

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Pourquoi faudrait-il préparer un témoin pour qu'il dise la vérité? Si une personne voulait me donner un million de dollars pour que je dise à quelqu'un d'être franc et honnête, je pourrais m'acquitter de cette tâche en cinq secondes. Toutefois, il s'agit d'un projet de deux ans, non seulement pour encadrer et préparer les témoins, mais pour que ces derniers fassent passer le message libéral.

Le député d'en face dit que les libéraux insultent l'intelligence des Canadiens lorsqu'ils disent que c'est la façon normale de faire les choses. Bien sûr. Toutefois, ce n'est pas seulement une insulte à l'intelligence des contribuables canadiens, mais aussi un affront qu'on leur fait. C'est notre argent qu'on dépense ainsi.

Je sais que le député d'en face s'est beaucoup employé au fil de ses années comme député à protéger le droit d'accès à l'information et à surveiller la légitimité des activités du gouvernement pour que l'argent des contribuables soit bien utilisé. Ce sont des questions fondamentales. Le député a passé sa carrière à s'assurer que, dans des dossiers comme celui de la Commission Gomery, on agisse dans la transparence et dans le respect des règles.

J'ose à peine imaginer ses sentiments lorsqu'il a entendu parler de ce qui s'est passé dans ce centre de crise et de l'argent qu'on y a dépensé pour encadrer et préparer les témoins, alors que ceux-ci n'avaient qu'à dire la vérité. Le premier ministre n'avait qu'à conseiller à tous les fonctionnaires devant témoigner devant le juge Gomery de dire la vérité. Néanmoins, il a dépensé un million de dollars de l'argent durement gagné par les contribuables pour encadrer et préparer les témoins, au lieu de leur transmettre ce message fort simple. C'est honteux. C'est un affront de la pire espèce envers les contribuables canadiens.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que des témoins ont comparu devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires à ce sujet et que nous avons abordé toutes les questions qui ont été soulevées. Le député devrait présenter des excuses à la Chambre pour le langage qu'il utilise. En utilisant l'expression « préparer les témoins », le député laisse entendre que quelqu'un dans un centre de crise secret préparait les témoins et les conseillait sur ce qu'ils pouvaient dire et ne pas dire.

Les crédits

C'est le groupe de coordination du Bureau du Conseil privé qui a défrayé les coûts associés à la préparation des témoins. Ce n'est pas le Bureau du Conseil privé qui a préparé les témoins, mais l'avocat du gouvernement qui les a informés de leurs droits. Celui-ci leur a aussi fourni les cahiers dont ils avaient besoin au cours des audiences. Cette soi-disant préparation des témoins donne à penser que les témoins ont été influencés. Or, ce n'est pas le cas. Il s'agissait plutôt de préparer les témoins en vue du contre-interrogatoire et de l'interrogatoire auxquels les soumettraient l'avocat du gouvernement et l'autre avocat. Le député a induit la Chambre en erreur en utilisant l'expression qu'il a utilisée.

Le député savait-il également que la moitié du budget du groupe de coordination du Bureau du Conseil privé a servi à fournir des copies de documents à la commission et des services de traduction, ainsi qu'à payer les frais d'avocat pour son parti?

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, pour donner suite encore une fois aux commentaires antérieurs du député sur l'opportunité de s'excuser devant la Chambre, je prétends pour ma part que c'est le Parti libéral qui doit s'excuser auprès de tous les Canadiens pour son rôle dans le scandale des commandites. C'est lui qui devrait s'excuser. Or nous n'avons eu droit à aucune excuse depuis deux ans. Aucun des députés d'en face n'a pris la parole pour s'excuser auprès du public canadien et dire que les libéraux avaient eu tort. C'est ce parti qui devrait s'excuser et non pas les députés de ce côté-ci.

Tout ceci n'est qu'un prolongement du problème de fond. Ainsi, le fameux centre de crise de 1 million de dollars dont les députés d'en face ont eux-mêmes parlé, n'est que le prolongement des problèmes qui surviennent lorsque le gouvernement est corrompu, arrogant et n'a rien à craindre des électeurs. Nous avons un gouvernement qui se dit depuis 12 ans qu'il peut faire n'importe quoi en sachant qu'il va s'en tirer. Un jour viendra pourtant où les Canadiens ne le laisseront pas s'en tirer et ce jour n'est pas loin.

● (2120)

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole, ce soir, concernant le Budget principal des dépenses et le Bureau du Conseil privé.

Durant l'exercice financier de 2005-2006, le Bureau du Conseil privé prévoit engager des dépenses de programme, comme vous le savez, de 125 millions de dollars. Le député de Saanich—Gulf Islands a proposé une motion visant à réduire d'un million de dollars le crédit n° 1, c'est-à-dire les dépenses d'opérations du Bureau du Conseil privé.

J'ai donc tenu à vous entretenir, aujourd'hui, au nom du gouvernement, de la motion visant à appuyer le Budget principal des dépenses du Bureau du Conseil privé et, par conséquent, celui des affaires intergouvernementales dont j'ai le plaisir de diriger.

Dans le cadre du discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement a proposé un programme ambitieux afin de mettre notre pays sur une voie qui permettra aux Canadiennes et aux Canadiens d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs aspirations collectives en unissant leurs efforts. Les Canadiens aspirent et ont droit à un pays qui dispose d'assises sociales solides, où tous les citoyens sont traités avec dignité, où on leur vient en aide au besoin et où personne n'est laissé pour compte.

Nous voulons une économie vigoureuse, générant des emplois bien rémunérés et intéressants, une économie prête à récolter les fruits des innovations technologiques et fondée sur de solides assises financières. Les Canadiens veulent aussi un pays capable d'assumer un rôle influent dans le monde et d'y faire entendre notre voix, de défendre nos intérêts et de mettre à profit les valeurs qui nous caractérisent pour tenter de solutionner les nombreux problèmes dans le monde d'aujourd'hui.

Les Canadiens veulent un gouvernement dans lequel ils peuvent avoir foi et confiance, soit un gouvernement qui fasse preuve d'une plus grande transparence, qui adhère aux normes d'éthique les plus élevées et qui atteigne un niveau élevé de responsabilité financière.

Le Bureau du Conseil privé a pour mission de conseiller et d'assister, au mieux et en toute impartialité, le premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Cabinet. Pour y parvenir, il se concentre sur quatre grands objectifs. Premièrement, il doit administrer le système décisionnel du Cabinet. Il doit donc examiner les propositions stratégiques des ministères et les coordonner, faire l'analyse des politiques et fournir aux comités du Cabinet des services de secrétariat.

Deuxièmement, il doit faire de la recherche sur les enjeux stratégiques importants pour le Canada, à moyen et à long terme.

Troisièmement, il doit formuler et soutenir le programme d'action du gouvernement et collaborer avec d'autres ministères, ainsi qu'avec les autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants externes pour aider à mettre ce programme en oeuvre. C'est là un volet sur lequel je m'attarderai plus tard, lorsque j'aborderai mes fonctions en tant que ministre des Affaires intergouvernementales.

Finalement, le rôle du Conseil privé est aussi de promouvoir une fonction publique vigoureuse pour le XXI^e siècle, une fonction publique qui repose sur des valeurs saines, qui soit performante et qui rende scrupuleusement des comptes.

En décrivant ses fonctions, on réalise que le Bureau du Conseil privé occupe une place unique et privilégiée dans l'administration fédérale, en ce sens qu'il tient lieu tout à la fois de secrétariat du Cabinet et de conseiller du premier ministre sur une vaste gamme de questions stratégiques et opérationnelles liées à la gestion de la fédération. Dans l'exercice de ses fonctions, il doit tenir compte d'une foule de facteurs externes et d'enjeux d'intérêt public.

Par exemple, le Bureau du Conseil privé doit prendre en considération les changements démographiques, y compris l'accroissement de la diversité, le vieillissement de la population et l'urbanisation. Il doit également tenir compte de l'état de l'économie, notamment notre rendement économique à tous les niveaux et notre capacité de nous adapter à une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.

● (2125)

Il doit aussi prendre en compte les valeurs et les priorités des Canadiennes et des Canadiens, et tout particulièrement en ce qui a trait aux soins de santé et à la sécurité nationale; l'état de la fédération et les relations intergouvernementales; le rôle joué et la place occupée par le Canada dans un contexte géopolitique en constante évolution; et enfin, les enjeux socio-économiques touchant certains grands segments de notre société, dont les Autochtones, les enfants et les personnes âgées.

Les crédits

Le Bureau du Conseil privé doit faire preuve d'une constante capacité d'adaptation afin de pouvoir offrir des conseils fiables, éclairés et opportuns sur les grands dossiers, tant régionaux, nationaux, qu'internationaux. Il joue un rôle important et unique par son traitement pangouvernemental de l'élaboration des politiques et de la gestion des enjeux.

Le Bureau du Conseil privé dispense une foule de services dans l'exercice de ses fonctions essentielles. Il offre, toujours avec un souci de professionnalisme et d'impartialité, des conseils stratégiques et un soutien efficace au premier ministre ainsi qu'aux ministres qui se rattachent à son portefeuille. Nous sommes plusieurs ministres qui se rattachent au portefeuille du premier ministre avec le Bureau du Conseil privé, et je nomme: la vice-première ministre; naturellement, moi-même en tant que présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales; le leader du gouvernement à la Chambre des communes; le leader du gouvernement au Sénat; et le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, qui est aussi ministre responsable des langues officielles.

Le Bureau du Conseil privé veille donc à la bonne marche du processus décisionnel du Cabinet dans le respect des principes d'un gouvernement responsable et de la prérogative du premier ministre.

Dans les faits, cela signifie que le Bureau du Conseil privé facilite la discussion lors des réunions régulières du Cabinet et tout au long des séances périodiques de planification de ses travaux, des différents éléments du programme de travail du gouvernement. Il définit les principaux objectifs et les grandes priorités, et veille à ce que les politiques établies soient conformes au programme gouvernemental.

Il facilite la discussion des initiatives, des programmes ou des changements stratégiques proposés lors des réunions des comités du Cabinet, aussi bien que des réunions ponctuelles et informelles des ministres.

Par ailleurs, le Bureau du Conseil privé surveille l'élaboration des initiatives ministérielles qui seront soumises à l'approbation du Cabinet, c'est-à-dire qu'il s'assure que toutes les propositions ont fait l'objet d'une analyse approfondie, que les consultations intergouvernementales nécessaires ont été faites, et que ces propositions correspondent aux priorités générales du gouvernement.

À cet égard, le Bureau du Conseil privé joue un rôle important en examinant les orientations proposées par les ministères. Les ministres déterminent et proposent les priorités et les initiatives en fonction de leur portefeuille et d'autres responsabilités. Ils sont secondés alors, par les experts et par les activités des organisations hiérarchiques spécialisées dans chacun des ministères.

Le Bureau du Conseil privé travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances et le secrétariat du Conseil du Trésor pour s'assurer que les orientations proposées le soient dans le contexte du programme d'actions et des autres priorités gouvernementales, et que toutes les répercussions sur les ressources ont été prévues.

Il contribue à une meilleure coordination entre les diverses organisations gouvernementales qui sont essentielles à la conception et à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale. Cette coordination permet d'ailleurs de veiller à ce que les nouvelles orientations proposées complètent les politiques en place et qu'elles soient en accord avec les grands objectifs gouvernementaux.

• (2130)

Le Bureau du Conseil privé joue un rôle de direction très important par rapport aux initiatives de réforme de la fonction

publique. Il travaille en étroite collaboration avec les autres organismes centraux afin que les efforts de modernisation de la fonction publique privilégient constamment la mise en place de politiques et de méthodes qui améliorent la gestion des ressources humaines.

Les avantages que les Canadiens et les Canadiennes peuvent retirer d'un rendement supérieur du Bureau du Conseil privé sont clairs. Il veille en effet à la bonne marche des opérations du gouvernement ainsi qu'à une formulation précise de ses objectifs.

Très régulièrement, quand nous parlons avec des citoyens dans nos comités ou quand nous rencontrons des individus et que nous leur parlons du Bureau du Conseil privé du gouvernement canadien, ils se demandent ce que ce bureau fait exactement. Le titre même suscite parfois des points d'interrogation. Les gens sont plus habitués à des appellations de ministères qui énoncent spécifiquement la responsabilité. Par exemple, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences s'occupe des ressources humaines; le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de l'agriculture. Par contre, les gens s'interrogent toujours sur la mission du Bureau du Conseil privé.

Au cours de mon expérience parlementaire et de mon expérience au gouvernement, j'ai réalisé l'importance des agences centrales du gouvernement canadien. Je pense de façon particulière au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère des Finances et au Bureau du Conseil privé. Ce sont là trois organismes qui ont véritablement une vue pangouvernementale. Ils observent partout l'action gouvernementale et essaient d'apporter beaucoup plus de cohérence à nos politiques gouvernementales, de sorte que le citoyen qui reçoit des services comprenne davantage ce que l'ensemble du gouvernement essaie de lui apporter.

Le Bureau du Conseil privé joue donc un rôle fondamental. On me permettra de me questionner sur le fait qu'on ait voulu s'opposer aux crédits alloués au Bureau du Conseil privé, alors qu'il est tellement essentiel à toute la marche et à toutes les décisions du gouvernement.

En somme, c'est un peu comme le ministère du premier ministre, lequel dirige l'ensemble du gouvernement. Il a donc besoin, autour de lui, d'une équipe spécialisée, qualifiée et compétente qui pourra le conseiller et conseiller l'ensemble du Cabinet dans les décisions à prendre.

J'ai l'honneur de travailler au sein de ce portefeuille, le portefeuille du premier ministre, c'est-à-dire le Conseil privé, à titre de ministre des Affaires intergouvernementales. J'ai donc l'occasion d'expérimenter de l'intérieur ce que peut faire un Conseil privé pour l'ensemble du gouvernement. Je peux affirmer très clairement à quel point ses conseils peuvent être judicieux. La prise de décision revient toujours aux ministres et au premier ministre, avec son cabinet, mais nous sommes appuyés par des gens très compétents autour de nous.

On me permettra de m'attarder plus spécifiquement à mes responsabilités à titre de ministre des Affaires intergouvernementales, ce qui constitue un des volets très importants du rôle rempli par le Bureau du Conseil privé.

Les affaires intergouvernementales sont une partie intégrante du Bureau du Conseil privé. Elles soutiennent le premier ministre et le Cabinet en matière de politiques et de communication dans des domaines tels que les relations fédérales-provinciales-territoriales, les affaires autochtones, l'évolution de la fédération et l'unité canadienne.

Les crédits

●(2135)

Les Affaires intergouvernementales remplissent les fonctions d'analyse, de conseil, de liaison et de planification stratégique. Elles suivent les dossiers comportant des dimensions intergouvernementales importantes, évaluent les priorités fédérales, provinciales et territoriales, collaborent avec les ministères fédéraux ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles traitent également des questions constitutionnelles et juridiques liées à l'évolution de la fédération et à l'unité canadienne.

Nous vivons dans un système fédératif. Nous vivons dans une fédération. Quand on regarde le pays que nous avons dans sa très grande diversité, qu'elle soit culturelle, linguistique ou autre, on comprend dorénavant les choix qui ont été faits par nos pères de la fédération canadienne, d'avoir choisi un modèle fédératif comparativement à un modèle unitaire. Dans ce grand pays diversifié que nous avons, le régime fédératif convient très bien aux besoins de la population.

Quand nous sommes dans une fédération, une des règles de base, c'est que les partenaires de la fédération doivent travailler ensemble en regardant le citoyen devant eux et en essayant de répondre à ses besoins. Pour ce faire, il faut avoir des relations intergouvernementales harmonieuses.

Notre premier ministre, depuis qu'il est premier ministre du Canada, a dit haut et fort qu'il voulait que ces relations intergouvernementales soient davantage dynamiques et harmonieuses. Seulement en 2004, il y a eu trois rencontres de premiers ministres dans ce pays. Quand les chefs de gouvernement se rencontrent, c'est vraiment pour discuter des enjeux auxquels notre pays fait face et pour trouver comment mieux répondre à la population.

À ce moment-là, mon personnel et moi-même, en tant que ministre des Affaires intergouvernementales, aidons le premier ministre du Canada à préparer ces rencontres avec ses homologues. Examinons les expériences que nous avons vécues en 2004. Il y a eu la rencontre des premiers ministres relative à la santé. Combien d'individus et, parfois, de membres de l'opposition disaient que nous aurions de la difficulté à en arriver à des consensus concernant un domaine qui est très cher à l'ensemble de la population canadienne? Pourtant, nos chefs de gouvernement, de concert avec le premier ministre du Canada, ont réussi à conclure une entente fort importante pour l'avenir des soins de santé.

Il en a été de même quand l'ensemble des premiers ministres s'est réuni concernant la péréquation. Voilà un autre trait caractéristique de notre fédération. En effet, la péréquation est une valeur importante pour tous les Canadiens. Pourquoi? Parce que c'est une valeur de partage dans cette fédération canadienne.

Vous voyez combien les relations intergouvernementales sont devenues importantes. En effet, les enjeux sont de plus en plus complexes dans l'environnement dans lequel nous évoluons, même sur le plan international. À ce moment-là, les gouvernements provinciaux, territoriaux et le gouvernement canadien doivent travailler de plus en plus pour répondre à ces besoins de notre population.

Le Bureau du Conseil privé, dans ses différentes dimensions, que ce soient celles des Affaires intergouvernementales ou du domaine des langues officielles, qui sont tellement importantes dans notre pays — voici une autre valeur canadienne importante —, joue justement un rôle à l'échelle pangouvernementale pour essayer de faire en sorte que l'ensemble des ministères prenne les meilleures décisions.

Dans ce contexte, ce soir, on se doit d'appuyer le budget d'opération qui est donné au Bureau du Conseil privé pour assumer cette responsabilité centrale dans notre gouvernement, pour aider à prendre de meilleures décisions pour l'ensemble de la population canadienne.

Je demande donc à mes collègues d'appuyer la motion visant à adopter le Budget principal des dépenses du Bureau du Conseil privé.

●(2140)

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée. J'ai écouté très attentivement son discours. Il était très intéressant de l'entendre parler du Bureau du Conseil privé et des fonctions qu'il remplit. J'ai trouvé particulièrement intéressantes les trois choses dont la députée a parlé. D'après les députés d'en face, le Bureau du Conseil privé met sur pied un gouvernement digne de confiance, entièrement transparent et responsable sur le plan financier.

J'ai été heureuse d'apprendre, au cours de la description des ministères et de la raison d'être du Bureau du Conseil privé, qu'on était au moins censé veiller à ce genre de chose.

Voici ma question pour la députée. Comment peut-elle cadrer ces descriptions grandiloquentes du Bureau du Conseil privé avec le fait que le Canada est aux prises avec un des plus importants scandales de son histoire, caractérisé par un gouvernement qui vole l'argent des contribuables et qui paie 32 millions de dollars pour charger la Commission Gomery de tirer ce scandale au clair, scandale qui est, et qui a toujours été, libéral? De surcroît, nous apprenons qu'on a dépensé 1 million de dollars pour mettre sur pied un centre de crise.

Nous avons entendu parler du Bureau du Conseil privé et de tous les gens qui conseillent le premier ministre, et du fait que le premier ministre veut établir un gouvernement entièrement transparent et responsable sur le plan financier. La députée pourrait-elle expliquer comment cela est possible quand, de toute évidence, il n'y a aucune responsabilité et aucune transparence au Bureau du Conseil privé?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard: Monsieur le Président, les problèmes que nous avons connus dernièrement concernant les activités de commandites ont été reconnus par tous et chacun dans cette Chambre et, d'abord et avant tout, par notre gouvernement.

Notre gouvernement, par le biais du premier ministre, a posé des gestes concrets dès que le problème a été connu. C'est ce qui est le plus important. Quand il y a un problème dans l'administration gouvernementale, il s'agit d'avoir les mécanismes nécessaires pour pouvoir détecter les problèmes qui se sont passés, les erreurs qui ont été commises, aller au fond des choses, examiner ce qui a pu arriver et apporter les correctifs nécessaires.

Dans ce cas-ci, les problèmes étaient tels que le premier ministre du Canada lui-même a décidé d'établir une commission d'enquête pour aller au fond des choses. Vous voyez le sérieux de ce problème qui a été pris en considération directement par notre premier ministre.

Maintenant, quand vous avez un problème d'une telle importance, il est tout à fait indiqué que le Bureau du Conseil privé mette sur pied un groupe quelconque pour aider aux décisions gouvernementales concernant le problème auquel on fait face.

Les crédits

Pour moi, le fait qu'on ait décidé d'avoir un groupe qui appuyait le Cabinet et le premier ministre dans ce domaine, prouve justement que l'on a reconnu l'importance du problème. Il m'apparaît tout à fait indiqué qu'on ait mis sur pied ce groupe qui est très judicieux dans les conseils qu'il donne à l'appareil gouvernemental afin de pouvoir apporter les correctifs nécessaires pour que ce problème ne se reproduise plus dans l'avenir.

• (2145)

[Traduction]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai apprécié les commentaires de l'honorable ministre.

Je tiens à corriger ce que la députée d'en face a mentionné au sujet de la reddition de comptes. Elle ignore sans doute que le gouvernement a créé un poste de contrôleur qui est absolument essentiel, permettant un degré de vérification supérieur lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent des autres. Nous avons donc pris cette mesure.

Qui plus est, nous avons également instauré un autre système de contrôle des dépenses, qui est un autre mécanisme de freins et contrepoids. C'est assez emballant. Nous allons en fait nous assurer que tous les ministres et tous les ministères examinent les dépenses, en retranchant 15 p. 100 et fassent en sorte que l'argent soit réinvesti dans les plus hautes priorités des Canadiens. Je pense que c'est là une initiative novatrice qu'a prise ce gouvernement. Le public n'est pas vraiment au courant, mais je pense qu'il s'agit là de quelque chose dont nous devrions davantage parler.

J'ai une question à poser à la députée. Notre fédération est complexe. Tout gouvernement doit collaborer avec les provinces et former un seul pays, tout en respectant les compétences de chacune des provinces dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation et le bien-être social. Comment la députée renforce-t-elle la fédération? Comment collabore-t-elle avec ses homologues provinciaux pour faire en sorte que les besoins des Canadiens soient comblés d'un océan à l'autre dans notre pays?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard: Monsieur le Président, on pourrait tenir un débat sur cette question. Effectivement, il serait intéressant d'entendre l'ensemble des parlementaires.

Parce qu'on vit dans une fédération, le principe de base est d'abord et avant tout le respect mutuel des partenaires de cette fédération. Il faut donc respecter exactement le rôle de chacun, mais travailler ensemble pour être capables de bien servir les citoyens.

Dans le contexte actuel dans lequel nous sommes, de plus en plus, les domaines d'intervention se touchent par rapport aux problématiques vécues par nos citoyens. Cela oblige les gouvernements à travailler ensemble. Je ne dirai pas que c'est toujours facile. Dans une fédération, il y a toujours des tensions, mais ce peut être des tensions positives pour essayer de développer de meilleurs services pour notre population.

C'est dans ce contexte que les Affaires intergouvernementales essaient de soutenir l'ensemble des ministères pour améliorer le dialogue avec nos amis des provinces, essayer de trouver des solutions, arriver à des consensus, en somme, faire de la médiation, tout en ne perdant pas de vue que nous le faisons pour essayer de mieux servir le citoyen devant nous. C'est la clé du succès des relations intergouvernementales: le respect mutuel, la collaboration et le partenariat. C'est ainsi qu'on arrive à trouver des solutions pour l'ensemble de la population canadienne.

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les débats depuis deux heures. Je dois vous dire que cela a été un exemple assez fameux d'un spectacle spécial des deux solitudes à son meilleur.

Cela a commencé par des collègues, parmi les meilleurs, du NPD. Ils se sont vantés, à en éclater, comme dans *La grenouille et le boeuf*, d'avoir négocié pour les gens des améliorations au budget des libéraux. Se sont-ils souciés des gens du Québec sur le dos desquels ce Programme de commandites a été initié? Les collègues conservateurs ont dénoncé cette corruption infâme, mais se sont-ils souciés de savoir pourquoi ce Programme de commandites avait tout d'abord été initié?

Si notre collègue du Conseil privé était encore là, je lui demanderais qui, au Conseil privé, savait ce que Chuck Guité faisait? Ce sont eux qui organisent la lutte pour la souveraineté nationale canadienne contre celle du Québec. Qui s'est excusé auprès de la nation québécoise pour ce que le Programme de commandites a représenté? Qui?

Nous sommes un peuple et une nation. Aussi longtemps que vous ne reconnaissez pas cela, vous aurez des problèmes. En 1867, c'est une confédération qui a été créée.

Des voix: Oh, oh!

Mme Francine Lalonde: Voulez-vous rétablir l'ordre, monsieur le Président?

Heureusement, au Canada, il y a des gens qui commencent...

Des voix: Oh, oh!

• (2150)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît.

L'honorable députée de La Pointe-de-l'Île a la parole.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, la moindre des choses c'est que l'on me respecte. Jamais nous n'avons caché que nous voulons la souveraineté par des moyens pacifiques et démocratiques. Les commandites ne sont pas un moyen honnête. Il y a des Canadiens qui commencent à se rendre compte que dans la lutte, soi-disant, de l'unité nationale, ils sont en train de perdre leur âme, parce que la corruption ne veut plus rien dire et parce que toutes les turpitudes au nom de l'unité nationale ne veulent plus rien dire. Nos moyens, à nous, sont la démocratie, l'ouverture et la transparence.

Dans le reste du Canada, il y a des gens qui commencent à comprendre des choses concernant l'avenir. Vous avez sans doute constaté que Paul Jackson et Richard Gwyn, des penseurs canadiens, disent que ça suffit d'essayer d'empêcher la souveraineté; qu'ils la fasse s'ils veulent que l'on reste amis.

En effet, l'avenir des Canadiens et des Québécois dépend de l'acceptation que l'on travaille ensemble, que l'on collabore ensemble. Vous ne nous ferez pas disparaître en essayant de nous faire taire, de nous faire des cachettes, de nous acheter et de nous menacer. Nous serons ici!

Je répète qu'il y a des canadiens qui s'aperçoivent que dans cette lutte nationale, avec les moyens utilisés, y compris celui des commandites, de la corruption, du mensonge et du « n'importe-quoi », ils sont en train de perdre leur âme et de glisser sur une pente extrêmement savonneuse et dangereuse.

Dans ce budget, il aurait été possible de s'attaquer au problème le plus crucial pour toutes les provinces, celui du déséquilibre fiscal. Le gouvernement n'a rien voulu savoir. Le NPD, ayant obtenu un petit pouvoir de négociation à cause de la volonté des libéraux de s'acheter une virginité tardive, n'a même pas tenu à faire quelque chose, ni sur le déséquilibre fiscal, ni sur l'assurance-emploi.

Le prix que le Canada paye et payera pour sa *Nation building*, sur le dos de la nation québécoise, sera grand. En effet, le Canada des autres, même le Canada que Trudeau a voulu bâtir, n'est pas un pays qui se bâtit sur la corruption. Cette corruption avait pour but d'acheter non seulement physiquement, mais d'acheter les esprits et les mentalités des Québécois et des Québécoises. Cela n'a pas réussi; au contraire.

À un certain moment, il faudra que l'on se parle et que l'on accepte que nous sommes là pour rester. Et comme deux pays libres, frères et amis, nous serons tous les deux les plus forts et les plus capables d'avoir une influence dans le monde.

• (2155)

En fait, le Canada, qui cherche à exercer un leadership en un domaine quelconque, pourrait en faire preuve s'il était capable de régler avec le Québec, d'une façon honnête et correcte et sans corruption, le problème de la reconnaissance de la nation et de l'identité québécoises.

Sur ce, je vous souhaite un bon vote.

L'hon. Diane Marleau (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'entends beaucoup de chantage ce soir.

J'ai une question à poser à la députée du Bloc québécois. Que pense-t-elle de l'histoire de nos ancêtres? Il ne s'agit pas seulement de ses ancêtres, mais des miens, des nôtres, des premiers Canadiens, des premiers colons français qu'on appelait les Canadiens. Les autres, on les appelait les Anglais.

Nos ancêtres ne sont pas restés seulement à une place. Ils ont traversé ce beau grand pays, ils l'ont ouvert, ils l'ont découvert et ils y ont participé. C'est un beau pays. Nous sommes fiers d'être canadiens dans ce pays.

Je ne comprends pas pourquoi le Bloc québécois oublie cette histoire que nous avons en commun, en tant que francophones et Canadiens. Pour quelle raison appelle-t-on cette équipe de hockey Le Canadien de Montréal? C'est parce que c'étaient des francophones canadiens.

J'en ai ras le bol d'entendre ces commentaires. Parce que je suis née en Ontario, tout comme mes parents et mes grands-parents, et que je suis francophone, est-ce à dire que je n'ai pas d'histoire dans ce pays? Je m'excuse, mais c'est mon histoire et c'est notre histoire.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, le Bloc québécois et moi-même avons infiniment de respect pour tous ces Canadiens du pays français qu'est le Canada, qui ont contribué à bâtir le Canada des Canadiens et des *Canadians*.

Cependant, la collègue comprendra ce que d'autres ont compris avant, y compris Daniel Johnson père. Ce dernier a été le premier à dire *Égalité ou indépendance*, lui dont le grand-père était irlandais et ne parlait pas français. Il avait compris que le foyer national — c'était l'expression utilisée à l'époque — des Canadiens français serait le Québec.

On n'a rien contre les Canadiens qui se sont installés dans le reste du Canada. Au contraire, nous reconnaissons ce qu'ils ont fait. Or, ce n'est pas parce que des Canadiens se sont installés dans le reste du

Les crédits

Canada qu'il faut empêcher le peuple québécois, un peuple multiethnique, de prendre sa place dans l'histoire aux côtés des Canadiens et des Américains.

MOTION DE L'OPPOSITION — LA STRATÉGIE D'AIDE AUX TRAVAILLEURS AGÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 juin, de la motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 21 h 59, conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 juin 2005, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Chambly—Borduas relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

• (2230)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 103)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélangier	Bell
Bellavance	Bennett
Benoit	Bergeron
Bevilacqua	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boudria	Boulianne
Bourgeois	Bradshaw
Breitkreuz	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrie	Carrier
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Devolin
Dhalla	Dion
Dosanjh	Doyle
Drouin	Dryden
Duceppe	Duncan
Easter	Efford
Emerson	Epp
Eyking	Faille
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco

Les crédits

Fontana
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goldring
Goodyear
Graham
Guarnieri
Guergis
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Holland
Ianno
Jean
Johnston
Kadis
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon
Layton
Lee
Lessard
Longfield
Lukiwski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Mitchell
Moore (Fundy Royal)
Myers
Nicholson
O'Connor
Oda
Pacetti
Paquette
Parrish
Penson
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Polièvre
Powers
Preston
Rajotte
Redman
Reid
Richardson
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
St. Amand
Steckle
Strahl
Szabo
Temelkovski
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson

Forseth
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gaudet
Godbout
Godin
Goodale
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Hubbard
Jaffier
Jennings
Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour
Kotto
Lafraiboise
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Lavallée
LeBlanc
Lemay
Lévesque
Loubier
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Murphy
Neville
O'Brien
Obhrai
Owen
Pallister
Paradis
Patry
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Poirier-Rivard
Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Reynolds
Ritz
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Schellenberger
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms
Smith (Pontiac)
Solberg
St-Hilaire
St. Denis
Stoffer
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Toews

Tonks
Trost
Ur
Valley
Vellacott
Volpe
Warawa
Watson
Wilfert
Wrzesnewskyj
Zed- — 301

Torsney
Tweed
Valeri
Van Loan
Vincent
Wappel
Wasylycia-Leis
White
Williams
Yelich

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.*[Traduction]*

MOTION DE L'OPPOSITION—LES GARDERIES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de la députée d'Edmonton—Spruce Grove concernant les crédits.

● (2245)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 104)

POUR

Députés

Abbott	Ablonezy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Cummins
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffier
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda

Pallister
Poilievre
Preston
Reid
Richardson
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Warawa
White
Yelich — 95

Penson
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Schellenberger
Skelton
Solberg
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Watson
Williams

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Angus
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Blondin-Andrew
Boivin
Bonsant
Bouchard
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Cannis
Carr
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Cleary
Comartin
Côté
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Deschamps
Desrochers
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Easter
Emerson
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kotto
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
LeBlanc
Lemay
Lévesque
Loubier
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire

Alcock
André
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bélangier
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Boire
Bonin
Boshcoff
Boudria
Bourgeois
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Cardin
Carrier
Catterall
Chan
Clavet
Coderre
Comuzzi
Cotler
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Demers
Desjarlais
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godbout
Godin
Graham
Guay
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Laframboise
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Layton
Lee
Lessard
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuilty
McKay (Scarborough—Guildwood)

Les crédits

McLellan
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy
Neville
Owen
Paquette
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed — 205

McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Myers
O'Brien
Pacetti
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms
St-Hilaire
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 2005-2006

ADOPTION DU CRÉDIT 1—CONSEIL PRIVÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion n^o 1.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Les crédits

● (2255)

[Français]

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 105)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélanger
Bell	Bellavance
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Blakie	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Bonin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Duceppe	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Faille
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Julian	Kadis
Kareta-Lindell	Karygiannis
Khan	Kilgour
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Outremont)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lastewka
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lee
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marceau
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	Owen
Pacetti	Paquette
Paradis	Parrish
Patry	Perron

Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Plamondon
Poirier-Rivard	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Roy
Russell	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Beauport—Limoilou)	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffér	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Vincent
Volpe	Wappel
Wasylcyia-Leis	Wilfert
Wrzesnewskyj	Zed- — 206

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Cummins
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Penson	Poilevre
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Scheer
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Trost
Tweed	Van Loan

Vellacott
Watson
Williams

Warawa
White
Yelich — 96

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 1 adoptée.

[Traduction]

ADOPTION DU CRÉDIT 20—SOLLICITEUR GÉNÉRAL (SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Motion n° 2

Que le crédit 20, au montant de 49 564 000 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL (Sécurité publique et Protection civile) — Centre canadien des armes à feu — Dépenses de fonctionnement, du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2305)

[Français]

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 106)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Angus
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Blondin-Andrew
Boivin
Bonsant
Bouchard
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Byrne
Cardin
Carrier
Catterall
Chan
Clavet
Coderre
Comuzzi
Cotler
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Deschamps
Desrochers
Dhalla

Alcock
André
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bélangier
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Boire
Bonin
Boshcoff
Boudria
Bourgeois
Brisson
Brown (Oakville)
Bulte
Cannis
Carr
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Cleary
Comartin
Côté
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Desjarlais
DeVillers
Dion

Dosanjh
Dryden
Easter
Emerson
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gaudet
Godbout
Godin
Graham
Guay
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Laframboise
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Layton
Lee
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Myers
Owen
Paquette
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Poirier-Rivard
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoulu)
Simms
St-Hilaire
St. Denis
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valley
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskij

Les crédits

Drouin
Duceppe
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guamieri
Guimond
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kotto
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
LeBlanc
Lessard
Loubier
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Amand
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed- — 198

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
Batters
Abлонczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Benoit

Les crédits

Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Cummins
Day	Demers
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gallant	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lemay	Lévesque
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Penson	Plamondon
Poillievre	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
White	Williams
Yelich — 101	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 2 adoptée.

[Traduction]

ADOPTION DU CRÉDIT 25—SOLLICITEUR GÉNÉRAL (SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Motion n° 3

Que le crédit 25, au montant de 14 550 000 \$, sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL (Sécurité publique et Protection civile) — Centre canadien des armes à feu — Dépenses de fonctionnement, du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, soit agréé.

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 3.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion no 3, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 107)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Augustine	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blais
Blondin-Andrew	Boire
Boivin	Boivin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Byrne	Cannis
Cardin	Carr
Carrier	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Clavet	Cleary
Coderre	Comartin
Comuzzi	Côté
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Duceppe
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Faillie	Folco
Fontana	Frulla
Fry	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Guarnieri
Guay	Guimond
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Julian	Kadis
Karetak-Lindell	Karygiannis
Khan	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lee	Lessard
Longfield	Loubier
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marceau	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paquette	Paradis
Parrish	Patry

Les crédits

Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Poirier-Rivard
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms
St-Hilaire
St. Denis
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valley
Volpe
Wasylcia-Leis
Wrzesnewskyj

Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Amand
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed — 198

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
Batters
Bezan
Brown (Leeds—Grenville)
Casey
Chong
Day
Devolin
Duncan
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kilgour
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lemay
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
O'Connor
Oda
Penson
Poilievre
Preston
Reid
Richardson
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Warawa
White
Yelich — 101

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Benoit
Breitkreuz
Carrie
Casson
Cummins
Demers
Doyle
Epp
Fitzpatrick
Forsyth
Goldring
Gouk
Guergis
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lauzon
Lévesque
Lunn
MacKay (Central Nova)
Mark
Merrifield
Mills
O'Brien
Obhrai
Pallister
Plamondon
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Schellenberger
Skelton
Solberg
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Watson
Williams

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 3 adoptée.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose:

Que le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, y compris le crédit 25 sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ, réduit par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, à l'exception de tout crédit adopté plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit adopté.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront contre.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois votent contre cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent oui sur cette motion.

● (2310)

[Traduction]

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, je voterai en faveur de la motion.

M. Paul Steckle: Monsieur le Président, à partir de maintenant, je veux voter avec le gouvernement.

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le Président, je vais voter en faveur de la motion.

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je vote contre.

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je vote en faveur.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 108)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall

Les crédits

Chamberlain
 Christopherson
 Comartin
 Cotler
 Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
 Cuzner
 Davies
 DeVillers
 Dion
 Drouin
 Easter
 Emerson
 Folco
 Frulla
 Gallaway
 Godfrey
 Goodale
 Guarnieri
 Hubbard
 Jennings
 Kadis
 Karygiannis
 Kilgour
 Lastewka
 LeBlanc
 Longfield
 Macklin
 Maloney
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Martin (LaSalle—Énard)
 Masse
 McCallum
 McGuinty
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 McTeague
 Mitchell
 Myers
 Owen
 Paradis
 Patry
 Pettigrew
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)
 Proulx
 Redman
 Robillard
 Rota
 Saada
 Savoy
 Scott
 Siksay
 Simard (Saint Boniface)
 Smith (Pontiac)
 St. Denis
 Stoffer
 Szabo
 Temelkovski
 Tonks
 Ur
 Valley
 Wappel
 Wilfert
 Zed — 153

Chan
 Coderre
 Comuzzi
 Crowder
 Cullen (Etobicoke North)
 D'Amours
 Desjarlais
 Dhalla
 Dosanjh
 Dryden
 Efford
 Eyking
 Fontana
 Fry
 Godbout
 Godin
 Graham
 Holland
 Ianno
 Julian
 Karetak-Lindell
 Khan
 Lapierre (Outremont)
 Layton
 Lee
 MacAulay
 Malhi
 Marleau
 Martin (Winnipeg Centre)
 Martin (Sault Ste. Marie)
 Matthews
 McDonough
 McGuire
 McLellan
 Minna
 Murphy
 Neville
 Pacetti
 Parrish
 Peterson
 Phinney
 Powers
 Ratansi
 Regan
 Rodriguez
 Russell
 Savage
 Scarpaleggia
 Sgro
 Silva
 Simms
 St. Amand
 Steckle
 Stronach
 Telegdi
 Thibault (West Nova)
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Wasylcia-Leis
 Wrzesnewskyj

Faille
 Fitzpatrick
 Forseth
 Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
 Gallant
 Gauthier
 Goodyear
 Grewal (Fleetwood—Port Kells)
 Guergis
 Hanger
 Harris
 Hearn
 Hill
 Jaffer
 Johnston
 Keddy (South Shore—St. Margaret's)
 Komarnicki
 Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lalonde
 Lauzon
 Lemay
 Lévesque
 Lukiwski
 Lunney
 MacKenzie
 Mark
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
 Merrifield
 Mills
 Moore (Fundy Royal)
 O'Brien
 Obhrai
 Pallister
 Penson
 Picard (Drummond)
 Poilievre
 Prentice
 Rajotte
 Reynolds
 Ritz
 Sauvageau
 Schellenberger
 Simard (Beauport—Limoilou)
 Smith (Kildonan—St. Paul)
 Sorenson
 Strahl
 Thompson (Wild Rose)
 Toews
 Tweed
 Vellacott
 Warawa
 White
 Yelich — 149

Finley
 Fletcher
 Gagnon (Québec)
 Gagnon (Jonquière—Alma)
 Gaudet
 Goldring
 Gouk
 Guay
 Guimond
 Harper
 Harrison
 Hiebert
 Hinton
 Jean
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
 Kenney (Calgary Southeast)
 Kotto
 Laframboise
 Lapierre (Lévis—Bellechasse)
 Lavallée
 Lessard
 Loubier
 Lunn
 MacKay (Central Nova)
 Marceau
 Ménard (Hochelaga)
 Menzies
 Miller
 Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
 Nicholson
 O'Connor
 Oda
 Paquette
 Perron
 Plamondon
 Poirier-Rivard
 Preston
 Reid
 Richardson
 Roy
 Scheer
 Schmidt (Kelowna—Lake Country)
 Skelton
 Solberg
 St-Hilaire
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Tilson
 Trost
 Van Loan
 Vincent
 Watson
 Williams

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.) propose que le projet de loi C-58, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006, soit lu pour la première fois

(La motion est réputée adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

L'hon. Reg Alcock propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que, si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que tous les députés qui ont participé au dernier vote soient considérés comme ayant participé à ce vote, tous les députés libéraux présents votant en faveur de la motion dont la Chambre est saisie.

CONTRE

Députés

Abbott
 Allison
 Anders
 André
 Bachand
 Bellavance
 Bergeron
 Bigras
 Boire
 Boucharde
 Bourgeois
 Brown (Leeds—Grenville)
 Cardin
 Carrier
 Casson
 Clavet
 Côté
 Cummins
 Demers
 Desrochers
 Doyle
 Duncan

Ablonczy
 Ambrose
 Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
 Asselin
 Batters
 Benoit
 Bezan
 Blais
 Bonsant
 Boulianne
 Breitzkreuz
 Brunelle
 Carrie
 Casey
 Chong
 Cleary
 Crête
 Day
 Deschamps
 Devolin
 Duceppe
 Epp

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 109)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kilgour	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Énard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paradis	Parrish
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Volpe
Wappel	Wasylycia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed — 153	

Les crédits

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cleary
Côté	Crête
Cummins	Day
Carr	Demers
Desrochers	Deschamps
Doyle	Devolin
Duncan	Duceppe
Faillie	Epp
Fitzpatrick	Finley
Forseth	Fletcher
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Québec)
Gallant	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier	Gaudet
Goodyear	Goldring
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Gouk
Guergis	Guay
Hanger	Guimond
Harris	Harper
Hearn	Harrison
Hill	Hiebert
Jaffer	Hinton
Johnston	Jean
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Komarnicki	Kenney (Calgary Southeast)
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Kotto
Lalonde	Laframboise
Lauzon	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lemay	Lavallée
Lévesque	Lessard
Lukiwski	Loubier
Lunney	Lunn
MacKenzie	MacKay (Central Nova)
Mark	Marceau
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Ménard (Hochelaga)
Merrifield	Menzies
Mills	Miller
Moore (Fundy Royal)	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
O'Brien	Nicholson
Obhrai	O'Connor
Pallister	Oda
Penson	Paquette
Picard (Drummond)	Perron
Poilievre	Plamondon
Prentice	Poirier-Rivard
Rajotte	Preston
Reynolds	Reid
Ritz	Richardson
Sauvageau	Roy
Schellenberger	Scheer
Simard (Beauport—Limoilou)	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Skelton
Sorenson	Solberg
Strahl	St-Hilaire
Thompson (Wild Rose)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews	Tilson
Tweed	Trost
Vellacott	Van Loan
	Vincent

Les crédits

Warawa
White
Yelich — 149

Watson
Williams

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se constitue en comité plénier sous la présidence de M. Strahl.)

• (2315)

Le président: La Chambre se constitue en comité plénier pour étudier le projet de loi C-58.

(Article 2.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le président: L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'annexe 1 est adoptée.)

Le président: L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'annexe 2 est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Reg Alcock propose que le projet de loi soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour appliquer le résultat du vote en deuxième lecture à la motion d'adoption?

Des voix: D'accord.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 110)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kilgour	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Minna

Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed — 153

Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesniewskij

Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
White
Yelich — 149

Les crédits

Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Watson
Williams

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec l'autorisation de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Reg Alcock propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Traduction]

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 111)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bains
Barnes
Bélanger
Bennett
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dion
Drouin

Alcock
Angus
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Dosanjh
Dryden

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Jaffér
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunnay
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Brien
Obhrai
Pallister
Penson
Picard (Drummond)

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menziès
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
O'Connor
Oda
Paquette
Perron
Plamondon

Initiatives ministérielles

Easter	Efford	Harris	Harrison
Emerson	Eyking	Hearn	Hiebert
Folco	Fontana	Hill	Hinton
Frulla	Fry	Jaffer	Jean
Galloway	Godbout	Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Godfrey	Godin	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Goodale	Graham	Komarnicki	Kotto
Guarnieri	Holland	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Hubbard	Ianno	Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Jennings	Julian	Lauzon	Lavallée
Kadis	Karetak-Lindell	Lemay	Lessard
Karygiannis	Khan	Lévesque	Loubier
Kilgour	Lapierre (Outremont)	Lukiwski	Lunn
Lastewka	Layton	Lunney	MacKay (Central Nova)
LeBlanc	Lee	MacKenzie	Marceau
Longfield	MacAulay	Mark	Ménard (Hochelaga)
Macklin	Malhi	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Maloney	Marleau	Merrifield	Miller
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)	Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)	Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Masse	Matthews	O'Brien	O'Connor
McCallum	McDonough	Obhrai	Oda
McGuinty	McGuire	Pallister	Paquette
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan	Penson	Perron
McTeague	Minna	Picard (Drummond)	Plamondon
Mitchell	Murphy	Poileuvre	Poirier-Rivard
Myers	Neville	Prentice	Preston
Owen	Pacetti	Rajotte	Reid
Paradis	Parrish	Reynolds	Richardson
Patry	Peterson	Ritz	Roy
Pettigrew	Phinney	Sauvageau	Scheer
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers	Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Proulx	Ratansi	Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Redman	Regan	Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Robillard	Rodriguez	Sorenson	St-Hilaire
Rota	Russell	Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Saada	Savage	Thompson (Wild Rose)	Tilson
Savoy	Scarpaleggia	Toews	Trost
Scott	Sgro	Tweed	Van Loan
Siksay	Silva	Vellacott	Vincent
Simard (Saint Boniface)	Simms	Warawa	Watson
Smith (Pontiac)	St. Amand	White	Williams
St. Denis	Steckle	Yelich — 149	
Stoffer	Stronach		
Szabo	Telegdi		
Temelkovski	Thibault (West Nova)		
Tonks	Torsney		
Ur	Valeri		
Valley	Volpe		
Wappel	Wasylcia-Leis		
Wilfert	Wrzesnewskyj		
Zed — 153			

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cleary
Côté	Crête
Cummins	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 juin, du projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, dont le comité a fait rapport avec des amendements, ainsi que des groupes de motions n^{os} 1, 2 et 3.

Le Président: La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-43. Le vote porte sur la motion n^o 1.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote s'applique à cette motion.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.(La motion n^o 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 112)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bains
Barnes
Bélanger
Bennett
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kilgour
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed— 153

Alcock
Angus
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Efford
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Godin
Graham
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylcia-Leis
Wrzesnewskyj

CONTRE

Députés

Abbott

Ablonczy

Initiatives ministérielles

Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Brien
Obhrai
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
White
Yelich— 149

Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Lafamboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Merrill
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
O'Connor
Oda
Paquette
Perron
Plamondon
Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Watson
Williams

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Initiatives ministérielles

Le prochain vote porte sur la motion n° 2.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à cette motion.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 113)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kilgour	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paradis	Parrish
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffer	Stronach

Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed— 153

Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskij

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bell	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cleary
Côté	Crête
Cummins	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forsyth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukowski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poilievre	Poirier-Rivard
Prentice	Preston
Rajotte	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Roy
Sauvageau	Scheer
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)

Initiatives ministérielles

Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
White
Yelich — 149

Skelton
Solberg
St-Hilaire
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Watson
Williams

Myers
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed- — 153

Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylcyia-Leis
Wrzesnewskij

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 3.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 114)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bains
Barnes
Bélanger
Bennett
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kilgour
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell

Alecock
Angus
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brison
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Efford
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Godin
Graham
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menzies

Initiatives ministérielles

Merrifield	Miller	Hearn	Hiebert
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	Hill	Hinton
Moore (Fundy Royal)	Nicholson	Jaffer	Jean
O'Brien	O'Connor	Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Obhrai	Oda	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Pallister	Paquette	Komarnicki	Kotto
Penson	Perron	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Picard (Drummond)	Plamondon	Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Poilievre	Poirier-Rivard	Lauzon	Lavallée
Prentice	Preston	Lemay	Lessard
Rajotte	Reid	Lévesque	Loubier
Reynolds	Richardson	Lukiwski	Lunn
Ritz	Roy	Lunney	MacKay (Central Nova)
Sauvageau	Scheer	MacKenzie	Marceau
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Mark	Ménard (Hochelaga)
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg	Merrifield	Miller
Sorenson	St-Hilaire	Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)	Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Thompson (Wild Rose)	Tilson	O'Brien	O'Connor
Toews	Trost	Obhrai	Oda
Tweed	Van Loan	Pallister	Paquette
Vellacott	Vincent	Penson	Perron
Warawa	Watson	Picard (Drummond)	Plamondon
White	Williams	Poilievre	Poirier-Rivard
Yelich — 149		Prentice	Preston

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.Le vote suivant porte sur la motion n^o 5.

● (2320)

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.(La motion n^o 5, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)*(Vote n^o 115)*

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cleary
Côté	Crête
Cummins	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseath	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hangar	Harper
Harris	Harrison

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin

CONTRE

Députés

Initiatives ministérielles

Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kilgour
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed— 153

Graham
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylcia-Leis
Wrzesnewskyj

Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forsyth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Brien
Obhrai
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Simard (Beauport—Limoulu)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
White
Yelich— 149

Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
O'Connor
Oda
Paquette
Perron
Plamondon
Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Watson
Williams

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 5 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous vous rappelez et si vous consultez les bleus, je pense que vous constaterez que le député d'en face, dont j'ai malheureusement oublié le nom de la circonscription, a dit que lors des votes subséquents, il voterait pour à chaque fois.

Le Président: La whip en chef du gouvernement invoque le Règlement.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous verrez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote précédent à cette motion-ci.

Le Président: Y a-t-il consentement pour que le résultat du vote sur la motion n° 5 s'applique à la motion n° 6?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 116)

POUR

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kilgour	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paradis	Parrish
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Volpe
Wappel	Wasylycia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed — 153	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 6 rejetée.

Le député d'Edmonton—Sherwood Park devra être plus précis s'il souhaite invoquer le Règlement.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je voulais parler du député de Huron—Bruce; un simple trou de mémoire, je m'en excuse. Je crois que c'est ce qu'il a dit.

Le Président: Le député de Huron—Bruce souhaite-t-il clarifier la situation?

M. Paul Steckle: Monsieur le Président, le député oublie rarement ce qu'il a dit. Je dois préciser que j'ai dit que je voterais oui sur la motion dont la Chambre était saisie, mais que pour les votes suivants, je voterais avec le gouvernement.

Le Président: Le député d'Edmonton—Sherwood Park apprécie cet éclaircissement, comme tous les députés.

Le vote porte sur l'amendement à la motion n° 7.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote précédent à cette motion-ci, les députés libéraux votant pour.

Le Président: Y a-t-il consentement pour que le résultat du vote sur la motion n° 6 soit appliqué à l'amendement à la motion n° 7?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Rob Nicholson: Je veux préciser, monsieur le Président, que les députés du Parti conservateur vont voter en faveur de cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non à l'amendement à la motion n° 7.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre la motion.

Mme Carolyn Parrish: Je vote oui, monsieur le Président.

L'hon. David Kilgour: Je vote contre, monsieur le Président.

M. Pat O'Brien: Je vote oui, monsieur le Président.

● (2325)

(L'amendement à la motion n°7, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote n° 117)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw

Initiatives ministérielles

Breitkreuz	Brison	Temelkovski	Thibault (West Nova)
Brown (Oakville)	Brown (Leeds—Grenville)	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Bulte	Byrne	Tilson	Toews
Cannis	Carr	Tonks	Torsney
Carrie	Carrroll	Trost	Tweed
Casey	Casson	Ur	Valeri
Catterall	Chamberlain	Valley	Van Loan
Chan	Chong	Vellacott	Volpe
Coderre	Comuzzi	Wappel	Warawa
Cotler	Cullen (Etobicoke North)	Watson	White
Cummins	Cuzner	Wilfert	Williams
D'Amours	Day	Wrzesnewskyj	Yelich
DeVillers	Devolin	Zed- — 229	
Dhalla	Doyle		
Dosanjh	Dryden		
Drouin	Easter		
Duncan	Emerson		
Efford	Eyking		
Epp	Fitzpatrick		
Finley	Folco		
Fletcher	Forseth		
Fontana	Fry		
Fruilla	Galloway		
Gallant	Godfrey		
Godbout	Goodale		
Goldring	Gouk		
Goodyear	Grewal (Fleetwood—Port Kells)		
Graham	Guergis		
Guarnieri	Harper		
Hanger	Harrison		
Harris	Hiebert		
Hearn	Hinton		
Hill	Hubbard		
Holland	Jaffer		
Ianno	Jennings		
Jean	Kadis		
Johnston	Karetak-Lindell		
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)		
Karygiannis	Khan		
Kenney (Calgary Southeast)	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Komarnicki	Lastewka		
Lapierre (Outremont)	LeBlanc		
Lauzon	Longfield		
Lee	Lunn		
Lukiwski	MacAulay		
Lunney	MacKenzie		
MacKay (Central Nova)	Malhi		
Macklin	Mark		
Maloney	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)		
Marleau	Matthews		
Martin (LaSalle—Émard)	McGuinty		
McCallum	McKay (Scarborough—Guildwood)		
McGuire	McTeague		
McLellan	Merrifield		
Menzies	Mills		
Miller	Mitchell		
Minna			
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)			
Moore (Fundy Royal)			
Murphy	Myers		
Neville	Nicholson		
O'Brien	O'Connor		
Obhrai	Oda		
Owen	Pacetti		
Pallister	Paradis		
Parrish	Patry		
Penson	Peterson		
Pettigrew	Phinney		
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poilievre		
Powers	Prentice		
Preston	Proulx		
Rajotte	Ratansi		
Redman	Regan		
Reid	Reynolds		
Richardson	Ritz		
Robillard	Rodriguez		
Rota	Russell		
Saada	Savage		
Savoy	Scarpaleggia		
Scheer	Schellenberger		
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott		
Sgro	Silva		
Simard (Saint Boniface)	Simms		
Skelton	Smith (Pontiac)		
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg		
Sorenson	St. Amand		
St. Denis	Steckle		
Strahl	Stronach		
Szabo	Telegdi		

CONTRE

Députés

André	Angus
Asselin	Bachand
Bellavance	Bergeron
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Broadbent	Brunelle
Cardin	Carrier
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Duceppe
Faille	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Godin	Guay
Guimond	Julian
Kilgour	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Layton	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	McDonough
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Roy
Sauvageau	Siksay
Simard (Beauport—Limoulu)	St-Hilaire
Stoffer	Vincent
Wasylycia-Leis- — 73	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare l'amendement à la motion n° 7 adopté.

Le vote porte sur la motion n°7 modifiée. Si la motion n° 7 est adoptée, il faudra mettre aux voix la motion n° 8.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur vont voter oui.

[*Français*]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois seront contre cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vais voter oui.

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je vais voter non.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je vais voter oui.

(La motion n^o 7, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(*Vote n^o 118*)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davies	Day
Desjarlais	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Efford
Emerson	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Fontana
Forseth	Frulla
Fry	Gallant
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodale
Goodyear	Gouk
Graham	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guamieri	Guergis
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffier
Jean	Jennings
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki

Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Lauzon
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Macklin	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murphy	Myers
Neville	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pacetti
Pallister	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poillievre
Powers	Prentice
Preston	Proulx
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Strahl	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Tonks	Torsney
Trost	Tweed
Ur	Valeri
Valley	Van Loan
Vellacott	Volpe
Wappel	Warawa
Wasylcia-Leis	Watson
White	Wilfert
Williams	Wrzesnewskyj
Yelich	Zed — 248

CONTRE

Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin

Initiatives ministérielles

Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faillie
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Guay
Guimond	Kilgour
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Marceau
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poirier-Rivard	Roy
Sauvageau	Simard (Beauport—Limoilou)
St-Hilaire	Vincent — 54

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 7 adoptée. Le vote porte donc sur la motion n° 8.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'on applique le résultat du vote qui vient d'avoir lieu à la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de la sorte?

Des voix: D'accord.

[Français]

(La motion n° 8, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 119)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davies	Day
Desjarlais	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Efford
Emerson	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Folco	Fontana
Forseth	Frulla

Fry	Gallant
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodale
Goodyear	Gouk
Graham	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guarnieri	Guergis
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Jennings
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lapierre (Outremont)
Lastewka	Lauzon
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Macklin	Malhi
Maloney	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Minna	Mitchell
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murphy	Myers
Neville	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Obhrai	Oda
Owen	Pacetti
Pallister	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poilievre
Powers	Prentice
Preston	Proulx
Rajotte	Ratansi
Redman	Regan
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rodriguez
Rota	Russell
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Strahl	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Tonks	Torsney
Trost	Tweed
Ur	Valeri
Valley	Van Loan

Initiatives ministérielles

Vellacott
Wappel
Wasylcia-Leis
White
Williams
Yelich

Volpe
Warawa
Watson
Wilfert
Wrzesnewskyj
Zed — 248

CONTRE

Députés

André
Bachand
Bergeron
Blais
Bonsant
Boulianne
Brunelle
Carrier
Cleary
Crête
Deschamps
Duceppe
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier
Guimond
Kotto
Lalonde
Lavallée
Lessard
Loubier
Ménard (Hochelaga)
Paquette
Picard (Drummond)
Poirier-Rivard
Sauvageau
St-Hilaire

Asselin
Bellavance
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Cardin
Clavet
Côté
Demers
Desrochers
Faille
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gaudet
Guay
Kilgour
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lemay
Lévesque
Marceau
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Perron
Plamondon
Roy
Simard (Beauport—Limoilou)
Vincent — 54

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 8 adoptée.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) propose:
Que le projet de loi modifié soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

[Français]

La Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2335)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 120)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Allison
Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Augustine
Bains
Barnes

Ablonczy
Alcock
Ambrose
Anderson (Victoria)
Angus
Bagnell
Bakopanos
Batters

Beaumier
Bell
Benoit
Bezan
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Breitkreuz
Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)
Byrne
Carr
Carroll
Casson
Chamberlain
Chong
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
Cuzner
Davies
Desjarlais
Devolin
Dion
Doyle
Dryden
Easter
Emerson
Eyking
Fitzpatrick
Folco
Forseth
Fry
Galloway
Godfrey
Goldring
Goodyear
Graham
Guarnieri
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Holland
Ianno
Jean
Johnston
Kadis
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Komarnicki
Lapierre (Outremont)
Lauzon
LeBlanc
Longfield
Lunn
MacAulay
MacKenzie
Malhi
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Merrifield

Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Brison
Brown (Oakville)
Bulte
Cannis
Carrie
Casey
Catterall
Chan
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cummins
D'Amours
Day
DeVillers
Dhalla
Dosanjh
Drouin
Duncan
Efford
Epp
Finley
Fletcher
Fontana
Frulla
Gallant
Godbout
Godin
Goodale
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Hubbard
Jaffer
Jennings
Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour
Kram (Prince Edward—Hastings)
Lastewka
Layton
Lee
Lukiwski
Lunney
MacKay (Central Nova)
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Menzies
Miller

Initiatives ministérielles

Mills	Minna
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Myers	Neville
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pacetti	Pallister
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poillievre	Powers
Prentice	Preston
Proulx	Rajotte
Ratansi	Redman
Regan	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rodriguez	Rota
Russell	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scheer
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Skelton	Smith (Pontiac)
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffer	Strahl
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Ur
Valeri	Valley
Van Loan	Vellacott
Volpe	Wappel
Warawa	Wasylycia-Leis
Watson	White
Wilfert	Williams
Wrzesniewski	Yelich
Zed — 249	

CONTRE

Députés	
André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faille
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Guay
Guimond	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Simard (Beauport—Limoilou)	St-Hilaire
Vincent — 53	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

LOI SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉDÉTECTION SPATIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 juin, de la motion: Que le projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale, modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape du rapport sur le projet de loi C-25. Le vote porte sur la motion.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que tous les députés qui ont participé au vote précédent soient réputés avoir voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront oui.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois votent contre cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD voteront contre cette motion.

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je voterai en faveur.

● (2340)

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je voterai en faveur.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je vote oui.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, on m'a signalé que le député de Nickel Belt est sorti de l'enceinte, de sorte qu'il ne devrait pas être inscrit comme ayant voté sur la motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 121)

POUR

Députés	
Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Augustine
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Batters	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Benoit
Bevilacqua	Bezan
Blondin-Andrew	Boivin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chong	Coderre
Comuzzi	Cotler
Cullen (Etobicoke North)	Cummins

Initiatives ministérielles

Cuzner	D'Amours	Wilfert	Williams
Day	DeVillers	Wrzesnewskyj	Yelich
Devolin	Dhalla	Zed- — 229	
Dion	Dosanjh		
Doyle	Drouin		
Dryden	Duncan		
Easter	Efford		
Emerson	Epp		
Eyking	Finley		
Fitzpatrick	Fletcher		
Folco	Fontana		
Forseth	Frulla		
Fry	Gallant		
Galloway	Godbout		
Godfrey	Goldring		
Goodale	Goodyear		
Gouk	Graham		
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guarnieri		
Guergis	Hanger		
Harper	Harris		
Harrison	Hearn		
Hiebert	Hill		
Hinton	Holland		
Hubbard	Ianno		
Jaffer	Jean		
Jennings	Johnston		
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)		
Karetak-Lindell	Karygiannis		
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)		
Khan	Kilgour		
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Lapierre (Outremont)	Lastewka		
Lauzon	LeBlanc		
Lee	Longfield		
Lukiwski	Lunn		
Lunney	MacAulay		
MacKay (Central Nova)	MacKenzie		
Macklin	Malhi		
Maloney	Mark		
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)		
Martin (LaSalle—Énard)	Matthews		
McCallum	McGuinty		
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)		
McLellan	McTeague		
Menzies	Merrifield		
Miller	Mills		
Minna	Mitchell		
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)			
Moore (Fundy Royal)			
Murphy	Myers		
Neville	Nicholson		
O'Brien	O'Connor		
Obhrai	Oda		
Owen	Pacetti		
Pallister	Paradis		
Parrish	Patry		
Penson	Peterson		
Pettigrew	Phinney		
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Poilievre		
Powers	Prentice		
Preston	Proulx		
Rajotte	Ratansi		
Redman	Regan		
Reid	Reynolds		
Richardson	Ritz		
Robillard	Rodriguez		
Rota	Russell		
Saada	Savage		
Savoy	Scarpaleggia		
Scheer	Schellenberger		
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott		
Sgro	Silva		
Simard (Saint Boniface)	Simms		
Skelton	Smith (Pontiac)		
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg		
Sorenson	St. Amand		
St. Denis	Steckle		
Strahl	Stronach		
Szabo	Telegdi		
Temelkovski	Thibault (West Nova)		
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)		
Tilson	Toews		
Tonks	Torsney		
Trost	Tweed		
Ur	Valeri		
Valley	Van Loan		
Vellacott	Volpe		
Wappel	Warawa		
Watson	White		

CONTRE

Députés

André	Angus
Asselin	Bachand
Bellavance	Bergeron
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Broadbent	Brunelle
Cardin	Carrier
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	Duceppe
Faille	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Godin	Guay
Guimond	Julian
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Siksay	Simard (Beauport—Limoilou)
St-Hilaire	Stoffer
Vincent	Wasylcia-Leis- — 72

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, je pense qu'il y a consentement unanime pour que l'on dise qu'il est minuit.**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour que l'on dise qu'il est minuit?**Des voix:** D'accord.

Initiatives ministérielles

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 13 juin, la Chambre s'ajourne à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 46.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 14 juin 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Budget principal des dépenses de 2005-2006			
Adoption du crédit 1 — Conseil privé			
M. Bélanger (au nom du président du Conseil du Trésor)	7125	Motion.....	7156
Motion n° 1	7125	Adoption de la motion n° 3.....	7157
M. Lunn	7128	M. Alcock	7157
M. Benoit.....	7129	Motion d'adoption.....	7157
M. Lunn	7129	Adoption de la motion	7158
M. Lauzon	7131	M. Alcock	7158
M. Benoit.....	7131	Projet de loi C-58. Présentation et première lecture.....	7158
Mme Marleau	7133	Adoption de la motion; première lecture du projet de loi	7158
M. Bergeron.....	7133	Deuxième lecture	7158
Mme Wasylcia-Leis.....	7134	Adoption de la motion	7160
M. Szabo	7137	Deuxième lecture du projet de loi, formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de M. Strahl	7160
M. Trost	7138	Article 2	7160
M. Bagnell	7138	Adoption de l'article 2	7160
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	7140	Adoption de l'article 3	7160
M. Cuzner	7141	Adoption de l'article 4	7160
M. Boulianne.....	7142	Adoption de l'article 5	7160
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7143	Adoption de l'article 6	7160
M. Sorenson	7143	Adoption de l'article 7	7160
M. Murphy	7144	Adoption de l'annexe 1.....	7160
M. Lukiwski.....	7145	Adoption de l'annexe 2.....	7160
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7146	Adoption de l'article 1	7160
M. Szabo	7146	Adoption de la préambule.....	7160
Mme Robillard.....	7147	Adoption du titre.....	7160
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7149	Rapport	7160
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	7150	Motion d'adoption	7160
Mme Lalonde.....	7150	Adoption de la motion	7161
Mme Marleau	7151	Projet de loi C-58. Troisième lecture	7161
Motion de l'opposition — La stratégie d'aide aux travailleurs âgés		Adoption de la motion	7162
Motion.....	7151	Troisième lecture et adoption du projet de loi.....	7162
Adoption de la motion	7152		
Motion de l'opposition—Les garderies		Loi d'exécution du budget de 2005	
Motion.....	7152	Projet de loi C-43. Étape du rapport.....	7162
Rejet de la motion.....	7153	La motion n° 1 est adoptée.....	7163
		Adoption de la motion n° 2.....	7165
Le budget principal des dépenses, 2005-2006		Adoption de la motion n° 3.....	7166
Adoption du crédit 1—Conseil privé		Rejet de la motion n° 5	7167
Adoption de la motion n° 1.....	7155	Rejet de la motion n° 6.....	7168
Adoption du crédit 20—Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)		La motion est adoptée.....	7169
M. Alcock.....	7155	La motion n° 7 est adoptée.....	7171
Motion n° 2	7155	Adoption de la motion n° 8.....	7172
Adoption de la motion n° 2.....	7156	M. Goodale.....	7172
Adoption du crédit 25—Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile)		Motion d'approbation	7172
M. Alcock.....	7156	Adoption de la motion	7173
		Loi sur les systèmes de télédétection spatiale	
		Projet de loi C-25. Étape du rapport.....	7173
		Adoption de la motion	7174

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**